This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

491774

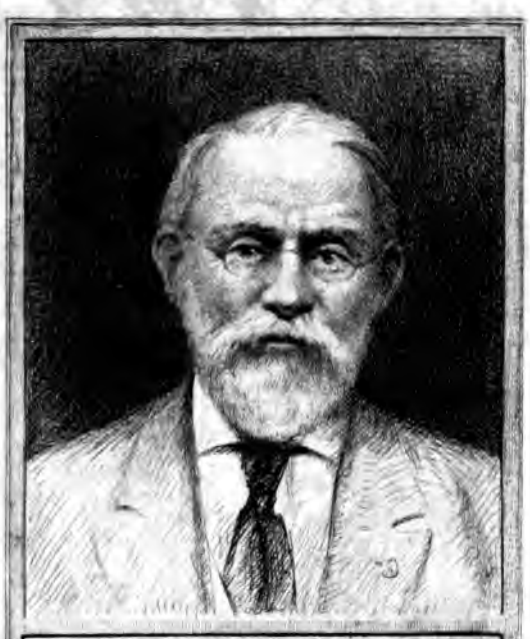

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE BREST

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE — (AOUT 1880)

DEUXIÈME SÉRIE — TOME X

—

1884-1885

BREST

IMPRIMERIE SOCIÉTÉ L'*Océan*, RUE KLÉBER, 11

—

1885

Dunning
Nijhoff
10-21-26
13603

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST

SECTION DE GÉOGRAPHIE

Plusieurs fonctionnaires de la marine nous ayant exposé les difficultés qu'ils pouvaient rencontrer dans la publication de leurs travaux dans notre *Bulletin*, le Président de la Société s'est adressé à M. le Vice-Amiral Lafont, Préfet maritime du 2e arrondissement, pour obtenir les autorisations nécessaires.

L'amiral, accueillant cette demande avec sa bienveillance habituelle pour notre compagnie, a fait, près du Ministre de la marine, les démarches nécessaires.

Nous nous empressons de communiquer à nos confrères la lettre relative au résultat de ces démarches. Ceux d'entre eux qui appartiennent à la marine, verront avec quel empressement le Ministre se montre désireux d'encourager les travaux qu'ils présenteront à notre section de Géographie.

Nous remercions vivement l'Amiral Lafont de sa sympathique coopération.

Brest, le 18 mars 1884.

Monsieur le Président,

Je m'empresse d'avoir l'honneur de vous informer que le Ministre de la Marine me fait connaître, par une dépêche datée d'hier, que, désireux d'encourager la Société de

Géographie de Brest, il autorise volontiers la publication des trois mémoires que je vous renvoie sous ce pli :

*Campagne de l'*Antilope *dans l'Indo-Chine*, par M. le capitaine de frégate Foret ;

Ethnographie de la Hollande, par M. le médecin professeur Féris ;

Athènes, par le médecin principal Cerf-Mayer.

Agréez, Monsieur, le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Vice-Amiral, Commandant en Chef, Préfet Maritime,

A. Lafont.

CAMPAGNE DE "L'ANTILOPE"

EN INDO-CHINE

COCHINCHINE FRANÇAISE — ANNAM — TONKIN — SIAM

Le 5 mai 1879, j'embarquais sur l'aviso à roues l'*Antilope* et le lendemain nous partions à midi de la rivière de Saïgon pour aller à Hué, capitale de l'Annam.

L'*Antilope* est sorti des chantiers de M. Normand, du Havre ; sa machine est du type Compound à 2 cylindres et développe une force de 87 chevaux ; mâture de goëlette à phare carré devant, étrave verticale.

L'armement se compose de deux canons de 12 centimètres, en bronze ; la force numérique de l'équipage est de 69 hommes ; l'état-major comprend cinq personnes : 1 lieutenant de vaisseau, capitaine ; trois enseignes de vaisseau et un médecin de 2e classe.

Au mois de mai 1879, l'*Antilope* comptait déjà six années d'armement dans la station de Cochinchine, 16,920 heures de chauffe et 11,884 heures de marche. La chaudière, timbrée à 4 atmosphères, commençait à être usée ; on avait dû réduire la charge de la soupape de sûreté à 3 kilogrammes et prendre 18 tours comme vitesse normale, soit 7,5 à 8 nœuds. Le nombre de tours maximum aux essais était de 24 tours correspondant à une vitesse de 10 nœuds.

Le bâtiment est à peu près sans différence de tirant d'eau et cale 2m,70. Il a 25 mètres de longueur et un déplacement de 400 tonneaux. Grâce à son faible tirant d'eau et à ses remarquables qualités nautiques, l'*Antilope* est éminemment propre au service de la côte et des fleuves de la Cochinchine et peut franchir les barres des rivières de Siam, de Hué et du Tonkin.

PREMIER VOYAGE A HUÉ

Nous allions, de concert avec le transport la *Rance* porter les matériaux d'une toiture pour l'hôtel de la légation française à Hué ; c'était le troisième essai de ce genre que l'on tentait. On avait voulu d'abord terminer cette construction par une sorte de terrasse à l'italienne et un toit à faible pente, recouvert de lames de zinc, mais ce revêtement s'était montré tout à fait défectueux dans une contrée soumise à des changements de température assez sensibles, à des chaleurs torrides et à des pluies diluviennes. Les feuilles s'étaient disjointes, arrachées, la maçonnerie de soutien était lézardée et l'eau coulait de tous les côtés. Un deuxième essai, avec une couverture en tuiles, n'avait pas mieux réussi. Enfin, on allait encore essayer des tuiles en augmentant beaucoup l'inclinaison de la toiture.

Le matériel porté par la *Rance* devait être réparti sur des jonques réquisitionnées à Tourane, puis l'*Antilope* devait les remorquer jusqu'à la rivière de Hué.

La traversée de Saïgon à Tourane ne présenta aucun incident remarquable. Au mois de mai, la mousson de Sud-Ouest commence à s'établir, mais sur la côte d'Annam, la brise est encore indécise et très variable en force et en direction.

Aux environs de Tourane, la nuit était généralement

calme ; dans l'après-midi, la brise fraîchissait un peu et soufflait du N.-E. au S.-S.-E. Nous n'avons pas trouvé de courant sensible en dehors des courants de marée.

Sur la rade de Tourane, le 9 mai, quand l'*Antilope* y mouilla, se trouvaient deux bâtiments de guerre annamites : l'ancien transport *Mayenne* et la canonnière *Scorpion* que nous avions cédés à l'empereur Tu-Duc, conformément aux conventions du traité de 1874.

Le *Scorpion* appareilla pour Hué peu après notre arrivée ; il avait encore assez bonne apparence extérieure, mais la *Mayenne* présentait l'aspect le plus misérable et le plus négligé, quoiqu'on eût jugé plus convenable, pour augmenter l'aspect de sa valeur militaire, de peindre grossièrement quelques sabords à hauteur de son pont supérieur.

La *Rance* termina le déchargement de son matériel le 14 mai. On avait frété onze jonques, portant suivant leur taille, de 8 à 15 tonneaux chacune ; le prix convenu pour le transport jusqu'à Hué était de 13 piastres, soit 70 fr. par jonque. L'*Antilope* les remorqua jusqu'à l'entrée de Thu-Hieng, près du cap Choumay. C'était sur la demande même des patrons annamites que les barques avaient été conduites sur ce point au lieu d'aller se présenter directement devant la barre de Thuan-An où débouche la rivière de Hué. Elles évitent ainsi un trajet de 20 milles par mer et traversent, dans sa longueur, la lagune de Trouï, qui s'étend de Thu-Hieng à Thuan-An en longeant la mer dont elle n'est séparée que par des dunes de sable sur lesquelles sont bâtis deux ou trois villages de pêcheurs.

Le 15 mai, à 2 h. 1/2, l'*Antilope* arrivait devant Thuan-An dont l'entrée est facile à reconnaître par les bouquets de cocotiers qui poussent auprès du village et des forts qui défendent l'entrée de la rivière. Thuan-An est le port de Hué ; la distance qui le sépare de la capitale est

de 7 milles environ par eau et de 8,000 mètres à vol d'oiseau. Bâti sur une langue de sable entre les lagunes intérieures et la mer, le village offre peu de ressources ; on trouve, au marché, du riz, quelques volailles, de la viande de porc, de mauvais fruits ; le poisson y est fort abondant, grâce aux nombreuses pêcheries qui encombrent la lagune. L'eau douce est rare et de qualité médiocre.

Le mouillage est sous la terrasse du fort de l'Ouest ; le fond, de vase, mélangée d'un peu de sable, est d'excellente tenue ; les profondeurs varient de 7 à 11 mètres à marée basse. Près des pêcheries et du fort des cocotiers, placé juste en face de la passe, les fonds diminuent rapidement et sautent de 7 à 3 mètres et à 2 mètres.

La barre du fleuve est à environ 800 mètres de l'entrée, la direction générale du chenal est le S. 22° O., celle des bancs le N. 80° O. Le banc de l'Est brise plus que celui de l'Ouest dont les bords sont moins accores, surtout dans le chenal ; le passage est fort étroit à l'entrée, il a 80 à 100 mètres de largeur. Ordinairement, dans la belle saison, cette entrée est marquée par des bambous, mais ces bambous mouillés simplement avec une grosse pierre sont souvent enlevés ou déplacés ; il m'est arrivé même, dans mes voyages subséquents, de n'en pas trouver du tout. J'ai dû, en conséquence, après avoir étudié le chenal, choisir un alignement sûr pour attaquer la passe sans hésitation, car on ne peut compter en aucune façon sur les soi-disant pilotes que le mandarin du port envoie à bord. En outre de ce qu'il est très difficile de se faire comprendre, ils n'ont aucune habitude de la manière de gouverner sur un bâtiment d'une certaine longueur et font continuellement des signes pour venir sur un bord ou sur l'autre ; il est impossible de tirer d'eux aucun renseignement sur les courants, les sondes et les marées ; peut-être ont-ils l'ordre d'être discrets à cet égard. Aussi, je dois déclarer

que cette première expérience de pilotage m'a suffi et que je me suis toujours passé, par la suite, des services de ces indigènes. Il serait tout à fait imprudent de suivre les indications, données par M. Dutreuil de Rhins, dans l'annexe n° 20 au n° 395 des Instructions nautiques (côtes méridionales de la Chine : *pente Est de Dià-Bisch par le milieu de l'île des Cocotiers au S. 28° O.* ou bien ; *petite hutte de l'extrémité Est de la dune Ouest de Thuan ou par la partie Ouest de l'île des Cocotiers au S. 3° O.* En suivant ces alignements, on vient infailliblement rencontrer le banc Ouest de la barre.

Il est fort possible qu'au moment où M. Dutreuil de Rhins commandait le *Scorpion* au service du roi d'Annam, c'est-à-dire vers 1876, la passe fût praticable dans ces conditions, mais elle ne l'est plus et il ne faut pas s'en étonner outre mesure, car les mauvais temps de l'hiver et les typhons qui sévissent assez souvent sur cette côte, suffisent à expliquer les changements qui se produisent dans une période relativement courte et quelquefois même d'une année à l'autre. En voici d'ailleurs une preuve incontestable : au milieu de 1877, le fort du Nord-Ouest était à bonne distance du rivage et entouré d'un fossé continu en bon état. J'ai vu, en moins de trois ans, disparaître ce fossé dans la partie Nord et la mer venir ronger les murs du fort que les annamites étayaient de leur mieux pour les empêcher de tomber.

Le représentant du gouvernement français, à Hué, était en ce moment M. le lieutenant de vaisseau Philastre. Je l'avais connu lors de mon premier séjour en Cochinchine, vers 1865 ; il était depuis l'occupation dans les affaires indigènes et s'y faisait remarquer par ses aptitudes supérieures pour l'étude des langues orientales et pour l'administration. Il avait alors la réputation d'un homme intègre, instruit et travailleur. Malheureusement, depuis cette

époque, étaient survenus les événement du Tonkin à la suite des expéditions commerciales de M. Dupuis, la conquête rapide de Garnier, sa mort, l'évacuation des villes et des citadelles que nous occupions, les massacres de chrétiens, enfin le traité de 1874. Le nom de Philastre se trouvait mêlé d'une manière fâcheuse à ces derniers évènements et j'avoue que j'avais hâte de le voir pour entendre, de sa bouche, le recit de cette fatale période.

Je partis à, 3 heures du matin, dans la jonque de la Légation française conduite par des rameurs annamites habillés et soldés par le gouvernement de la Cochinchine. Ils font partie de la garde d'honneur fournie par la Cour de Hué au résident français. Elle compte 20 hommes commandés par un doï (sergent) et deux kaï (caporaux).

J'emportais avec moi le courrier et 4,000 piastres destinées à la mission catholique de Hué par le Conseil supérieur des missions étrangères. Au point du jour, vers 5 heures et demie, je pouvais jouir de la vue qu'offrait le fleuve et la plaine qu'il arrose; nous croisions les jonques de rivière ou de mer au mouillage ou en marche, allant porter aux marchés de Thuan-An et de Hué du riz, des fruits, du poisson, etc. Sur les berges, des fermes entourées de jardins verdoyants, des chemins couverts entre des haies de bambous élevés, au feuillage gracieusement découpé, beaucoup de pagodes, grandes et petites, dédiées à tous les génies de la terre et des eaux, quelques tombeaux remarquables par leur architecture et les inscriptions, en lettres chinoises, qui rappellent les vertus du défunt et ses titres à la mémoire de la postérité ou qui énoncent, simplement, des sentences de morale universelle tirées des œuvres de ces grands philosophes que nous connaissons sous les noms de Confucius et de Mencius.

Nous arrivons enfin, vers 7 heures, à la ville Impériale enclose de murailles et de fossés disposés d'après les règles

de Vauban. Ainsi que pour beaucoup d'autres citatelles de l'Annam, le plan des fortifications de Hué a été dressé par les ingénieurs français Ollivier et Lebrun qui faisaient partie de la mission amenée au roi Gia-Long par Mgr de Behaine, évêque d'Adran. La ville fortifiée a la forme d'un carré de 2,200 mètres de côté et dans l'angle Nord se trouve un cavalier armé de nombreuses pièces de canon qui commandent le bras du fleuve par lequel on arrive; les courtines et les bastions de l'enceinte sont garnis de canons recouverts de petites paillottes qui permettent de les compter facilement; il y en a environ 60 sur chaque face. Malgré ces abris, le matériel a l'air d'être en bien mauvais état. les pièces rouillées et les affûts vermoulus.

La ville est complètement entourée par le fleuve et les canaux qui en dérivent; elle est uniquement consacrée au logement du Roi, de sa sœur, des fonctionnaires et d'une partie de l'armée; les faubourgs contiennent toute la population ouvrière et mercantile. L'accès de la ville est complètement interdit aux Européens; jusqu'ici il n'y a que l'amiral Bonnard et le commandant Brossard de Corbigny qui ont été autorisés à pénétrer dans une des cours du palais Royal, entre deux haies de soldats, pour être admis devant Tu Duc lors de la ratification des traités de 1863 et de 1874. Les visites et les conférences entre les ministres et les étrangers ont toujours lieu dans une petite maison située sur le glacis du front S.-E. de la citadelle.

Presque en face, sur la rive droite de la rivière, s'élève l'hôtel du résident français bâti sur le terrain de deux hectares et demi cédé à la France par le traité de 1874. La maison a bonne apparence : elle se compose d'un corps de logis à un étage, flanqué de deux ailes où se trouvent le logement du secrétaire, les cuisines, les salles de

bains, etc... De chaque côté de la cour d'entrée sont de petites constructions pour loger le jardinier, le garde-meuble (européens) et les soldats indigènes.

M. Philastre était souffrant : rien d'étonnant, d'ailleurs, à ce que sa santé soit gravement altérée par un séjour de vingt ans dans ce pays. Il nous fit un accueil très cordial et nous trouvâmes une table largement approvisionnée de vins excellents, de conserves et de gibier, malgré le peu de ressources gastronomiques qu'offrent les marchés annamites.

EXPÉDITION DUPUIS ET ÉVÈNEMENTS DU TONKIN

Je transcris ici les impressions qui me sont restées des conversations que j'eus avec M. Philastre pendant les trois jours que je passai à la résidence :

Vers la fin de 1872, une armée chinoise, commandée par le maréchal Mâ, achevait d'étouffer la révolte de Yun-Nan ; le gouvernement du Céleste-Empire avait autorisé un négociant français de Han-Kao, M. Dupuis, à livrer une fourniture d'armes européennes et ce dernier, profitant des récentes découvertes faites par la mission du regretté commandant Lagrée, avait choisi la voie du fleuve Rouge pour pénétrer jusqu'à Lao-Kaï, poste frontière du Tonkin et du Yun-Nan.

Voulant faire de son entreprise commerciale une expédition politique et française, sachant en outre toutes les difficultés qu'il aurait à surmonter, et de la nature du pays et de la part du gouvernement soupçonneux de l'Annam, M. Dupuis avait fait personnellement, ou par l'intermédiaire de ses lieutenants, plusieurs démarches auprès de l'amiral Dupré, alors gouverneur, pour être appuyé moralement et matériellement.

Le gouverneur ne dissimula pas à M. Dupuis tout l'in-

térêt qu'il prenait à la réussite de son entreprise, qui était, en effet, de nature à augmenter l'influence et le prestige du nom français dans cette riche contrée du Tonkin; mais, lié par les instructions formelles du ministère qui lui défendaient d'intervenir d'une manière active dans l'opération, il se borna à autoriser M. Dupuis à faire un emprunt de quelques milliers de piastres à la caisse de réserve de la colonie et à naviguer sous pavillon français, encore ce dernier point est-il douteux! En même temps, il engageait des pourparlers avec le gouvernement annamite, pour arriver à l'établissement d'un traité de commerce et d'une convention politique, réglant, d'une façon définitive, la reconnaissance par l'Annam de notre conquête de la Basse-Cochinchine.

Une ambassade, composée de plusieurs Mandarins annamites, ayant à leur tête Nguyen-Van-Tuong, ministre des finances et des affaires étrangères, vint à Saïgon.

Pendant ce temps, M. Dupuis avait quitté Hong-Kong avec trois petits bateaux à vapeur et était remonté jusqu'à Ha-Noï. Là, il fut obligé de s'arrêter pour obéir aux injonctions du gouverneur de la province qui n'avait pas reçu, de Hué, l'autorisation de laisser remonter le Song-Koï; il attendit pendant un mois, mais aucun ordre n'arrivant, il avertit le mandarin gouverneur qu'il lui laissait encore un délai de 15 jours, mais que, passé ce dernier laps de temps, de gré ou de force il remonterait; ses papiers chinois étaient en règle, il avait des obligations à remplir, des frais considérables à justifier, les eaux baissaient et il lui était impossible d'attendre plus longtemps. Les 15 jours s'écoulèrent et, aucune réponse n'étant arrivée, M. Dupuis força le passage et remonta à Lao Kaï, où il parvint à effectuer sa livraison d'armes; il avait profité de cette expédition pour jeter les bases d'une autre

affaire également très fructueuse et qui consistait à porter du sel au Yun-Nan pour en rapporter un poids équivalent d'étain. Mais les autorités annamites, de plus en plus inquiètes et défiantes, devinrent tout à fait récalcitrantes et s'opposèrent par tous les moyens possibles à la réalisation des projets de M. Dupuis ; elles firent parvenir leurs plaintes jusqu'à Saïgon. Les choses s'étaient envenimées à ce point qu'un conflit était imminent. C'est alors que l'amiral Dupré envoya Garnier à Ha-Noï pour faire une enquête et engager M. Dupuis à patienter jusqu'à la conclusion du traité de commerce. Je touche ici à un point très délicat et il ne m'est pas permis de trancher la question des responsabilités dans une affaire qui a eu une si déplorable issue. M. Philastre a gardé le secret professionnel et n'a pas voulu parler jusqu'ici, malgré les violentes attaques et les outrages qu'il a subis.

On peut seulement se poser quelques questions bien naturelles qui font entrevoir au moins la verité :

Pourquoi M. Philastre n'a-t-il pas été appelé par la Commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Dupuis, dont M. Bouchet était le rapporteur?

Pourquoi l'amiral Dupré a-t-il donné deux cents hommes à Garnier qui n'était, d'après *ses instructions officielles*, qu'un commissaire chargé d'une enquête ?

Pourquoi Garnier, dès son arrivée, écrit-il à M. Dupuis pour lui affirmer qu'il n'a rien à craindre de sa part et qu'il est plutôt disposé à lui prêter main-forte au besoin ?

Les faits devaient, du reste, donner raison à cette manière d'entendre la conciliation, puisque quelques jours après son arrivée, poussé à bout par l'inertie et la duplicité des mandarins, il s'emparait de vive-force d'Ha-Noï, de Nam-Dinh, Ninh-Binh, etc.., où il établissait ses lieutenants avec quelques hommes. La conquête était faite et Garnier écrivait à l'amiral Dupré pour lui annoncer cette surpre-

hante aventure et lui demander des renforts. Le premier mouvement du gouverneur fut tout à la joie, car, en ce moment même, les ambassadeurs qui se trouvaient à Saïgon employaient, de leur mieux, toute l'astuce et la résistance passive qui caractérisent les Orientaux, pour discuter, de la façon la plus oiseuse, les articles des traités et tâcher de gagner du temps ; ils venaient même de déclarer qu'ils n'avaient pas les pouvoirs suffisants pour traiter sur les bases données et qu'ils avaient besoin d'en référer à Hué. La nouvelle de la conquête fut un coup de foudre : les ambassadeurs voulaient rompre toute négociation. Notre gouvernement métropolitain, encore peu stable et fort agité par les passions politiques, désavouait toute action vigoureuse à l'extérieur et se désintéressait complètement de notre grandeur coloniale. L'amiral Dupré reçut l'ordre de renouer, à tout prix, les relations avec l'Annam et de s'abstenir de toute action qui pourrait susciter des complications diplomatiques. Les Mandarins partirent sur le d'*Estrées* avec M. Philastre, auquel le gouverneur avait donné les pouvoirs les plus étendus pour arriver à rétablir l'entente. Le d'*Estrées* déposa les ambassadeurs à Tourane et le gouvernement annamite fit prier M. Philastre d'aller au Tonkin pour y rétablir l'ordre et faire évacuer les citadelles enlevées, sous peine de voir abandonner définitivement toute espèce de traité. Le d'*Estrées* arriva à Haï-Phong au moment où Garnier venait de trouver la mort dans une sortie. Averti que les Pavillons-Noirs se dirigeaient sur la ville, il avait fait sortir trois détachements d'une quinzaine d'hommes et, n'écoutant que sa colère et sa bouillante ardeur, il s'était mis à courir en avant de plus de 100 mètres de la petite troupe qu'il commandait en personne. Il trébuche et tombe : avant qu'il n'eût eu le temps de se relever, les Pavillons-Noirs, cachés par des touffes de bambous des

deux côtés de la route, s'étaient précipités sur lui et l'avaient criblé de coups de fusils et de coups de lance. L'enseigne de vaisseau Balmy était tué dans les mêmes circonstances sur un autre chemin. L'action avait été tellement rapide que les petites troupes de soldats, trop distantes, n'avaient pu s'y opposer et furent obligées de battre en retraite.

Ce triste évènement avait jeté une profonde stupeur parmi nos troupes. Les mesures que prit M. Philastre n'étaient pas de nature à relever leur moral. En cette occasion, il oublia qu'il était français pour ne se rappeler que de l'objet de sa mission ; il considérait l'entreprise de Garnier comme une violation du droit des gens et une attaque, en pleine paix, contre un pays avec lequel on était en négociations ; il mit de côté tout esprit de nationalité et de patriotisme pour rétablir ce qu'il considérait comme la supprême équité. L'évacuation des citadelles des villes autres que Ha-Noï et Haï-Phong fut ordonnée et exécutée. Nos marins et nos soldats abandonnèrent leur conquête la rage dans le cœur, mais il y eut, malheureusement, en outre, de basses et atroces vengeances de la part des annamites sur les chrétiens tonkinois qui nous avaient été si sympathiques et si dévoués. Des villages entiers furent brûlés et leurs habitants massacrés. C'est une triste page de notre histoire coloniale !

Le 17 mai, à 9 heures du soir, nous prenions congé de M. Philastre, et à minuit et demi nous étions à bord de l'*Antilope*. L'appareillage se fit à 6 heures du matin, la barre était calme, on trouva 4 mètres de fond au minimum. Le retour de Saïgon s'effectua sans incident en nous maintenant à une distance de 4 à 5 milles de terre ; la brise, faible et variable du S.-E. à l'Est jusqu'au cap Varela, devint assez ronde de l'E.-N.-E. à partir de ce point jusqu'au cap Saint-Jacques.

Les courants constatés étaient très faibles et portaient en général au N.-E. Le 21 mai, à 11 heures 25 du matin, l'*Antilope* s'amarrait sur le corps-mort n° 2, en rade de Saïgon.

PREMIER VOYAGE A POULO-CONDORE

Le 27 mai, à 11 heures du matin, nous étions en route pour Poulo-Condore où nous allions porter plusieurs passagers, les lettres et divers objets de matériel et d'approvisionnement, destinés au pénitencier et à la compagnie d'infanterie de marine qui forme la garnison. La traversée est de 20 heures à la vitesse moyenne de 8 nœuds; le temps était très pluvieux et il ventait jolie brise à grains de Ouest à O.-S.-O.

Le groupe des Condore comprend plusieurs îles dont une seule, la grande Condore, est habitée; sa superficie est de 5,465 hectares dont la moitié en plaines sur la côte N.-E. Elle est séparée de la Petite-Condore ou Bac-Vung par un étroit canal qui assèche à marée basse. La population autochtone de l'île est à peine de 300 habitants répartis entre cinq ou six villages assez misérables. Ils cultivent des rizières, des cocotiers et quelques légumes. L'île est très boisée et les essences qu'elle produit sont très estimées en menuiserie et en ébénisterie. Les sommets les plus élevés ne dépassent pas 500 mètres et servent de point de reconnaissance à tous les bâtiments qui donnent dans la mer de Chine, venant de Singapour.

Le groupe des îles Condore est placé sous l'autorité d'un commandant particulier qui reçoit ses instructions du gouverneur de la Cochinchine et qui exerce son mandat dans les conditions déterminées par l'ordonnance du 9 février 1827, relative aux dépendances de la Guadeloupe.

Il a sous ses ordres un directeur du pénitencier chargé spécialement de la garde et de la surveillance de cet éta-

blissement et assisté de 1 secrétaire, 1 gardien-chef, 6 gardiens européens, 5 surveillants asiatiques, 1 interprète, 1 chef de culture, 42 miliciens. Le nombre des prisonniers varie de 600 à 800; ils sont employés à tous les travaux prescrits par le commandant des îles : défrichements, routes, constructions, fabrication de la chaux, tuilerie, culture, etc.

La garde extérieure de Poulo-Condore est confiée à une compagnie d'infanterie de marine.

Sous la vive impulsion du colonel d'infanterie de marine en retraite, Pasquet de la Broue, actuellement commandant, l'île a pris une physionomie animée et prospère. Les défrichements et les plantations d'arbres fruitiers se font de tous côtés; les routes sont bien entretenues; des ateliers se forment et on fabrique d'excellente chaux avec les coraux qui, malheureusement, occupent une bonne moitié de la magnifique baie du N.-E. Cette baie présente un mouillage excellent et un abri sûr aux navires du plus fort tirant d'eau pendant la mousson de S.-O. Cependant, lorsque la brise est très fraîche, il est prudent d'avoir une ancre mouillée en veille parce qu'il tombe du haut de la montagne de fortes risées capables de faire casser une chaîne.

La matinée du 29 fut employée au tir du canon, contre un rocher servant de cible, sur le bord de la plage Sud; à 5 heures 20, l'*Antilope* appareillait; à 3 heures du matin, nous apercevions le phare du cap Saint-Jacques et à midi nous reprenions notre poste à Saïgon.

PREMIER VOYAGE A BANGKOK

Quelques jours après, le 7 juin, après avoir complété eau, vivres, charbon, l'*Antilope* appareillait pour aller à Bangkok ; il s'agissait d'une simple visite amicale et nous devions présenter, au roi de Siam, les compliments et les

hommages du contre-amiral Lafont, alors gouverneur de la Cochinchine, dans le but d'entretenir les relations de bon voisinage.

RELACHE A POULO-CONDORE

Nous touchâmes à Poulo-Condore pour y déposer le courrier ; on doubla Poulo-Abi, le 9 juin, à 6 heures du matin. Nous entrâmes dans le golfe de Siam, dont la navigation, pendant la mousson du S.-O., est souvent pénible sinon dangereuse, à cause des grains très violents qu'on y reçoit dans la partie orientale. Dans cette prévision, les instructions recommandent de faire route à l'Ouest pour gagner, le plus tôt possible, la côte de Malakka où le temps est généralement assez beau et les grains bien moins à craindre. Nous n'eûmes pas besoin d'allonger ainsi notre route ; la brise était faible, variable du S.-O. à l'O.-S.-O., et nous pûmes gouverner, sans aucun inconvénient, directement sur la barre de Me-Nam où nous arrivions le 11 à midi. Le pilote (de nationalité suédoise), nous apprit que la marée ne pouvait nous permettre de remonter qu'à 1 heure du matin.

BARRE DE ME-NAM

La barre du Me-Nam est distante de 3 milles de l'embouchure de la rivière ; le régime des marées est très variable et les points de repère assez difficiles à distinguer pour nécessiter l'emploi d'un pilote. La passe est quelquefois déplacée par les dépôts lents du fleuve et les bouleversements de la mauvaise saison. Aussi, la carte n° 2,310 a besoin de nombreuses corrections.

Les bâtiments, d'un tirant d'eau de 4m,20, peuvent seuls franchir la barre. Aussi, il arrive souvent que les navires

partent de Bangkok avec un demi chargement et viennent le compléter en dehors de la barre ou au mouillage des îles Koh-si-Chang, au moyen d'allèges, du port de 60 à 100 tonneaux, remorquées par de petits bateaux à vapeur.

L'*Antilope* leva l'ancre à 1 heure du matin et passa sans accident sur la barre et à travers les pêcheries qui couvrent tout le littoral. On stoppa quelques instants à Pakuam pour faire la déclaration d'usage à la douane. Autrefois, il était prescrit, par les règlements du port, de déposer en ce point les canons et les armes du bâtiment; mais cette coutume, dictée par une défiance ombrageuse, est complètement tombée en désuétude.

Nous arrivions à Bangkok, à 6 heures du matin et nous affourchions par 18 mètres de fond, en face du consulat d'Angleterre.

La partie du fleuve, qui forme le port de Bangkok, était, en ce moment, assez bien garnie de bâtiments de diverses nationalités, principalement des allemands, des anglais et des siamois. Pas de bâtiments français! D'après les renseignements officiels, il n'en était venu que deux depuis le commencement de l'année, tandis que la moyenne des années précédentes était de 18 ou 19 par an.

L'aspect du port et de la ville de Bangkok est des plus curieux. Bâtie sur un archipel d'îlots vaseux, compris entre le fleuve et les canaux qui en dérivent, la ville, avec ses faubourgs étendus, semble être, en effet, ainsi qu'on l'a nommée, la Venise de l'extrême-orient.

Sur la rive droite, les cabanes du peuple, les jardins et les marais dominent; on y remarque cependant, quelques belles pagodes, parmi lesquelles celle de Wat-Chang dont la flèche, haute de 66 mètres, est le premier indice de la capitale pour le voyageur qui remonte le fleuve.

Sur la rive gauche, la ville proprement dite, entourée

de murailles crénelées et flanquée, de loin en loin, de tours et de bastions, couvre un espace de huit kilomètres de circuit. En dehors de l'enceinte, s'étendent de populeux faubourgs et, en particulier, le Sam-Peign ou marché chinois, dont les dédales tortueux bordés par des boutiques innombrables, présente, en même temps qu'une grande activité commerciale, le spectacle de la pourriture morale et matérielle dans ses nombreuses maisons de prostitution et dans ses ruisseaux chargés d'immondices et de débris de toute nature.

C'est sur la rive gauche, également, que se trouvent les consulats des diverses nations, les hôtels et la mission française, résidence de l'évêque, Monseigneur Vey.

De chaque côté du fleuve, et à toucher les berges, aussi loin que la vue peut s'étendre, on aperçoit des milliers de boutiques flottant sur des radeaux L'animation qui règne sur les eaux, grâce au nombre incalculable des embarcations qui circulent en tous sens, est de nature à frapper vivement l'imagination. L'attention est ensuite attirée par la vue des palais royaux et des pagodes, projetant dans les airs, au-dessus de l'éternelle verdure de la végétation tropicale, leurs flèches dorées, leurs dômes en faïence vernissée, leurs hautes pyramides sculptées à jour, découpées en guipure et reflétant toutes les couleurs du prisme aux rayons du soleil. Cette architecture originale, la variété infinie des édifices et des costumes, indiquant la diversité des nationalités groupées sur ce point du globe, le son incessant des instruments de musique et le bruit des représentations scéniques, tout cet ensemble est pour l'étranger un spectacle aussi nouveau qu'agréable au premier abord.

Le consul français, M. Devienne, était parti depuis un mois pour rentrer en France ; son successeur n'était pas encore désigné et l'intérim était rempli par le chancelier,

M. Lorgeou, ancien élève de l'école des langues orientales, homme instruit et intelligent, connaissant parfaitement la langue et les mœurs des Siamois ; il habitait Bangkok, avec sa famille, depuis six ans et nous trouvâmes en lui le causeur le plus aimable et le guide le plus obligeant.

HISTOIRE DE PRAH-PREE-TCHA

Nous succédions à Bangkok à une canonnière anglaise, le *Eox-Hound*, dont la présence avait été requise par le consul général d'Angleterre, M. Knox, à la suite des évènements dans lesquels ce fonctionnaire avait pris fait et cause pour son gendre, Prah-Pree-Tcha.

M. Knox, fixé depuis 20 ans à Bangkok où il avait fait tout son avancement dans la carrière consulaire, avait épousé une femme siamoise dont il eut deux filles et un garçon ; ces enfants avaient été élevés en Europe et, à son retour, l'une des jeunes filles s'était éprise de Prah-Pree-Tcha, noble siamois, fort bien en cour et favori du Roi. Ce jeune homme était gouverneur des provinces de Pa-Ghim et de Ka-Bin, régions montagneuses que traverse la chaîne de monts Dong-Phya-Phaï à l'Est de Bangkok, et qui sont très riches en mines d'or et en pierres précieuses. Il faut croire qu'une bonne partie de ces richesses entrait dans la caisse du jeune gouverneur, car il menait un train princier dans la capitale, faisait construire des palais, achetait des yachts à vapeur et recevait magnifiquement les Européens dont il recherchait la société. Ce faste insolent et les exactions qu'il commettait, finirent par lui attirer l'inimitié des autres grands mandarins siamois et bientôt les prétextes abondèrent pour le renverser. En outre des concussions qu'on lui reprochait, on l'accusait d'avoir fait périr, dans des supplices atroces, plusieurs individus qui le gênaient. Les dénonciations

abondaient et parvenaient jusqu'au Roi, dont la patience finit par se lasser et qui fit arrêter et emprisonner le coupable.

C'était de ce brillant sujet que mademoiselle Knox voulait faire son époux; il avait fait une demande régulière de mariage au consul anglais, mais ce dernier, parfaitement au courant des bruits fâcheux qui couraient sur Pra-Pree-Tcha, avait refusé énergiquement, malgré les supplications de sa fille. Elle ne se rebuta pas, et, quelques jours après, profitant d'une fête au palais où elle avait accès près des reines, elle s'enfuit et se réfugia à bord du yacht de Prah-Pree-Tcha. Le scandale était public et M. Knox fut forcé de consentir au mariage de sa fille. La cérémonie venait d'avoir lieu depuis fort peu de temps, lorsque le jeune gouverneur fut arrêté, par ordre du Roi, sous la prévention de concussion, de meurtre et de lèse-majesté. Le consul anglais, touché par les plaintes de sa fille, entraîné peut-être aussi par l'orgueil britanique qui lui faisait considérer le mari de sa fille comme sujet anglais, réclama la mise en liberté de son gendre, le Roi fut inflexible; M. Knox eut le tort de transformer cette affaire, purement judiciaire, en évènement politique et demanda à Singapour l'envoi d'une canonnière. Le *Fox-Hound* passa un mois à Bangkok et défense fut faite aux officiers de communiquer officiellement avec les autorités siamoises, mais ce procédé d'intimidation ne réussit pas. Le gouvernement de Siam avait fait parvenir à Londres l'exposé de la situation, des ordres arrivèrent pour renvoyer le *Fox-Hound*, et M. Knox, pour éviter une destitution, dut prendre sa retraite. Prah-Pree-Tcha fut exécuté quelques mois après, à la suite d'un long procès.

Nous eûmes beaucoup à nous louer de la réception qui nous fut faite par les autorités siamoises et par la colonie européenne. Le premier Roi et le second Roi reçurent

l'état-major de l'*Antilope* en audience privée ; on nous offrit du thé, des cigares, des cigarettes, et nous restâmes assis devant leurs majestés, honneur très grand si l'on considère que les ministres et les plus hauts mandarins n'abordent leur souverain qu'à genoux et ne lui parlent que le front dans la poussière.

Le premier Roi, Somdetch Phra Romindar Maha Chula Longkorn, etc....., est un jeune homme de 26 à 27 ans ; sa figure, d'un ton olivâtre, est animée par des yeux noirs très vifs et paraît intelligente ; il porte le costume national, justaucorps en soie brochée, langouti, bas blancs et ceinture chargé d'or et de pierreries ; il est partisan de certains progrès et se montre très bien disposé pour les Européens. Il a le pouvoir le plus absolu ; il dispose à son gré de la propriété du sol, de la vie et de la liberté des habitants ; chef infaillible de l'armée, de la loi et du culte, il nomme à tous les emplois civils, militaires et religieux.

Le second roi, oncle du roi régnant, a, lui aussi, un palais, des ministres, une cour et un sérail, mais son pouvoir est purement fictif et il n'intervient, en aucune façon, dans le gouvernement des affaires publiques. C'est un homme de 60 ans environ, à la taille élevée et d'un embonpoint assez considérable, ce qu'explique d'ailleurs le peu d'activité et de soucis qu'il se donne. Sa figure, placide et souriante, exprime l'indifférence et la lassitude. Il paraît cependant qu'il est fort instruit, qu'il parle anglais et comprend le français ; il aime beaucoup l'Europe et sa civilisation ; il cultive les lettres et les sciences et se pique même d'avoir des connaissances très étendues en astronomie. Il s'était joint à la commission française qui a observé l'éclipse totale de soleil dans le golfe de Siam, en 1868.

Les palais royaux, ou plutôt l'assemblage de constructions qui constitue les résidences du premier et du second

Roi, sont renfermés dans l'intérieur d'une enceinte crénelée. On y voit des casernes, des édifices d'architectures différentes servant de logements au Roi, à ses femmes et aux gens de service des deux sexes, des pagodes, des écuries d'éléphants, voire même un musée..... Tous ces édifices, malheureusement, ne sont pas entretenus avec un égal soin et on constate, à chaque pas, les effets de l'indolence asiatique, qui laisse à côté des choses les plus somptueuses, s'accumuler les ruines et les détritus de toute nature

L'une des pagodes royales est particulièrement splendide ; la muraille est entièrement recouverte, extérieurement, de morceaux de faïence dorée qui lui font ressembler à un énorme bloc resplendissant de lumière. Les portes, en bois épais de 12 centimètres, hautes de 4 mètres, sont admirablement incrustées de nacre. A l'intérieur, les murs sont couverts de peintures à fresque, représentant les diverses phases de la vie de Bouddha. On marche sur un parquet formé de plaques de bronze recouvert de nattes d'argent. Sur les autels, se dressent de magnifiques statues en argent ou en or, représentant des Bouddhas assis ou debout ; au centre de la nef, un autel très élevé porte la fameuse statue, en émeraude, haute de 40 centimètres, évaluée plus d'un million.

Dans une autre pagode, on voit un Bouddha couché, long de 50 mètres, entièrement couvert d'une couche de laque dorée.

Les éléphants sacrés sont assez nombreux, mais nous avons cherché en vain l'éléphant blanc. Tout ce qu'on peut constater, c'est que ces animaux sont ladres ou albinos et que la couleur de la peau s'en trouve altérée en certains endroits, particulièrement aux paupières et aux oreilles. Ils ont, d'ailleurs, des mérites plus sérieux ; leur taille et leurs défenses sont remarquables. Ils ont un

harnachement particulier pour la guerre et nous avons vu, parmi ces colosses, quelques vétérans qui avaient déployé l'ardeur la plus belliqueuse dans les campagnes de la fin du siècle dernier, contre les Cambodgiens, les Birmans et les Annamites; leurs défenses étaient ornées d'anneaux d'or et d'argent.

Je ne veux pas oublier de mentionner la pagode de Wat-Saket, située à l'une des portes de la ville; c'est là que se font les crémations dont il existe, naturellement, plusieurs classes, suivant la richesse du défunt. Quand une famille pauvre n'a pas les moyens de mettre un tical (3 fr. 20) dans la bouche de son mort, ce qui est le minimum fixé par les bonzes pour la crémation de la dernière classe, on jette le cadavre à l'eau. Cette méthode est très usitée, notamment en temps d'épidémie de choléra, et ne contribue pas peu à le propager davantage. Quelquefois aussi, on expose le cadavre sur le sol, dans une partie retirée de l'enclos de la pagode où des chiens et des vautours, hôtes habituels de ces lieux, ne tardent pas à le déchiqueter. Au moment de notre visite, nous dérangeâmes un chien qui achevait un morceau de sternum et un crâne encore sanguinolent.

A la pagode est annexée une grande bonzerie où pullulent les talapoins au crâne rasé et à l'écharpe jaune. Sur la droite de la route qui mène à la porte de la ville, s'élève une colline artificielle couronnée par un sanctuaire de Bouddha. De la plate-forme de cette colline, haute de 50 mètres, on jouit d'une vue magnifique du panorama de Bangkok.

Nous avions été précédés à Siam par une ambassade annamite, venue sur le *Lithatki* (ancien d'*Entrecasteaux* français), et l'incident qui avait donné lieu à cet échange de relations entre les deux pays, donne bien une idée du désordre et de l'anarchie qui règnent dans la vallée de Me-Kong.

Vers la fin de 1874, une bande de Hos, Chinois pillards, venus du Yun-Nan, ayant envahi le royaume tributaire de Luang-Prabang, le Roi de Siam envoya contre eux le général Phutaraphaï à la tête d'une armée, mais on arriva trop tard, les Hos étaient déjà partis! Pour que l'expédition ne parût pas complètement avortée, le général siamois rançonna aussi quelque peu pour son compte et enleva une partie considérable de la population du Phouen, province qui paie en même temps le tribut à la provice annamite du Nghe-An et au royaume Laotien de Luang-Prabang. Les malheureux habitants auxquels on reprochait d'avoir fait cause commune avec les Hos, bien que leur Roi eût été tué par ces brigands, furent dirigés sur Bangkok au nombre de plusieurs milliers comme prisonniers de guerre. Tous les enfants en bas-âge périrent; la mortalité fut également énorme parmi les adultes, obligés de traverser un pays malsain et manquant de tout. Sur les conseils du consul d'Angleterre qui craignait les récriminations de la part des Annamites et à la suite de notre intervention, ce qui restait de ces malheureux fut rapatrié pendant les deux années suivantes, à l'exception de ceux qui se fixèrent, volontairement à ce qu'on assure, dans la province siamoise de Nong-Khaï, où ils sont gouvernés par le fils de leur ancien Roi. Il restait même quelques sujets annamites et neuf canons à Bangkok et c'était pour les reprendre, par la voie diplomatique, que le *Lithahki* était venu dans la capitale siamoise. Les Annamites obtinrent satisfaction et furent accueillis courtoisement sans que cependant le Roi ouvrît l'oreille à des insinuations d'alliance que l'état des traités de l'Annam avec la France ne lui permettait pas d'accueillir sans en référer à notre gouvernement.

Le 19 juin, à 1 heure du soir, nous quittions Bangkok; nous passions la barre à 5 heures et demie et nous faisions

route pour revenir à Saïgon. Le temps était beau dans le golfe ; c'est après avoir doublé Poulo-Obi que nous retrouvâmes le temps pluvieux et les grains de la mousson de S.-O.

DEUXIÈME VOYAGE A HUÉ

Le 24 juin, nous étions de retour, mais notre séjour fut de très courte durée, car le 27 l'*Antilope* repartait pour aller à Hué. Le gouverneur avait appris que l'état de santé de M. Philastre s'était aggravé au point de rendre son rapatriement absolument urgent. Madame Philastre venait d'arriver avec ses enfants par le dernier courrier pour rejoindre son mari ; on les retint à Saïgon et l'*Antilope* n'emporta comme passager, que le capitaihe d'infanterie de marine Rheinart qui allait prendre le poste de résident à Hué, poste, déjà occupé, par lui après la conclusion du traité de 1874. M. Rheinart était un homme énergique, aussi loyal que brave ; inspecteur des affaires indigènes et très au courant des mœurs annamites, c'était bien l'homme qui convenait à la situation.

Le 30 juin, à 7 heures du matin, l'*Antilope* mouillait à Thuân-An et nous partions aussitôt pour Hué dans la jonque de la légation. M. Philastre était encore très souffrant quoique sa santé eût déjà éprouvé une légère amélioration depuis quelques jours. Après la remise du service au nouveau résident, nous partions le 3 juillet, emmenant, avec M. Philastre, le consul annamite de Saïgon, Ngûyen-Thanh-I, qui se trouvait en congé à Hué.

Le 4 juillet, l'*Antilope* entrait à Quittone pour y prendre les passagers et la correspondance ; nous repartions le soir même pour Saïgon. Après avoir dépassé Poulo-

Condore, la brise de S.-S.-O, variable au S.-S.-E., fraîchit et se maintint ainsi jusqu'au cap Padaran ; notre vitesse était tombée à 4 nœuds 5. Le cap Padaran doublé, la brise mollit en hâlant le S.-O ; nous arrivions à Saïgon le 7 juillet à 8 heures du matin.

DÉPART DE M. LE CONTRE-AMIRAL LAFONT. — ARRIVÉE DE M. LE MYRE DE VILERS

C'était le moment où M. le contre-amiral Lafont, parvenu au terme de son commandement, remettait ses pouvoirs à M. Le Myre de Vilers, premier gouverneur civil de la Cochinchine française. Le capitaine de vaisseau Bigrel, commandant de la marine, devenait chef de la station navale. Le 13 juillet, l'amiral Lafont quittait la colonie à bord du paquebot l'*Ava*.

DEUXIÈME VOYAGE A POULO-CONDORE

Le 20 juillet, l'*Antilope* partit pour Poulo-Condore. Nous avions à bord la correspondance, des approvisionnements et 68 passagers dont 51 prisonniers destinés au pénitencier. La traversée fut assez pénible ; la mousson S.-O était fraîche, les grains fréquents et accompagnés d'une pluie torrentielle ; après une mauvaise nuit, le temps s'éclaircit au jour et nous aperçûmes les îles devant nous ; on prenait le corps-mort de la baie du N.-E. à 9 heures et demie du matin. Le départ fut fixé au 22, 4 heures du soir.

Le traversée, de retour, fut favorisée par un très beau temps ; ciel en partie couvert, légère brise variable du S.-O. à l'Ouest. Je prenais connaissance du feu du cap

Saint-Jacques à 1 heure et demie du matin et à 1 heure du soir, nous étions sur rade de Saïgon. Nous avions eu en 10 heures un courant de 8 milles dans l'E.-N.-E., ce qui n'a, d'ailleurs, rien d'anormal en cette saison.

TROISIÈME VOYAGE A HUÉ

Le 26 juillet, l'*Antilope* appareillait pour aller chercher à Hué le personnel des travaux publics employé à la réfection du toit de la légation. Nous avions comme passager M. Raindre, secrétaire d'ambassade, en mission extraordinaire, envoyé par le gouverneur pour porter des instructions à M. Rheinart.

La traversée fut favorisée par le beau temps ; ne pouvant arriver de jour devant la barre de Thuan-An, je préférai mouiller en rade de Tourane dans la soirée du 28. On appareilla le 29 au point du jour, et j'arrivai à Thuan-An à midi. La jonque du résident nous y attendait ; nous pûmes remonter de suite à Huó avec M. Raindre ; sa mission terminée, j'appareillai du port de Thuan-An le 1er août à 6 heures du matin, ramenant à Saïgon le personnel des travaux publics. Au moment de l'appareillage, le roi d'Annam arrivait escorté de nombreuses jonques chargées de soldats ; la circulation des petites barques était interrompue sur le fleuve comme celle des piétons à terre ; nous dûmes laisser à terre le cuisinier des officiers qui s'était attardé au marché. Le roi venait de passer quelques jours au bord de la mer avec sa mère et quelques-unes de ses femmes pour prendre des bains. La façade de la maison qu'il habite dans cette circonstance donne sur la lagune ; des terrasses, établies sur pilotis, supportent quelques hangars tendus de cotonades rouges et jaunes sous lesquelles il s'abrite pendant la chaleur du

jour ; entre ces terrasses, sont ménagés des bassins soigneusement clos par des planches et des bambous, car S. M. Tu-Duc redoute autant d'être vu par son bon peuple que par les étrangers.

Le fort du Nord et les jonques de guerre saluèrent l'arrivée de la jonque royale par des coups de canon. Un interprète du mandarin du port était venu à bord me prévenir qu'on allait saluer. Il s'exprimait assez mal et je ne pus comprendre s'il me donnait un simple avis ou s'il m'invitait à faire également un salut. L'*Antilope* n'ayant que 2 pièces de canon, je crus bon de m'abstenir et nous partîmes.

RELACHE A QUIN-TON

Quelques heures après notre départ, on s'aperçut que le vide diminuait graduellement au condenseur et que la salure de l'eau augmentait. Il fallait de toute nécessité visiter le condenseur et nous dûmes mouiller devant Quin-Ton ; le travail de visite demanda 6 heures ; on trouva un tube crevé et on le remplaça immédiatement. J'appareillai de Quin-Ton à 8 heures 30 du soir et nous achevâmes la traversée sans autre incident fâcheux. Entre les caps Varela et Padaran la brise était assez fraîche et le courant contraire de 1 nœud 6 à l'heure.

Le cap Padaran doublé, le temps s'embellit, le courant devint presque nul et nous arrivâmes au cap Saint-Jacques le 5 août à 3 heures du matin ; à 9 heures 20 nous étions amarrés en rade de Saïgon.

TROISIÈME VOYAGE A POULO-CONDORE

Quelques jours après, du 11 au 14 août, l'*Antilope* fit un voyage à Poulo-Condore pour y porter des approvision-

nements et 19 prisonniers. Aucun incident à signaler, mousson faible, quelques grains de pluie du S.-O., courant presque nul.

INSPECTION GÉNÉRALE

La fin du mois d'août et la plus grande partie du mois de septembre furent employés à l'inspection générale passée par le commandant Bigrel et au concours d'honneur entre tous les bâtiments de la station navale.

ARRIVÉE DE LA MISSION ESPAGNOLE

L'aviso espagnol *Marquès del Duero*, commandé par le lieutenant de vaisseau Quillermo Lobe, avait mouillé le 17 août sur rade de Saïgon, amenant M. Ordonez, ministre plénipotentiaire, chargé par le gouvernement espagnol de négocier avec le royaume d'Annam, un traité de commerce. D'après les conventions établies en 1874, ce traité avait d'abord été soumis au gouvernement français et ce n'est qu'après en avoir obtenu l'autorisation que les Espagnols avaient été admis à négocier directement avec l'Annam. Leur principal but était d'arriver à établir un courant d'émigration de l'Annam à leur grande colonie cubaine, mais cette entreprise offrait bien peu de chances de réussite et je crois que cette clause est restée lettre morte.

PREMIER VOYAGE A PNOM-PEUH (CAMBODGE)

L'*Antilope* appareillait le 25 septembre pour aller à Pnom-Peuh, capitale du Cambodge. Nous devions servir d'escorte au gouverneur qui allait rendre visite au roi

Norodon; nous avions comme passagers une partie des officiers de l'état-major de M. de Vilers.

A cette époque de l'année, la navigation du Cambodge ne présente aucune difficulté, les eaux sont très hautes et le seul passage délicat est celui de la barre du Cua-Tien, bras du Mytho, sur laquelle il ne reste que 2 mètres d'eau à marée basse. Je mouillai devant Chaudoi, le 27 septembre, à 7 heures du soir; le lendemain, j'apparaillai, à 8 heures, en même temps que les deux canonnières la *Hache* et le *Yatagan*, pour remonter à Pnom-Peuh par le bras postérieur du Me-Kong; nous prîmes notre mouillage à 7 heures du soir, à 10 milles au-dessous de la capitale. Là, nous devions attendre la canonnière le *Harpon* qui portait le gouverneur, pour faire une entrée solennelle sur la rade de Pnom-Peuh.

L'aspect général du Cambodge est beaucoup plus pittoresque que celui de la rivière de Saïgon; dès qu'on a passé la barre, on navigue entre des rives bordées de beaux arbres, derrière lesquels s'étendent, à perte de vue, des rizières bien cultivées; à mesure qu'on remonte, le paysage s'anime; on rencontre des barques nombreuses descendant, toutes voiles déployées, ce magnifique fleuve, dont la largeur atteint quelquefois un kilomètre, ou remontant péniblement contre le courant en se hâlant à la cordelle le long des berges. A chaque instant, on aperçoit des hameaux ou des fermes isolées, entourées de jardins dont la végétation est très variée; ce sont des plantations de mûriers, des cannes à sucre, du maïs, des bananiers, des tamarins, des orangers, des manguiers dont le feuillage touffu et d'un vert sombre, tranche agréablement sur la teinte, plus tendre, des rizières; souvent on rencontre des îles, splendides corbeilles de verdure, d'une fertilité extraordinaire. L'immense fleuve charrie même des paquets de joncs et de roseaux arrachés aux rives, véritables

iles flottantes dont il faut se défier, car elles portent souvent des serpents.

Le courant atteignait 6 nœuds à certains endroits où le fleuve se rétrécit et change brusquement de direction ; il est vrai que nous étions au maximum de la crue.

Le *Harpon* arriva dans la soirée du 29 septembre. Le lendemain, dès 4 heures du matin, la flottille se mettait en marche et, deux heures après, mouillait sur la rade de Pnom-Peuh dans l'ordre suivant : *Harpon*, *Yatagan*, *Antilope* et *Hache*.

Le gouverneneur s'installa dans les appartements du protectorat que le représentant français, M. Aymonier, avait mis à sa disposition. La maison, d'une construction élégante, est à un étage et elle regarde le fleuve dont elle n'est éloignée que de quelques mètres aux hautes eaux. Le rez-de-chaussé est orné d'une colonnade et d'un péristyle assez gracieux.

Les visites officielles commencèrent à 3 heures de l'après-midi. Le roi Norodon avait fourni cinq voitures pour le gouverneur et les officiers qui l'accompagnaient. Un détachement de cavaliers cambodgiens, revêtus de beaux costumes bleus tout neufs, escortait les voitures. Nous fûmes reçus au palais dans une sorte de petit salon meublé à l'européenne ; Norodon était assis sur un magnifique fanteuil doré et portait l'habit de général de division avec le grand cordon de la Légion d'honneur en sautoir. Il avait le lauganti traditionnel retenu à la taille par une magnifique ceinture garnie d'or et de pierres précieuses.

A notre arrivée, le roi se leva vivement et vint à la rencontre du gouverneur dont il prit la main et qu'il fit asseoir auprès de lui. On échangea les compliments d'usage et nous primes des cigarettes et du thé offerts par les frères du roi. Deux heures après, Norodon rendait sa visite au gouverneur, en venant au protectorat, dans

les mêmes voitures que celles qui venaient de nous servir.

FÊTE DES EAUX A PNOM-PEUH

Puis on assista aux régates qui se donnaient sur le fleuve en face du palais royal, en l'honneur du maximum de la crue. C'était bien la fête des eaux, car le ciel lui-même s'y associait en nous envoyant par intervalles de larges ondées. Le spectacle de ces courses nautiques est vraiment original : une foule d'embarcations longues et étroites ornées de banderolles aux vives couleurs couvre le fleuve ; chacune de ces pirogues est montée par soixante, quatre-vingts et même cent rameurs, la tête et le corps nus, les reins ceints d'une écharpe blanche ou rouge, tranchant sur le bronze de leur peau ; ils sont accouplés deux à deux et lèvent simultanément leurs pagaies dont ils frappent l'eau en mesure, tandis qu'à la proue et à la poupe, relevées en courbes légères et gracieuses, se tiennent deux hommes, l'un maniant avec dextérité une longue rame qui sert de gouvernail, l'autre armé d'un bâton pour prévenir les abordages : au milieu de la pirogue, sur une petite plate-forme, se tient un troisième personnage qui frappe un gong ou un timbre à coups d'autant plus rapides que le but approche davantage. Les rameurs accompagnent cette musique infernale de cris d'excitation sauvages : Ouah ! ouah ! tandis que l'homme de l'arrière pousse de temps en temps un cri plus prolongé et plus fort qui domine tous les autres.

Le soir, le roi dînait au protectorat avec le gouverneur. Le lendemain soir, 1er octobre, il faisait à son tour les honneurs de son palais à M. Le Myre de Vilers et aux officiers en les invitant à un banquet suivi d'un ballet de danseuses.

Le théâtre se compose tout simplement d'une grande estrade, élevée d'environ un mètre au-dessus du sol et recouverte d'un toit soutenu par des colonnes en bois ; à l'un des bouts de cette estrade est une plate-forme un peu plus élevée, où le roi et le gouverneur prennent place ; des fauteuils et des chaises sont disposés derrière eux pour les officiers et les Européens invités. La salle est éclairée par des torchères portant des vases en terre avec des mèches en coton imbibées d'huile de coco que des esclaves vont renouveler fréquemment en se traînant à quatre pattes. La flamme est fuligineuse et l'odeur nauséabonde.

Il est difficile de savoir ce que jouent les acteurs et les actrices ; on peut seulement constater que les costumes en soie brodée d'or et de pierres fausses, les bonnets coniques pailletés de clinquant, offrent un coup d'œil original et saisissant. Les danses se font généralement en file ; c'est plutôt une suite de poses plastiques avec force déhanchements et mouvements de bras assez disgracieux, le tout accompagné d'une musique bruyante jouant une mélopée traînante et monotone que renforce le chœur criard des femmes du palais accroupies sur leurs talons le long d'un des côtés du théâtre. Tout autour, la foule du peuple est compacte et paraît prendre le plus grand plaisir à ce divertissement. En dehors du palais, sur le terre-plein qui le sépare du fleuve, il y a également des danses populaires, des marchands en plein vent, des théâtres d'ombres chinoises dans lesquels on représente des pantomimes assez ordurières.

Je finis par m'esquiver de ce tohu-bohu et je revins à bord pour trouver un peu de repos et achever la nuit d'une manière plus calme.

Le lendemain, 2 octobre, la petite flottille partait de Pnom-Penh et les canonnières [illegible] signalent leurs stations

respectives. L'*Antilope* reprenait son poste sur la rade de Saïgon, le 3 octobre, à 2 heures du soir.

QUATRIÈME VOYAGE A POULO-CONDORE

Le 27 octobre, à 11 heures du matin, nous étions en route pour Poulo-Condore; nous transportions, comme à l'ordinaire, la correspondance, des passagers et du matériel pour le poste et pour le pénitencier.

La traversée d'aller fut assez belle : brise faible et variable du S.-E. à l'Est, courant de 1 nœud 5 portant à l'Ouest. Le 28, à 6 heures du matin, on mouillait dans la baie du N.-E. de la Grande-Condore.

Le colonel Pasquet de la Broue nous attendait avec impatience; il y avait près de trois mois que l'*Antilope* n'avait paru dans les eaux de l'île et il ne faut pas oublier que nous étions pour ainsi dire le trait-d'union qui rattachait les pauvres exilés à la mère Patrie et au reste du monde civilisé. Aussi je dois déclarer que nous trouvions toujours chez le commandant des îles et chez Madame de la Broue, sa gracieuse compagne, l'accueil le plus empressé et le plus affectueux; nous étions devenus de vrais amis et je me souviendrai toujours, avec plaisir et reconnaissance, des trop courts séjours qu'il m'a été donné de faire chez ces aimables hôtes.

Je partis de Poulo-Condore le 30 octobre à 9 heures du matin; nous fîmes le tir semestriel du canon dans l'après-midi sur un but mouillé en pleine mer.

A partir de 8 heures du soir, la pluie commença à tomber; la mer était belle, la brise faible, variable du S.-O. à l'Ouest. A 9 heures 45, j'aperçus le feu du cap Saint-Jacques dans une éclaircie ; à 10 heures, on le perdait de vue et la pluie qui tombait à torrents empêcha de le dis-

tinguer à partir de ce moment. A minuit 30, le point estimé nous mettait à 9 milles du cap Saint-Jacques. Ne voyant rien et craignant que les courants d'Est, rencontrés dans la traversée d'aller nous eussent portés sur les bancs du Cambodge, malgré la marge que j'avais prise dans cette prévision, je fis stopper et sonder. On trouva 30 mètres de fond; j'étais donc sûr d'être encore à l'Est du méridien du phare et je continuai la route au N. 10° E.; à une heure 30 nous apercevions le cap Tiwan par le bossoir de tribord; le courant avait donc été presque nul. Je mis le cap au N. 45° O., pour venir reconnaître Saint-Jacques dont nous n'aperçûmes le feu qu'à 2 heures 15, au moment où nous relevions au Nord à un mille environ. Je remontai immédiatement à Saïgon où j'arrivais à 10 heures 45 du matin.

VOYAGE A COULAO-RAY. — SECOURS A UN BATIMENT NAUFRAGÉ

Le 3 novembre, le commandant Bigrel remettait le commandement de la station navale au capitaine de vaisseau de Foucault, arrivé de France à bord de la *Corrèze*.

Le 7 novembre, on apprenait à Saïgon qu'un bâtiment européen s'était perdu près de Coulao-Ray, (15° 24' latitude Nord — 106° 48' longitude Est) et l'*Antilope* recevait l'ordre de se porter à son secours et de rapatrier les naufragés s'il n'était pas possible de renflouer le bâtiment.

J'appareillai de Saïgon le 8 novembre à 11 heures du matin. Le temps était beau, il ventait jolie brise de N.-N.-O. Le 9, à 9 heures 10, nous doublions le cap Padaran, vers midi le temps se couvrit, la brise fraîchit rapidement et se mit à rafales sautant du N.-O. au N.-E.; la pluie tombait et la mer grossissait. Nous fîmes quelques avaries dans le gréement : la chaîne de sous-barbe du bout-

dehors cassa, les palans de garde des cornes de goëlettes cassèrent également; un coup de mer enleva le caillebotis en fer du tambour de tribord. A partir de 9 heures du soir et pendant toute la nuit, il venta grande brise de Nord, avec sautes au N.-O. J'eus l'occasion de juger les excellentes qualités nautiques du bâtiment; l'*Antilope*, debout à la lame, la machine à 16 tours, se comportait admirablement, n'embarquant que des embruns malgré une mer furieuse qui grossissait de plus en plus. Quand le jour parut, nous étions à la même distance de terre que la veille, 6 milles; nous relevions la pointe Nord de l'île Thre à l'Ouest du monde. Or la veille, à 4 heures, nous étions par le travers de l'île Nord des Pêcheurs; nous n'avions donc fait que 14 milles en 14 heures, ce qui, en tenant compte de la route estimée, accusait un courant portant au Sud de 3 mètres 5 à l'heure. Lutter dans ces conditions était tout-à-fait inutile, d'autant mieux que le bâtiment fatiguait et faisait de l'eau par l'arrière.

RELACHE A L'ILE THRE

Je me décidai donc à relâcher dans la baie de Nah-Trang et je laissai porter pour passer sous le vent de l'île Dune. La houle de N.-E. était encore très forte au mouillage de Nah-Trang; je contournai l'île Thre et j'allai mouiller à l'abri de cette île par 20 mètres fond de vase à 600 mètres de terre. Ce mouillage était excellent; la mer était calme, nous recevions des rafales assez violentes, mais de courte durée, et elles avaient à peine le temps de faire raidir la chaîne. Nous passâmes là toute la journée du 11 novembre et on profita de ce repos pour visiter le condenseur dans lequel on changea 4 tubes crevés; il ventait toujours grande brise et la mer était

grosse en dehors, mais les rafales devenaient moins fortes et moins fréquentes.

Le 12, la mer avait diminuée et il ne ventait plus que bonne brise de N.-N.-O. ; j'appareillais à 5 heures 30 du matin et je pus, en m'abritant sous les îles de la côte, arriver, sans trop de peine, par les chenaux intérieurs, jusqu'à l'île Guérite ou Doï-Moï. Mais, là nous retrouvâmes la brise et la mer debout avec un courant portant au Sud avec une vitesse de 1 nœuds en moyenne. Le 13, à midi, nous n'étions encore qu'à la hauteur de la pointe Gain-Ba et nous n'avions plus que 5 jours de charbon dans les soutes. En supposant que le temps ne devînt pas plus mauvais, il nous fallait trois jours pour gagner Coulao-Ray et le reste du combustible était trop strictement suffisant pour le retour à Saïgon, d'autant plus que j'étais incertain sur la durée de notre séjour à Coulao-Ray.

RELACHE A QUINHONE

Je pris le parti d'entrer à Quinhone pour y faire du charbon et des vivres frais ; je mouillai dans la rade intérieure de ce port à 4 heures 15 du soir et je m'entendis avec notre consul, M. le lieutenant de vaisseau Verschneider, pour faire délivrer par les autorités annamites les 12 tonneaux de charbon dont j'avais besoin.

PASSAGE D'UN TYPHON DANS NOTRE VOISINAGE

On commença aussitôt l'embarquement de ce charbon dans une jonque, mais le mauvais temps força bientôt à interrompre le travail. Le vent restait toujours assez frais du N.-N.-O. et soufflait en rafales très violentes ; je fis

mouiller l'ancre de tribord en veille après avoir filé 60 mètres de la chaîne de babord. A partir de midi, le 14, le baromètre commença à descendre d'une manière inquiétante ; à 4 heures, il était descendu de 768 à 763 millimètres, à 9 heures 761 milimètres ; le 15, à 4 heures du matin, 759 millimètres ; le vent hâlait le Nord, puis le N.-E. A midi, le baromètre atteignait le minimum de 757 milimètres et nous recevions des rafales très violentes du N.-E., accompagnées d'une pluie torrentielle ; à partir de 2 heures, le baromètre commença à remonter assez rapidement d'abord, un millimètre par heure, les grains devenant moins forts et tournant de plus en plus à l'Est et au S.-E. A 9 heures du soir, la hauteur barométrique était de 762 millimètres et il ventait petite brise de S.-S.-E. En considérant la violence des coups de vent que nous avions reçus et des circonstances qui l'ont accompagné, il reste fort probable que nous avions eu affaire à un véritable typhon dont le centre avait pour trajectoire une ligne allant du N.-N.-E. au S.-S.-O et passant dans le voisinage du cap Varela.

Dans la matinée du 16, les Annamites purent terminer le chargement de leur jonque ; le charbon fut lestement embarqué à bord et j'appareillai à 2 heures et demie du soir. Au large, la mer était encore houleuse et battue, mais la brise était faible de l'E.-S.-E, avec de légers grains de pluie ; de grandes bandes de brume traînaient sur l'eau. Le courant avait considérablement diminué de force et atteignait à peine 1 nœud 5 à l'heure. Aussi, le 17, à 4 heures 35 du soir, l'*Antilope* mouillait à la pointe S.-O. de Coulao-Ray devant le campement des naufragés. A un demi-mille au large de l'endroit où nous étions mouillés, on apercevait encore, émergeant de l'eau, les extrémités du mât et de la vergue de misaine du trois-mâts barque coulé ; le *Sine*, de Brême, naviguant sous

pavillon allemand. Le capitaine, M. Sarensen, était danois d'origine (du Schleswig); il allait de Ning-Po à Bangkok avec un chargement de 350 tonneaux de dalles de granit. Surpris par un typhon le 18 octobre à l'ouvert du golfe du Tonkin, il perdit son gouvernail, le bâtiment fatigua beaucoup et commença à faire de l'eau. Après des efforts infructueux pour établir un gouvernail de fortune, obligé de fuir vent arrière et gouvernant très mal, il avait aperçu dans la tourmente l'île de Coulao-Ray sous le vent de laquelle il avait mouillé, après avoir failli se perdre sur le banc de coraux qui prolonge la pointe Ouest. Pendant deux jours et deux nuits, on avait pompé pour épuiser l'eau de la cale, mais l'eau gagnant toujours et l'équipage étant épuisé, force avait été d'évacuer le bâtiment et de se réfugier à terre en emportant tout ce qu'on avait pu sauver de vivres et d'effets. Les indigènes de Coulao-Ray avaient bien accueilli les naufragés, mais très pauvres eux-mêmes, ils ne pouvaient leur être d'un grand secours; aussi le capitaine Sorensen accepta avec empressement la proposition que je lui fis de le ramener à Saïgon; l'embarquement des bagages et des provisions sauvées commença immédiatement et se poursuivit sans difficulté. Nous pûmes prendre également les deux embarcations qui avaient échappé au naufrage.

Nos passagers étaient au nombre de 28, dont 5 femmes, 2 enfants et 5 chinois. Le capitaine avait à bord sa femme et sont enfant, gentille fillette de 2 ans du nom d'Olga; madame Sorensen était danoise comme son mari.

A 9 heures du soir, nous étions en route pour Saïgon. La traversée fut favorisée par un très beau temps, mais le courant avait diminué avec le vent et nous eûmes à peine un bénéfice de 2 milles à l'heure en moyenne, jusqu'au cap Padaran que nous doublâmes le 18 à 8 heures 30 du soir. Nous arrivions à Saïgon le 19 à 7 heures du soir.

Nous eûmes les adieux émus de nos passagers qui se montrèrent très reconnaissants des égards que l'on avait eus pour eux. Il était bien naturel cependant que dans les tristes circonstances ou se trouvaient ces malheureux, les questions de nationalité disparussent pour ne plus laisser subsister que la voix de l'humanité. Il n'y avait d'ailleurs que deux Allemands à bord du *Sine*, le second et le maître d'équipage.

Trois mois plus tard, le ministre de la marine transmettait au gouverneur de la Cochinchine une lettre de l'ambassadeur d'Allemagne, prince de Hohenlohe, remerciant au nom de son gouvernement du secours apporté à ses nationaux.

QUATRIÈME VOYAGE A HUÉ

A quelques jours de là, le 29 novembre, l'*Antilope* reprenait la mer pour aller à Hué ; les dépêches destinées à notre chargé d'affaires étaient importantes et urgentes.

Le temps fut assez beau jusqu'au cap Padaran, mais là, nous rencontrâmes, comme dans notre voyage précédent, une forte brise, une mer très houleuse et un courant contraire de 2 nœuds 5 à 3 nœuds à l'heure. Heureusement, toute cette côte est très saine ; on peut ranger la terre de très près avec un bâtiment d'un aussi faible tirant d'eau que l'*Antilope* et en nous abritant derrière les pointes, passant dans les chenaux intérieurs, nous réussîmes à gagner la barre de Thuan-An, le 3 décembre à 5 heures du soir. La mer brisait avec violence sur les bancs de l'entrée ; elle était plus calme dans le chenal. Les montagnes de l'intérieur étaient cachées par un voile de pluie, mais on distinguait un peu la montagne de Dia-Binh et les îles de la lagune. La brise était presque

tombée; la nuit allait arriver, et si je laissais passer l'occasion, nous pouvions attendre plusieurs jours, car dans cette saison il est rare que la barre soit praticable. Je me lançai donc en avant, gouvernant autant que possible dans l'alignement que je devinais plutôt que je ne le voyais et guidé surtout par le calme relatif du chenal; la sonde n'accusa pas moins de 5 mètres, ce qui tendait à faire croire que la barre avait été creusée par suite du courant violent de la rivière dans les récentes inondations. J'appris à Hué, quelques heures plus tard, que, depuis un mois, des coups de vent terribles, amenant des torrents d'eau, se succédaient sur la côte. La rivière avait débordé deux fois, arrachant les arbres et emportant les ponts et les maisons riveraines.

Je trouvai, en-dedans de la barre, deux bateaux de pilotes que le mandarin du port envoyait au-devant de l'*Antilope* pour marquer le chenal à défaut de bambous. Je le fis remercier de sa bonne intention..... un peu tardive.

Un double incident diplomatique nous amenait à Thuan-An : le premier était provoqué par notre résident à Hué. En revenant d'une visite chez les Pères de la Mission, sa jonque, facilement reconnaissable et portant le pavillon français, avait été arrêtée assez brutalement et ses gens bousculés parce que le roi se trouvait lui-même sur le fleuve, ayant eu, ce jour-là, une fantaisie de pêche à la ligne. M. Rheinart et le docteur Auvray qui l'accompagnaient avaient dû mettre pied à terre, et on avait même voulu leur interdire le passage le long du fleuve pour regagner directement la légation. De là, vive réclamation au ministre Nguyen-van-Tuong, qui avait donné un semblant de satisfaction, en faisant des excuses et en affirmant que le petit fonctionnaire, chargé de faire la police, avait été sévèrement puni. M. Rheinart n'en fit pas moins parvenir sa plainte au gouverneur, en demandant que le

droit de circulation pour le résident fût nettement tranché et défini. Le document, destiné à être communiqué, à la cour de Hué et rédigé par M. Raindre, était aussi diplomatique que possible : il remplissait quatre ou cinq pages fort correctement rédigées. Après avoir félicité M. Rheinart de sa ferme attitude, il était question de la Majesté royale, des usages du pays..... Cependant il était nécessaire de circuler, et on ne pouvait tolérer d'insulte à notre pavillon, mais il fallait observer les convenances, etc.; bref, la conclusion était fort difficile à tirer et M. Rheinart était à peu près aussi avancé qu'avant l'incident.

L'autre dépêche était relative à la mission espagnole, en ce moment à Hué ; elle visait le paragraphe 8 de l'art. 9 du traité du 15 mars 1874. Il devait rester bien entendu que les missionnaires espagnols demeuraient, malgré le nouveau traité, dans les conditions indiquées par le paragraphe 4 du même article, c'est-à-dire soumis à l'obligation du passeport accordé par le gouverneur de la Cochinchine française. M. Ordonez s'exécuta sans difficulté et le texte du traité espagnol fut légèrement modifié.

La barre resta praticable le 4, le 5 et le 6 décembre; mais le 7 et le 8 le vent se remit à souffler frais du nord-est, et il auraient été complètement impossible de la franchir.

Dans la nuit du 8 au 9, nous reçûmes les dépêches destinées au gouverneur; le vent était heureusement tombé, et, bien que la houle fût encore très forte, je m'empressai de partir dès que la mer fut à demi montée. La barre, passée sans accident, malgré quelques forts coups de tangage, nous mettions en route vent arrière, à 8 heures du matin, et à 48 heures d'intervalle exactement, nous arrivions, le 11 décembre, au cap Saint-Jacques. Notre vitesse avait été constamment de 10 nœuds, et c'est la traversée la plus courte qu'ait fait l'*Antilope*.

Ici, nous arrivons à une période de repos : pendant les derniers mauvais temps que le bâtiment avait eus à supporter, on s'était aperçu que le bâtiment faisait de l'eau par l'arrière; en visitant les fonds, on avait trouvé le bois attaqué en plusieurs endroits par les termites (fourmis blanches ou poux de bois). Les dégâts faits par ces terribles petits rongeurs sont aussi rapides qu'inévitables ; il fallait donc procéder à une visite complète de la coque et à la réparation des parties avariées.

C'est ce que l'on fit pendant les mois de janvier et de février : l'*Antilope* fut entrée dans le dock flottant et sa carène soigneusement sondée; beaucoup de bois fut changé et on profita de ce repos pour visiter et nettoyer la machine, la chaudière et le condenseur. Il eût peut-être été préférable de renvoyer le bâtiment en France, dès cette époque, pour remplacer sa chaudière et passer un hiver dont les basses températures auraient amené l'extinction complète des poux de bois Mais il en fut décidé autrement et des ordres furent donnés pour expédier une chaudière neuve à Saïgon.

VOYAGE AU TONKIN

Le bâtiment était donc dans de bonnes conditions lorsque nous partîmes, le 15 mars 1880, pour aller au Tonkin, en touchant à Quinhone et à Hué.

La traversée s'annonçait très belle : le 16, à 2 heures du soir, nous étions près du cap Padaran, toutes voiles dessus, filant 9 nœuds, grâce à une jolie petite brise de S.-E., quant tout-à-coup on entend un choc très fort dans le grand cylindre à tribord. On stoppe aussitôt, puis la machine est remise en marche très doucement et on s'aperçoit alors que les deux té des glissières de la grande bielle sont cassés ; il fallait stopper définitivement pour

visiter le cylindre dans lequel on entendait des bruits de ferraille. On procéda à cette opération et on put constater alors que la lèvre supérieure du piston était cassée, la couronne et les garnitures brisées en menus morceaux. On retrouva, parmi eux, un bouchon de trou de sable détaché de la face supérieure du piston ; c'était ce morceau de fer qui avait déterminé l'avarie. Notre machine était totalement paralysée et il nous fallut regagner Saïgon à la voile. Le temps était beau ; de petites brises de S.-E. et d'est nous permirent de revenir au cap Saint-Jacques en 48 heures.

L'*Antilope* fut ensuite remorquée par deux chaloupes jusque dans le port et les réparations furent poussées avec la plus grande activité dans l'arsenal de la marine. Ce n'était pas une mince besogne : un piston de 2 mètres de diamètre, sa couronne, ses garnitures à fondre et à tourner, la tige à redresser, les glissières à consolider, tout cela représentait un travail long et délicat qui fut mené à bien par les ateliers de la marine, dont le personnel ouvrier est recruté parmi les Annamites. Le 30 mai, c'est-à-dire six semaines seulement après l'accident, l'*Antilope* était prête à reprendre la mer, et une commission, présidée par le capitaine de frégate Riondel, second du *Tilsitt*, venait à bord pour constater le bon fonctionnement de l'appareil-moteur.

On fit comme essai un voyage à Poulo-Condore, où nous fûmes reçus avec la cordialité habituelle. Tout fonctionna très bien et le bâtiment était de retour à Saïgon le 1er juin à 9 heures 1/2 du matin.

CINQUIÈME VOYAGE A HUÉ

Le gouverneur civil, M. de Vilers, encourageait, par tous les moyens, le développement des moyens de communication, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la co-

lonie, comptant, avec juste raison, augmenter ainsi la prospérité commerciale, agricole et industrielle. Il avait soumis à une adjudication publique les services fluviaux et maritimes et créé deux lignes de paquebots pour relier Saïgon au Tonkin et à Singapour.

Le paquebot de Singapour devait faire escale à Poulo-Condore, et celui du Tonkin à Quinhone, Tourane et Hué ; c'était pour régler ce dernier point que nous allions à Hué.

L'*Antilope* partit le 4 juin, à 10 heures du matin. Nous étions porteurs d'une somme assez considérable : 4,500 fr. envoyés par la colonie à M. Rheinart, et 60,000 fr. remis par les missions étrangères pour les centres catholiques de Quinhone et de Hué ; en outre, des caisses d'horlogerie et des fruits pour le roi d'Annam. Un missionnaire de Hué, le père Bonnin, avait pris passage à bord.

Nous fûmes favorisés par un temps magnifique : mer calme, brise faible et variable de l'est au S.-E La chaleur était très forte et dans l'après-midi du 6, à la hauteur de de Coulao-Ray, elle était devenue tellement accablante, que nous fûmes obligés de mettre en travers de la route et de rester stoppés un quart d'heure pour renouveler un peu l'air à bord.

J'arrivai devant la barre de Thuan-An le 7 juin, au point du jour. Un Annamite, monté dans une barque, probablement un agent des mandarins du port, nous faisait signe d'aller au large. Je crus d'abord qu'il nous indiquait qu'il y avait danger à continuer, à cause d'un changement dans la direction du chenal. Je le fis monter à bord, et, grâce au P. Bonnin, qui me servit d'interprète, je pus m'assurer qu'il voulait seulement nous empêcher d'entrer, sous prétexte que le roi n'avait pas été prévenu officiellement par une lettre. L'article 26 du traité de 1874 dit, en effet, que « si un bâti-

« ment de guerre français est chargé d'une mission « pressée pour le gouvernement de Hué ou pour le rési- « dent français, il pourra franchir la barre après en avoir « *demandé* et *obtenu* l'autorisation expresse du gouverne- « ment annamite » ; mais l'*Antilope* jouissait d'une immunité constatée par de nombreux précédents, et j'avais tout lieu de m'étonner de ce redoublement de délicatesse de la part des autorités annamites qui, pour leur propre compte, n'observent pas le traité en ce qui concerne le Song-Koï, dont la navigation devrait être libre et qui ne l'est pas du tout.

Il faut ajouter que l'*Antilope* ne mettait que 3 ou 4 jours pour venir de Saïgon à Hué, tandis qu'une lettre, dans les meilleures circonstances, en met 8 par la voie de terre. Nous poussions souvent la complaisance, comme justement dans la circonstance présente, jusqu'à nous charger de dépêches et de colis pour le gouvernement annamite.

Je ne m'arrêtai pas d'ailleurs à discuter et je passai la barre sans autre incident. A 6 heures, je mouillais devant Thuan-An.

Les mandarins du port vinrent à bord et je leur remis les caisses et les dépêches que j'avais pour le roi ; ces dernières étaient renfermées dans des tubes en bambou, cachetés à la cire, suivant la mode annamite. Je leur donnai, en outre, une lettre pour M. Rheinart, dans laquelle je le prévenais de mon arrivée et le priais de m'envoyer des barques pour le transport du personnel et de l'argent.

Le 8, à 7 heures du matin, je n'avais pas encore de réponse. J'allai voir les mandarins avec le P. Bonnin. Ma lettre était partie, mais elle devait passer sous les yeux du roi, qui se trouvait en ce moment à Thu-Hieng, au bout de la lagune. Je fus très contrarié de cet incident qui me faisait perdre du temps. Le P. Bonnin trouva un sampan

pour remonter à la mission de Hué; je le priai de prévenir M. Rheinart, et je déclarai aux mandarins que si à 4 heures la jonque de la légation n'était pas arrivée, je remonterais à Hué avec une embarcation et des hommes de l'*Antilope*. A 4 heures précises, en effet, je partis, mais je rencontrai la jonque de M. Rheinart au premier barrage et je m'empressai de faire le transbordement, car, au fond, j'aurais été assez embarrassé pour la nourriture et le logement de mes hommes.

DÉFENSES DE LA RIVIÈRE DE HUÉ

Je n'ai pas encore parlé des défenses de la rivière de Hué, et puisque ce mot de barrage est venu sous ma plume, je répare cet oubli.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, à partir du cap Choumay, pointe avancée d'un contrefort qui se détache du massif de Tourane, les montagnes s'éloignent du littoral de la mer jusqu'à une distance qui varie de 5 à 15 kilomètres; la plaine intermédiaire est arrosée par des rivières assez nombreuses, mais d'un faible débit, qui viennent se jeter dans une série de lagunes séparées de la mer par une bande de dunes sablonneuses. Cette ceinture de sable présente de temps en temps des coupures qui font communiquer la lagune avec la mer. Ce sont des trouées de ce genre qui existent à Thu-Hieng et à Thuan-An.

L'entrée de Thuan-An est défendue par deux forts, situés de chaque côté de la passe et armés d'une quarantaine de pièces montées sur affûts marins. La plupart de ces pièces sont des canons obusiers, de 16 centimètres, que nous avons cédés d'après le traité de 1874; pièces et affûts sont d'ailleurs en assez mauvais état.

Juste en face de la passe se trouve une batterie ra-

sante de 10 pièces, établie sur une petite île couverte de cocotiers.

La lagune est couverte de pêcheries, entre lesquelles le chenal décrit une courbe, assez capricieuse, pour arriver à la rivière proprement dite.

A droite, on rencontre d'abord un fort armé de 4 canons et surmonté d'un mirador d'où la vue doit s'étendre au loin sur la lagune et sur la plaine. La rivière a environ 300 mètres de largeur à son débouché, mais elle se rétrécit graduellement à mesure qu'on remonte. Le premier barrage est établi à 500 mètres de la lagune ; il se compose de deux doubles lignes de pieux enfoncés dans la vase, ne laissant entr'eux, au milieu, qu'un étroit passage de 10 mètres. Les lignes sont distantes de 100 mètres et l'intervalle entre chaque rangée de pieux d'une même ligne est de 6 à 8 mètres.

En amont de la dernière ligne, sur chaque raie, est une batterie de 5 pièces de canon de différents calibres. Des tas de pierres sont disposés le long des berges pour être jetées au besoin dans les interstices des pieux et former une digue compacte ; des chaînes et des chapelets de poutres en bois attendent là, également, dans le même but.

A un demi-mille plus haut, se trouve un deuxième barrage, composé d'une seule ligne de pieux placés sur 3 ou 4 rangs ; ici, la passe a été ménagée sur la rive gauche. En amont, se trouvent également deux fortins en terre armés de 5 pièces de canon chacun.

On rencontre encore deux batteries isolées, dont l'une de 10 pièces, avant d'arriver au marché de Mang-Ea, et enfin, quand on atteint les premières maisons du faubourg, on a devant soi les canons du cavalier de la citadelle. Il ne faudrait pas cependant concevoir une idée exagérée de ces défenses accumulées, qui seraient vraiment redoutables, étant données la difficulté du terrain

pour remonter à la mission de Hué
venir M. Rheinart, et je déclarai au
4 heures la jonque de la légation
remonterais à Hué avec une em
de l'*Antilope*. A 4 heures préci
je rencontrai la jonque de M.
et je m'empressai de faire
fond, j'aurais été assez en
le logement de mes hô

DÉFENS

Je n'ai pa
Hué, et p
plume, je
Ainsi
pointe
de T
m
la

ngs se succèdent ainsi, gagnant

ROIGE DES ÉLÉPHANTS

s éléphants est très-curieux : ces nobles recouvertes de pièces d'armure métalliques gent leurs flancs et leur tête ; le cornac, perché r cou et s'abritant derrière un bouclier, les lance ire des palissades formées par des bambous et des aies en osier ; de distance en distance, sont placés de grossiers mannequins, portant des salacos et des lambeaux d'étoffe bleu clair et bleu sombre, qui ont la prétention d'imiter les collets et les costumes de nos matelots et de nos soldats d'infanterie de marine. La palissade est, en outre, garnie de pétards, de fusées et de matières inflammables. Au moment où les éléphants arrivent, faisant trembler le sol sous leur trot de charge, on met le feu partout, et l'on voit ces braves animaux, devenus furieux sous les excitations de leurs cornacs, bondir au milieu des flammes, sans s'inquiéter des pétarades qui partent sous leurs pieds et se saisir des mannequins qu'ils rejettent au loin après les avoir secoués au bout de leurs trompes. Cet exercice a lieu trois ou quatre fois par an et les Annamites ne manquent jamais de le faire sur les glacis de la citadelle, juste en face de la légation de France, ce qui nous procurait l'avantage de jouir d'un spectacle original sans jeter une bien grande terreur dans nos âmes.

ENVIRONS DE HUÉ

Les environs de Hué sont charmants ; le sol est ondulé et on y rencontre différentes sortes de terrains qui donnent

à la flore des aspects très variés. Dans les vallons, la terre humide et marécageuse se prête parfaitement à la culture du riz; les plateaux sont recouverts d'une riche végétation ; quelques-uns, plus secs et où la roche affleure, ressemblent à certaines landes de Bretagne, et on y voit fleurir la bruyère et pousser des sapins qui rappellent avec émotion les paysages de la patrie.

Dans le sud de la citadelle, sur la rive droite de la rivière, on trouve beaucoup de riches tombeaux, presque tous entourés d'un petit bois de sapins. Les lieux de sépulture des rois, sont de véritables parcs, entourés de murs et renferment des pagodes, des maisons d'habitation pour les femmes et les gardiens, des jardins, des pièces d'eau, etc... Celui qui est destiné à Tu-Duc, est d'une grande étendue et d'une grande beauté, mais il est absolument impossible d'y pénétrer. Il est entouré d'une haute muraille couronnée de débris de verre enfoncés dans le ciment ; c'est là que sont renfermées les femmes du roi Thien-Tri, père et prédécesseur du roi régnant.

C'est dans le voisinage de ce tombeau que se trouve le parc des sacrifices au Ciel et à la Terre, où le roi, suivi de toute sa cour, vient, lui-même officier, tous les ans. L'enclos a la forme d'un carré parfait ; les murailles, hautes d'un mètre et demi, présentent une porte au milieu de chaque face. Au centre se trouve une plate-forme circulaire en maçonnerie à laquelle on accède de quatre côtés par une série de gradins ; c'est là que s'élève la tente royale lors des fêtes. Entre cette plate-forme et les murs extérieurs, l'espace est rempli par des rangées régulières de pins séculaires, formant des allées ombreuses où l'on se promène sans crainte du soleil, même au moment de la plus grande chaleur du jour.

Cependant, j'avais fait demander une entrevue au Tuong-Bac, ministre des finances et des relations exté-

indisposition et m'envoya son premier secrétaire, le Bien-Ly. J'exposai à ce fonctionnaire les avantages que pouvaient retirer nos nationaux, et les Annamites eux-mêmes, de communications rapides avec Saïgon et le Tonkin et lui demandai d'assurer le concours des autorités de Thuan-An et Thu-Hieng pour le débarquement et l'embarquement des colis, lettres et passagers, à bord du bateau à vapeur qui ferait le service régulier de Saïgon à Haï-Phong. Il me répondit qu'il ne pouvait rien prendre sur lui, et qu'il devait en référer à son ministre et celui-ci au roi, mais qu'il pensait que mes propositions seraient agréées du moment qu'on n'exigeait pas l'accès du bâtiment à l'intérieur du port.

Voici les bases qui furent établies après entente avec M. Rheinart :

De beau temps, c'est-à-dire depuis le mois d'avril jusqu'en septembre, le paquebot s'arrête devant la barre de Thuan-An. Pendant le reste de l'année, la barre est généralement impraticable, tandis que l'entrée de Thu-Hieng peut encore servir aux jonques de faible tirant d'eau. Le paquebot mouillera donc devant Thu-Hieng, de septembre rieures, qui s'excusa de ne pouvoir venir à cause d'une à avril, à moins que le temps ne soit favorable par exception, auquel cas il pourrait aller à Thuan-An où les communications sont toujours beaucoup plus promptes.

Le paquebot mettra au mât de misaine le pavillon de pilote (blanc, bordé de bleu) pour indiquer qu'il veut communiquer.

Il hissera, au grand mât, un nombre de pavillons égal au nombre de jonques dont il a besoin pour débarquer le personnel et le matériel.

Le port fournira les jonques nécessaires avec le personnel suffisant pour les manœuvrer.

La question des indemnités sera réglée plus tard, à l'amiable.

Je laissai à M. Rheinart le soin de conclure et de faire ratifier ce projet de convention et je partis, emmenant comme passager un consul annamite de 2me classe pour Saïgon. En outre, notre résident m'avait prié de prendre, à bord, 22 caisses de minerai de cuivre, de plomb argentifère et de sable aurifère et de passer à Tourane pour prendre 2 tonneaux de charbon, le tout provenant des mines de Quang-Nàm, au sujet desquelles il avait adressé un rapport au gouverneur ; les échantillons étaient destinés à être examinés et essayés à Saïgon.

J'appareillai de Thuan-An le 13 juin, à 6 heures du matin. Je me dirigeai sur l'entrée de Thu-Hieng, où j'arrivai à 9 heures. L'*Antilope* mouilla à un demi-mille de l'entrée par 7 mètres d'eau, fond de sable et vase, et j'allai explorer l'entrée de la lagune avec la baleinière.

ENTRÉE DE THU-HIENG

Les fonds de 6 mètres se prolongent jusqu'à 200 mètres de la côte, la profondeur diminue ensuite graduellement jusqu'à l'entrée, où se trouve une sorte de petite barre, sur laquelle il n'y a que 1 mètre 50 à 2 mètres d'eau. La mer baissait quand nous arrivâmes, mais, d'après les marques que portent les roches, je ne crois pas que cette profondeur dépasse jamais 2 mètres 40. Le chenal est très étroit; après avoir dépassé la barre, on retrouve des fonds de 3, 4 et même 5 mètres, mais sur une largeur qui excède rarement 20 mètres. Enfin on arrive au bras qui communique à la lagune de Trouï, dans laquelle la profondeur paraît être de 3 mètres uniformément. Le village de Thu-Hieng se trouve à 3 milles de l'entrée du côté de

la lagune; avant d'y arriver, on trouve à 2 milles environ un petit fortin, des magasins et quelques cases. A l'entrée proprement dite, il n'y a, sur la langune de sable, que 2 ou 3 misérables cases de pêcheurs.

La rivière de Phu-Cam, qui vient se jeter dans la lagune et aboutit dans la rivière de Hué, juste en face de l'angle sud de la Citadelle, est une voie commode et rapide pour aller à Hué, sans passer par Thuan-An. Le trajet est de 30 kilomètres environ.

RELACHE A TOURANE

L'*Antilope* arriva à Toûrane à 3 heures du soir et, après avoir embarqué le charbon annamite, nous pûmes partir le soir même et faire route pour Quinhone. J'y arrivai le lendemain à 9 heures 30 du soir, et j'allai mouiller dans la rade intérieure quoique la nuit fût assez sombre.

Le lendemain, nous rendîmes aux Annamites les 12 tonneaux de charbon qui nous avaient été prêtés, lors de notre voyage du 8 novembre, l'année précédente, et je partis le soir à 5 heures. Nous eûmes forte brise et mer houleuse entre les caps Varela et Padaran, mais ce dernier doublé, le temps s'embellit et nous arrivâmes sans incident au cap Saint-Jacques le 17, à 4 heures du soir.

SIXIÈME VOYAGE A HUÉ

Le 4 juillet, à 10 heures du matin, l'*Antilope* partait de Saïgon avec un plein chargement de bois, briques, tuiles, zinc, etc..., destinés à la reconstruction de la toiture de la légation de Hué ; c'était la quatrième fois qu'on recommençait cette véritable toile de Pénélope. Nous empor-

tions aussi trois crocodiles vivants, présent très apprécié, envoyés par le gouverneur au roi Tu-Duc. En passant à Quinhone, nous prîmes M. Jacquot, adjoint du génie chargé de diriger les travaux, et le 7 juillet, nous arrivions à Thuan-An à 4 heures du soir. Notre matériel fut débarqué et expédié à Hué dans des jonques et je profitai de mon séjour dans la capitale pour avoir une entrevue avec le ministre Nguyen-van-Tuong et régler définitivement la question de relâche du paquebot du Tonkin. La convention proposée était acceptée et ratifiée par le roi. Les Annamites ne demandaient aucune rétribution pour ce service qui devait être fait par les jonques du gouvernement.

Nous revînmes, en faisant escale à Quinhone pour échanger les correspondances. La brise était fraîche et à grains entre le cap Varela et le cap Saint-Jacques, la mer grosse, le courant contraire de 1 nœud à l'heure. Le 16 juillet, à 6 heures 1/2 du matin, nous remontions la rivière de Saïgon.

SEPTIÈME VOYAGE A HUÉ

Le 22 juillet, l'*Antilope* appareillait de nouveau pour retourner à Hué. Il ne s'agissait de rien moins que d'un « casus belli » : Pour remédier à l'envahissement désastreux de la fausse monnaie de sapèques de cuivre jetées dans la circulation par les Chinois, le gouvernement annamite venait de proclamer un édit par lequel tout individu saisi en flagrant délit d'importation de fausses sapèques serait puni de la peine de la bastonnade, *quelle que fût sa nationalité*. M. Rheinart avait eu connaissance de l'édit et avait fait observer au ministre Nguyen-van-Tuong qu'on avait probablement fait erreur et que le caractère chinois, qui veut dire « *de toute nationalité* », avait été mis là par inad-

vertance, car il n'était pas possible de faire subir une peine corporelle à des Européens, qui faisaient le commerce sous le couvert de notre traité, en admettant même qu'ils pussent être coupables. Il y avait d'autres pénalités employées par les nations civilisées : confiscation du navire, séquestration du chargement, etc..., qui, seules, pouvaient être admises en pareil cas.

Le ministre, ennemi cordial des Européens et de l'influence française, avait répondu d'un ton assez délibéré que l'édit était parfaitement conforme aux intentions du roi, et qu'il n'était que trop juste que les Européens subissent les lois des pays auxquels ils voulaient imposer leur contact et leur commerce.

J'avais reçu des instructions formelles et précises du gouverneur ; je devais rester 48 heures à Hué, et si je n'avais pas obtenu la suppression de la phrase choquante au bout de ce laps de temps, revenir de suite à Saïgon. M. de Vilers avait informé le gouvernement métropolitain et demandé l'autorisation de faire une démonstration au Tonkin. L'amiral Jauréguiberry, alors ministre de la marine, lui avait répondu en l'approuvant et mettant deux bâtiments de la division de Chine à sa disposition pour le cas d'un blocus et d'une occupation des ports du Tonkin.

M. Peyrusset, capitaine d'état-major, aide-de-camp du gouverneur, prit passage à bord ; il devait remettre personnellement au Tuong-Bac la lettre du gouverneur exigeant la rectification immédiate de l'édit.

Le roi venait justement de quitter Thuan-An, où il prenait des bains de mer, lorsque nous y arrivâmes, le 25 juillet, à 6 heures du matin ; le défilé des jonques d'escorte dura jusqu'à 7 heures 1/2. Les mandarins du port vinrent à bord, et je leur demandai une jonque pour remonter de suite à Hué avec M. Peyrusset. Ils me firent observer que

je ne pouvais dépasser le roi et qu'il était inutile de partir avant 11 heures. Pour éviter tout nouvel incident, nous attendîmes, et la jonque étant arrivée à l'heure dite, nous partîmes pour Hué, où nous arrivâmes à 4 heures du soir. M. Rheinart demanda aussitôt au ministre une entrevue qui fut fixée au lendemain matin, à 8 heures.

Le gouvernement annamite fit droit aux réclamations présentées et la réponse royale arriva à la légation à 6 heures du soir; mais la fin de la lettre n'ayant pas paru convenable à notre chargé d'affaires, il s'ensuivit une nouvelle protestation. Le gouvernement de Hué chercha d'abord à gagner du temps en promettant d'envoyer un courrier spécial à Saïgon, sous prétexte qu'il n'était pas possible de déranger le roi à une heure si tardive. Mais sur l'observation que fit M. Rheinart que l'*Antilope* partirait exactement après 48 heures de séjour à Thuan-An, et que, si elle n'emportait pas de réponse, cela équivaudrait à un refus, le ministre fit parvenir la lettre à la légation, vers 10 heures 1/2 du soir, au moment même où le va-et-vient des lumières sur l'embarcadère pour notre départ prouvait que nous étions bien décidés cette fois à ne pas temporiser. C'est d'ailleurs la seule façon d'agir avec ces diplomates retors, les plus rusés et les plus faux des Orientaux.

Le 27, à 6 heures du matin, 48 heures juste après notre arrivée, nous repassions la barre de Thuan-An et faisions route pour Saïgon, où nous arrivions le 30 juillet à 7 heures 1/2 du soir. Le gouverneur n'avait pas perdu son temps : il me montra, avant de les jeter au panier, les ordres et les instructions qu'il avait préparés pour la colonne expéditionnaire et l'occupation provisoire des principaux points du Delta. L'incident était terminé et c'était regrettable!

VOYAGE AUX BOUCHES DU CAMBODGE. — NAUFRAGE DU " RAINBOW "

Le 16 août, à 10 heures 30 du soir, l'*Antilope* partait de Saïgon pour aller porter secours à un trois-mâts américain échoué sur les bancs du Cambodge. Nous prîmes, en passant au cap Saint-Jacques, le capitaine Rowell, commandant du *Rainbow*, qui était venu au sémaphore avec une de ses embarcations, pour informer de sa situation par le télégraphe et demander du secours.

En sortant de la rivière, à 6 heures du matin, je fis gouverner de manière à longer les bancs, jusqu'à ce que nous pussions apercevoir le *Rainbow*. Nous le vîmes à 11 heures, et à 2 heures, l'*Antilope* mouillait à une encâblure et demie de son bossoir de bâbord, par 6 mètres de fond. Nous étions en face du village de Ba-Dong, à l'entrée du Co-Khien et à 5 milles de terre environ. L'uniformité désespérante de cette côte basse et couverte de palétuviers ne présente aucun signe de reconnaissance.

Le *Rainbow* était échoué sur un fond argileux, légèrement incliné sur tribord, le cap au S. 57° O., l'ancre de bossoir de bâbord mouillée et une ancre à jet élongée sur l'avant. Le capitaine se rendit immédiatement à bord et revint bientôt m'annoncer que tout espoir de renflouer le bâtiment était perdu ; l'eau avait envahi la cale et le navire était crevé. Il n'y avait donc plus qu'à procéder au sauvetage des agrès et de la cargaison qui consistait en pétrole. Nous prîmes à bord l'équipage avec les effets et une partie des provisions de bouche.

Malgré le temps à grains, qui amenait un fort clapotis sur les bancs, nous réussîmes à faire huit voyages avec nos embarcations pour recueillir tout ce que le capitaine Rowell désirait sauver en premier lieu. Il devait ensuite,

de retour à Saïgon, s'occuper de trouver des allèges, pour sauver tout ce qu'il pourrait du navire et de sa cargaison.

Nous repartions à 7 heures du soir, et nous étions de retour à Saïgon le 18, à 9 heures du matin.

SIXIÈME VOYAGE A POULO-CONDORE

Quelques jours après, le 29 août, nous allions à Poulo-Condore pour rapatrier les condamnés Annamites, amnistiés par le décret du 11 juillet précédent. La mousson soufflait assez frais, variable du S.-O. à l'O.-S.-O.; la mer était houleuse. Vers 6 heures du soir, à 25 milles environ du cap Saint-Jacques que nous avions quitté à 2 heures, après un grain violent de S.-O., qui avait duré plus d'une heure, nous aperçûmes, par tribord devant, une barque annamite ayant sa voile défoncée et faisant des signaux de détresse. Je fis gouverner dans sa direction et stopper en arrivant auprès d'elle; cette barque était chargée de caisses de pétrole et montée par 10 annamites du village de Ba-Dong, employés au déchargement du *Rainbow*. En cherchant à regagner la terre, ils avaient été surpris par le mauvais temps et obligés de laisser porter pour ne pas couler ; ils se trouvaient actuellement à 18 milles de Ba-Dong, à 25 milles du cap Saint-Jacques, et leur pauvre barque menaçait à chaque instant d'être submergée. Ils me paraissaient voués à une mort certaine, aussi je les fis monter à bord et j'essayai de sauver leur barque en la remorquant jusqu'à Poulo-Condore, mais la mer ne tarda pas à la remplir et elle coula.

Le lendemain matin, nous arrivions dans la baie du N.-E., où nous fîmes le tir semestriel du canon pendant qu'on faisait à terre le triage des prisonniers amnistiés.

Ceux-ci, au nombre de 49, furent embarqués le 31 août et nous partîmes aussitôt pour Saïgon.

VOYAGE A HAÏ-PHONG. — SEPTIÈME ET HUITIÈME ENTRÉE A THUAN-AN

La mission espagnole, après son retour de Hué, avait attendu que le traité eût été ratifié par la cour d'Espagne. Ce traité venait de faire retour à Saïgon et il fallait aller à Hué pour obtenir la ratification du gouvernement annamite. Manille avait été tout récemment à moitié détruite par un tremblement de terre; le désastre était immense et le gouverneur des Philippines ne pouvait mettre aucun bâtiment aux ordres du ministre plénipotentiaire, M. Ordonez. Celui-ci s'adressa au gouverneur de la Cochinchine qui mit l'*Antilope* à sa disposition ; nous avions, en outre, comme passagers, M. Henestrosa, attaché d'ambassade, secrétaire de M. Ordonez; Mgr Louis Caspar, évêque de Canattre et son coadjuteur ; le P. Dangelzer pour Hué. Nous devions, après avoir touché à Thuan-An, remonter au Tonkin pour prendre, à Haï-Phong, le consul, M. de Champeaux, et le ramener à Hué, où il remplacerait M. Rheinart, rentrant en France pour jouir d'un congé justement mérité.

Notre départ eut lieu le 14 septembre, à midi. Le temps fut assez beau jusqu'au 17; cependant, dans l'après-midi du 16, entre Quinhone et Coulao-Ray, nous pouvions déjà constater l'existence d'un courant de plus d'un mille à l'heure portant au S. 11° E.; en outre, la houle se faisait sentir du N.-E. et le baromètre avait des tendances à la baisse. Les phénomènes s'accentuèrent dans la nuit du 16 au 17; à 9 heures du matin, le baromètre était tombé de 759 millim., où il était la veille, à 753 millim.; la houle

était très grosse du N.-E., la brise assez fraîche du N.-O., et l'apparence du ciel très menaçante dans le nord ; le courant avait atteint une vitesse de 2 nœuds 5 et partait au S. 40° E., à peu près parallèlement à la côte. Je ne pouvais guère atteindre Tourane avant la nuit, et je me décidai à relâcher à Ki-Quik pour attendre les événements.

RELACHE A KI-QUIK

La baie de Ki-Quik offre un abri excellent pour le vent de S.-O. et suffisant pour le N.-E. Nous passâmes le reste de la journée et la nuit au mouillage. Le 18, à 6 heures du matin, le baromètre était toujours à 752 millim., mais la brise avait beaucoup molli et si je ne pouvais atteindre Thuan-An avant la nuit, j'avais toujours la ressource d'attendre une occasion favorable à Tourane ; j'appareillai donc de la baie de Ki-Quik, et je fis route sur Tourane, où nous arrivions à 6 heures du soir. Nous avions eu 15 milles de courant contraire en 12 heures, la houle était toujours très grosse du N.-E., et certainement la barre de Thuan-An devait être impraticable. Cependant, ne voulant pas perdre de temps, autant que possible, je partais dans la nuit, à 2 heures, et l'*Antilope* se présentait devant la barre à 9 heures. Il n'y avait pas de bambous ni de barques pour marquer le chenal ; la mer était encore assez agitée et brisait avec violence sur les bancs de l'entrée. Je réussis à passer sans accident ; la sonde n'accusa pas moins de 4 mètres. Il est vrai que c'était l'heure de la pleine mer.

Je réquisitionnai aussitôt des barques pour transporter à Hué M. le ministre d'Espagne et Mgr l'évêque de Hué ; la lettre annonçant la venue de M. Ordonez, partie quatre

jours avant nous, n'était pas encore arrivée dans la capitale, car les mandarins étaient complètement pris au dépourvu et n'avaient pas une seule barque à leur disposition. J'appris là ce que le baromètre et l'apparence du temps m'avaient d'ailleurs fait pressentir; il avait fait très mauvais temps du 14 au 17, vents de N.-O. et de N.-E. avec violentes rafales et pluie torrentielle; toute la plaine avait été inondée par suite du débordement des rivières.

Le P. Dangelzer s'offrit à remonter à Hué dans un petit sampan, pour aller prévenir la légation et la Mission de notre arrivée. Dans la soirée, arrivèrent les jonques de M. Rheinart et des missionnaires.

L'évêque partit immédiatement, et M. Ordonez quitta l'*Antilope* à 4 heures 1/2 du matin dans la jonque de la légation française. Les mandarins avaient fait diligence, car il était arrivé également, pendant la nuit, une douzaine de grandes barques montées par de nombreux soldats; elles étaient restées près de la berge et ne vinrent accoster le bord qu'à 6 heures 1/2 du matin. Les mandarins furent un peu désappointés de voir les passagers partis; ils durent se contenter d'emporter les bagages.

A 7 heures 40, l'*Antilope* passait la barre de Thuan-An sans incident; le temps s'embellissait de plus en plus, le baromètre remontait lentement. A 3 heures 40 du soir, nous passions par le travers de l'île du Tigre; la brise se fixa à l'Est, ce qui nous permit d'utiliser la voilure dans les meilleures conditions; aussi, nous arrivions au mouillage de Hon-Dau 36 heures après notre départ de Thuan-An. L'*Antilope* mouillait dans l'est du phare, à 2 milles, le 21 septembre, à 8 heures dn soir.

Le pilote vint à bord à 9 heures; la lune était au-dessus de l'horizon et le temps calme. Nous partîmes de suite pour Haï-Phong où nous affourchâmes à minuit. La canonnière la *Surprise* était au mouillage.

Le 22 et le 23, le temps fut calme et la chaleur étouffante; le 24 et le 25, nous eûmes des vents assez frais, tournant du N.-O. au S.-E. par le nord, accompagnés de violents grains de pluie. M. de Champeaux ayant remis son service à M. de Kergaradec, venu de Hanoï, l'*Antilope* appareilla le 26 septembre à 9 heures 1/2 du matin; dans le golfe, nous trouvâmes jolie brise d'est et mer houleuse, 17 milles de courant au S. 80° O. en 24 heures. Le 27, un échauffement dans le fourreau de la pompe à air et dans le condenseur obligea à ralentir la vitesse. Nous arrivions à Thuan-An le 28 à midi; le temps était beau et la barre fut franchie sans incident; il y avait 3 mètres 50 d'eau.

M. Rheinart arriva à bord avec le ministre espagnol dans la nuit du 1er au 2 octobre; ils montaient des jonques royales, escortés par plusieurs mandarins, et le roi avait eu la gracieuseté de leur donner en présent, pour leur traversée, 2 bœufs, 3 porcs, des poulets, des canards, des œufs et des fruits. L'équipage de l'*Antilope* se ressentit agréablement de cette munificence.

Nous partîmes à 6 heures. La traversée de retour s'accomplit sans incident notable, et nous arrivions à Saïgon le 6 octobre, à 6 heures 1/2 du matin, après avoir fait une courte relâche, le 4, à Quinhone, pour y prendre le courrier.

Le besoin se faisait sentir de faire une visite sérieuse de la machine et nous n'avions aucun voyage en vue avant la fin du mois de novembre.

VOYAGE A ANGKOR SUR LE " GLAIVE "

Je résolus de profiter de cette inaction momentanée pour accomplir le désir, que j'avais depuis bien longtemps, de faire une excursion aux ruines d'Angkor, au nord des grands lacs du Cambodge. Je demandai au gou-

verneur et obtins l'autorisation nécessaire, et je partis le 10 novembre à bord de la canonnière le *Glaive*, que M. de Vilers avait mise gracieusement à la disposition de la petite caravane dont je faisais partie. Nous étions sept : M. Riondel, capitaine de frégate ; M. Silvestre, administrateur de 1re classe des affaires indigènes ; M. Métayer, architecte et sa femme ; M. Lenormand, lieutenant de vaisseau ; M. Nissen, sous-commissaire de la marine et moi. Nous avions apporté batterie de cuisine, gamelle, provisions de toute espèce pour un voyage de 15 jours, et nous partions joyeux et pleins d'entrain.

Je passe sous silence notre navigation dans le Cambodge, qui n'offrit rien d'intéressant, et j'arrive à notre entrée dans le Veal-Phoc, sorte de lagune parsemée d'îlots qui précède les lacs. Le temps nous favorisait ; les nuits relativement fraîches, étaient illuminées par un splendide clair de lune et des milliers d'étoiles ; la chaleur du jour était tempérée par une agréable petite brise de N.-E. et la mousson sèche paraissait bien établie.

Il y avait en ce moment 6 à 7 mètres d'eau partout et les îlots n'étaient indiqués que par quelques sommets d'arbres et par le riz d'eau dont les tiges poussent, à mesure que l'eau monte et arrivent ainsi à une longueur de plusieurs mètres. Aux mois de février et de mars, quand les eaux sont basses, c'est à peine s'il reste un filet d'eau entre les îles marécageuses qui forment, en cet endroit, un dédale inextricable. Nous entrions dans les lacs le 13 novembre, à 10 heures du matin : le petit lac et le grand lac se font suite et leur ensemble affecte la forme d'un violon ; c'est une véritable mer intérieure de 30 lieues de long sur 6 de large ; vers le milieu, on perd complètement la terre de vue et l'on pourrait se croire en plein Océan. Nous eûmes grand'peine à trouver l'entrée de la petite rivière qui conduit à la nouvelle ville d'Angkor, ou plutôt

de Siamreap, comme l'appellent les Siamois, car ici nous ne sommes plus au Cambodge, mais sur le territoire du royaume de Siam. Au jour, nous pénétrions avec la canonnière dans la forêt inondée et nous nous amarrions sur deux arbres.

Rien n'est plus surprenant que cette navigation dans la verdure, au milieu de tous ces arbres dont on n'aperçoit que les cîmes. La différence du niveau entre les hautes et les basses eaux est de 10 mètres.

Nous avions pris à Pnom-Peuh un interprète que nous expédiâmes dans une petite pirogue, à Siamreap, pour nous procurer des jonques. Il était de retour à 1 heure de l'après-midi avec 5 pirogues, dans lesquelles nous nous embarquâmes avec nos bagages. Après avoir navigué près d'une heure à travers la forêt, nous atteignîmes l'arroyo de Samreap dont les rives, d'abord désertes, s'animèrent peu à peu et devinrent bientôt très jolies, avec les nombreuses cases cachées dans la verdure et les plantations en jardins, qui les garnissent de plus en plus, à mesure qu'on s'approche de la ville.

Nous arrivions enfin à la citadelle à 6 heures 1/2 ; la montée est assez pénible et nos rameurs poussaient vigoureusement, car le courant est fort et l'eau peu profonde. Nous allâmes faire visite au gouverneur siamois, à qui nous apportions des cadeaux : une redingote à 5 galons d'or, de la part du gouverneur, et des parasols rouges, des savons, de la poudre de riz, des glaces, des bougies, des ciseaux pour lui et ses femmes.

Nous lui demandâmes de nous procurer des voitures à bœufs ou des éléphants pour aller à Angkor ; les éléphants étaient trop fatigués, paraît-il ; ils arrivaient la veille de Bangkok, où ils étaient allés chercher le fils aîné du gouverneur, jeune homme qui nous fut présenté et qui n'avait absolument rien de remarquable. En revanche,

ses deux petits frères, âgés l'un de 7 ans, l'autre de 11, étaient forts gentils et paraissaient très intelligents. Le gouverneur fit jouer sa musique à notre arrivée et à notre sortie ; nous lui avions essayé son habit séance tenante, et nous avions quelque peu ri sous cape de la tournure du bonhomme, dont le ventre proéminent, en forme de poire, se prêtait peu à l'application du vêtement européen. Nous fîmes ensuite visite au Bâ-Lat, second gouverneur, chargé plus spécialement des fonctions exécutives ; on lui offrit également quelques présents. Mme Métayer fut admise à pénétrer dans les harems de ces personnages, mais elle ne put distinguer les dames siamoises, qui étaient un peu effarouchées, et dont l'appartement manquait de lumières.

Nous dînâmes sur la berge, et nous pûmes nous établir confortablement, pour dormir, dans une grande jonque mise à notre disposition par le gouverneur. Le lendemain matin, à 6 heures, nous étions en route pour Angkor-Wat, chacun dans sa voiture à bœufs, suivis par quatre chars à buffles portant nos bagages et nos domestiques. Il est difficile de se faire une idée de ces véhicules fantastiques, parfaitement appropriés d'ailleurs au pays sauvage qu'ils doivent parcourir.

Ces voitures sont tout en bois, il n'entre pas un clou en fer dans leur construction ; les assemblages sont faits avec du rotin. Une voiture ne peut contenir qu'une personne, assise ou étendue, sur le léger matelas en coton qui garnit le fond ; le conducteur se place sur le brancard ; les petits bœufs attelés par paire à chaque voiture sont admirables de forme et de vigueur : ils trottent et galopent absolument comme des chevaux, et la voiture grâce à sa légèreté et à son assemblage élastique, passe partout où les deux bœufs ont passé. C'est vraiment merveilleux de voir tout cela circuler avec aisance au milieu des ornières, des fossés, des

bourbiers, des troncs d'arbres; une voiture européenne serait brisée au bout de cinq minutes. Et cette course désordonnée se passe au milieu d'une forêt magnifique de buissons et d'arbres aux feuillages mille fois variés; les délicates fougères poussent au pied des arbres à huile hauts de 50 mètres, géants de la forêt, qui abritent sous leur ombre toute une population d'arbrisseaux et de taillis, où s'agitent des milliers d'insectes, d oiseaux, de singes, etc... A 7 heures 1[2, nous arrivions à Angkor-Wat. Que dirai-je de cette construction merveilleuse, qui frappe d'autant plus le voyageur qu'on passe sans transition de la forêt vierge à l'une des œuvres les plus grandioses et les plus parfaites de la civilisation antique? Je ne suis ni architecte, ni archéologue et je n'ai pas l'intention de faire une dissertation sur l'âge probable de ce monument, sur la forme des entablements, des frises, des colonnes, etc... Mais je puis dire que c'est une œuvre immense, fantaisie de roi et de roi despotique; c'est très beau, très grand, parfaitement soigné jusque dans les moindres détails; mais, franchement, on ne peut préciser à quoi cela a pu servir : ce sont d'immenses galeries, aboutissant à des tours, se reliant à d'autres galeries, montant successivement jusqu'à une plate-forme sur laquelle s'élève la dernière tour, comparable à Notre-Dame de Paris; toute cette montagne de pierre est couverte intérieurement et extérieurement de sculptures et de fines découpures admirablement travaillées; pas un morceau d'un pouce carré qui ne soit fouillé ou décoré au moins d'un feston ou d'une rosace. Et quand, du haut de cette pyramide de dentelles de pierre, on aperçoit en bas, dans la première cour, les trois ou quatre misérables maisons en paille qui servent d'abri aux bonzes, gardiens du monument, on se sent le cœur serré en pensant à la petitesse de l'humanité dans le temps et dans l'espace. Voilà donc les descendants

des géants qui ont créé tant de merveilles ! Ils ne savent même plus lire ce qui est écrit sur les murailles et ne peuvent dire s'ils sont les fils dégénérés de ces admirables artistes ou les rejetons des conquérants brutaux qui les ont subjugués et détruits !

Tout cet admirable édifice tombe en ruines, et il est probable que cette décadence a commencé vers le XIIIe siècle, car un manuscrit chinois, de cette époque, décrit encore les splendeurs du temple d'Angkor ; maintenant les broussailles ont envahi les chaussées et les cours ; beaucoup de statues sont mutilées, les arbres jettent leurs racines au milieu des pierres et parviennent à les desceller et à les faire crouler.

Rien n'est plus singulier et en même temps plus triste, que de voir la puissante nature s'acharner à détruire l'œuvre de l'homme.

A 4 heures du soir, nous partions pour Angkor-Thom (Angkor-la-Grande), qui était probablement la capitale de cet empire florissant de Khmer, ou Camboja, dont 120 rois étaient tributaires.

A 5 heures 1/2, nous arrivions sur nos charrettes à bœufs à l'une des portes de la ville. Il existait autrefois un fossé et une large chaussée bordée de géants en pierre. La forêt a repris possession de son domaine ; on ne voit plus que des débris informes sous les broussailles. La porte est à moitié écroulée, on pourrait craindre, en passant, de voir quelque pierre se détacher et rompre l'équilibre de cet édifice branlant, qui ne tient plus guère que par les racines des arbres qui le percent et l'enlacent. La tour, qui surmonte la porte, reproduit, sur ses quatre faces, une figure gigantesque de Brahma. Au-dessus, la tour se continue en s'amincissant en pointe, comme toutes les constructions de l'Inde, mais le sommet est écrêté et un immense banian, aux racines noueuses et puissantes, tor-

dues comme des serpents autour de la base de l'édifice, s'élance hardiment dans l'espace ; sa cime verdoyante se perd dans le bleu du ciel et semble chanter l'*hosannah* du triomphe de la nature éternelle.

A Angkor-Thom, la grande ville, le triomphe est, en effet, bien plus complet qu'à Angkor-Wat; c'est un océan de verdure! presque tout a disparu sous l'étreinte de cette végétation exubérante. Quelques monuments s'aperçoivent encore : Bâ-Poun, le Baïou, Pincauaca, le Roi-Lépreux, etc., mais ce sont là des temples, des palais, des statues, œuvres grandioses et véritables amoncellements de pierres, aptes à soutenir l'assaut du temps, mais les 500,000 habitants que renfermait cette ville immense, que reste-il d'eux? Des rues, des maisons, des canaux ?..... Rien! rien! Et cependant, il a passé dans ces lieux des millions de créatures humaines, qui ont vécu, senti, aimé, souffert. Se peut-il donc que Dieu nous ait donné une âme immortelle et que nous soyons si peu de chose, que tout un peuple disparaisse sans qu'on sache, au bout de cinq cents ans, comment il s'appelait et d'où il venait? Car, en résumé, malgré toutes les discussions des linguistes et des rares amateurs qui se sont occupés de ces ruines, c'est encore là qu'on en est! Cette rapide et inexorable expansion de la vie universelle, qui recouvre, déborde, engloutit les êtres particuliers, qui efface notre existence et annule notre souvenir, est d'une mélancolie accablante. La nature est inique, sans pudeur, sans probité et sans foi. Elle ne veut connaître que la faveur gratuite et l'aversion folle, et n'entend compenser une injustice que par une autre. La conscience humaine se révolte contre cette loi, et, pour satisfaire son instinct de justice, elle a imaginé deux hypothèses dont elle s'est fait une religion : l'idée d'une Providence individuelle et l'hypothèse d'une autre vie. Au fond, la pensée-mère de toutes les religions

est une protestation contre la nature déclarée immorale et scandalisante.

Après avoir passé la nuit dans la maison d'un chef de canton siamois, nous partions presque au point du jour pour revenir à Siamreap; nous nous arrêtons en route pour faire l'ascension du mont Bakheng; c'est une colline de 100 mètres de hauteur environ, couronnée par un temple bouddhique et un sanctuaire où l'on voit l'empreinte du pied de Samonocodam, le bouddha siamois.

Le monument a dû être très beau; on monte au temple, qui devait dominer le tout, par un escalier orné de lions, reliant cinq terrasses successives; sur chacune de ces terrasses, il y avait 12 tours, et la dernière terrasse portait probablement le temple, mais tout cela est écroulé : je me hasarde à grimper dans ce fouillis de pierres, de verdure et trous jusqu'au faîte, mais les cîmes d'arbres qui m'entouraient de tous les côtés m'empêchaient de voir une grande partie de l'horizon. On voit mieux d'en bas, de la première plate-forme, et le spectacle dont on jouit est vraiment splendide.

A 6 heures du soir, nous quittions nos voitures à bœufs pour reprendre les pirogues, et, à 9 heures, nous rentrions à bord du *Glaive*, qui partait quelques minutes après et descendait les lacs par un magnifique clair de lune.

SOM-RON-SEN

En sortant du Veal-Phoc, le lendemain, nous nous arrêtâmes quelques instants après auprès d'un petit village cambodgien, nommé Som-Ron-Sen, où se trouve une exploitation de pierres à chaux; en creusant des puits pour trouver la pierre, on a découvert des haches, des

ciseaux en pierre polie, des bijoux en coquillages, des aiguilles et pointes de flèches en os, etc..., débris qui ressemblent à ceux trouvés en Europe dans les fouilles de Saint-Acheul, de Solutré, de Grenelle, etc., et qui, grâce aux travaux si intéressants de MM. Boucher de Perthes, Gaudry, de Mortillet, etc., nous ont démontré l'existence de l'homme dans les âges les plus reculés.

On n'a pas eu à Som-Ron-Sen, comme à Néanderthal et au Moustier, la bonne fortune de trouver des crânes ou des ossements de nos ancêtres préhistoriques, mais la moisson d'instruments qu'on a pu faire est assez importante et elle a été soigneusement décrite par un des médecins les plus érudits de la marine, M. Corre. (*Excursions et Reconnaissances, Cochinchine française*, tomes II et III. — Ouvrage publié sous l'inspiration du gouverneur, M. de Vilers.)

Notre voyage se continua sans incident, et, le 21 novembre, nous étions de retour à Saïgon, très satisfaits de notre excursion.

PREMIER VOYAGE DANS LE GOLFE DE SIAM, HATIEN-PHU-QUOC-RAMPOT

A quelques jours de là, le 26 novembre, l'*Antilope* partait de Saïgon, ayant à bord M. le Gouverneur de la Cochinchine, qui se proposait, de visiter différents points du littoral et des îles du golfe de Siam, soumis à la domination française; il était accompagné de MM. Thévenet, ingénieur, chef des travaux publics; Tirant, chef de cabinet, et Louvel, lieutenant d'infanterie de marine, aide-de-camp.

Le 27 novembre, à 2 heures du soir, nous laissions tomber l'ancre dans la baie de l'ouest de Poulo-Abi; cette

île, placée à l'extrémité sud de la côte orientale de la basse Cochinchine, est très boisée, mais inhabitée ; nous ne trouvâmes, près de la plage, qu'une espèce de petite pagode, couverte en paille, où pendaient quelques grossières images de Boudha et des lanternes en papier huilé, modestes offrandes des pêcheurs qui viennent quelquefois relâcher en ce point pour faire du bois et de l'eau.

Après une halte d'une heure, nous levions l'ancre et nous entrions dans le golfe de Siam. Le 28, au point du jour, nous apercevions le groupe des Poulo-Dama. Nous passons à travers les îles sans voir trace d'habitations et nous nous dirigeons sur l'île Tamassou. Le temps était très beau, il ventait assez frais du N.-E. A 11 heures du matin, nous mouillons dans la petite anse sud de Tamassou. Il y a là un petit hameau composé de 8 cases assez misérables; l'une d'elles est une fabrique de nuoc-mam, espèce de jus de poisson, qui se fait en empilant, dans de grandes cuves, des couches alternatives de sel et de poisson; il y a souvent commencement de fermentation et l'odeur de ce produit est des plus nauséabondes ; les Annamites en sont néanmoins très friands, et ils assaisonnent tout avec du nuoc-mam.

Les habitants sont très effrayés de notre arrivée. Le maire s'est réfugié dans les bois avec toutes les femmes et une partie des enfants. Il doit y avoir une cinquantaine d'habitants. Ce petit hameau paraît être le seul point habité de l'île ; la situation est charmante : les cocotiers, bananiers, aréquiers ombragent les cases ; la petite plage est de sable blanc et fin ; comme fond de tableau, la montagne, de 360 mètres, qui couronne l'île et porte une végétation luxuriante.

Nous quittons le mouillage à 1 heure et nous nous dirigeons sur l'île Tecksou, placée à l'entrée de l'estuaire du Rac-Gia. Cette île est, comme Tamassou, très haute et

très boisée; on prétend qu'il se trouve à l'intérieur des grottes, renfermant des vestiges d'habitations préhistoriques. L'administrateur du Rach-Gia, M. Nausot, est venu au-devant du gouverneur et s'offre à nous accompagner dans une excursion à travers l'île. Nous voilà donc partis avec deux soi-disant guides, soldats annamites de la province, qui, je le crains, ne se rendent pas bien compte de ce qu'on leur demande. Nous montons à travers la forêt vierge, traversant des fourrés et des lacis de lianes presque inextricables; la circulation devient de plus en plus difficile à mesure qu'on s'approche du sommet : ce ne sont bientôt plus que des fondrières, des entassemements gigantesques de blocs de rochers et de verdure. Nous voyons des collections splendides de fougères et d'orchidées à faire pâmer tous les horticulteurs de France; mais notre attention est absorbée par le soin de notre conservation personnelle : il faut ramper, sauter en s'aidant des lianes et des arbres pour franchir les passages les plus difficiles. Des grottes et des cavernes, nous en voyons assez! mais nos guides ne comprennent décidément rien à l'âge préhistorique et force nous est de continuer notre route pour regagner la côte ou un point quelconque. Nous y arrivons enfin, heureusement, avant que la nuit ne soit complètement venue, mais non sans avoir fait de nombreux accrocs à nos vêtements et à nos chaussures dont les rotins épineux et rampants ont déchiré le cuir et l'étoffe en endommageant aussi quelquefois les pieds. Nous avons débouché sur la côte nord et nous sommes également éloignés de l'*Antilope* et de la chaloupe à vapeur de M. Nausot, qui nous a mis à terre dans la partie S.-E. de l'île. Nous faisons ce que font tous les naufragés en semblable occurence : un grand feu! et le gouverneur se met gaiement, comme les autres, à attiser et apporter du bois.

Enfin, la chaloupe s'avise, heureusement, de faire le tour de l'île et nous découvre. A 8 heures, nous sommes de retour à bord de l'*Antilope*, où nous dînons avec un vigoureux appétit.

Le lendemain matin, dès 4 heures, le gouverneur partait avec MM. Nausot et Thévenet pour aller visiter le Rach-Gia. Ils ne revinrent qu'à minuit; leur chaloupe, qui ne calait cependant que 70 centimètres, s'était échouée plusieurs fois sur les bancs de vase qui encombrent tout cet estuaire, et rendent l'accès du port fort difficile, autrement qu'à la marée haute.

Nous avions employé nos loisirs, à bord, en faisant la chasse aux ramiers verts et blancs qui abondent sur l'île (pigeon Nicobar et Carpophaga bicolor). Une douzaine de ces volatiles, gros comme des poulets, vinrent augmenter les ressources de nos tables.

Le 30 novembre, à 4 heures du matin, nous mettions en route pour Hatien, où nous arrivions à 11 heures, après avoir traversé le groupe des îles Balua, où nous trouvâmes des fonds de 5 et 6 mètres dans les chenaux qui séparent les îles.

Nous descendons à Hatien et visitons ce petit port, placé dans une situation très pittoresque, mais dont le commerce est presque nul, à cause du peu de profondeur des eaux sur la barre et dans le canal qui conduit à Chaudoc.

KAMPOT

Nous repartons à 2 heures 1/2, et venons mouiller, le soir, devant Kampot, seul port du Cambodge. Je fais prévenir le mandarin cambodgien que le gouverneur désire avoir des barques, le lendemain matin, pour aller voir le marché et les rapides de la rivière qui descend des montagnes de l'Eléphant, une des plus hautes chaînes de

l'Indo-Chine (1,000 à 1,200 mètres). Nous partons à 4 heures du matin, avec la baleinière et le canot de l'*Antilope;* la nuit est parfaitement noire, mais le gouverneur a tenu à partir quand même pour éviter, autant que possible, la grande chaleur. L'atterrissage de la rivière n'est pas facile ; la côte est couverte de bas-fonds et de pêcheries : l'*Antilope* a dû rester mouillé à 2 milles de terre par 5 mètres de fond, et nous n'avons pas le moindre pilote. J'ai la chance de tomber directement sur l'entrée de la rivière et sur le poste de douane, où nous attendent les jonques du mandarin cambodgien. Le transbordement s'effectue, et nous remontons après nous être arrêtés un quart-d'heure à visiter le marché de Kampot, sur la rive droite. C'est assez misérable, et le commerce, là comme partout ailleurs, paraît être entre les mains des Chinois. Il est 6 heures 1/2 quand nous passons devant Bumbi, sans nous y arrêter ; c'est là, sur la rive gauche, que résident le mandarin-gouverneur de la province et l'agent français du télégraphe qui aboutit en ce point. Nos six rameurs nagent vigoureusement ; la rivière est charmante : les eaux sont limpides, les bords garnis de jardins et de plantations de poivriers ; les poissons pullulent dans l'eau ; à la surface, on voit voltiger des libellules aux corselets d'or d'émeraude et d'azur, pourchassées par des martins-pêcheurs, aux couleurs non moins brillantes ; partout, sur les rives, des arbres au feuillage varié, des buissons couverts de fleurs, et, çà et là, quelques fermes cambodgiennes, proprement bâties et couvertes en feuilles de palmier, près desquelles on aperçoit des indigènes, à l'air doux et craintif, paraissant très étonnés de nous voir. Nous arrivons enfin, aux rapides, après trois heures de course ; la saison sèche est avancée, et il ne coule plus, entre les roches, que des minces filets d'eau ; mais on se figure aisément ce que doit être ce spectacle,

pendant la saison des pluies, alors que l'eau déborde partout, et que les cascades roulent sur ces énormes blocs en nappes mugissantes. Ce doit être vraiment beau !

Nous faisons une promenade dans les bassins supérieurs, et nous ne nous arrachons qu'avec peine à la contemplation de ce beau site. Nous nous arrêtons à Bumbi, en descendant pour y déjeuner, puis nous revenons à bord et nous appareillons pour aller à Phu-Quoc.

J'avais donné la route pour passer entre le nord de cette île et l'île à l'Eau, et j'étais descendu dans ma chambre depuis quelques minutes, vers 6 heures, laissant la direction du navire à l'officier de quart, quand, tout-à-coup, je fus vivement rappelé sur le pont par une secousse que le bâtiment venait d'éprouver à babord. On avait stoppé ; je sautai sur la passerelle et je vis aussitôt qu'on s'était laissé écarter un peu de la route (probablement par l'effet du courant) sans s'en apercevoir. Je fis sonder : on trouva 5 mètres ; il n'y avait donc pas de danger, ou plutôt le danger était passé. Je fis remettre en route doucement, en sondant toujours ; on trouva bientôt les fonds de 8 et 10 mètres, et nous reprîmes l'allure normale de 18 tours. Nous avions dû toucher légèrement sur une pointe de roche isolée, car à cet endroit que je fis soigneusement relever :

Mamelle de l'Eléphant.....	N. 15° E.
Pointe nord de l'île à l'Eau...	S. 83° O.
Grande Pirate.....	S. 67° E.

La carte n° 2,309, dont je me servais, porte précisément la cote de 5 mètres ; les roches de corail sont indiquées plus au sud d'au moins un demi-mille. Il est donc prudent de contourner la pointe nord de Phu-Quoc à la distance d'un mille au moins.

Nous arrivâmes au mouillage de Dinong-Dong, sur la

côte ouest, à 10 heures du soir. Nous avions 9 mètres de fond à 500 mètres de terre en face du village.

Le lendemain matin, j'allai, avec le gouverneur, faire une promenade de 10 kilomètres, sur la route, bien entretenue, qui relie Guiang-Dong au village de Ham-Ninh, en traversant l'île de l'ouest à l'est. Au retour, nous visitâmes le village de Ginong-Dong, qui est riche et peuplé; la grande industrie du pays est la fabrication du nuoc-mam, et chaque maison est une petite usine; aussi l'atmosphère est chargée d'odeurs, qui n'ont rien de commun avec celle de la rose ou du jasmin. Le gouverneur visita l'école, qui compte une soixantaine de petits garçons et de petites filles, auxquels on apprend la lecture et l'écriture françaises. On fit une distribution de petites pièces d'argent à tous ces bambins qui paraissaient, en général, bien portants et intelligents. Les notables nous apportèrent en cadeau d'excellent poisson, des volailles, des œufs, des bananes et des cocos. A huit heures, nous remettons en route avec l'*Antilope*, et nous rangeons de près toute la côte de Phu-Quoc, jusqu'à la pointe sud, où nous rencontrons une fraîche brise de N.-E. et une mer assez houleuse. Le gouverneur avait l'intention d'aller visiter une grande plantation française de caféiers, située sur la côte Est, mais il dut y renoncer, car nous n'aurions pu débarquer, vu l'état de la mer et le manque d'abri.

Nous nous dirigeons sur l'estuaire de La-Mau, où devait nous attendre M. Nausot, avec sa chaloupe à vapeur, pour aller visiter le chef-lieu de canton. La nuit était très obscure, et la côte, complètement basse et noyée, ne pouvait nous fournir aucune indication pour le mouillage. Je n'avais absolument que la sonde pour nous guider ; je laissai toucher l'ancre par 5 mètres de fond ; il aurait été imprudent d'aller plus loin. La mer baissait encore et

l'hydrographie de cette partie de la côte est fort incomplète. On tira deux coups de canon et on brûla des feux de Coston pour signaler notre présence à la chaloupe de l'inspection ; mais nous l'attendîmes vainement jusqu'au lendemain. Nous pûmes constater, au point du jour, que le bâtiment se trouvait bien, en effet, juste au milieu de l'estuaire de La-Mau, à 12 milles de l'embouchure de la rivière et à 4 milles de la côte N.-E., la plus rapprochée. La sonde n'accusait plus que 3 mètres d'eau à notre mouillage ; la carte n° 2,306 porte, à cet endroit, 4 mètres 10. Il est donc fort probable que la côte tend, de plus en plus, à s'élever, par suite des apports de vases que charrie le Cambodge, et qui, entraînés par les courants de la mousson de N.-E., contournent la pointe et viennent se déposer dans le golfe de Siam, où la mousson de S.-O. les refoule, à son tour, sur la côte ouest.

Nous appareillâmes à midi et fîmes route pour Saïgon, où nous arrivions, le 5 décembre, à 5 heures du matin.

VOYAGE A CHAUDOC, DANS LE CAMBODGE

Du 9 au 12 décembre, l'*Antilope* fait un voyage à Chaudoc, sur la frontière du Cambodge, pour aller relever une compagnie d'infanterie de marine, que le transport la *Rance* devait conduire en Nouvelle-Calédonie, où avaient éclaté des troubles. Ce voyage ne présenta aucune particularité intéressante.

DEUXIÈME VOYAGE DANS LE GOLFE DE SIAM. LA-MAU — POULO-PAUJANG

Le gouverneur tenait à voir la presqu'île de La-Mau, et après avoir, cette fois, pris les précautions et les rensei-

gnements nécessaires, nous partîmes, le 30 décembre, à 4 heures du soir. M. de Vilers était accompagné de son chef de cabinet, de M. Silvestre, administrateur des affaires indigènes, et de M. Rozée d'Infreville, capitaine d'infanterie de marine, aide de camp.

La mousson était bien établie en dehors; j'eus l'occasion, en passant près des Frères (petits îlots dans l'ouest de Poulo-Condore), de vérifier que la position de ces rochers est légèrement erronée. Nos chronomètres étaient parfaitement réglés au départ de Saïgon, la veille, et les relèvements du Frère boisé (le plus visible), ont été pris entre midi et demi et une heure et demie. Il résulterait de nos observations, que les Frères doivent être placés 3 milles plus à l'est et 4 milles plus au sud, ce qui donne comme position du Frère boisé :

Longitude.....	103° 52' E.
Latitude.....	8° 33' N.

A 3 heures 30 du matin, le 1er janvier 1881, nous apercevions la fausse Poulo-Obi, droit devant nous, à 5 milles environ, et, à 6 heures du matin, l'*Antilope* laissait tomber l'ancre par 5 mètres, fond de vase, devant l'embouchure du Song-Ong-Doc (latitude 9° N.), qui conduit à La-Mau. M. Nausot, prévenu par le télégraphe à notre départ, nous attendait avec sa chaloupe à vapeur; c'était bien là aussi qu'il se trouvait le mois précédent, lors de notre premier voyage dans le golfe de Siam; mais le malentendu s'expliquait facilement : à bord de l'*Antilope*, nous n'avions d'autres renseignements, sur ces parages, que ceux de la carte marine n° 2,306, qui ne mentionne même pas l'existence du Song-Ong-Doc, tandis qu'elle indique une rivière assez importante, passant par La-Mau, et se jetant dans l'estuaire du même nom, où nous étions venus mouiller dans la nuit du 2 décembre.

La côte, devant nous, était absolument plate et présentait un rideau interminable de palmiers d'eau et de palétuviers. Après avoir passé une petite barre, sur laquelle il ne reste que 2 mètres d'eau, notre chaloupe s'engagea dans le Song-Ong-Doc, beau fleuve de 100 mètres de largeur et de 6 à 8 mètres de profondeur, bordé par deux haies de palmiers d'eau. Après six heures de navigation, nous arrivions à La-Mau. Le village est assez misérable; il ne compte guère qu'une soixantaine de pauvres cases bâties sur la vase; les habitants vivent de riz et de poisson; ils ont très peu de rizières, et leur commerce consiste principalement dans la vente des écailles de tortue, des plumes d'oiseaux, du poisson vivant qu'on expédie jusqu'à Cholen, dans des bateaux viviers, et de la cire et du miel, qu'ils récoltent dans les immenses forêts de tram, qui couvrent une grande partie du territoire de ce canton. Nous partîmes de bonne heure pour éviter les moustiques qui pullulent d'une manière effrayante dans ce pays marécageux, et font sentir leurs cruelles piqûres dès que la nuit arrive. Nous pûmes atteindre le bord, à 8 heures du soir, sans avoir été trop incommodés.

Le lendemain matin, nous partions, à 6 heures, pour visiter Poulo-Paujang, grande île située par 9° 18' de latitude nord, et 101° 66' longitude est.

L'île principale du groupe des Paujang est à 43 milles de Phu-Quoc; elle a 3 milles de longeur de l'est à l'ouest, 2 milles de largeur, et on l'aperçoit du large à 30 milles. Sa hauteur, presque égale partout, varie de 141 à 167 mètres, de sorte que, de loin, elle a l'apparence d'une table. Plusieurs îlots et rochers se trouvent dans le voisinage.

Dans la mousson de N.-E., on trouve un excellent mouillage, bien abrité, dans la baie du S.-O.; le fond est de sable, et l'on peut s'approcher sans danger jusqu'à deux encâblures de terre, par des fonds de 9 à 11 mètres.

Il y a un autre mouillage pour la mousson de S.-O., dans la partie S.-E. de l'île, mais le fond en est plus inégal et parsemé de coraux.

Le fond de la baie du S.-O. est occupé par une belle plage de sable d'un kilomètre de longueur environ, aux extrémités de laquelle viennent se jeter deux rivières, qui parcourent la plaine, située derrière, en faisant de nombreux méandres, mais ces rivières n'ont pas de courant sensible, et elles sont séparées de la mer par de petites barres de sable que le flot franchit à marée haute. Aussi, l'eau dans le voisinage de la plage est saumâtre ; il faut remonter jusqu'au pied des montagnes pour la trouver douce.

Le sol est recouvert d'une épaisse couche d'humus d'une fertilité remarquable; la végétation est abondante et vigoureuse ; c'est un fouillis d'arbres et de plantes des espèces les plus variées. A l'exception de la plaine, qui forme le fond de la baie du S.-O., les abords de l'île sont en général escarpés. C'est un entassement de roches disposées en pentes rapides et qui se transforme même, quelquefois, en une véritable muraille verticale. Le grès domine surtout dans les grands plans ; dans les éboulements, les roches paraissent formées d'un séduisant siliceux très compact, dans lequel se trouvent des rognons de granit, de quartz de feldspathe, etc...

L'île n'est pas habitée; cependant, on trouve, dans la plaine des traces évidentes d'habitation ; terrains nivelés, bananiers nombreux, patates, courges, etc... Il y avait en ce moment, dans la baie, deux barques annamites venues d'Ha-Tien. Nos pêcheurs profitent, en effet, de la belle saison pour venir explorer toutes ces îles désertes, où ils font, avec succès quelquefois, la pêche de la tortue à écaille. L'équipage de ces bateaux est généralement de 3 hommes et 1 mousse.

Au point de vue politique, les îles de Poulo-Paujang, comme toutes les autres îles de la partie orientale du golfe, appartenaient autrefois au royaume du Cambodge; elles ont passé, au XVIIIe siècle, entre les mains des Annamites et se trouvent, par suite, actuellement sous notre domination.

Poulo Paujang a servi de refuge à Gia-Long, en 1776 et 1782, pendant la guerre des Tay-Son; il avait été suivi par une petite troupe de serviteurs dévoués, au nombre desquels se trouvait Mgr Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran; ce dernier, dans ses mémoires, fait le plus grand éloge de la fertilité et de la douceur du climat de l'île. Il est probable qu'elle n'a été abandonnée complétement par ses habitants qu'à la suite des nombreuses incursions des pirates, qui abondaient dans ces parages avant notre arrivée en Cochinchine.

La position de Poulo-Paugang est très avantageuse; elle se trouve sur la route directe des bâtiments qui vont à Bangkok pendant la mousson de N.-E.

Nous partîmes de Poulo-Paujang, le 3 janvier, à 8 heures du matin. Vers minuit, nous devions doubler Poulo-Obi, qui ne put être aperçue, à cause des bancs de brume qui couvraient l'horizon; la mer était très houleuse et la mousson du N.-E. soufflait en bonne brise.

RELACHE A POULO-CONDORE

Suivant le désir du gouverneur, nous relachâmes à Poulo-Condore, où nous pûmes entrer à minuit, malgré une brume épaisse, qui ne nous permît d'apercevoir la passe de Hon-Tcha qu'à la distance de deux milles.

Le gouverneur descendit à terre de bonne heure, et revint à bord après une courte visite au colonel de la

Broue ; à 9 heures 30 du matin, nous remettions en route, et nous reprenions notre poste, en rivière, le 6 janvier, à 7 heures du matin.

VOYAGE A POULO-CECIR-DE-MER

Le 25 janvier, à 8 heures du matin, l'*Antilope* appareillait pour aller à Poulo-Cecir-de-Mer, sur la côte du Binh-Thuan, étudier les conditions d'établissement d'un phare. La côte d'Annam est entièrement dépourvue de feux, à part celui du cap Saint-Jacques, et il est certain que, pour les paquebots venant de Hong-Kong, un phare, dans les environs du cap Padaran, serait très utile pour parer le banc Hollandais et le banc de Britto.

La mousson était fraîche, et, à une dizaine de milles du cap Saint-Jacques, elle soufflait franchement du N.-E. Je mis le cap directement sur Poulo-Cecir au N. 85° E. Le bâtiment se comportait bien, malgré la grosse mer, la machine à 15 tours pour ne pas embarquer trop d'eau ; nous filions ainsi de 3 nœuds 5 à 4 nœuds.

Le 26, à midi, la terre était en vue à 15 milles ; nous avions eu 16 milles de courant, au S. 30° O., en 16 heures.

A 4 heures 30 du soir, l'*Antilope* mouillait dans le sud de l'île, à 1/3 de mille de la plage, par 10 mètres fond de sable et coquilles brisées. Avec deux maillons filés, la tenue était très bonne, car le bâtiment n'a pas bougé, malgré une brise fraîche et raffales.

Je me rendis immédiatement à terre, avec le conducteur des travaux publics et l'interprète La présence du navire paraissait causer une vive émotion dans le pays, et une foule d'habitants nous attendait au débarquement. Nous entrâmes aussitôt en pourparlers avec les notables ; à toutes nos questions, ces malheureux répondaient inva-

riablement non. Ils paraissaient très timides et très effrayés, mais nullement hostiles.

Ils possèdent quelques buffles, pas de bœufs. Ils ont aussi quelques poulets; d'après leur dire, ils n'ont pas de cochons, pas de poisson, pas de riz. Leur île ne produit que des patates, qu'ils exportent au Binh-Thuan, en échange de riz et d'autres objets de première nécessité.

D'après ce que nous avons vu en parcourant l'île, le lendemain, dans sa plus grande longueur, du sud au nord, le terrain est très cultivé, les propriétés morcelées et bien encloses, les maisons nombreuses et très misérables. Tous les champs ne contiennent, en effet, que des patates, à part quelques rares plantations d'arachides et de coton herbacé.

Les deux petites montagnes, qui sont toutes les deux situées vers l'extrémité nord de l'île, gisent E.-N.-E et O.-S.-O., à un mille l'une de l'autre. Celle du N.-E. a 93 mètres de hauteur; elle est complètement nue, et sa forme est celle d'un cône tronqué, couronné par quelques masses de rochers volcaniques, qui lui donnent une apparence remarquable. La colline du N.-O. a 108 mètres de hauteur; elle est facilement accessible du côté de l'Est, et c'est le seul endroit boisé de l'île. La végétation est pauvre et rabougrie; on dirait que les arbres sont aplatis et bizarrement contournés, suivant les caprices de la brise, qui souffle presque toujours avec violence dans ces parages. Le sommet de cette colline n'est jamais embrumé. Nous fîmes couper quelques arbustes; l'horizon était visible dans toutes les directions; ce serait, évidemment, l'emplacement le plus avantageux pour un phare. Le sol est assez solide pour supporter toute espèce de construction, et on trouve de l'eau dans des puits, au pied de la montagne.

L'île est entourée de coraux; les habitants s'en servent pour les clôtures de leurs champs et la construction de leurs maisons; le sol de l'île paraît être d'origine volcanique; il est formé de roches de lave recouvertes d'une couche d'argile rougeâtre, mélangée de sable.

Il n'existe pas de cours d'eau ni de sources, mais les puits sont nombreux et contiennent de l'eau, qui paraît assez bonne.

Le combustible manque complètement; à part la colline du N.-O., qui est boisée, le reste de l'île est assez nu, et les habitants en sont réduits à faire brûler des espèces de galettes faites avec de la terre et de la fiente de buffle.

Le notable, qui paraissait le plus élevé en grade et en considération, nous a déclaré que l'île comptait dix villages, mais il n'avouait que 200 habitants; or, nous avons toujours été escortés par une troupe de 150 à 180 indigènes adultes, et nous n'avons vu ni une femme, ni un enfant, aussi j'estime qu'on ne doit pas évaluer la population à moins de 2,000 habitants.

L'*Antilope* appareilla le 27, et nous étions de retour à Saïgon, le 28, à 10 heures du matin.

DEUXIÈME VOYAGE A PNOM-PEUH

Le 10 février, à minuit, nous étions de nouveau en route, et nous remontions le Cambodge pour aller à Pnom-Peuh; le colonel Reybaud et le commandant Sériot, de l'infanterie de marine; nos passagers étaient chargés d'aller présenter les compliments du gouverneur de la Cochinchine au roi Norodon, à l'occasion de sa fête. Notre voyage ne présenta, à l'aller, aucun incident, quoique les eaux du fleuve fussent très basses; je veillais, moi-même, fort attentivement, de jour et de nuit, car

j'avais mille raisons de me défier des cartes de 1864, les seules que nous eussions à bord, sous le prétexte que les nouvelles cartes de l'intérieur du pays, publiées sous la direction du commandant Bigrel, en 1877, n'étaient délivrées qu'aux canonnières chargées de la police des arroyos. Or, cet immense Cambodge, qui charrie des millions de mètres cubes d'eau, de vase et de sable, change de physionomie après chaque inondation, et il arrive souvent qu'un banc, situé près d'une rive, passe de l'autre bord, à la suite de l'éboulement d'une pointe ou de l'arrêt d'une île flottante. Nous eûmes justement l'occasion de le constater au retour.

J'étais arrivé à Pnom-Peuh, le 11 février, à 7 heures du matin, après 31 heures consécutives de marche. Les fêtes durèrent pendant trois jours, et il y eut réception au palais, dîner, spectacle de danseuses, etc...

Le colonel Reybaud, ayant terminé sa mission, l'*Antilope* appareilla de la rade de Pnom-Peu, le 14 février, à 8 heures du matin. A 8 heures 35, le bâtiment touchait légèrement, en face de Loréa-Em, sur un banc de sable, que la carte de 1864 n'indique pas, à 2 milles en aval de La-Noréa, sur la rive droite. Les fonds, marqués à cet endroit, varient de 5 à 10 mètres. En réalité, ils ne dépassent pas 2 mètres 80. Nous nous déséchouâmes assez facilement, et je fis gouverner plus près de la berge, où existe un chenal que nous avions suivi en montant ; malheureusement, le navire ne put venir assez vite sur tribord, et, à 10 heures, nous étions échoués de nouveau par 2 mètres 50 d'eau, à 60 mètres de la berge environ. Le chenal, à cet endroit, n'a guère plus de 20 mètres de largeur, et sa profondeur varie de 5 à 12 mètres. Les marées, en cette saison, se font sentir jusqu'à Pnom-Peuh par un gonflement de 50 centimètres environ ; la mer devait être haute vers minuit.

A 11 heures 1/2 je fis un essai pour nous tirer de là ; mais, après une demi-heure d'efforts inutiles, je renvoyai coucher tout le monde, remettant au lendemain une tentative plus sérieuse.

Je fis élonger sur l'avant et mouiller auprès de la berge, dans le chenal, les deux ancres à jet empennelées à 60 et à 150 mètres ; le grelin fut garni au cabestan, bien raidi, et nous attendîmes la marée. A 10 heures 30 du matin, nous avions 2 mètres 60 d'eau le long du bord Je fis virer le grelin et mettre la machine en avant. Heureusement, le fond était de sable, et la crépine de la prise d'eau de la turbine ne se boucha pas, ce qui serait infailliblement arrivé sur un fond de vase ; au bout de 10 minutes, le navire commença à glisser doucement et se trouva bientôt déséchoué. A 12 heures 30, nous mettions en route pour continuer à descendre le fleuve.

A 2 heures 35, au moment où nous venions de dépasser l'île de Ca-Laï-Da et où nous arrivions à la hauteur de la mission catholique de Ban-Am, l'*Antilope* s'échoua de nouveau à un endroit où la carte de 1864 indique des fonds de 7m15 à 15 mètres. Ici, comme à Lorca-Em, le chenal est sur la rive gauche au lieu d'être sur la rive droite; nous nous en convainquîmes en sondant autour de nous. En remontant, dans la nuit du 10 au 11, j'avais cependant suivi la même route, mais il est probable que j'avais rangé la rive droite presque à la toucher ; il existe là, en effet, un petit canal de 4 mètres de profondeur.

La marée monte déjà d'un mètre à Ban-Am ; nous étions à mi-jusant : le mieux était d'attendre philosophiquement l'arrivée du flot, et c'est ce que nous fîmes. A 9 heures du soir, nous partions, et, cette fois, la descente s'acheva sans accident ; le 17, à 3 heures 1/2 du du matin, nous arrivions sur rade de Saïgon.

DERNIER VOYAGE A BANGKOK

Le gouverneur, désirant augmenter la facilité des relations avec les pays voisins, avait projeté l'établissement d'une ligne télégraphique, reliant le royaume de Siam à la Cochinchine française et aboutissant à Bangkok, après avoir passé par Battambang et Pnom-Peuh, où nous avions déjà des stations. Il fallait intéresser le gouvernement siamois à cette entreprise, et, dans ce but, le capitaine de vaisseau de Foucault, commandant de la station navale, s'embarquait le 1er mars, sur l'*Antilope*, accompagné de son état-major et de M. Lourme, directeur du télégraphe.

La mousson de N.-E. était faible, le temps était très beau. Nous fîmes une courte relâche à Poulo-Condore, et notre voyage se passa sans incident.

Le 5 mars, à 2 heures du soir, nous arrivions devant la barre du Me-Nam. Le 6, au point du jour, le pilote venait à bord, et nous remontions la rivière pour aller mouiller à Bangkok, presque en face du consulat français. Le consul, M. Blancheton, nous informa que notre arrivée tombait à merveille : on allait procéder, dans quelques jours, à la crémation d'une reine, et le roi serait très flatté de la présence des officiers français à cette cérémonie. Bien que cet hommage ne fût pas dans notre programme en partant de Saïgon, le commandant de Foucault s'empressa de saisir cette occasion de manifester au roi les sympathies de notre gouvernement, en lui présentant les salutations et les compliments de condoléance du gouverneur.

Les deux premiers jours de notre arrivée furent employés aux visites officielles ; le commencement des cérémonies de la crémation, véritable fête à laquelle tout le peuple est convié, avait été fixé au 10 mars.

La jeune reine Sunanda Kumariratua était morte l'année

précédente au mois de mai, noyée avec son jeune enfant dans une partie de plaisir sur le fleuve. Le roi aimait beaucoup cette jeune femme, et tout son sérail ne parvenait pas à le consoler. Il paraît qu'il passait de longues heures dans le sanctuaire où était déposé le corps de la feue reine, dans une grande urne d'or, l'appelant des noms les plus tendres ; on craignit un moment pour sa raison.

Il est difficile de se faire une idée du luxe inouï déployé pour la cérémonie : le roi veut que l'éclat des fêtes dépasse tout ce qu'on a vu jusqu'ici, même à la mort des rois. On a construit un temple immense tout doré et décoré d'une quantité de peintures, de statues, de clochetons qu'on appelle pra-men. Il est entouré de salles de repos et de festins, où tout le monde pourra venir s'installer et manger pendant huit jours. Un grand magasin contient les cadeaux que le roi fait au clergé du royaume : porcelaines, cristaux, lampes, pendules, thé, étoffes de soie et de coton, etc... Un autre grand magasin est rempli d'objets du même genre étiquetés d'un numéro. On distribue à profusion, à la foule, des citrons dans lesquels se trouvent de petites pièces de monnaie d'argent et des boules de bois creuses contenant un numéro ; c'est une sorte de tombola.

Le soir, ceux qui ont eu les boules garnies de numéros, vont réclamer au magasin l'objet correspondant, qui leur est délivré.

Le roi nous avait reçus fort gracieusement en audience privée. D'après ses ordres, on a donné au commandant de Foucault et aux officiers qui l'accompagnent le palais des Ambassadeurs. Le logement est confortable, très spacieux, meublé à l'européenne avec beaucoup de luxe. La table est abondamment et très bien servie ; deux voitures et une jonque à quatorze rameurs sont à la disposition du personnel, suivant qu'on veut se promener à terre ou sur l'eau.

EXCURSION A BANG-PA-HIN ET A AJUTHIA

Nous profitâmes du délai qui nous restait avant le commencement officiel des fêtes, pour aller faire une excursion à Bang-Pa-Hin et à Ajuthia, dans une grande jonque, mise gracieusement à notre disposition par le roi, et remorquée par un de ses yachts à vapeur.

Bang-Pa-Hin est, en quelque sorte, le Versailles siamois : il y a à peine dix ans qu'on a commencé les différentes constructions qui couvrent les trois îles, sur lesquelles s'étend le domaine royal ; on y remarque un phare, un moulin à vent, une usine à gaz, une pagode en forme d'église gothique, le palais et le chalet du roi, et de nombreuses constructions dans le genre de celles de Trouville, pour les ministres, la suite et les invités. Tout cela est entrecoupé de canaux, de pièces d'eau, de jardin, de ponts de différents modèles. L'ensemble est joli, et l'œil se repose agréablement sur toutes ces choses. C'est en allant à Bang-Pa-Hin que la reine Sunanda avait trouvé la mort ; sa jonque avait été abordée par un yacht à vapeur, remorquant une autre embarcation. Tout le monde avait été sauvée, à l'exception de l'infortunée jeune femme et de sa fille, que les lois sévères de lèse-majesté empêchaient d'être touchées par des mains profanes.

Nous trouvâmes des chambres toutes préparées, dans une grande maison voisine du palais du roi. Le temps était très beau, et la lune haute sur l'horizon, jetait une lumière pâle et douce sur cet immense parc. Après une excellente nuit, exempte de moustiques, nous nous mîmes en route pour Ajuthia, où nous arrivions à 8 heures.

Cette ancienne capitale du royaume était une ville immense ; elle a été ruinée en 1767 par une invasion de Birmans. Les Siamois, après avoir reconquis leur

pays, ne se sont pas donné la peine de reconstruire leur ville principale. Ils se sont installés près de la mer à Bangkok.

Ajuthia ne présente rien de remarquable. On voit, au milieu de l'océan de verdure qui couvre déjà les ruines, des terrasses, des dômes de pagodes, des toits effondrés..., mais ce ne sont là que des amas de briques et de mortier, bien loin d'avoir l'importance historique et artistique d'Angkor; aussi, je ne me suis pas donné la peine d'aller voir de près ces tas de décombres, et je me suis contenté de la vue générale que l'on a du haut d'un donjon, situé dans une cour de l'ancien palais du roi.

Nous avons visité l'enceinte où l'on prend les éléphants; c'est un grand carré, entouré d'une double enceinte de maçonnerie et de pieux énormes; il n'y a que deux portes, formant un couloir fermé par de lourdes barrières en pièces de teck.

On envoie une vingtaine d'éléphants privés, montés par leurs cornacs, et d'éléphantes en saison amoureuse dans les grandes forêts voisines.

Bientôt, ont rencontre des troupes d'éléphants sauvages; les femelles privées déploient leurs séductions et amènent peu à peu leurs farouches adorateurs dans l'enclos Quand les malheureux, abusés par les agaceries de ces grosses dames s'aperçoivent qu'ils sont enfermés, ils entrent en fureur; mais il est trop tard! les palissades et les murs sont infranchissables. La privation de nourriture et l'exemple des éléphants apprivoisés achèvent bientôt la domestication.

L'enclos est environné d'estrades sur lesquelles se placent le roi et le peuple pour jouir de ce spectacle qui doit être, en effet, très émouvant.

Il arrive quelquefois que les éléphants, pris trop vieux, ne peuvent se plier à la servitude : on les voit pleurer;

ils maigrissent et finissent par mourir de chagrin ; aussi, on prend de préférence les plus jeunes.

CRÉMATION DE LA REINE

Nous étions de retour à Bangkok le 10 mars. Les fêtes commencèrent par la translation des reliques de Bouddha et des cendres des ancêtres du roi, sous la coupole centrale du Pra-Meu et dans le pavillon royal.

Le 13 mars, eut lieu, avec une grande solennité, la translation des urnes contenant les restes de la feue reine et de sa petite fille, sur le grand autel pyramidal, élevé au centre du Pra-Meu.

Nous étions partis du palais de l'Ambassade à 9 heures et demie du matin dans les voitures royales, et nous fûmes reçus dans un pavillon, dont le frère du roi faisait les honneurs aux étrangers, et où l'on trouvait des rafraîchissements de toute sorte et table ouverte toute la journée.

Le défilé commence à 10 heures 1/2. Le roi arrive porté sur un palanquin doré ; il est précédé de l'artillerie et de la garde. Tous les officiers et les hommes portent le deuil, crêpe au sabre et au bras Le roi lui-même est vêtu très simplement en noir : bas noirs, langouti et redingote, chapeau de feutre mou noir. Il porte en sautoir le grand cordon de son ordre ; il a toujours à sa ceinture un petit revolver, et, à la main, un sabre japonais. Le roi se rend au Pra-Meu et la véritable procession commence au bruit du canon, tirant de minute en minute.

On voit défiler d'abord les musiques de la marine, de l'artillerie et de la garde, les marins du yacht royal *Vesatri* en très bonne tenue, l'infanterie avec les armes sous le bras ; en tout, 3,000 hommes environ.

Puis, viennent successivement : les ministres et autres grands officiers de l'Etat, en uniforme blanc, avec des

ceintures d'or; leurs poitrines sont ornées de décorations resplendissantes, siamoises et étrangères.

Un rhinocéros en bois et carton, monté sur un char; deux lignes de génies, connus sous le nom de Tewadahs, avec des chapeaux coniques, portant de petites maisons dorées contenant des présents pour les Talapoins.

Des lignes de soldats siamois, portant l'ancien uniforme, avec des pavillons et des banderolles de toutes formes et de toutes couleurs.

D'autres hommes, portant des habits et des bonnets rouges, traînent des chars, sur lesquels sont placés de petites pagodes dorées avec des présents pour les prêtres;

A ceux-là en succèdent d'autres, portant toujours des cadeaux sur des palanquins.

Ensuite viennent, sur deux files, une suite de monstres moitié hommes, moitié bêtes, traînés par des hommes vêtus de rouge.

Des bandes de musiciens, jouant des instruments siamois, suivis de parasols à 5 et à 7 étages, insignes de la royauté qui s'approche.

Un premier char, traîné par des hommes et des chevaux, portant le chef des bonzes, oncle du roi, placé sur un trône élevé, et couvert par un dais orné de draperies dorées. Il est suivi par des Siamois en deuil, vêtus de blanc, la tête complètement rasée, entre deux lignes de porteurs de parasols à 5 étages;

Le second char, traînés par 6 chevaux et 40 hommes, portant sur un trône un des proches parents de la reine Sunanda. Les porteurs d'étendards sont habillés en vert;

Le troisième char porte le plus jeune frère de la feue reine. Ces trois chars sont magnifiquement décorés et d'une apparence fort riche;

Le quatrième char, à six étages, est une merveille. Son fini, son style et sa valeur dépassent de beaucoup ceux

des autres. Il contient l'urne d'or, étincelante de pierreries, qui renferme la dépouille de l'enfant royal, princesse Choufa Kanabhoru. L'urne est décorée de glands et de guirlandes en filigrane d'argent et entourée de 3 rangs de parasols dorés.

Le cinquième char, très élevé, et ne le cédant en rien au précédent comme richesse et comme éclat, contient les restes de la feue reine Sunanda Kumariratua.

Ces deux chars étaient suivis par les serviteurs et les frères et sœurs de la reine, vêtus de blanc et la tête rasée.

Le sixième et le septième chars étaient également très riches et portaient des urnes d'or vides destinées, sans nul doute, à contenir les cendres après la crémation.

Ils étaient suivis par des porteurs de parasols de toutes les couleurs : verts, bleus, rouges, etc..., et par de nouvelles quantités de cadeaux pour les prêtres.

Venaient enfin, sur deux rangées, 44 gondoles fort élégantes montées sur des chariots traînés par des hommes et destinées à être offertes aux talapoins.

Le personnel de cette procession n'était certainement pas inférieur à 16,000 mille individus. Le défilé dura trois heures. Le chef des bonzes, les deux plus proches parents de la reine et les urnes sont descendus de leurs chars ; on les place sur des litières et on les promène trois fois autour du Pra-Meu. Les musiques jouent un air triste et doux, coupé de temps en temps par les sons aigres et criards des hautbois et des trompes siamoises.

Enfin, on commence l'ascension des urnes ; elles sont mises sur un truc et élevées au moyen d'un treuil. Le mandarin du char accompagne l'urne jusqu'en haut, sur la grande pyramide dorée, élevée sous la coupole centrale.

Nous faisons alors le tour du Pra-Meu pour rentrer par la porte Ouest ; nous sommes présentés au roi, qui serre

la main à plusieurs d'entre nous, et nous remercie de notre présence et de notre sympathie.

Les fêtes continuent sans interruption pendant les quatre jours suivants : dans l'après-midi, ce sont des tournois à la lance entre de jeunes nobles Siamois, revêtus de costumes magnifiques, montés sur des chevaux très jolis, très fringants, harnachés d'or et de soie. Ils font des passes et des évolutions gracieuses, plus faite pour montrer l'habileté que la force des cavaliers. Quand le tournoi est terminé, ils descendent de cheval et restent debout, après avoir fait le salut au roi, en se prosternant trois fois. Le roi leur fait remettre alors une certaine somme d'argent, suivant son degré de satisfaction, et les congédie.

Il y a des combats au bâton entre des esclaves. Les bâtons, en bambou, ont 6 pieds de longs et sont fort gros ; un coup, porté plein, peut facilement casser un membre et même amener la mort. Après le salut au roi, les combattants, nus jusqu'à la ceinture, commencent la lutte ; elle est généralement courte, car, dès les premières parades, les mains sont atteintes et les bâtons lâchés ; alors les lutteurs s'empoignent à bras-le-corps et se frappent et se déchirent la figure ; il y a généralement plusieurs reprises. Les officiers du roi, pendant les pauses, leur lavent la figure et les épongent avec du vinaigre. Quand ils paraissent épuisés, le roi fait cesser le combat, et leur envoie une somme d'argent.

On distribue, à la volée, des boules creuses et des citrons contenant des salungs (0 fr. 80) ou des fuangs (0 fr. 40). Nous avons une place réservée auprès de l'estrade royale, et Sa Majesté nous remet elle-même, comme souvenir, un buisson artificiel sous globe renfermant un éléphant ou un oiseau en or ; le socle porte une légende, gravée en pali, sur une feuille de cuivre doré, relatant la date et la

cause de la cérémonie. Il nous remet également des sacs, contenant des citrons et des boules de bois garnis de pièces d'argent et de numéros donnant droit à des cadeaux de toute nature : montres, boutons en or, porte-crayons, cure-dents en argent, tapis, services en porcelaine, etc...

Tout le périmètre de la place, qui sépare les palais des deux rois, est occupé par des baraques où l'on joue le théâtre chinois, des scènes du Ramayana, etc...; mais, c'est dans la soirée surtout que le spectacle devient réellement féerique : Toutes ces constructions éphémères s'illuminent de cordons de feux multicolores; quatre lampes électriques brillent au fronton du pavillon royal, et Sa Majesté met elle-même le feu aux pièces d'artifice qui communiquent à son estrade par un cordon de pulvérin; on voit alors, autour du Pra-Meu, un véritable embrasement, au milieu duquel on distingue des fontaines de feu jaillissantes, des pluies d'or, des papillons de flamme, des fleurs rouges et bleues sur des arbres fantastiques.

Les musiques jouent, on voit des théâtres de marionnettes, d'ombres chinoises ; des ballets de danseuses siamoises, couvertes de costumes éteincelants d'or et de pierreries; mais un des spectacles les plus curieux, est le ballet des fleurs.

Au milieu de la place, qui reste un peu dans l'ombre, on voit paraître tout-à-coup, sur quatre files, une centaine de danseurs, revêtus de costumes riches et originaux, tenant dans chaque main un vase en verre dépoli, représentant une fleur de lotus blanche ou rose; la musique prend un rhythme doux et cadencé; on joue l'air national siamois. Les danseurs font le salut au roi, et ensuite les figures de la danse se succèdent fort jolies et très variées. Ce ballet aurait vraiment un grand succès sur la scène de notre grand Opéra.

La danse du dragon, est aussi fort originale : on voit apparaître deux énormes dragons dont les anneaux sont figurés par des tambours cylindriques transparents, éclairés intérieurement, et portés par des hommes qui se baissent et se haussent alternativement en marchant pour imiter les ondulations du serpent. L'homme qui marche en tête porte au bout d'un bâton une boule lumineuse qu'il présente devant la gueule du monstre et le dragon essaie de l'avaler, en se tordant de mille façons comiques. Il y a là, une allégorie de l'histoire d'Indra, dans laquelle le mauvais génie, personnifié par le dragon, essaie d'avaler le soleil ou la lune. C'est l'explication populaire des éclipses.

Toutes les femmes du palais, au nombre de 2,000 environ, occupent les deux côtés de la place contiguës au pavillon royal. Le roi a auprès de lui ses enfants, au nombre de 26, parmi lesquels quelques-uns sont vraiment charmants.

Le feu d'artifice est très bien réussi chaque soir, mais ce qui surpasse l'imagination, c'est l'illumination intérieure du Pra-Men, ce mausolée immense, élevé pour voir brûler les restes d'une femme et d'un enfant. Rien ne peut rendre l'éblouissement produit par ces milliers de bougies et de fleurs, entourant de toutes parts cette pyramide d'ors chatoyants et ciselés, semés de pierres précieuses. Nous étions tout stupéfaits de ce luxe féerique, qui n'avait pour nous d'autre comparaison que les récits merveilleux des *Mille et une Nuits*.

C'est le 16, qu'eut lieu la crémation proprement dite : les urnes d'or avaient été enlevées, le grand autel démonté pièce par pièce et les cadavres de la reine et de la petite princesse enfermés dans des cylindres en toile métallique recouverts extérieurement par des corbeilles en bois de santal, représentant à s'y méprendre les urnes d'or primi-

tives ; la couleur seule différait. Une magnifique couronne de fleurs naturelles, fraîches et brillantes se balançait au-dessus. Le feu fut mis à 5 heures du soir par le roi lui-même, bientôt suivi par tous les ministres, les mandarins, les femmes et les officiers du palais, chacun apportant un petit paquet de bougies et des pots élégamment sculptés, contenant des fleurs, en bois de santal. Tout cela est mis sous les deux urnes et les corps brûlent peu à peu, répandant une odeur de graisse brûlée, qui domine parfois le parfum des bois odoriférants. La musique siamoise joue pendant ce temps des airs doux et tristes, qui viennent entrecouper souvent les cris et les lamentations des femmes du palais.

Je n'ai pas parlé, jusqu'ici, du rôle du clergé national, mais on comprend facilement que les milliers de talapoins, qui remplissent les quarante ou cinquante bonzories de la capitale, sont réunis pour réciter les prières de tout le rituel bouddhique, en échange de l'avalanche de présents dont ils sont gratifiés. Pendant dix jours, ils n'ont pas cessé de réciter, jour et nuit, des oraisons, dans les parties du Pra-Men qui leur sont réservées.

Après avoir brûlé lentement toute la nuit, sous la garde des bonzes et des serviteurs préposés à cet office, on fit un triage des cendres et des os : ceux-ci furent déposés dans les urnes d'or et portés en grande pompe dans une des pagodes royales, après avoir été encore exposés pendant trois jours sur l'autel réédifié. Les cendres, mises à part dans de petites urnes en argent doré, furent placés sur deux grandes jonques à 20 rameurs et une flottille de jonques, montées par des musiciens, des talapoins et des officiers du palais les escorta en descendant le fleuve jusqu'à l'endroit où elles furent immergées.

Le 25 mars, le roi nous recevait en audience solennelle, entouré de toute sa cour ; dans les discours échangés, il

fut question de l'établissement de la ligne télégraphique entre Saïgon et Bangkok, et le roi promit de donner son concours à la création de ce lien de civilisation, qui devait multiplier les relations de bon voisinage et cimenter l'amitié entre la colonie française et le royaume de Siam. Sa Majesté remit ensuite la croix de commandeur de l'Éléphant-Blanc, au commandant de Foucault, et celle d'officier au capitaine de l'*Antilope*. Le soir, un grand dîner réunissait les officiers français, les consuls et les principaux personnages de Bangkok à la table du ministre des affaires étrangères.

Le 27 mars, nous quittions Bangkok, emportant un souvenir impérissable des fêtes extraordinaires auxquelles nous venions d'assister et qui n'avaient pas coûté moins de 6 millions au trésor royal.

Notre voyage de retour s'accomplit sans incident ; la traversée du golfe de Siam fut favorisée par le beau temps, mais nous eûmes à lutter contre une brise très fraîche de N.-E., depuis Poulo-Obi jusqu'à Saïgon, où nous arrivions le 31 mars.

Ici s'arrête le récit de ma campagne. J'avais accompli deux années de séjour en Cochinchine, sans que ma santé eût été gravement éprouvée par le climat. Un mois après, je partais pour revenir en France, mais la joie du retour était légèrement altérée par le regret de me séparer de mon vaillant petit bâtiment qui s'était si bien comporté au milieu de circonstances souvent difficiles, et que j'aurais voulu ramener moi-même dans un des ports de la patrie.

FORET.

L'ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ

(L'Annexion de Taïti à la France)

CHAPITRE Ier.

Avant-propos. — Archipel de la Société. — La Société des Ariois. — Les Iles de la Société. — Taïti. — Aspect du sol. — Principales montagnes. — Leur hauteur — Vallées et plages. — Température, climat, saisons. — Mœtia.— Moorea. — Maitia. — Matia.— Tetiaroa. — Huahine.

Les îles de l'Océanie seraient probablement encore ignorées de la plupart des Français, si le missionnaire anglais Pritchard, établi à Taïti, n'avait provoqué du gouvernement britannique de vives protestations sur la prise de possession de cette île par la France, en 1842.

Auparavant, les îles de l'Océanie n'étaient citées que lorsqu'il s'agissait des voyages de Cook, de Bougainville, de Lapérouse, et jusqu'à Dupetit-Thouars, elles ne furent guères pour nous que des pays dans lesquels il y avait des sauvages plus ou moins tatoués, armés de flèches, de lances ou de casse-têtes.

Nous ne connaissions ni la nature de ces contrées, ni leur climat, ni leurs productions, et on se demandait si l'art ou l'industrie, si la science, trouveraient à y fonder ou à y récolter quelque chose. On ne savait de l'Océanie que les récits enthousiastes et parfois fantaisistes, qu'en avaient

fait jusqu'alors les premiers navigateurs, légitimement charmés par la végétation luxuriante, le ciel et le climat de ces pays enchanteurs. Ce n'est donc qu'à partir de la prise de possession, au nom de la France, des Iles Marquises et de Taïti, qu'il nous a été donné de posséder des notions exactes sur ces archipels.

ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ

C'est Cook qui donna le nom d'*Iles de la Société* à l'archipel Taïtien, en l'honneur de la *Société Royale de Londres*, Société d'explorations et de découvertes scientifiques, dont il était membre (1).

Lorsqu'en 1769, Cook mouilla à Raiatea (baie d'Opoaa), il y trouva, encore florissante, la *Société des Arioïs*, fondée par Orotetefa, un *taata varua ino* (homme de mauvais esprit). De sang royal, cet homme était de la famille des Marotea, les fondateurs des *Maraës* de Vaiotata, dans l'île de Bora-Bora (2).

---

(1) Né en 1728, le capitaine anglais Cook mourut assassiné, le 14 février 1779, par les sauvages de la baie Kerakakoa, située sur la côte orientale de l'île Hawaï (Sandwich). La *Société Royale de Londres* fit frapper en son honneur une médaille ayant d'un côté, le portrait de ce hardi navigateur, avec l'inscription : *Jac Cook, Oceani investigator acerrimus*, et au-dessous : *Reg. Soc. Lond Socis Suo*. De l'autre côté, figurait la Grande-Bretagne avec ses attributs ordinaires, la lance et le bouclier, tenant dans sa main droite une rame, appuyée sur un globe ; on y lisait l'inscription suivante : *Nil intentatum nostri liquere* ; et au-dessous, *Auspiciis Georgii* III. *(Gazette de France* du 15 juin 1784*)*.

(2) Les *Maraës* étaient des autels ou sanctuaires, établis sur des plates-formes en pierres, où s'accomplissaient en présence des idoles, les sacrifices humains.

La Société des Arioïs était si nombreuse, que le cinquième de la population faisait partie de cette secte, qui avait ses initiations, ses mystères, sa hiérarchie et ses signes de reconnaissance. Pour devenir Arioï, il fallait surtout être brave à la guerre. Alors le candidat, le corps teint de *Mati* (1), subissait des épreuves, dont les principales consistaient à prouver une connaissance approfondie de toutes les danses lascives, telles que : Upa-Upa, Hiva, Upe-pehe, Mamaha, E-Hura, Mamua, Maupepe, dont nous ne pouvons donner les descriptions obscènes.

Le récipiendaire prenait ensuite l'engagement d'étouffer tous les enfants qui naîtraient de ses plaisirs. Les femmes étaient en commun et sur trois jeunes filles, grosses pour la première fois du fait d'un Arioï, une au moins se faisait avorter. Cette opération était le partage de Matrones habiles, qui la pratiquaient sans mystère... L'ivresse, l'oisiveté, la volupté, le vol, le brigandage, étaient leurs règles. Ils allaient d'île en île, comme nos bohémiens d'Europe, s'imposer aux populations effrayées, tuant ceux qui refusaient de leur payer la dîme, donnant des représentations publiques, qui consistaient en scènes les plus révoltantes (2).

---

(1) Le *Mati* est une teinture rouge qui se prépare en contusant les fruits du *Ficus tinctoria* (Mati), avec les feuilles du *Cordia Sebestena* (Toû). Les sucs incolores de ces deux végétaux produisent aussitôt leur mélange, un liquide rouge qui ressemble, vu en masse, à du sang. C'était donc dans l'intention de se montrer le corps couvert de sang, que le Néophyte s'enduisait de cette teinture. Nous avons étudié ce liquide comme substance tinctoriale. (*O' Taïti* — G. Cuzent. Vor Masson, édit. Paris, 1860.)

(2) Voir pour plus de détails sur cette société, le remarquable travail de M. de Bovis, lieutenant de vaisseau, intitulé : *De la société Taïtienne à l'arrivée des Européens. Revue coloniale,* sept. et octob. 1855.

Le roi des Arioïs, (*Arii-Maroura*), avait pour marque distinctive une ceinture rouge. Venait-il à rencontrer un homme qui lui plut, il l'enlaçait de sa ceinture, et voilà celui-ci devenu Arioï. A la mort du roi, son successeur, qui était choisi parmi les sociétaires du plus haut rang, allait se faire reconnaître dans toutes les îles, à chaque Maraë principal.

L'Arioï de haut rang abusait de tout impunément, et on ne pouvait rien lui refuser. Ceux qui venaient ensuite étaient obligés de demander; on leur donnait le plus souvent. Enfin, les moins privilégiés remplissaient près des autres les fonctions de domestiques (frères servants).

Les seules obligations auxquelles voulussent bien s'astreindre les principaux Arioïs, étaient d'aller à la rivière avant le coucher du soleil, se mettre à l'eau à l'ombre de quelque bosquet, de se couronner de *Nahé* (*Angiopteris erecta*), ou bien de *Maïré* (*Polypodium*), fougères odorantes, ou bien encore de feuilles de *Ti* (*Cordyline australis*), de fleurs cueillies par les autres, sur le *Mehani*, la montagne sacrée de Raïatea. Ils voulaient bien enfin, ouvrir la bouche et se donner la peine de mâcher les aliments qu'y mettaient leurs associés de rang inférieur. Tous les chefs étaient de sang royal, aussi ne devaient-ils posséder aucun enfant, sous peine d'infamie, et d'être *Faonaonao*, c'est-à-dire, exclu de la société. Malgré cela, quelques adeptes ont réussi à cacher leurs enfants, préférant être expulsés plutôt que de les immoler. Nous avons connu à Taïti une femme âgée qui, née d'une grande famille à Raïatea, n'avait dû la vie qu'à la supercherie et au dévouement pour son père, chef Arioï, de celui qui avait reçu l'ordre de la faire mourir. Pourquoi ces meurtres se demanderat-on peut-être ?...

Quand la production alimentaire n'est pas en rapport avec le chiffre de la population, et c'était alors le cas dans

les îles qui nous occupent, il arrive que l'exubérance des individus amène forcément la famine. Serait-ce là le motif qui faisait une loi aux Arioïs d'immoler leurs enfants? Etait-ce cette lutte pour l'existence qui imposait les sacrifices humains? Ce qui peut nous le faire croire, c'est que des vieillards nous ont affirmé à Taïti, que la population de l'archipel était si nombreuse autrefois, qu'il n'était pas rare de voir alors un seul arbre à pain appartenir à plusieurs familles. D'après MM. Orsmond et Darling, les plus anciens missionnaires que nous ayons encore trouvés à Taïti, la population était si dense à l'époque de leur arrivée, que les indigènes venaient souvent devant le *Toohitu* (juge), du district, pour revendiquer la propriété de tel ou tel rameau d'un arbre à pain (*Maïore*) (1).

---

(1) Ainsi que nous l'avons jadis fait connaître (*O' Taïti* 1860), la population de Taïti, d'après Cook, était de 24.000 âmes en 1774. D'après Forster, elle n'était que de 12.000 âmes. En 1797, les premiers missionnaires anglais, après avoir fait le tour de l'île, en portent la population à 50.000 âmes, tandis que le capitaine Wilson, qui commandait le *Duff* à la même date, ne l'estimait qu'à 16.050, dont 12.042 pour Taïti et 4.008 pour la presqu'île. Dès 1803, Scott et Jefferson, missionnaires, ne l'estimaient plus qu'à 5.000, chiffre qui doit être trop faible, attendu qu'en 1818 elle était de 8.000 âmes. C'est encore ce chiffre qu'en 1838 on a constaté, lors de la présence à Matavaï des corvettes l'*Astrolable* et la *Zélée*.

Au 1er septembre 1857, le recensement accusait 6.198 individus et 7.212 en 1858. En 1862 le chiffre s'est élevé à 10.347; mais nous pensons qu'on a du y comprendre les étrangers, car en 1863, l'*Annuaire de Tahiti* ne déclare que 9.086 indigènes, dont : 7.642 Taïtiens, 507 Français, 144 Anglais, 79 européens de divers pays, 111 Américains, 705 Océaniens, 98 immigrants. En 1884, on compte 10.808 habitants entre Taïti et Moorea, dont 974 Français, 591 étrangers européens et 449 Asiatiques.

Il semble donc que les Arioïs ne faisaient que pratiquer la loi, que l'économiste anglais Malthus ne devait formuler qu'au commencement du XIXe siècle. Malthus, on le sait, a établi en principe, qu'un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille ne peut pas le nourrir, ou si la Société ne peut utiliser son travail, n'a pas le moindre droit à réclamer une portion quelconque de nourriture ; comme il est de trop sur la terre, il doit s'en aller !

La Société des Arioïs a complètement disparu de l'Océanie, où l'arrivée des Européens a mis fin à ces pratiques barbares, aussi contraires à la morale qu'à nos mœurs.

LES ILES DE LA SOCIÉTÉ

Comprises entre les 150° 20' et 154° 30' de longitude Ouest et entre 16° 15' et le 18e degré de latitude Sud, les onze îles, ainsi que les quelques îlôts bas et madréporiques qui constituent l'archipel de la Société (*Iles sous le Vent*), s'étendent du Nord-Ouest au Sud-Est, sur une étendue de 70 lieues de longueur et 10 lieues de largeur. Ce sont des terres montagneuses, hautes et fertiles, divisées en deux groupes.

C'est au premier groupe qu'appartient *Taïti*, la plus considérable de toutes les îles. Plus loin et à 60 milles, par 17° 53' de latitude Sud et par 150° 25' de longitude Ouest, vient *Maïtia*, terre si fertile que Bougainville, le 2 avril 1768, la surnomma le *Boudoir*. Dans l'Ouest-Nord-Ouest, s'élève Moorea, à peine éloignée de 9 milles de Taïti et dont on aperçoit très bien les hautes montagnes découpées, de nature volcanique. A 31 milles plus loin, et dans la même direction, s'élève Tubuaï-Manu, Tapu-e-Manu, jadis désignée sous le nom de Maïaoiti. A 25 milles au large, et

au Nord de la pointe Vénus, cap de Taïti sur lequel Cook vint en 1768 observer le passage de la planète Vénus au Méridien, s'élève Tetiaroa, groupe composé de trois îlots bas et madréporiques.

Les îles du second groupe, situées dans le Nord-Ouest de Taïti sont : Huahine, Raïatea-Tahaa, Bora-Bora (Faanui). L'archipel Tubuaï, composé de deux petites îles basses, est par 23° 25' de latitude Sud et 151° 54, de longitude Ouest. Puis viennent les îlots : Rimatara et Rurutu. Un récif appelé Maupiti, et enfin, les groupes : Mapetia, Bellingshausen et Scilly, tous composés d'îlots Madréporiques.

TAITI, O'TAITI, TAHITI [1]

L'île Taïti, produit d'un soulèvement sous-marin, et qu'on aperçoit à 80 milles, est située entre 17° 29' et 17° 53' de latitude Sud, entre 151° 26' 53" et 151° 58' de longitude Ouest.

Elle est formée de deux péninsules inégales, que ne séparent jamais les plus hautes marées, ainsi qu'on l'a écrit (2). L'isthme qui réunit ces péninsules est large de

---

(1) *O'* s'emploie en réponse aux questions, devant les noms de lieux et de personne. *O* remplace donc *C'est*. Quelle est cette terre?... *O' Taïti, C'est Taïti* (*O' Taïti oia*). Toutes les lettres se prononcent; en taïtien on écrit *U* pour OU, — *E* pour É...

Taïti ou *Ta-Iti*, signifie *petit bouleversement*, (*transformé, élevé*). Cette traduction semble donc faire supposer que dans les temps reculés cette île devait porter un autre nom. C'est sans doute à l'époque de la formation du *Diadême*, ce produit du cratère de soulèvement qui a disloqué, bouleversé, élevé, transformé l'île, que le nom de *Ta-Iti* a dû lui être appliqué, l'île n'ayant en effet été soulevée que dans sa partie moyenne...

(2) Rienzi — *Océanie*. — Henricy — *Histoire de l'Océanie*. P. 331 — 1846.

2.200 mètres, et sa partie la plus haute, sur laquelle on a construit le fort de Taravao, est élevée de 20 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ce n'est donc pas une terre *plate, basse* et *étroite* (1).

Taïti a été découverte, le 19 juin 1767, par Wallis, qui donna à cette terre le nom de Georges III. Plus tard, Cook, qui visitait cette île, où il observa le passage de Vénus, l'appela la *Reine de la Polynésie*; et Bougainville, à la même époque, la nomma la *Nouvelle Cythère*. C'est Bougainville qui a fait connaître le véritable nom de cette île.

Taïti et sa presqu'île sont bordées d'une ceinture madréporique pourvue de nombreuses coupures, dont plusieurs servent de passes aux embarcations ou à de grands navires. On y compte sept grands ports, dont le principal, aux eaux toujours calmes, est celui de la baie de Papéïti (Papeete).

Le port *Phaëton*, situé dans la presqu'île, pourrait devenir un centre d'entrepôt d'où les navires de commerce exporteraient les produits de l'île : oranges, citrons, café, sucre, vanille, coton, cocos, coprah, huiles, gommes, résines, fécules, bois de constructions, etc., etc. Ces produits trouvent preneurs dans les archipels voisins, à San-Francisco, au Pérou, au Chili, à la Nouvelle-Calédonie, en Australie, etc.

Les coupures du récif correspondent généralement aux vallées, dont elles ne semblent être que la continuation sous-marine. Pendant la saison des grandes pluies, les ruisseaux, les torrents, les rivières d'eau douce, qui sortent de ces vallées pour se rendre directement à la mer, étant relativement froides, empêchent le développement des polypiers de se faire sur leur parcours. Il

(1) Dumont-D'Urville. — T. 1. P. 532 — 1834.

se produit alors une lacune dans le récif, échancrure qui permet alors aux navires de pénétrer dans les rades intérieures.

La superficie de Taïti est de 79.485 hectares, et celle de la presqu'île Taiarabu (Taiarapu), de 24.730.

Nous avons déjà fait connaître la flore de Taïti, sa faune, ses productions, ses cultures; nous n'y reviendrons pas (1).

DISTRICTS ET VILLAGES DE TAÏTI

Il y a quatorze districts à Taïti, et sept dans la presqu'île.

Ces vingt et un districts sont : Pare, Arue et les îlots Tetiaroa qui en dépendent; Mahina, Papenoo, Tiarei, Mahaena, Hitiaa, Afaahiti, Pueu, Tautira et son îlot Mœtia, situé dans le Sud-Est et à 60 milles de Taïti, lequel sert de point de reconnaissance à l'attérissage des navires qui veulent entrer à Papéïti. Après viennent les districts de Teahupoo, Mataoae, Vairao, Toahutu, Papeari, Mateiea, Atimaono, Papara, Paea, Punaauia et Fâaa.

La plupart de ces districts sont administrés par un chef indigène, président du conseil. Il en est d'autres qui le sont par des cheffesses, tels sont ceux d'Atimaono, de Papara, de Punaauia, de Fâaa.

En plus de la ville de Papéïti, (Papeete), qui est le siège du gouvernement, l'île possède dix-huit villages principaux, pourvus d'une école au moins. Ce sont : Pare, Arue, Mahina, Papenoo, Tiarei, Mahaena, Hitiaa, Afaahiti, Pueu, Tautira, Teahupoo, Vairao, Papeari, Mateiea, Papara, Paea, Punaauia, Fâaa.

Taïti possède une route circulaire carrossable et deux routes latérales, qui de l'isthme longent la presqu'île de

(1) *O' Taïti* — G. Cuzent — Paris. 1860. — Vve Masson, éditeur.

chaque côté, jusqu'à Teahupoo d'un bord, et jusqu'à Tautira de l'autre. Une cale de halage pour des navires de 500 tonneaux, est établie depuis de longues années dans l'Est de la baie de Papéïti, à la pointe Fare-Ute. Des quais bornent ou avoisinent la ville de Papéïti.

ORIGINE ET ASPECT GÉOLOGIQUE DE TAÏTI

L'aspect sous lequel se présente aujourd'hui Taïti, diffère de celui que cette île offrait à l'origine. Sous l'effort des actions volcaniques, l'île a été soulevée par son milieu et s'est disloquée pour livrer passage à d'abondantes coulées de lave. Les parties de l'Est et de l'Ouest ont été rejetées à droite et à gauche, et ont pris une inclinaison rapide vers la mer, tandis que vers le centre de soulèvement elles ont gardé une tranche abrupte. C'est alors que le *Diadème*, avec ses nombreuses dentelures basaltiques, s'est dressé entre elles, venant imprimer comme un dernier sceau à ces grands bouleversements.

Les terrains de l'île, de nature volcanique, sont formés de laves poreuses, dont les cavités contiennent des cristaux zéolithiques, des conglomérats en couches stratifiées, composées de roches diverses, ou de scories entremêlées de corail brisé. Les promontoires Taharaa et Tataa en offrent un exemple remarquable : leurs couches plongent vers l'intérieur de l'île.

Quant au sol de la presqu'île, sa nature indiquerait une époque de création différente de celle de Taïti. On y trouve, en effet, dans la partie Sud, de nombreuses roches trachytiques, à petits cristaux d'albite, dont Taïti n'offre pas de traces. Au promontoire Ririi (district de Vairao), les roches se décomposent et laissent comme détritus, une sorte de *Kaolin*, avec lequel on pourrait confectionner

des poteries. Cette décomposition se produit encore à l'extrémité Est.

Ainsi que nous l'avons dit, le cratère de soulèvement qui a donné naissance au *Diadême*, semble être la dernière convulsion qu'éprouva le sol de Taïti. Ce qui le démontre, C'est la dimension des vallées, plus larges vers cet endroit et rayonnant presque toutes de ce point vers la plage. c'est l'inclinaison et l'écartement des montagnes qui furent séparées à cette époque, l'inclainaison de l'Aoraï et du Marau, dont les tranches abruptes regardent l'intérieur de la cavité où s'élève le diadême. C'est enfin, l'inclinaison de l'Orohena, du Pitohiti, celle de l'Aramaoro, du Purau, du Tetufera, montagnes qui, avec le Marau, forment l'ensemble de la grande vallée de Papenoo.

MONTAGNES PRINCIPALES, LEUR HAUTEUR, TEMPÉRATURE, ETC.

Les principales montagnes, au Nord de l'île sont :

Le Pitoiti ou Pitohiti, hauteur 2,104 mètres; température, 13 degrés cent.

L'Orohena, ou Orofena, composée de deux pics, dont l'un au Sud-Ouest, s'élève à 2,235 mètres, et l'autre au Nord-Est, à 2,231 mètres; la température est de 12 degrés.

L'Aoraï, voisine du Diadème, 2,064 mètres; température, 13 degrés.

Le Diadème, dont l'aiguille de l'Est atteint 1,330 mètres et celle de l'Ouest 1,239 mètres ; température, 18 degrés.

Le Marau, 1,485 mètres.

Ce système de montagnes est interrompu, et séparé de la partie Sud de l'île par les vallées de Punaruu et d'Orofero.

Les montagnes de la partie Sud, en commençant par l'Ouest, sont :

L'Iviraïrai, située entre le district de Paea et celui de Papara, 1,693 mètres; température, 15 degrés.

Le Moua-Roa, 1,635 mètres.

Le pic de Tetufera, 1,799 mètres; température, 15 degrés. Il est situé à gauche du lac Vaihiria, et forme avec le pic Purau, le fond de la vallée du lac.

A l'Est, nous trouvons :

L'Aramaoro, au-dessus du district de Tiarei. Cette montagne fait face au Pitohiti et borde d'un côté la vallée de Papenoo. Hauteur, 1,478 mètres; température, 18 degrés.

Le Marau, 1,373 mètres.

Le Toromeo ou Tevaïtoi, Tevahitoi, 1,381 mètres.

Le col le moins élevé de l'île est celui d'Urufaa, 884 mètres. C'est le seul point où il serait possible d'ouvrir une route qui traversât l'île du Nord au Sud, en passant par les vallées de Papenoo et de Vahiria.

Les montagnes principales de la presqu'île de Taiarapu, sont, en commençant par le Sud : Terea, Roniu, Mataa. Entre ces deux dernières se voit l'aiguille Hurihuri ou Ure-Vaiarava.

Le mont Tuhi, 1,004 mètres; température, 18 degrés.

Du sommet du Roniu part une crête qui le relie au Niu, point culminant de la presqu'île, ainsi qu'au sommet du Maïre, remarquable par les restes d'un ancien fort taïtien.

Enfin sur le bord de la presqu'île et dans sa partie Est, se dresse un cône appelé Mata-Ruahau, qui partant brusquement de la plage, s'éleve à 700 mètres.

Toutes les montagnes de Taïti et celles de sa presqu'île, sont terminées en pointes ou par des crêtes en lame de couteau, à l'exception de l'Aramaoro et du Toromeho qui seules, pourraient être considérées comme d'anciens cratères.

Il existe quelques plateaux aux environs de Papéïti. Dans la presqu'île, et à partir de Taravao, l'on en trouve un très vaste, à pente douce, sur lequel des bestiaux vivent en liberté. L'agriculture pourrait en tirer un parti avantageux, malgré la grande quantité de goyaviers et de fougères qui le couvrent. Le manque d'eau pendant la saison sèche, serait peut-être le seul obstacle à redouter. On trouve à Taïti, sur la partie basse de l'île, quelques sources d'eau minérale ferrugineuse, sans dégagement apparent d'acide carbonique, d'une température moyenne de 22 degrés centigrades, et laissant déposer une boue ocreuse.

VALLÉES ET PLAGES

Quoique pierreuses à leur embouchure et jonchées de cailloux roulés ou de sables, dans certains points de leur parcours, les vallées n'en sont pas moins riantes et très fertiles. De charmants ruisseaux les arrosent et, parfois, de larges et profondes rivières, telles que celles de Papenoo, de Mahaena, d'Hitiaa, de Papeari, de Papara, d'Orofero, de Punaruu, de Tuahuru, etc., etc.

Parmi les cailloux roulés de la vallée de Papenoo, nous avons trouvé des fragments de roche à base de feldspath et amphibole, de feldspath et pyroxène, ainsi que des débris d'une roche verte, susceptible d'un beau poli, mais dont le gisement n'est pas connu.

Les plus grandes vallées sont celles de Papenoo, de Punaruu, de Mahaena, de Taharuu; cette dernière est la plus considérable du district de Papara. Viennent ensuite celles qui avoisinent le lac, et que signalent leur escarpement et leur longueur : Vaï-Tunamea, Vaï-Raharaha et Vaï-Hiria, à l'origine de laquelle se trouve le lac de ce nom.

Dans la presqu'île, sont les vallées d'Ataroa ou vallée de Tautira, la plus considérable de toutes; de Tii-Rahi (vallée de Teahupoo) et d'Auirua sur le côté Est.

Dans les vallées, se déploie un luxe merveilleux de végétation; ce ne sont de toutes parts que frais ombrages, fourrés parfois impénétrables, arbustes et buissons toujours verts, du sein desquels s'élancent des arbres vigoureux atteignant de fortes dimensions tels que, le *Spondias dulcis* (Vii ou Vihi) l'*Artocarpus incisa* (Maïore), etc., etc.

Les plages du district d'Arue, celles d'Haapupuni, d'Honovea et de Nanunanu, sont couvertes d'un sable noir ferrugineux, dont les parcelles sont magnétiques et attirables à l'aimant. Sur d'autres points, comme dans la partie Ouest de Papéïti, sur le littoral de Punaauia, de Papara, de Papeuriri, le sable est blanc, formé de débris de polypiers et de coquilles brisées.

Le sable, ainsi que nous l'avons constaté, est toujours blanc sur les plages renfermées par le récif, tandis qu'il est noir sur celles qui sont directement battues par la mer.

TEMPÉRATURE, CLIMAT, SAISONS

Les vents qui soufflent pendant le jour dans la baie de Papéïti sont des vents alizés d'Est-Sud-Est, dont les montagnes de Taïti et de Moorea modifient la direction. Ce qui fait le charme du climat de l'île, c'est cette brise du large qui tempère la chaleur. Toutefois, pendant l'hivernage, c'est-à-dire, de novembre en mai, il n'est pas rare de voir le thermomètre marquer 31 degrés centigrades, de dix heures du matin à quatre heures du soir. Il atteint par exception 35 degrés, mais la moyenne diurne est de 24 degrés, et celle des nuits de 21.

Les plus grandes chaleurs coïncident avec les pluies,

en janvier, février, mars et avril, époque où le soleil est dans l'hémisphère austral. A partir du mois de mai, la température baisse, et les mois de juin, juillet, août et septembre forment la saison la plus fraîche de l'année, celle dans laquelle il tombe aussi le moins de pluie; car il n'y a pas de saison sèche proprement dite à Taïti (1).

Les saisons sont donc bien caractérisées, et on observe : un printemps qui commence au mois d'août; une période très chaude qui débute au mois de novembre et pendant laquelle les orages sont fréquents et les pluies torrentielles; c'est l'hivernage. On entend des coups de tonnerre d'une force prodigieuse dont le bruit et les roulements se rèpercutent longuement dans les montagnes. Enfin une belle saison, à partir du mois de mai, espèce d'été que caractérisent des rosées très abondantes et ces nuits d'une beauté et d'une sérénité remarquables.

En 1865, on a construit un phare à la pointe Vénus, cap que les navires ne manquent jamais de venir reconnaître. Bien que ce cap soit peu élevé, c'est le point de Taïti qu'il importe le plus de signaler au large aux bâtiments qui cinglent vers l'île. Ce phare qui permet d'éviter le danger, connu sous le nom de *Banc de l'Artémise*, éclaire dans la direction de l'Ouest-Sud-Ouest, une partie du canal situé entre Taïti et Mooera.

Composé d'un appareil Dioptrique de 50 centimètres de distance focale, d'une portée d'environ 15 milles, il consomme deux à trois kilogrammes d'huile de coco par douze heures de nuit. Il est à feu fixe et la tour qui supporte la lanterne est élevée de 25 mètres. C'est à l'initiative du gouverneur, M. de la Roncière, que l'île est redevable de ce progrès, ainsi que du balisage de la passe de

---

(1) *Météorologie de l'île Tahiti.* — Prat, chirurgien de la marine. *Revue coloniale*, octobre 1858. P. 431.

Papéïti, et de l'établissement de deux feux de 4 à 5 milles de portée, l'un fixe et rouge, établi sur le bord du rivage, l'autre fixe et blanc, placé en arrière, dans la montagne.

Par ses attérissages faciles de nuit et de jour, par sa position centrale, Taïti, on le voit, peut devenir, lorsque le canal inter-océanique sera achevé (en 1888), un port de relâche naturel et sûr, pour les paquebots qui ne manqueront pas de s'établir alors entre l'Australie et Panama, soit pour se rendre dans les îles de la Sonde, en Cochinchine, en Chine ou au Japon.

MŒTIA

Mœtia est un petit flôt dépendant de Tautira, l'un des districts de Taïti.

MOOREA, (AIMEO, EIMEO)

L'île Moorea, ainsi nommée par les missionnaires anglais, est située à 12 milles de Taïti, dans l'Ouest-Nord-Ouest, entre 152° 05' et 152° 16' de longitude Ouest, et entre 17° 27' et 17° 36' de latitude Sud. C'est l'île que Bonachea appela *Santo-Domingo*, — l'*York* de Wallis.

La superficie de Moorea est de 13.237 hectares, dont 3.500 peuvent être cultivés. Très boisée, cette île est formée de hautes montagnes découpées, dont le plus haut sommet ne dépasse guères 1.200 mètres, et dont les pics inaccessibles figurent de loin, soit les ruines d'anciens châteaux, les murailles crénelés d'une forteresse ou bien de gigantesques clochers. Au centre de l'île est un plateau bordé de montagnes escarpées et disposées en demi-lune, où paissent de nombreux bestiaux.

Les vallées, toujours vertes, possédent une végétation

luxuriante. On y trouve des forêts d'arbres à pain, de cocotiers, de *casaruina equisetifolia*, ce bois de fer de l'Océanie. Ces derniers arbres bordent surtout les crêtes des plus hautes montagnes, mais ils tapissent aussi parfois leurs flancs escarpés.

Entourée d'un récif de corail, Moorea possède plusieurs bons ports, un lac assez étendu, nommé Temae, qui communique avec la mer dont il n'est pas éloigné. Il est situé dans le district de Teharoa-Teavaro, à la pointe Nord-Est de l'île. Il renferme un poisson excellent appelé *Ava*, qui pour l'extérieur ressemble au saumon, mais dont la chair est blanche.

Les baies de Papetoai et de Cook sont belles, profondes et d'un aspect des plus pittoresques. Au fond de la première, se voient d'importantes plantations de café. On cultivait aussi jadis à Moorea, la canne à sucre, le coton et la vanille.

D'une population d'environ 1.260 habitants, Moorea forme deux grandes divisions, l'une au Nord et un peu à l'Est; l'autre au Sud et un peu à l'Ouest, qui autrefois obéissaient à deux grands chefs (ou *Arti*) : *Eha te io iraro* et *Eha te io inia*.

Les divisions de Moorea sont difficiles à limiter exactement. Presque toutes se composent de plusieurs parties séparées, à des distances quelquefois considérables, résultats de conquêtes successives Un petit nombre d'indigènes sait aujourd'hui au juste à quels districts appartiennent ces divisions, là où elles commencent et là où elles finissent.

L'île est actuellement divisée en dix districts et quatre villages principaux. Les districts sont ceux de : Papetoai, Tehatea, Teavaro, Haapiti, Varari, Moruu, Atimao, Afareaitu, Haumi, Maatea. Les quatre principaux de ces districts sont : Papetoai, Teharoa, Haapiti, Afareaitu.

Les villages sont ceux de Papetoaï (263 habitants), d'Haapiti (334 habitants), d'Afareaitu (299 habitants), de Taaharoa (336 habitants).

Le plus important des cours d'eau est la rivière de Papetoai. Une source d'eau minérale, qui laisse déposer un abondant limon ocreux, et de laquelle se dégage de l'acide carbonique avec effervescence, jaillit au fond de la baie d'Opunohu.

C'est à Moorea que se réfugièrent les premiers missionnaires anglais, lorsqu'ils furent persécutés par les habitants de Matavai (Mahina); ils y élevèrent deux grands temples. On voit encore à Moorea les ruines de deux anciens *Maraës*; l'un est à Afareaitu et l'autre à Haapiti.

Un petit vapeur, l'*Eva*, qui appartient à la Société allemande commerciale de l'Océanie, fait tous les huit jours le service de la poste entre Taïti et Moorea (Papetoai).

MAÏTIA, MAETIA

Située par 17° 52' de latitude sud et 150° 24' de longitude Ouest, Maïtia s'élève, dans l'Est de Taïti, à 60 milles. Quand, en 1767, Wallis vit cette île fertile, il lui donna le nom d'*Osnabruck*. Bougainville en 1768, l'appela *le Boudoir*. Les autres navigateurs qui par la suite la visitèrent, lui donnèrent d'autres noms; mais aujourd'hui on ne la désigne plus que sous celui de Maïtia.

Cette petite île a, de tout temps, été connue des Taïtiens, qui s'y rendaient fréquemment, le chef de Maïtia étant originaire de Taïti. C'est pour ce motif que cette île était considérée comme une dépendance de Taïti. Cette terre devrait plutôt être du domaine des Tuamotu, car les habitants d'Anaa (*Ile de la Chaîne*), y séjournent souvent, s'y arrêtent toujours soit en venant de chez eux à Taïti,

soit en s'en retournant de Taïti chez eux. La seule montagne de cette île a environ 435 mètres de hauteur. Maïtia mesure 4 milles de circonférence sur 1 mille de largeur, de l'Est à l'Ouest, et 1 mille 1/2 de longueur du Nord au Sud.

MATIA

Cette île, située presqu'au nord de Taïti, à deux degrés de distance, a été connue de tout temps des Taïtiens. Les guerres et les attaques de voisins belliqueux ont plus d'une fois ravagé cette petite terre fertile, que Rogevin nomma *l'île de la Récréation*.

En 1803, Turnbull séjourna à Matia le temps seulement d'en prendre connaissance; elle était très peuplée alors, mais aujourd'hui elle est devenue presque déserte.

Jadis, Matia était un lieu de déportation pour les Taïtiens qui se rendaient coupables de délits politiques. En 1832, on y exila Tavirii, chef de Taïti qui, par deux fois, avait fomenté la guerre civile.

Toutes les productions végétales de Taïti se retrouvent à Matia.

TETIAROA

Découverte en juin 1769 par Cook, Tetiaroa, dont le nom signifie *éloignée*, est en effet l'île la plus éloignée de Taïti. Elle est située au Nord, à 25 milles de la pointe Vénus, et formée de trois îlots couverts de cocotiers. C'est la reine Pomaré qui a fait planter sur cette île, qui dépend du district de Haapape (Taïti), les forêts de cocotiers qui existent. Les cinq îlots madréporiques qui constituent cette île, sont entourés d'un récif de corail, dans lequel se trouve, au Nord-Ouest, une passe pour embarcations. Ce groupe a 6 milles sur 3 milles du Nord au Sud.

HUAHINE, (OUAHINE, TAÏTI-ITI, WAHINE)

D'une population d'environ 1.200 âmes, l'île Huahine dont le nom signifie *Jumelles ;* a été nommée ainsi à cause de ses deux montagnes rapprochées et réunies par un isthme bas et recouvert à marée haute : La plus grande de ces montagnes se nomme *Huahine nui,* et la plus petite *Huahine iti.*

Huahine a été découverte par Cook en 1769, et visitée par Bonachea qui, en 1774 lui donna le nom de *Hermosa.* Elle est située entre 16° 49' de latitude Sud, et 153° 20' de longitude Ouest.

Entre toutes les Iles-sous-le-Vent de Taïti, Huahine est celle dont l'histoire se lie le plus aux fastes de Taïti et de Moorea. Des différents débris de la Monarchie du grand Pomaré, c'est celui qui est resté le plus fidèle à la cause de cette famille. La vieille reine Terii-Taria, sœur de Tamatoa II, roi de Raïatea et tante de la reine Pomaré, conduisit plusieurs fois elle-même ses troupes au combat contre les Taïtiens rebelles. Nous avons connu cette femme, qui est morte en 1858 à Papeïti, chez sa sœur Teremoemoe. Une révolution ayant eu lieu en faveur de l'un de ses neveux, celui-ci devint roi de Huahine. Aujourd'hui cette île est gouvernée par une reine indépendante.

Huahine a 8 milles d'étendue du Nord au Sud, et 5 milles de l'Est à l'Ouest. Sa circonférence est de 32 milles. Ses récifs s'étendent jusqu'à un mille et demi au large. La superficie totale de cette île est de 75,000 kilomètres carrés; elle est divisée en 10 districts.

C'est à Ouare, village situé à droite de la passe et près d'un excellent mouillage, qu'est le siège du gouvernement. La maison du chef, qu'on aperçoit du large, ainsi que le mât de pavillon placé près du Warfh, servent à reconnaître la passe. Le chemin, mal entretenu, n'a de

remarquable qu'une longue jetée en pierres de corail (Warfh), construite au fond de la baie et à l'embouchure d'un petit cours d'eau.

Pour donner dans la passe, il faut ranger la côte Nord, ce qui peut se faire à très petite distance. Arrivé près de l'entrée, on s'écartera un peu de cette côte, en gouvernant sur un piton facile à reconnaître par un arbre de fer qui pousse sur le côté, au milieu de sa face perpendiculaire. On se rapprochera ainsi du récif de droite, et quand on sera au milieu de la passe, on arrondira en venant sur babord, et on entrera dans le port en gouvernant sur la maison du roi, qui se distingue par un mât où flotte le pavillon de Huahine, composé de deux bandes blanches et d'une rouge.

Si en entrant, le vent vient à manquer, il faut mouiller près de la pointe nord, sur un banc qui la prolonge, et allonger les amarres pour gagner le fond de la rade, sinon on gouverne comme nous avons dit, et l'on jette l'ancre tout près du rivage, par 15 mètres d'eau, fond de sable et de corail.

Le port est petit, et quand il s'y trouve plusieurs navires, chacun d'eux est obligé de s'embosser avec une amarre à terre. Avec des vents d'ouest, ce mouillage est très mauvais; plusieurs bâtiments s'y sont perdus. Le *Phaëton*, avec deux ancres devant lui, et chauffant à toute vapeur, a eu beaucoup de peine à ne pas être jeté à la côte (1).

---

(1) Les renseignements nautiques qui précèdent, et ceux que nous allons donner en parlant des îles Raïatea-Tahaa et Bora-Bora, ont été empruntés à l'excellente relation que notre ami M. Hardy a publié dans le journal *le Messager de Tahiti*. M. Hardy, qui commandait la goëlette de la station locale *le Tane Manu*, a intitulé les indications auxquelles nous avons eu recours : *Excursions aux Iles sous le vent*. 1856.

CHAPITRE II

Raiatea et Tahaa. — Tamatoa V et sa famille. — Les Allemands à Raiatea. — Le Bismarck. — Demande de Protectorat. — Réclamations de l'Angleterre. — La *Turquoise*. — Cessation du protectorat français. — Rétablissement de ce protectorat. — Le canal inter-Océanique. — Bora-Bora. — Maupiti. — Bellingshausen. — Motu-iti. — Archipel Tubuai. — Rurutu. — Rimatara. — Mapetia. — Scilly. — Pavillons des îles de la Société.

RAÏATEA — TAHAA

Ces deux îles, qu'un même récit entoure, furent découvertes en 1769 par Cook, qui les visita de nouveau en 1774 et 1777.

Raïatea, dont le nom signifie *ciel clair*, reçut de Cook le nom de *Ulieta*, et Tahaa, qui veut dire *nudité*, fut encore nommée par lui *Otaha*, à cause de la rareté de sa végétation. L'Espagnol Bonachea donna plus tard à Raïatea le nom de *Princesa*.

Tahaa n'est séparée de Raïatea que par un étroit chenal, navigable et de 2 à 3 milles. Aussi ces îles sont-elles assez rapprochées, pour que de l'une il soit possible d'apercevoir les villages de l'autre, particulièrement ceux bâtis au bord de la mer. La population de ces deux îles est d'environ 1,200 âmes.

Raïatea-Tahaa sont situées par 16° 15' de latitude sud et par 153° 50' de longitude Ouest. La plus grande longueur de Raïatea est de 14 milles du Nord au Sud, et sa plus grande largeur de 9 milles de l'Est à l'Ouest. Sa circonfé-

rence est d'environ 58 milles; sa superficie de 136 kilomètres carrés. La pointe Sud de cette île est par 16° 45' de latitude Sud, et 153° 50' de longitude Ouest. Raïatea n'est éloignée que de 115 milles de Taïti.

Tahaa mesure 8 milles de longueur du Sud-Est au Nord-Ouest. Sa circonférence est de 27 milles; sa superficie de 81 kilomètres carrés. La pointe Nord de cette île est par 16° 32' de latitude Sud et 153° 52' de longitude Ouest. Tahaa possède deux passes étroites et difficiles. Son chef-lieu est à Vaitoare. On y compte 800 habitants.

Raïatea possède 8 ports, tous également sûrs. Le principal est au Nord de l'île, et l'on y arrive en longeant la terre à petite distance du récif, en partie composé d'îlots couverts d'arbres, dont les écarts servent de passes pour pénétrer à l'intérieur de la rade. La passe la plus fréquentée est celle de Teavarua, située au N.-E., distante de 122 milles de la pointe Vénus (Tahiti).

En venant du Sud ou de l'Est, il suffit de gouverner sur la pointe la plus Nord, en suivant le récif d'assez près. On ne tarde pas à apercevoir deux îlots bas et couverts d'une végétation touffue; celui du Sud divise l'entrée en deux canaux.

Le passage du Nord, qui est le passage le plus large et le plus sûr, est entre les îlots. On y donne en courant à l'Ouest-quart-Sud-Ouest, et on y trouve cinq mètres d'eau (1).

Pour donner dans la passe située entre l'îlot du Sud et les récifs extérieurs, il faut ranger celui-ci en courant au Sud-Ouest, et revenir au Nord, dès qu'on a doublé l'île, pour gagner le mouillage. Ce second passage peut être utile aux navigateurs qui appareillent avec le vent debout, il leur permet souvent de sortir à la bordée.

---

(1) Hardy.

On mouille devant Tapioe ou bien Huturoa, par 38 mètres d'eau, fond de corail et de sable fin, à petite distance de terre. De ce point on peut, en faisant le tour de l'horizon, contempler l'un des plus beaux panoramas qu'il soit donné d'admirer.

Sur le côté, et non loin du mouillage, se trouve une roche grossièrement taillée, qui représente le dieu des vents. Les cases sont échelonnées au pied des collines et abritées sous de beaux arbres. On y remarque aussi quelques maisons européennes entourées de jardins. Ce village se termine par une pointe sur laquelle est construite l'habitation du roi, ombragée par de grands *Tamanus* (*calophyllum inophyllum*). Près de là, flotte le pavillon de Raïatea, composé de trois bandes blanches et de deux rouges intercalées. Plus loin est un petit embarcadère bâti en corail blanc, et sur lequel est planté un mât de signaux. C'est là que les embarcations viennent accoster.

Au nord et derrière les brisants du récif, qui s'étend bien au large, pour finir par un îlot couvert de cocotiers, s'aperçoivent les montagnes de Tahaa. Bora-Bora dresse dans le lointain son pittoresque sommet. A l'Est se voient les deux îlots de la passe, les terres basses de Huahine. Enfin, au sud de Raïatea, se trouve la pointe d'Opoaa, avec ses arbres de fer, et sa roche, qui forme une tour inclinée.

C'est dans la baie d'Opoaa que Cook jeta l'ancre en 1769.

Le chemin de Raïatea borde la mer. Il est mal entretenu, fréquemment interrompu par des marécages, au milieu desquels des cailloux épars servent à mettre le pied. Il n'y avait jadis pas de ponts sur les ruisseaux, si ce n'était parfois un vieux tronc de cocotier jeté sur deux pierres mobiles. Enfin, des immondices à chaque pas et des maisons délabrées se voient au milieu d'un clos fangeux (1). La population est misérable et mal vêtue.

(1) Hardy.

Le roi réside au village d'Opoaa, le principal de l'île, situé à l'embouchure d'un cours d'eau assez fort qui arrose une belle et fertile vallée. C'est là que se trouve le Maraë d'Oro, le fondateur à Raïatea de la Société des Arioïs. Ce Maraë, qui se trouve dans le Sud-Est d'Opoaa, et un peu après avoir dépassé les dernières maisons, est aujourd'hui en ruine. C'est à ce Maraë que s'accomplissaient les principales cérémonies du culte, les sacrifices humains, et où l'on venait consulter les Oracles les plus réputés. Le terrain que ce Maraë occupait, est aujourd'hui envahi par des fourrés au milieu desquels on pénètre rarement On y voit pousser le *Cordyline australis* (Ti), le *Barringtonia Speciosa* (*Utu*), le *Pandanus Odoratissimus* (Fara). L'autel, qui existe seul encore, est recouvert de broussailles et mesure 2 mètres et demi de hauteur, sur 4 mètres de largeur. Sa longueur dépasse 10 mètres. Il est construit avec d'énormes blocs de corail taillés et posés debout, les intervalles étant remplis avec de petites pierres. Une mousse verte donne à ce monument une teinte uniforme. De grands *Tamanus* abritent ce Maraë, et non loin, se trouve un immense *ficus prolixa* (Oraa), dont le tronc, avec ses racines adventives, ne mesure pas moins de 40 mètres de circonférence.

Le Tamanu des Maraës portait les noms de *Nohoahu* et de *Ati*; le nom de Tamanu n'existait pas; il est d'origine plus récente. Les vieillards prétendent qu'on plantait le Tamanu autour des Maraës, parce que les dieux affectionnaient son ombrage, et que le jour des sacrifices humains ils venaient s'y reposer, et assister à la cérémonie sans être aperçus. Après les batailles les branches de cet arbre servaient à pendre les prisonniers.

Quand le grand prêtre *(Tahua)*, venait au Maraë offrir des sacrifices au grand Dieu Oro, il prononçait quelques prières près du cadavre, puis il cueillait une feuille de Tamanu, y déposait l'œil gauche de la victime et l'offrait

respectueusement au roi qui, le portant à la bouche faisait le simulacre de l'avaler. C'est de cette antique cérémonie que la reine Pomaré tirait son nom d'Aïmata (*Aï*, manger, *Mata*, œil). L'œil droit, qui était considéré comme étant la résidence de l'âme, était offert aux dieux. On le déposait aux pieds de l'idole. L'idole était faite en bois de Tamanu; quelques coups de hache pour abattre l'arbre, le dépouiller de ses branches, et voilà le grand dieu façonné. On l'ornait ensuite des *Tapas* (étoffes) les plus belles et des plumes les plus rares, puis on le dressait majestueusement au pied de l'autel lorsque le Tahua devait accomplir un sacrifice. On plaçait l'idole auprès du grand prêtre, qui avait aussi pour fonction de renfermer l'idole dans son étui, et de la porter après chaque cérémonie, dans une case consacrée où elle restait sous la garde d'un prêtre.

Les Maraës royaux étaient plantés de Tamanus en dedans et en dehors. Les Maraës particuliers et de second ordre n'étaient entourés que de *casuarina* ou bois de fer, de *Thespesia populnea* (*miro*) ou encore de *cratœva religiosa* (Pua veoveo).

Des pierres appelées *Niho* (dents), dressées dans le Maraë même, représentaient la place des différents membres de la famille à laquelle appartenait le temple. La pierre du milieu indiquait la place du fils aîné.

Lorsque le Tahua avait dit au roi qu'un homme était devenu nécessaire à l'autel, celui-ci envoyait une pierre noire au chef du district qu'il lui plaisait de choisir. Le chef désignait l'homme à ses gens, et on tuait le malheureux autant que possible au moment où il s'y attendait le moins. On portait ensuite son cadavre au Maraë d'Oro, dans un panier fait avec des feuilles de cocotier (1).

---

(1) De Bovis. *Revue-Coloniale*, octobre 1885. — 517 (Marae).

La côte de Raïatea, qu'on suit pour se rendre à Opoaa, est festonnée de baies profondes. La végétation y est belle, les Tamanus poussent jusque dans la mer. On aperçoit de petits îlots artificiels plantés sur des pointes de coraux, qui s'avancent assez loin dans la mer.

Le chenal de Raïatea est assez large pour donner passage à un grand navire ; seulement, il faut qu'il range le récif extérieur ou qu'il se tienne près de terre. Le milieu du chenal est peuplé de coraux qui s'élèvent presqu'à fleur d'eau. Il arrive parfois, que l'état du temps et l'obliquité des rayons du soleil ne permettent pas de distinguer ces écueils.

Enfin, à deux milles du mouillage, se voit le champ de bataille où se livra le combat qui fit passer la couronne de la tête de Tamatoa II sur celle de Temarü. Aujourd'hui les broussailles ont poussé là, où naguères se trouvaient les camps retranchés des anciens et valeureux guerriers de Raïatea (1).

Le gouvernement de Raïatea-Tahaa, siége à Teavarua, village situé au Nord-Est de Raïatea. Après Taïti et Moorea, Raïatea fut la première île que le missionnaire anglais Williams convertit au Christianisme.

Tamatoa V, fils de la reine Pomare, fut adopté par le vieux roi de Raïatea, auquel il succéda, le 19 août 1857, bien que son père adoptif eût laissé plusieurs enfants. Mais, issus d'une mère de caste inférieure, ceux-ci se trouvèrent déchus de leurs droits au trône, par le fait de l'adoption du fils de Pomaré. C'est en conformité de cette coutume que l'aïeul de Pomaré hérita des vastes domaines et du nom de *Terii-Rere*, sans que les descendants d'*Amo*, simple chef du district de Papara, songeassent à le lui contester.

---

(1) Hardy.

Quand nous connûmes Tamatoa, il n'avait que 12 ans, et déjà, il s'énivrait et s'adonnait à la débauche. Devenu roi de Raïatea, il réunissait des jeunes filles au son du tambour et après avoir fait son choix, il usait sans scrupule de tous les droits du Seigneur. Un jour qu'il était ivre, il prit son fusil et, visant un indigène inoffensif, il le tua roide.

Tamatoa finit par se faire tellement haïr, que les résidents étrangers voulurent le chasser pour placer Raïatea, sous le protectorat du gouvernement de l'*Union*. Ayant dans cette intention formenté une révolte, les Américains arrivèrent presqu'au moment de faire retirer le pouvoir au jeune souverain. On s'apprêtait déjà à amener son pavillon quand, par suite de l'extrême précipitation qu'on mit à exécuter cette manœuvre, la drisse cassa. Ce ne fut qu'à cet accident, et à la grande superstition des indigènes, qui restèrent ébahis de voir encore l'enseigne flotter au vent, que la déchéance de Tamatoa n'eût pas lieu ce jour, et que la tentative du protectorat Américain se trouvât manquée.

Ne pouvant plus se maintenir au pouvoir, Tamatoa fut contraint de s'enfuir. Il revint à Taïti au mois de mai 1858, laissant son peuple divisé en deux camps. Le gouverneur de Taïti dut se borner à donner asile aux victimes de ces discussions, ne pouvant prendre fait et cause pour aucune. Aussi les reçut-il toutes sans distinction de parti. Pour diminuer le mal que cette guerre civile occasionnait, le gouverneur interdit à tout indigène du protectorat de se rendre à Raïatea, avant la pacification de cette île. Le 2 janvier 1859, il décréta encore, que toute personne se rendant à Raïatea qui serait trouvée ayant des armes en sa possession, ou bien des munitions, se ait passible d'une amende dont la moitié serait au profit du capteur.

Tamatoa resta habiter chez sa mère, qui le faisait surveiller chaque fois qu'il était ivre, craignant qu'il ne commit quelque sottise. C'est que lorsqu'il avait bu, sa mère le savait capable de tout; il voyait rouge, et c'était à qui éviterait de le rencontrer. Doué d'une force herculéenne, il résistait aisément à plusieurs hommes. Etouffer quelqu'un dans une de ses larges mains eût été pour lui chose facile. Il ressemblait beaucoup à son père, dont il avait la corpulence et la haute stature. Sa maîtresse de prédilection était une métisse, surnommée la *Reine d'Afrique*, parce qu'elle était issue d'un nègre et d'une canaque appelée Opua. On le rencontrait souvent ivre sur les routes, en voiture avec des filles, et jouant de l'accordéon.

Dans ses moments de sobriété Tamatoa aimait la lecture. Il avait une préférence marquée pour l'histoire de Napoléon Ier, dont on a traduit quelques chapitres en taïtien. Malgré ses vices, Tamatoa était parfois reconnaissant; ainsi il a toujours été respectueux à l'égard d'un de nos amis dont il était l'obligé.

Lorsque dans son ivresse il commettait quelque méfait, sa mère le faisait arrêter et emprisonner au fort des Taravao; et dans la crainte de s'aliéner l'affection de son fils, pour lequel elle avait une tendresse toute particulière, elle lui disait que c'était le gouverneur qui l'avait fait enfermer.

Tamatoa est mort à Papéïti le 30 septembre 1881. La moitié de la rente viagère de 6 000 francs que le gouvernement français lui faisait depuis l'annexion (1), a été reversée, à partir du 1er octobre suivant, sur ses quatre enfants légitimes et sur Moë sa femme (2). Les enfants de Moë sont :

(1) Loi du 30 décembre 1880.

(2) Moë est née à Raïatea le 1er juillet 1850.

1. Terii-Vaerua a Pomare, née à Papéïti, le 28 novembre 1869.

2. Terii-Marevarua a Pomare, née à Papéïti, le 18 mai 1871.

3. Terii-Navaroa a Pomare, née à Papeïti, le 7 novembre 1879.

4. O Aïmata - Terii - Vahine - Tauateria, née à Fâaa, le 29 juin 1879.

Le 9 janvier 1884, la seconde fille de Tamatoa (Maevarua), la reine actuelle de Bora-Bora, a épousé son cousin Hinoï, fils de Tuavira (Joinville), né le 12 août 1869. Une autre de ses filles, Viametua, était fiancée, en 1884, à M. Arthur Brander, et demandée à Raïatea pour succéder à la reine de cette île, qui venait de mourir.

Raïatea étant un port franc où les Allemands possèdent plusieurs comptoirs, il était à craindre que par suite de leur influence, les Germains suscitassent des troubles entre les habitants de Raïatea et ceux de Tahaa, pour avoir l'occasion d'intervenir et de s'emparer de ces îles. Dès 1878, l'*Ariadne*, corvette allemande, avait déjà tenté, avec l'aide de M. Godeffroy, consul d'Allemagne à Papeïti, et gendre de M. Brander, d'établir à Raïatea un consul allemand. En 1879, ce fut le *Bismarck*, un autre navire allemand, qui sous le prétexte d'établir un parc à charbon sur le terrain appartenant à la Société allemande commerciale de l'Océanie, vint mouiller à Raïatea. Le commandant du *Bismarck*, proposa aux chefs et au roi de conclure un traité d'amitié avec l'Allemagne, et même de placer leurs îles sous la protection de l'empereur Guillaume.

Les chefs ayant refusé ces propositions, le commandant du *Bismarck* fit planter à terre malgré eux, un mât auquel furent hissées les couleurs allemandes. Saisissant aussitôt sa hache un chef abattit le mât, et comme on l'appréhendait pour l'emprisonner : « Tu peux me faire mettre aux fers, « dit-il au commandant, mais, sache bien que ton dra- « peau ne flottera jamais sur mon île !... Si tu le relève,

« il ne manquera pas après moi de gens de cœur pour le « renverser. » (1) Ce langage énergique s'explique; cependant, il nous semble être peu en rapport avec le caractère indigène que nous connaissons. Nous n'avons donc pas été surpris d'entendre dire, que le mât de pavillon n'avait été abattu qu'après le départ du *Bismarck*, et que le drapeau allemand avait alors été hissé, sur une des maisons de la Compagnie commerciale de l'Océanie, dirigée par M. Kean, et dont M. Meull était le directeur à Taïti. Ce dernier, est actuellement consul d'Allemagne, à la place de M. Godeffroy, démissionnaire.

Quoiqu'il en soit, une députation de quatre membres se se rendit à Taïti pour demander l'appui du gouverneur. Le commandant Planche conseilla sagement aux envoyés de ne point agir avec violence, de ne pas exagérer le fait accompli, puisque le pavillon ne flottait pas officiellement à Raïatea, mais seulement sur une maison particulière. M. Planche leur donna encore l'assurance que si les couleurs allemandes venaient à être officiellement arborées, qu'il s'entendrait avec le consul d'Angleterre pour les faire amener. Satisfaits de cette promesse, les députés s'en retournèrent.

Voyant qu'ils ne pourraient atteindre leur but, les Allemands partirent en menaçant la population de revenir bientôt, et le Bismarck alla planter son étendard à Vavao(2).

---

(1) *Lettres d'un marin.* — Paul Branda.

(2) *Vavao*, (île principale du quatrième groupe Hafoulou-Hou, l'archipel Tonga, latitude Sud, 21° 7' 35" — longitude 177° 33' 14"). Les quatre groupes de l'archipel des Tonga sont : 1° Tonga-Tabou ; 2° le groupe d'Annamocka ; 3° le groupe Hapaï ; 4° celui d'Hafoulou-Hou. L'aspect général de Tonga rappelle les Tuamotu. Le cocotier est la seule richesse du pays ; la noix du bancoulier, (*aleurites triloba*) est exploitée pour l'huile qu'on en retire. L'eau douce y fait

Après le départ du commandant Planche, de l'Océanie, M. Chessé, qui à Paris avait, comme son prédécesseur, reçu des instructions pour préparer les habitants de Raïatea à demander le protectorat de la France. M. Chessé, disons-nous, une fois en possession du gouvernement de Taïti, s'occupa de cette affaire. Le 29 mars 1880, Pomaré V et son interprète Poroi se trouvant chez le gouverneur pour s'occuper de Raïatea, le roi manifesta le désir d'aller faire une tournée dans les Iles-sous-le-Vent. Pomaré remit alors ses pleins pouvoirs à M. Chessé pour qu'il administra pendant son absence les affaires de Taïti et de ses dépendances. S'adressant à M. Chessé, le roi lui dit : Je n'aurais pas voulu donner ces pouvoirs à d'autres que toi; si j'agis ainsi, c'est donc pour toi seul, entends-tu Chessé ?... puis il signa. Craignant que l'arrivée de Pomaré à Raïatea ne fut plus nuisible qu'utile, Poroi se rendit le lendemain chez le roi pour le dissuader d'aller à Raïatea; conseil auquel Pomaré se rendit.

Ne tenant pas compte des oppositions faites par les consuls, qui avec les résidents étrangers, leurs nationaux, ne cessaient de travailler les indigènes et les éloigner de nous, M. Chessé s'occupa tout d'abord de se faire l'ami du roi et des chefs de Raïatea, celui des missionnaires anglais. S'étant ainsi créé de puissants auxiliaires, il ouvrit ses salons à tous ceux qui pouvaient l'aider dans sa tâche. Il reçut à sa table le roi, les chefs et les cheffesses. Accompagné d'un personnel assez nombreux, il se rendit avec sa famille aux Iles-sous-le-Vent où, sur les conseils de M. Pears, missionnaire et notre allié, les gens de Raïatea et de Tahaa lui demandèrent le pro-

---

défaut. La banane, l'igname, le taro, l'arbre à pain, forment la nourriture principale des habitants, qui élèvent des poules et des porcs, et s'adonnent rarement à la pêche, bien qu'ils estiment le poisson, mais leur peine serait trop grande.

tectorat. Après avoir été acclamé partout, M. Chessé revint à Taïti la bourse vide, épuisé de fatigue, mais complètement satisfait.

Redoutant les éventualités qui pouvaient résulter de l'indépendance de Raïatea, qui d'un moment à l'autre pouvait être de nouveau exposée à devenir l'objet de la convoitise des Allemands, les missionnaires anglais conseillèrent aux chefs de solliciter du gouverneur, le protectorat de la France. Les missionnaires leur firent remarquer que les liens du sang qui les unissaient aux Taïtiens, se resserreraient davantage par le fait de ce protectorat, et qu'alors ils trouveraient à proximité, les secours qui pourraient leur devenir nécessaires, dans le cas, très possible, d'un retour des Germains.

Ecoutant les conseils des missionnaires, et ceux de M. Pears en particulier, les chefs de Raïatea et de Tahaa qui désiraient l'établissement du protectorat français en informèrent M. Chessé, qui alors expédia dans ces îles M. Caillet, inspecteur des affaires indigènes à Taïti, avec des instructions spéciales. M. Caillet reçut en effet la demande écrite des chefs, qui mirent pour conditions : 1° de leur fixer l'indemnité qu'ils croyaient équitable de leur accorder ; 2° de leur laisser la réserve de toutes leurs libertés, la faculté de s'administrer corporellement et spirituellement à leur guise, puisqu'ils étaient protestants. Nanti des pleins pouvoirs du commissaire de la République, M. Caillet accorda ce qui lui était demandé, et dressa un procès-verbal, qu'il fit signer par les chefs, les cheffesses, et par plusieurs notables de Raïatea et de Tahaa. Le 9 avril 1880, le drapeau du protectorat français fut donc régulièrement hissé par M. Cornut-Gentille, le commandant de l'*Orohena* (1).

(1) Le pavillon du protectorat français à Taïti et à Moorea, se composait : du drapeau carré français établi au coin supérieur du

Peu de temps après, M. Chessé écrivit au roi et aux chefs de Raiatea que, ratifiant les actes de M. Cailet, il leur accordait provisoirement le protectorat de la France, mais, sous la réserve cependant, de l'abolition du traité franco-anglais du 19 juin 1847. — M. Chessé se rendit alors chez M. le consul anglais Miller, pour l'informer des faits accomplis et des conditions qui avaient été préalablement stipulées. M. Miller fit observer à M. Chessé, qu'il n'avait pas le droit d'agir ainsi qu'il l'avait fait, et qu'il était de son devoir d'en informer le gouvernement de la reine.

Au reçu des dépêches du consul de Taïti, des protestations surgirent à Londres. Les journaux se mirent en campagne et le *Times*, publia une énergique protestation sur l'absorption progressive, par les Français, de tous les points avantageux situés dans le Sud et dans le Sud-Ouest du pacifique et, spécialement, contre cette sorte d'annexion de Raïatea, faite par eux au mépris du traité de 1847. M. Salt ayant interpellé le gouvernement à la Chambre des Communes, sir Charles Dilke lui répondit que le pavillon français avait été hissé à Raïatea, avant l'avènement au pouvoir du cabinet anglais actuel. Ce fut à la suite de ces incidents que M. de Freycinet informa M. Chessé, que le ministère n'approuvait pas le protectorat qu'il avait établi à Raïatea, île à laquelle il fallait restituer son pavillon et son indépendance (1).

---

guindant du drapeau national de ces îles, composé de deux bandes rouges et d'une bande blanche au milieu.

Celui de Raïatea-Tahaa, se compose aussi du pavillon carré français, placé dans l'angle supérieur du pavillon national de ces îles, composé : de deux bandes rouges et de trois blanches.

(1) M. de Freycinet avait écrit à lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre à Paris :

« Je n'hésite pas à désapprouver de la manière la plus positive, la

Quand ce résultat, si contradictoire aux instructions que M. Chessé avait reçues à son départ de Paris, fut connu du consul, M. Miller, celui-ci voyant que M. Chessé ne lui faisait à ce sujet aucune ouverture, alla le trouver. Le gouverneur lui assura qu'il n'avait pas encore reçu de dépêches concernant cette affaire, et qu'il ne pouvait rien par conséquent. M. Miller répondit que se trouvant dans l'obligation de faire exécuter les ordres de son gouvernement, il allait expédier dans ce but à Raiatea, la corvette anglaise la *Turquoise*, en ce moment sur la rade. Commandée par M. Medlycott, la *Turquoise* partit, et le lendemain matin, à 8 heures, elle mouilla à Raïatea, où se trouvait l'*Orohena*, goëlette commandée par M. Salaun de Kertanguy, lieutenant de vaisseau.

M. Medlycott déclara à M. de Kertanguy que l'Angleterre ayant considéré le protectorat français établi à Raïatea comme une insulte, il était envoyé par M. Miller pour faire amener le pavillon français indûment hissé sur cette île. M. de Kertanguy qui n'avait reçu aucune communication de M. Chessé, se trouva très embarassé ; mais craignant d'être l'auteur involontaire d'un conflit, il répondit au commandant Medlycott, qu'en présence de ses affirmations, il ferait amener nos couleurs, mais seulement comme de coutume au coucher du soleil.

La *Turquoise* appareilla vers 5 heures du soir pour les îles de l'archipel de Cook, et M. de Kertanguy, se rendant à terre avec un homme de son équipage, fit amener le pavillon du protectorat, malgré les vives instances

---

conduite tenue par le commandant des établissements français en Océanie... Nous enverrons donc, si lord Grandville le désire, des ordres pour que le pavillon français, indûment hissé à Raïatea, soit retiré.

« Signé : DE FREYCINET. »

du roi et de plusieurs chefs qui voulaient s'y opposer, (16 octobre 1880).

N'ayant pas d'ordres du commissaire de la République française, il eût peut être mieux valu que le commandant de l'*Oroehna* eût levé l'ancre, et qu'il eût laissé à M. Medlycott toute la responsabilité de ses actes...

Quinze jours après, la *Turquoise* affectait de revenir à Raïatea pour s'assurer de l'exécution des ordres donnés par le consul, M. Miller, et la corvette salua de 21 coups de canon le pavillon indigène, en présence de l'*Orohena* qui se trouvait encore en rade ce jour-là.

M. Barthélémy-Saint-Hilaire ayant succédé à M. de Freycinet, il adressa à Londres des plaintes sur la conduite tenue à Raïatea par le capitaine de la *Turquoise*. Mais l'accord s'étant établi entre la France et l'Angleterre, il fut convenu que le cabinet de Londres accepterait provisoirement le maintien du protectorat français à Raiatea, jusqu'au règlement définitif de la question du traité de 1847. L'Angleterre consentait à laisser continuer notre protectorat jusqu'au 31 décembre, spécifiant que tous les trois mois, M. Miller recevrait des pouvoirs pour prolonger cette situation. Il fut encore convenu que le *statu quo ante*, tel qu'il résulte du traité de 1847, serait intégralement observé, dans le cas où une autre convention ne serait pas conclue par les gouvernements français et anglais.

M. Chessé expédia l'aviso le *Guichen*, commandé par M. le lieutenant de vaisseau de Gironde, pour remettre aux autorités de Raïatea la copie des instructions qu'il venait de recevoir, ainsi que celle d'une lettre de M. Miller. La moitié de la population fut dans la joie en apprenant ces nouvelles ; mais l'autre moitié, influencée par les meneurs étrangers, refusa de croire à l'authenticité des pièces dont on venait de lui donner connaissance. Il se forma alors deux camps entre lesquels s'élevèrent des

conflits, et bientôt, la guerre civile éclata. Le roi *Tahitoe*, et deux chefs de nos alliés furent exilés à Bora-Bora et un nouveau gouvernement, composé d'une reine et de douze chefs de districts, dont huit pour Raïatea et quatre pour Tahaa, fut élu au mois d'avril 1881, sous la pression de nos adversaires. C'est à Teavarua, dans le Nord-Est de Raïatea, que réside ce gouvernement.

Le 14 mai, le nouveau pouvoir envoya sur le *Guichen*, à MM. Chessé et Miller une députation de quatre membres, pour s'assurer si les lettres qu'on leur avait lues étaient bien authentiques? Le lendemain, M. de Gironde présenta ces délégués à M. Chessé, et, le 18, le *Guichen* était de retour à Raïatea.

Pendant le temps que ce navire mit pour effectuer son voyage, les habitants ne cessèrent pas d'être en lutte. Il fallut l'intervention constante de MM. Poroi, Vienot, Garnier, Viri et Mano, pour empêcher les rebelles, qui avaient des armes, d'en faire usage (1). Ce fut seulement le surlendemain du retour de M. de Gironde, le 19, qu'il fut décidé qu'on reprendrait le pavillon du protectorat français.

Malgré cela, les réunions tumultueuses continuèrent jusqu'au 24 mai, jour où la *Vire*, commandée par M. le lieutenant de vaisseau Le Do, apparut soudain. L'arrivée inattendue de ce navire calma les rebelles, qui crurent que la *Vire* venait pour les châtier.

Le lendemain matin à huit heures, M. de Gironde, qui dans toutes les circonstances qui précèdent ne cessa de faire preuve de la plus grande modération, signa la reconnaissance officielle du nouveau pouvoir

(1) M. Poroi étant constructeur, se trouvait à Raïatea pour l'édification d'un temple à Tahaa, dont le devis s'élevait à plus de 60.000 francs.

de Raïatea-Tahaa, et après s'être fait délivrer un acte par lequel ce nouveau pouvoir reconnaissait et acceptait notre protectorat, le commandant du *Guichen* hissa nos couleurs à Raïatea, en même temps que M. de Kertanguy opérait de même à Tahaa. Sur la demande des chefs, notre pavillon fut salué de 21 coups de canon.

Un *amu raa maa*, banquet, auquel assistèrent la reine, les chefs et une grande partie de la population, eût lieu à bord de la *Vire* et de l'*Orohena*. Vers trois heures de l'après-midi, MM. Poroi, Viri et Mano s'embarquèrent sur le *Guichen* qui, avec l'*Orohena*, fit voile pour Taïti. Le drapeau du protectorat français flotte donc sur les îles Raïatea-Tahaa depuis le 25 mai 1881, et la dernière prorogation date du 30 juin 1884.

Il est toujours question d'abolir le traité de 1847, et de céder les Iles-sous-le-Vent à la France, à la condition que celle-ci cède à l'Angleterre certains droits de pêche qu'elle possède à Terre-Neuve. Ces droits appartiennent à la France en vertu d'un traité passé à *Utrecht*, en 1713 ; traité qui a été consacré depuis par ceux de 1763, 1783 et 1815. Nous ne parlerons pas plus longuement de cette question de Terre-Neuve, ne voulant pas sortir du cadre que nous nous sommes tracé (1).

C'est à la suite de conflits survenus à Terre-Neuve entre des pêcheurs anglais et français, que M. le capitaine de vaisseau Devarenne, aujourd'hui contre-amiral, qui, de 1879 à 1881, commandait la station de Terre-Neuve proposa au ministère de la marine de céder à l'Angleterre certains de nos droits de pêche, en échange de l'abolition du traité de 1847, relatif aux Iles-sous-le-Vent de Taïti. Les cabinets de Londres et de Paris s'occupèrent alors de

(1) Voir pour les détails, *La politique française en Océanie, à propos du canal de Panama*, par Paul Deschanel. P. 587 et suivantes. (*La question de Terre-Neuve.*)

délimiter d'une manière exacte, les droits et les obligations des deux pays, et une commission mixte fut nommée dans ce but. Mais jusqu'à ce jour les commissaires n'ont pu s'entendre sur les termes d'une convention nouvelle, et il en résulte que les choses sont encore dans le *statu quo*.

Le gouvernement français n'a nullement l'intention d'abandonner les pêcheries de Terre-Neuve, ainsi qu'on l'a prétendu de l'autre côté de la Manche, nouvelle qui avait vivement alarmé les armateurs des côtes de la Normandie et de la Bretagne. Il ne faut cependant pas perdre de vue la nécessité qu'il y a de donner à nos îles de l'Océanie, la situation indépendante dont elles ont été privées jusqu'à présent; car cette situation s'imposera forcément du jour où le canal interocéanique sera livré (en 1888).

BORA-BORA (PORA-PORA - ROLA-BOLA)

Bora-Bora ou *Faanui* (grande vallée), est située par 16° 30 de latitude Sud et 154°06 de longitude Ouest. On aperçoit à 30 milles au large, le pic incliné vers l'Ouest de cette île. Les hautes terres du centre se groupent sous la forme d'une seule montagne appelée Pahia, couronnée par un double piton de 1,000 mètres de hauteur. Dans sa plus grande longueur Bora-Bora ne possède pas plus de quatre milles et demi, du Nord au Sud, et deux milles et demi dans sa plus grande largeur de l'Est à l'Ouest. Sa circonférence est de 18 milles; sa superficie de 38 kilomètres carrés.

Une ceinture de récif, qui s'étend à un mille et demi au large et à plus de trois milles au Sud-Ouest, sert de base à de nombreux îlots. Dans l'Ouest se trouve la seule passe accessible aux navires; elle a un demi mille de long sur

un quart de mille de large. Il y règne de forts courants. La plus vaste baie de l'île est celle de Beuta, qui donne son nom au village situé au pied du Pahia.

Le siège du gouvernement est au village de Nunue. La souveraineté appartient actuellement à Terii-Maevarua, la fille de Tamatoa V.

Bora-Bora fut visitée en 1769 par Cook, qui lui donna le nom de *Bola-Bola*. Bonachea en 1774, appela cette île *San-Pedro*. On prétend qu'à l'époque de sa découverte, cette île possédait 10,000 âmes ; aujourd'hui elle n'a plus que 800 habitants, répartis dans 8 districts.

Bora-Bora est célèbre par le souvenir de la bravoure de ses guerriers. C'est à la tête de ces hommes, qu'un chef appelé *Puni* ou *Fenuapeho* fit la conquête de Raïatea-Tahaa, et fonda le royaume le plus grand qu'il y eût dans l'archipel à l'arrivée de Cook. A cette époque, Taïti appartenait à trois souverains, et le temps n'était pas encore venu où le chef de la dynastie des Pomaré allait étendre sa puissance sur toutes les îles de la Société.

Bora-Bora et Maupiti furent les dernières îles à se soumettre aux missionnaires méthodistes, qui ne purent les évangéliser qu'en 1817, treize ans après que Teau, l'inventeur de la secte des *Mamaia*, fut chassé de Taïti avec ses disciples les plus fervents.

Tapoa, le roi de Bora-Bora, est le petit-fils d'un conquérant illustre qui avait soumis et gouverné les îles Bora-Bora, Raïatea et Tahaa. Il avait auprès de lui, en 1858, pour lui succéder, une enfant d'adoption, Terii-Maevarua, fille de la reine Pomaré, laquelle fut couronnée reine de Bora-Bora le 26 juillet 1860, à la place de la veuve de Tapoa, restée sans enfants.

De Raïatea on arrive à Bora-Bora en abordant par le côté Sud, seul point de l'île où il n'y ait pas de récif. En continuant à faire route vers l'Ouest, pour trou-

ver la seule passe qui donne accès dans l'intérieur du lac, circonscrit par le récif, on voit l'espèce de citadelle que figure le mont Pahia disparaître derrière le pic de gauche, et il ne reste plus derrière le navigateur qu'une haute montagne, en forme de cône tronqué, sur l'élévation de aquelle on n'est pas bien fixé. Ellis l'évalue à 900 mètres, Lesson à 1,200 mètres et dans Malte-Brun, on la porte à 2,000 pieds seulement. Les pentes qui aboutissent à la mer sont plus adoucies, et le village principal s'étend sur une seule ligne au bord du rivage.

En contournant le récif, l'on a pendant quelques instants, le village masqué par la petite île Tapua. Mais bientôt les maisons reparaissent et l'on arrive dans un renfoncement en forme de baie, au fond duquel se trouve la passe. Tournant le dos à Maupiti, dont on aperçoit le lointain sommet, on donne dans le port en gouvernant sur le Pic.

La passe est large et belle, mais les vents sont souvent contraires pour y entrer. Les petits navires y trouvent à louvoyer; mais ceux d'un plus fort tonnage devront se tenir sur leurs gardes, parce qu'il existe des roches sous-marines aux deux côtés. En outre, comme cette ouverture est la seule issue qui se présente pour l'écoulement des eaux, que la mer en brisant lance par dessus le récif dans le lac intérieur, il en résulte continuellement un fort courant contraire, qui ne peut être surmonté qu'avec une bonne brise.

Au Nord de l'entrée, se trouve un îlot (*Motu*) très boisé, qui se relie par une plage de sable à la chaîne non interrompue d'îlots qui entoure Bora-Bora au Nord et à l'Est. Au Sud, il y a quelques roches, parsemées sur le banc de corail, qui sont également à sec.

Une fois dans l'intérieur du lac, où les eaux sont toujours claires, on peut louvoyer sûrement et venir près de

terre. Cette petite rade est d'un excellent abri par tous les vents. Le seul inconvénient qu'on y puisse rencontrer, est un peu de houle avec des vents d'Ouest.

On mouille par 30 mètres d'eau, fond de sable fin et de corail brisé, à moins d'un demi mille de la maison du roi, près de laquelle flotte le pavillon de l'île, composé de deux bandes blanches et de trois bandes rouges.

On débarque sur une jetée bâtie en pierres de corail sablée et bien entretenue, ce qui permet aux embarcations d'accoster facilement, et à ceux qui en sortent, de se promener sans déchirer leurs chaussures aux aspérités des madrépores, comme à Huturoa. Cette jetée aboutit à une jolie place couverte de gazon, qui borde la rade et autour de laquelle sont : d'un côté, le temple et la maison du roi ; de l'autre, l'école et quelques cases, dépendances de l'habitation royale.

Entre les deux premiers édifices est une batterie de petits canons, de différentes formes et de différents calibres, montés sur de mauvais affûts. Faisant face à la montagne, cette batterie ne peut servir que de jouets aux enfants.

La maison du roi est une grande case construite à la façon de Taïti, et ressemble à celle de la reine Pomaré. Des cloisons la séparent en différentes chambres confortables et très propres. Tapoa était un homme de taille un peu au-dessus de la moyenne, et d'une obésité qui lui rendait la marche très pénible. Il avait la figure jeune, des traits réguliers, une physionomie sympathique, spirituelle et distinguée (Hardy).

Le chemin, ou plutôt le sentier qui traverse le village, passe au milieu du Boulingrin, devant la batterie et la demeure du roi. Il est souvent ombragé par de grands arbres à pain et côtoie le rivage, tantôt au milieu de bosquets touffus, tantôt entre des palissades qui entourent des propriétés particulières, ou des cases abritées derrière des

bananiers. Parfois on chemine sur le sable de la grève, sur les roches, d'autrefois sous des tamanus touffus. A chaque pas on rencontre les traces du travail et de l'industrie des insulaires. Ce sont des défrichements d'enclos, des pêcheries, des maisons neuves, des chevalets pour scier des planches, de grandes pirogues en construction dont les morceaux sont cousus avec art et calfatés avec la bourre de coco. Les habitants ont un air de santé qui fait plaisir à voir. Ils saluent l'étranger d'un *ia ora na*, bonjour affectueux.

Au Nord de l'île se trouve le Marae marqué sur la carte de la *Coquille*. On y arrive au bout de trois quarts d'heure; ce n'est qu'un petit tombeau. Les indigènes prétendent que ce tombeau renferme les cendres du prince *Maï*, l'un des deux chefs qui se partagèrent la souveraineté de Bora-Bora et dépendances, avant que Tapoa ait réuni toutes ces terres sous un même sceptre.

A la pointe Fare-Piti, se trouve un second Marae désigné encore sur la carte de la *Coquille*, sous le nom de Marae d'Oro. Ce Marae est très difficile à trouver, enfoui qu'il est au milieu d'un fourré inextricable de pandanus et d'arbustes épineux. Il n'en reste plus du reste que l'emplacement. (Hardy.)

MAUPITI

Maupiti est un récif ovalaire de 18 milles de circuit, situé à dix milles au Nord de Bora-Bora, par 16° 15' de latitude Sud, et 151° 08' de longitude Ouest. Cette île se divise en neuf districts, et compte 300 habitants; c'est une dépendance de Bora-Bora. Maupiti possède une montagne cônique et centrale, de 250 mètres, de laquelle partent plusieurs monticules mamelonnés. Le chef-lieu se nomme Fare-Arii (maison du roi). Un récif de deux à quatre milles,

qui se trouve au Sud, possède une passe pour les petits bâtiments de commerce.

BELLINGSHAUSEN

Dépendance de Bora-Bora, la ceinture de récifs appelée Bellingshausen, est située par 15° 48' de latitude Sud et 156° 53' de longitude Ouest. Ce récif sert de base à cinq îlots verdoyants, inhabités, qui jadis servaient de lieu de déportation. — On y trouve des huîtres perlières.

MOTU-ITI

Motu-Iti est un récif sans passe, recouvert d'îlots boisés, situés au Nord de Bora-Bora, par 16° 15 de latitude Sud et 154° 08' de longitude Ouest. Cette île mesure quatre milles de longueur du Nord au Sud, et autant de l'Est à l'Ouest. Les habitants de Bora-Bora y vont souvent pêcher, et s'approvisionner de cocos.

ARCHIPEL TUBUBUAÏ. — TUBUAÏ (TOUBOUAÏ)

Située par 23° 25' de latitude Sud et 151° 54' de longitude Ouest, cette île fut découverte par Cook en 1777, lors de son second voyage autour du monde. N'étant pas descendu à terre, ce furent des naturels venus à bord qui lui firent connaître le nom de leur île, située à 120 lieues de Taïti.

Tubuaï, dont le nom signifie *couronnement*, fait partie d'un archipel composé de deux petites îles peu élevées et de deux îlots. On trouve des montagnes élevées à Tubuaï et dans le Sud, une roche de forme pyramidale, à sommet très aigu. Il existe un peu vers l'Est, sur le flanc

d'une montagne escarpée, un autre rocher dont l'aspect rappelle celui d'un château fort. Entourée d'une ceinture de récifs, Tubuaï possède un bon mouillage dans le Nord.

La seconde île de ce petit groupe est Raevavae, située par 23° 55' de latitude Sud et 150° 06' de longitude Ouest. Après ces îles, et au Nord-Ouest de Tubuaï, sont les îlots : Rurutu et Rimatara.

RURUTU

Découvert par Cook en 1769, cet îlot est situé par 23° 27' de latitude Sud et par 133° 16' de longitude Ouest. Étant à l'Est de Rimatara, on l'aperçoit à 25 milles de distance. Il n'offre aucun refuge aux navires, qui ne peuvent pas s'en approcher sans courir les plus grands dangers à cause des coraux qui cernent ses côtes de toutes parts. En fait d'alimentation on trouve à Rurutu des porcs, des ignames, des patates douces ; il y a des chevaux.

RIMATARA

Cet îlot, situé par 22° 30' de latitude Sud et 154° 22' de longitude Ouest, fut découvert en 1811 par le capitaine Henri, de Taïti. C'est une petite île fertile qui peut fournir d'abondantes provisions aux navires, ainsi que de l'eau potable ; mais elle n'a pas d'ancrage. Rimatara n'a commencé à être fréquentée que depuis 1821, époque de l'arrivée des missionnaires anglicans dans cette île.

La dépopulation de l'archipel Tubuai a été telle, que de douze cents habitants qu'il possédait, il n'en restait que deux cents en 1837. Par une fatalité singulière, une maladie épidémique frappa dans chaque île, l'un des sexes plutôt que l'autre ; ainsi il ne se trouva plus que des hommes à Rurutu, tandis qu'à Rimatara il n'y avait

guère plus que des femmes qui aient échappé au fléau. Moërenhout.)

MAPETIA

Ilot inhabité, situé par 16° 52' de latitude Sud et 156° 20' de longitude Ouest.

SCILLY

Groupe composé d'ilots madréporiques, situé par 16° 31' de latitude Sud, et par 157° 03' de longitude Ouest; ils sont entourés de brisants et inhabités.

CHAPITRE III

L'affaire Pritchard. — Demande de protectorat faite par la reine Pomaré et les chefs de Taïti. — Lettre du roi Louis-Philippe à Pomaré. — La reine s'enfuit à Raïatea. — Demande d'indemnité de l'Angleterre en faveur de Pritchard. — Discours d'Odillon-Barrot à la Chambre des Députés. — Prise de possession de Taïti. — Traité anglo-français concernant les Iles-sous-le-Vent.

L'AFFAIRE PRITCHARD

Un jour, c'était le 29 novembre 1836, les PP. Laval et Caret, missionnaires français de l'ordre *de Picpus*, débarquèrent à Taïti, envoyés des îles Gambier sur la goëlette l'*Elisa*, par M. l'évêque Rochouse, chef de la mission établie à Mangareva depuis le 7 août 1834, en vertu d'un décret du 2 juin 1833, du pape Léon XII (1). Cette arrivée était d'autant plus inopportune, que des missionnaires anglais,

(1) Voyage aux îles Gambier. — 1872, G. Cuzent.

PAVILLONS DES ILES DE LA SOCIÉTÉ
(Océanie Française)

Ancien Pavillon du Protectorat français de Taïti et de Moorea.

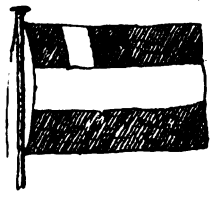

Pavillon des Iles Raiatea Tahaa.

Pavillon du Protectorat de Riatea-Tahaa.

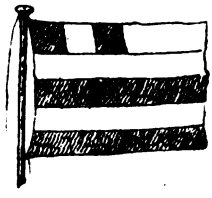

Pavillon de l'Ile Bora-Bora.

Pavillon de l'Ile Huahine.

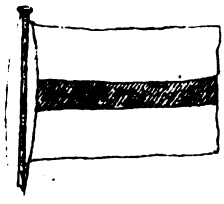

venus sur le navire le *Duff*, le 7 mars 1797, étaient depuis cette époque établis à Taïti, dont ils avaient converti les habitants au catholicisme, ainsi que les populations de cet archipel qui suivirent en cela, l'exemple que leur donna en 1805, le roi Pomaré II, le premier qui se fit chrétien. En 1815, le christianisme fut complètement établi dans ces îles (1).

Se voyant troublé dans sa foi comme dans son commerce, le missionnaire anglais Pritchard, dont l'influence sur la reine Pomaré était considérable, obtint de cette souveraine l'ordre de faire arrêter, saisir et réembarquer de force les deux missionnaires français; ce qui eût lieu le 12 décembre suivant.

L'évêque Rochouse s'étant plaint de cette violence, le gouvernement français expédia à Taïti le capitaine de vaisseau Dupetit-Thouars, qui commandait dans le Pacifique la frégate la *Vénus*, et ce navire mouilla dans la baie de Papéïti, le 29 août 1838.

---

(1) La Société des missions de Londres fut fondée le 21 septembre 1795, à l'hôtel du *Castle and Falcon Aldergate*, sous la présidence de *Sir Egerton Leigh Baronet*. Le docteur Haweis, l'un des fondateurs, ayant fait la proposition d'envoyer des missionnaires en Océanie, la Société acheta dans ce but et moyennant dix mille livres sterling, le navire le *Duff*, dont elle confia le commandement au capitaine Wilson. Ce capitaine ayant aperçu l'archipel Mangareva, se tint à distance de ce groupe, qu'il reconnut être entouré d'écueils, et il se borna à lui donner le nom d'*Iles Gambier*, en l'honneur de cet amiral anglais, l'un des plus fervents appuis de la Société des des missions de Londres (1797).

Le *Duff* mouilla à Taïti le 7 mars 1797, et Wilson y débarqua les dix-huit missionnaires qu'il devait conduire à cette destination, et au nombre desquels se trouvait le R. Nott : Ellis et Williams n'arrivèrent qu'en 1818 et Pritchard en 1824.

En 1797, le *Duff* déposa aussi aux îles Marquises des missionnaires anglais au nombre desquels se trouvait le R. Harris.

Le commandant Dupetit-Thouars notifia à Pomaré qu'elle eût à s'abstenir désormais de violenter nos nationaux, et il lui fit signer une convention en vertu de laquelle les Français pourraient aller et venir librement commercer dans les îles soumises à sa souveraineté. Puis, n'ayant eu qu'à se louer de ses bonnes relations avec M. Moërenhout, consul des Etats-Unis à Papéïti, M. Dupetit-Thouars l'accrédita le 3 septembre, en qualité de consul français à Taïti.

La *Vénus* une fois partie, Pritchard, qui, en plus sa qualité de missionnaire, cumulait les fonctions de consul anglais, tenait encore une pharmacie et un commerce de trafiquant, alla trouver la reine. Il lui fit annuler la convention qu'elle venait de signer, et promulguer une loi interdisant aux étrangers d'acheter des terres, ainsi que d'introduire dans les îles une religion autre que celle qui y était déjà établie. Enfin le 8 novembre, il rédigea à Pomaré une demande de protectorat qu'il lui fit adresser à la reine d'Angleterre.

En présence de la mauvaise foi de Pomaré et des intrigues de Pritchard, le gouvernement français expédia à Taïti la frégate l'*Artémise*, commandée par le capitaine de vaisseau Laplace, avec mission de faire abroger les lois dictées à la reine par Pritchard. Ce fut alors que ce pétulant missionnaire se rendit à Londres, pour solliciter l'appui du gouvernement dont il avait su capter la confiance, laissant la colonie divisée en deux partis : celui des Français et celui des Anglais.

En 1841, les principaux chefs Taïtiens ayant présenté à l'approbation de la reine la demande de protectorat français qu'ils venaient de rédiger, Pomaré qui se trouvait à Moorea, déjà circonvenue par les résidents anglais de Papéïti qui lui envoyèrent une députation, ainsi que par le commandant du navire le *Curaçao*, refusa sa signature.

Plus tard, le ministère Guizot-Duchâtel, qui venait de se laisser devancer par l'Angleterre à la Nouvelle-Zélande, décida pour se dédommager de cet échec, de s'emparer des îles Marquises, gouvernées alors par le roi Yotete. Ce fut le 1er mai 1842, qu'eût lieu la prise de possession au nom de la France par Dupetit-Thouars, de l'île Tauata et du groupe Sud-Est des îles Marquises. Le 2 juin suivant, eut lieu celle de Nukahiva et des autres îles du groupe Nord-Ouest. Mais, quand on se fut aperçu que les ressources de cet archipel étaient insuffisantes, et qu'elles ne produiraient pas la nourriture nécessaire à nos soldats et à nos marins, on songea à aller occuper Taïti, ce *petit potager*, ainsi que l'appelèrent dérisoirement lord Aberdeen et toute l'Angleterre, en comparant cette petite île à leurs immenses possessions des mers du Sud. Cependant, aujourd'hui les îles Marquises produisent relativement plus que Taïti.

Devenu contre-amiral, Dupetit-Thouars revint des îles Marquises à Taïti au mois d'août 1842, pour sommer la reine Pomaré de remplir les clauses du traité que, de concert avec les grands chefs de son île, elle avait passé le 20 juin 1839, avec le commandant Laplace. Mais convaincus qu'ils ne pouvaient plus continuer à régler les affaires, la reine et les chefs adressèrent à Dupetit-Thouars la demande de protectorat ci-après :

« *Taïti, le 9 septembre* 1842.

« Parce que nous ne pouvons continuer à gouverner par nous-mêmes dans le présent état de choses, de manière à conserver la bonne harmonie avec les gouvernements étrangers, sans nous exposer à perdre nos îles, notre liberté et notre autorité, Nous, les soussignés la reine et les grands chefs de Taïti, nous écrivons les présentes pour

solliciter le roi des Français de nous prendre sous sa protection aux conditions suivantes :

« 1° La souveraineté de la Reine, son autorité et l'autorité des chefs sur leurs peuples sont garanties ;

« 2° Tous les règlements et les lois seront faits au nom de la reine Pomaré et signés par elle ;

« 3° La possession des terres de la Reine et du Peuple leur sera garantie ; ces terres leur resteront. Toutes les disputes relativement au droit de propriété, ou des propriétaires des terres, seront de la juridiction spéciale des tribunaux du pays ;

« 4° Chacun sera libre dans l'exercice de son culte ou de sa religion.

« 5° Les églises existant actuellement continueront d'être, et les missionnaires anglais continueront leurs fonctions sans être molestés ; il en sera de même pour tout autre culte ; personne ne pourra être molesté ni contrarié dans sa croyance.

« A ces conditions, la reine Pomaré et ses grands chefs demandent la protection du roi des Français, laissant entre ses mains ou aux soins du gouvernement français, ou bien à la personne nommée par lui et avec l'approbation de la reine Pomaré, la direction de toutes les affaires avec les gouvernements étrangers, de même que tout ce qui concerne les résidents étrangers, les règlements du port, etc., et de prendre telle mesure qu'il pourra juger utile pour la conservation de la bonne harmonie et de la paix.

« *Signé* : POMARÉ.

« PARAÏTA, *régent*, UTAMI, HITOTI, TATI. »

Le grand juge Paofaï adhéra à cette demande dans les termes suivants :

« Monsieur l'amiral, je vous salue et vous félicite sur votre arrivée à Taïti. Voici ce que je veux vous dire :

j'approuve beaucoup que le roi des Français prenne Taïti sous sa protection. Je suis satisfait qu'on ait fait cette demande; je désire que vous me considériez comme si j'avais écrit mon nom au bas de cette demande. Si vous n'admettez pas cela, j'en serai contrarié.

« *Taïti*, 9 *septembre* 1842.

« *Signé :* PAOFAÏ, grand-juge. »

Acceptant provisoirement cette requête, et sauf sa ratification par le gouvernement français, l'amiral Dupetit-Thouars reçut encore des résidents anglais de Papéïti, la lettre ci-après :

Monsieur,

« Nous, soussig nés, résidents anglais de Taïti, désirons vous remercier d'avoir accepté provisoirement la demande par laquelle la reine Pomaré a sollicité la protection de S. M. le roi des Français dans ce qui touche à ses relations extérieures avec les puissances étrangères, les rapports avec les résidents étrangers, et nous sommes heureux de voir mettre un terme aux désordres et aux abus qui ont régné jusqu'à présent dans le port. Nous nous félicitons que vous ayez (*pro tempore*), comme vous l'annoncez par votre proclamation, rendu des lois et des règlements, et donné des garanties capables d'assurer la protection des propriétés et de l'administration de la justice.

« *Signé* : R. HARTON, W.-F.-A. REFORD,
et vingt autres signatures. »

Le 30 septembre 1842, le pavillon du protectorat français fut hissé sur l'îlot MOTU-UTA, et salué de vingt-un coups de canon.

Quand Pritchard, après avoir échoué dans ses dé-

marches revint de Londres, le 25 février 1843, et qu'il trouva établi à Taïti un protectorat provisoire, il recommença ses intrigues auprès de la reine.

Le mois suivant, Louis-Philippe avait été ratifié, en France, la demande de Pomaré dans les termes ci-après :

« Illustre et excellente Princesse,

« Notre contre-amiral Dupetit-Thouars, commandeur de la Légion d'honneur et commandant en chef de nos forces navales dans l'Océan Pacifique, nous a rendu compte de la demande que, de concert avec les chefs principaux de vos îles, vous avez faite de placer votre personne et vos terres, ainsi que la personne et les terres de tous les Taïtiens sous le protectorat de notre couronne, offrant de nous remettre la direction des affaires extérieures de vos États, les règlements de port et autres mesures propres à assurer la paix de cet archipel. Notre cœur s'est ouvert à votre voix et puisque d'accord avec les chefs de vos îles, vous ne pouvez trouver repos et sûreté qu'à l'ombre de notre protection, nous voulons vous donner une preuve éclatante de notre royale bienveillance en acceptant votre offre.

« Nous conférons tout pouvoir au gouverneur de nos établissements dans l'Océanie, le capitaine de vaisseau Bruat, pour s'entendre avec vous et avec les grands chefs. Il a toute notre confiance, écoutez-le. Conservez vos terres et votrs autorité intérieure sur vos sujets, et sous la garde de notre Sceptre ami, assurez leur bonheur par la sagesse et la bonne foi. De notre côté nous chercherons comme toujours, les occasions de vous donner, ainsi qu'à tous les habitants de vos îles, des gages de la sincère affection que nous vous portons.

« Que la paix et la prospérité soient avec vous.

« Donné en notre Palais des Tuileries, le vingt-cinquième jour du mois de mars de l'an de grâce 1843.

« *Signé* : LOUIS-PHILIPPE.

« *Contresigné* : GUIZOT.

« Ministre et Secrétaire d'Etat au département des Affaires Etrangères de S. M. le roi des Français. »

A l'arrivée de la ratification du protectorat français à Taïti, le 1er novembre, Pritchard décida la reine à la refuser. Il fit si bien, qu'un jour Pomaré amena le drapeau qui flottait sur sa demeure et qu'elle le remplaça par un autre, que lui donna son impudent conseiller. Il résulta alors pour nos marins et pour nos soldats une situation tellement intolérable, qu'elle devait fatalement aboutir à l'abolition de l'une des deux souverainetés.

Prenant enfin son parti, l'amiral Dupetit-Thouars, qui était revenu à Papéïti le 1er novembre 1843, pour mettre la reine en demeure d'exécuter le traité du 9 novembre 1842, obligea Pomaré à rehisser les couleurs françaises sur sa maison. Celle-ci s'y étant obstinément refusée, l'amiral usant de ses instructions et de ses pouvoirs, fit descendre à terre son équipage en armes, et prononça la déchéance de la reine. Le 6 novembre, il prit possession de Taïti au nom de la France, et le 8, il nomma le capitaine de vaisseau Bruat, gouverneur de l'île (1).

Ayant amené son pavillon de consul d'Angleterre, Pritchard conseilla à la reine de se réfugier à bord d'un navire

(1) M. Bruat commandait la frégate l'*Uranie*. Le 8 janvier 1843, il fut nommé gouverneur des îles Marquises, et le 17 avril de la même année, gouverneur des établissements français de l'Océanie, commissaire du roi près la reine des îles de la Société (Ordonnance royale).

anglais, et devenu simple particulier, le missionnaire se crut en droit de prêcher la guerre aux indigènes, de les exciter au meurtre et à l'incendie. Il leur fit abandonner leurs cases pour aller camper dans les montagnes, y cacher leurs bestiaux pour simuler une famine.

C'est à ce moment que M. d'Aubigny, officier auquel avait été confié la garde de Papéïti, dont la garnison était affaiblie par le détachement nombreux qui suivait le gouverneur dans son exploration, c'est à ce moment que M. d'Aubigny, sous le coup d'un danger pressant, imminent, entouré d'ennemis, n'ayant pas seulement à repousser la force ouverte, mais à redouter encore l'incendie, crut devoir prendre une mesure que lui commandaient la justice et le salut de nos établissements (1). Le signal de la révolte venait d'être donné; un indigène était venu jusque sous les murs du camp terrasser une de nos sentinelles. C'est à ce moment où toute la population était soulevée, groupée autour de nos établissements, pour allumer une guerre sans merci et sans pitié à la suite de laquelle tant de sang allait couler, que M. d'Aubigny avec une poignée d'hommes de cœur, au milieu d'une population à laquelle on avait fourni des armes pour servir des passions sauvages, alliance de tout ce que la civilisation a de perfide, avec ce que la barbarie a de cruel, que cet officier reconnaît que l'instigateur, l'auteur, le provocateur, le directeur de cette guerre imminente est Pritchard. Il le saisit au moment où, après avoir tout préparé et donné le signal de l'émeute, il s'échappait profitant de l'obscurité de la nuit, et au milieu d'une pluie battante. Il l'enferme dans un blockaus au milieu de ses soldats, lui interdit toute communication avec l'étranger, le garde quatre jours, en attendant

(1) Rapport de l'amiral Bruat.

l'arrivée du gouverneur qui, approuvant la conduite de son officier, exila Pritchard.

Au moment de son arrestation Pritchard était vêtu d'un pantalon et d'une jaquette de toile blanche. Pour se rendre sur les hauteurs où était situé le blockaus, il trébucha plusieurs fois sur le sol détrempé, gras, argileux et rouge d'ocre, qui forme les monticules voisins de Papéïti. Aussi n'eût-il rien de plus pressé à son entrée dans le poste, de montrer ses vêtements tachés de rouge, de dire qu'on l'avait blessé, et que c'était son sang qui avait teint ses habits. Il en fut de même de la part de Mme Pritchard qui, lorsqu'on lui apporta les effets de son mari pour qu'elle lui envoya un rechange, s'évertuait à vouloir prouver que c'était le sang de son mari qui avait ainsi maculé ses vêtements. Inutile d'ajouter que cette ruse grossière ne lui réussit pas. Ce qui est exact, c'est qu'au moment de la capture de Pritchard et par suite de la résistance qu'il opposa, on lui brisa quelques meubles et les bocaux de sa pharmacie.

Lorsque l'abolition du protectorat fut connue à Londres, les ministres adressèrent des représentations à Paris. Mais au lieu de maintenir son droit, le ministère français s'empressa de satisfaire le cabinet de Londres, et sans même attendre les explications de l'amiral Dupetit-Thouars, celui-ci fut désavoué : Il en fut de même pour M. d'Aubigny.

Après la prise de possession de Taïti, Guizot vint à la Chambre des députés lire d'un ton pénétré et d'une voie émue, une lettre pathétique que la reine Pomaré écrivait au roi Louis-Philippe et par laquelle elle implorait sa commisération, le suppliant au nom de la générosité qui appartient au chef d'une grande nation, de ne pas abuser de sa force et de lui rendre sa couronne. Par le conseil de ses ministres, le roi crut devoir répondre à cette

œuvre hypocrite de Pritchard, et un officier supérieur de la marine fut chargé d'aller porter à Pomaré cette réponse, qui donnait au gouverneur l'ordre de réintégrer la reine dans ses Etats, et de se borner à rétablir le protectorat français à Taïti. Mais avant que cet officier put s'acquitter de sa mission, Dupetit-Thouars, on l'a vu, avait été désavoué; Pritchard triomphait et Pomaré, refugiée à Raïatea, refusait, toujours protégée par l'Angleterre, de reconnaître le protectorat rétabli.

Pour se conformer aux ordres du gouvernement, il fallut que des officiers supérieurs poursuivissent la reine d'île en île, et la suppliassent de recevoir la lettre du roi des Français. Il fallut qu'au lieu de tirer vengeance de l'insulte, ils se bornassent à établir un gouvernement provisoire, un régent, en attendant qu'il plut à Pomaré de venir reprendre son pouvoir (1).

Le commandant Bruat ayant cru nécessaire pour la sûreté de la colonie, d'établir le protectorat sur quelques îlots voisins, comme il l'avait fait sur Taïti, l'amiral anglais qui se trouvait dans ces parages lui enjoignit de se retirer, ce que fit M. Bruat, de peur d'un nouveau désaveu.

Encouragée par ses amis de Londres, Pomaré fut plus intraitable que jamais. L'Angleterre mit à sa disposition des navires, des armes, et des collisions sanglantes surgirent en présence de Pritchard, qui venait d'être réintégré dans ses fonctions, dans une île voisine.

Au lieu de demander des explications à l'Angleterre sur la conduite de ses sujets, le ministère accepta les plaintes arrogantes que lui adressa le cabinet de Londres, lequel déclarait qu'un *grossier outrage* avait été fait à son gouvernement. Par sa dépêche du 28 août, sir Robert Peel réclama une indemnité pécuniaire pour indemniser Pritchard

(1) Ce fut le chef Paraïta, né en 1787, qui fut nommé régent.

de ses pertes et des mauvais traitements qu'il avait subis, et cela, sous peine de rupture.

Les amiraux lord Seymour et Hamelin furent conjointement chargés de régler ce compte. Après avoir fait inventorier les meubles et les flacons brisés de Pritchard, ils discutèrent pour savoir si on demanderait une indemnité de 25,000, de 10,000 ou de 5,000 francs seulement. Le jour où la demande de l'indemnité Pritchard fut présentée à la Chambre, Odilon-Barrot n'hésita pas à la repousser de toute son énergie.

« Je repousse, s'écria-t-il, cette demande d'indemnité pour celui qu'on déclare en même temps être l'instigateur d'une guerre cruelle, où le courage du petit nombre a lutté contre la barbarie. Non ! il n'y a pas de dignité à récompenser le provocateur de cette guerre, lorsqu'on ne nous donne aucune satisfaction, aucune garantie pour le sang de nos soldats versé par des armes fournies par les agents d'un gouvernement étranger. Il n'y a pas de dignité à accorder une pareille indemnité, sous le coup d'une menace de guerre, de rupture. (*très bien ! très bien*) ! Sous l'influence d'une dépêche comme celle du 28 août, sous le coup de paroles outrageantes comme celles qui sont parties d'une autre tribune. Non, il n'y a ni équité, ni réprocité, ni dignité dans cette mesure ; je repousse donc l'indemnité de toutes les forces de ma conviction ». (*Très bien !*)

En descendant de la tribune, l'orateur reçut les félicitations d'un grand nombre de ses collègues. Une longue agitation succèda à ce discours, et la séance demeura suspendue (1).

Deux cents treize députés votèrent l'indemnité Pritchard, qui ne fut accordée qu'à la majorité de 8 voix seule-

(1) *Le Moniteur* du 26 février 1844.

ment. Neuf membres s'abstinrent, ne voulant pas faire échec à Guizot en votant contre Pritchard ; s'ils avaient eu le courage de leur opinion, ils auraient épargné une grande honte à la France.

Quant au Parlement d'Angleterre on apprit cette nouvelle, sir Robert Peel et Guizot reçurent des éloges. Whys, radicaux, tories, tous s'unirent pour déclarer que sir Robert Peel avait noblement défendu l'honneur national, et que M. Guizot s'était sagement comporté.

Cette affaire passionna tellement l'opinion publique, que ce fut au nom de Taïti et de Pritchard qu'en 1845 on se prépara à la lutte électorale sur tous les points de la France !

Pendant que les événements qui précèdent se passaient en France, la guerre avait éclaté à Taïti et nos troupes avaient eu à soutenir de fréquents et meurtriers combats : à Fâaa, Punauia, Papara, Mahaena. L'affaire de Mahaena fut si sérieuse, que le commandant Bruat fut obligé de faire un siège en règle pour enlever la position (1845). Enfin, le combat de Fautahua mit un terme à nos luttes avec les indigènes, en 1846.

Le chemin si pittoresque et si accidenté de la vallée de Fautahua, mène à un fort établi sur un rocher qui la barre, et d'où tombe une belle cascade. Pour atteindre ce fort situé à 430 mètres dans les montagnes, il fallut d'abord enlever une fortification, qu'à la solidité de ses retranchements et à l'intelligence qui présidait à sa défense, il était aisé de voir qu'un Européen avait dû surveiller sa construction.

Un feu vif accueillit le détachement français à son approche. Deux fois nos troupes s'élancèrent et deux fois leur élan vint se briser contre des murailles escarpées, que l'absence de tout sentier rend infranchissables. Les indigènes, en grand nombre et ivres de *namu* (eau-de-vie

d'oranges), fiers de leur position, poussaient des cris de triomphe. Déjà plusieurs soldats étaient tombés atteints par la fusillade, tant leur tir avait acquis de justesse par la confiance et la sécurité que leur inspiraient les murailles derrière lesquelles ils se tenaient à l'abri.

Exaspéré et hors de lui, le chef Tariirii, qui guidait la colonne française, s'adressant au commandant lui dit : Arrête tes hommes, fais les coucher à plat ventre, qu'ils soient prêts à ma parole et laisse-moi faire! Alors se mettant en évidence, le fanion de commandement à la main, Tariirii se prit à la manière des héros d'Homère, à injurier ceux de ses compatriotes qu'il reconnaissait derrière les fossés de la redoute.

Aussitôt, une décharge vint cribler son étendard et ses vêtements. Se tournant vers le commandant français : En avant, lui cria-t-il, lance tes hommes maintenant, ils arriveront avant qu'ils n'aient eu le temps de recharger leurs armes !... Ce trait de dévouement électrisa nos soldats et quelques instants après, le pavillon français flottait sur la redoute.

Le fort de Fautahua fut pris d'assaut le 17 décembre 1846, par nos intrépides soldats de l'infanterie de marine qui, pour y arriver, furent obligés de grimper d'arbre en arbre, de branche en branche, de roche en roche, toujours guidés par Tariirii, le chef d'Haapape.

Ce fut cette dernière victoire du commandant Bruat qui mit désormais en nos mains la clef de tous les chemins de l'île (1).

La reine Pomaré ne rentra à Taïti qu'au mois de mai 1847. Elle fut aussitôt officiellement réintégrée dans son autorité.

---

(1) Après la guerre, le régent Paraita et Tariirii, furent nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Quant à Pritchard, il fut nommé consul aux îles Samoa, où il est mort en 1883, à l'âge de 84 ans.

DÉCLARATION RELATIVE AUX ILES SOUS-LE-VENT

Pomaré ayant déclaré, toujours sur les conseils de Pritchard, que *les îles Sous-le-vent de Taïti* ne faisaient en aucune façon partie de sa souveraineté, il intervint alors entre la France et l'Angleterre un traité par lequel l'indépendance absolue de ces îles fut reconnue, avec les clauses ci-après :

« Londres, 9 avril 1847.

« S. M. la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et Sa Majesté le Roi des Français, désirant écarter une cause de discussion entre leurs gouvernements respectifs au sujet des îles de l'Océan Pacifique désignées ci-après, ont cru devoir s'engager réciproquement :

« 1° — A reconnaître formellement l'indépendance des îles de Huahine, Raïatea et Bora-Bora (sous le vent de Taïti) et des petites îles adjacentes qui dépendent de celles-ci ;

« 2° A ne jamais prendre possession des dites îles, ou d'une ou plusieurs d'entre elles, soit absolument, soit à titre de protectorat ou sous aucune autre forme quelconque;

« 3° — A ne jamais reconnaître, qu'un chef ou prince régnant à Taïti puisse en même temps régner sur une ou plusieurs autres îles susdites ; et réciproquement, qu'un chef ou prince régnant dans une ou plusieurs de ces dernières, puisse régner en même temps à Taïti ; l'indépendence réciproque des îles désignées ci-dessus, de l'île de Taïti et dépendances, étant posée en principe.

« Les soussignés, principal secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères de Sa Majesté britannique et le ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi des Français, près la Cour de Londres, munis des pouvoirs nécessaires, déclarent en conséquence, par les présentes, que leurs dites Majestés prennent réciproquement cet engagement.

« En foi de quoi, les soussignés ont signé la présente déclaration et y ont fait apposer le sceau de leurs armes.

« Fait double à Londres, le 19 juin, l'an de grâce 1847.

« (L. S.) PALMERSTON. (L. S.) JARNAC. »

Chacune des *Iles-sous-le-Vent* est régie par un gouvernement et par des règlements particuliers. Moorea est la seule de l'archipel qui ait voulu rester fidèle à la destinée de Taïti, aussi cette île appartient-elle aujourd'hui à la France.

L'Ordonnance du 28 avril 1843, sur l'administration de la justice aux Iles Marquises, a été étendue aux autres établissements de l'Océanie. Un décret du 4 janvier 1860, en séparant l'administration de Taïti de celle de la Nouvelle-Calédonie, jusqu'alors placées toutes les deux sous le commandement supérieur du chef de la division navale dans ces parages, rendit applicable dans ces deux établissements et sous certaines modifications, l'ordonnance organique de la Guyane française du 27 août 1828.

D'un autre côté, une ordonnance de la Reine Pomaré, du 14 décembre 1865, attribua aux tribunaux français la connaissance des crimes, délits ou contraventions commis par les Taïtiens, aussi bien que le règlement de leurs contestations, ayant pour objet des intérêts civils, autres que ceux relatifs à la propriété des terres. Cet acte fut complété par le décret du 18 août 1868, et depuis lors, la loi fran-

çaise fut appliquée en matière civile et commerciale, sauf pour les contestations entre les Taïtiens, relatives à la propriété des terres, lesquelles furent soumises à la juridiction des juges indigènes (*Toohitu*).

CHAPITRE IV.

Origine de la dynastie des Pomaré. — Famille de la reine Pomaré.— Mort de Pomaré. — Pomaré V et la reine Marau.— Famille Salomon. — Naissance de la fille de Marau. — Voyage de la reine Marau en France.

ORIGINE DE LA DYNASTIE DES POMARÉ.

Les premiers documents que nous possédions sur la forme du gouvernement à Taïti sont dus au capitaine Cook. Venu après Wallis et Bougainville, il relacha plusieurs fois dans cette île (1769-1873-1774-1777), et trouva le pouvoir aux mains de trois chefs absolus, dont deux se liguant par la suite, envahirent le district de Papara (*Terii-Rere*), domaine héréditaire de la famille actuelle, et s'emparèrent de *Maroura* (1). Le plus puissant des coalisés fit proclamer roi Otuu, son neveu, en se réservant la régence.

Fare-Rohi, l'arrière grand-père de Tamatoa 1er, eût un fils, Tamatoa II, et deux filles : Teremoemoe et Teihotu-Teavea. Teremoemoe est la mère de feu la reine Pomaré. Tamatoa II avait une fille, Terii-Taria, vieille reine de

---

(1) Le *Maroura* était la ceinture rouge dont le chef, *Arii-Maroura*, était revêtu ; c'était l'insigne de la royauté. (Nous en avons déjà parlé à propos du roi des Ariois).

Huahine, restée sans postérité et qui fût détrônée pour faire place à un de ses neveux.

Otuu était le nom que prenait le Dauphin, qui à sa naissance succédait à son père, qui dès lors n'était plus que régent. Or, Otuu dont le nom était *Tina-Vairatoa*, étant allé en expédition dans les montagnes où il fut contraint de passer la nuit, fut pris d'une forte bronchite dont il garda une toux opiniâtre. Pour caractériser et conserver le souvenir de cette nuit, les courtisans d'Otuu lui donnèrent le nom de Po-maré (Po, *nuit*, maré, *toux*), nuit de la toux. Ce nom plût au chef qui se l'appropria. Peut-être prit-il ce nom pour faire contraste avec celui d'un de ses adversaires qui s'appelait Té-Maré (*la toux*). Le nom royal de Pomaré date donc du début de leur puissance.

Tina-Vairatoa ou Pomaré Ier, mourut le 3 septembre 1803; il ne prit jamais le titre de roi. Ce fut son fils, âgé de huit ans, qui le porta le premier en 1819, et qui régna sous le nom de Pomaré II.

Pomaré II épousa Teremoemoe, l'une des filles de Tamatoa II, chef de Raïatea. Il délaissa cette femme pour sa sœur, dont en 1813 il eût une fille, qui fut nommée Aïmata (1). S'étant converti au catholicisme en 1805, Pomaré II en devint l'un des plus fervents adeptes. Alors il retourna avec sa femme légitime, dont il eut un fils qui, à sa mort, en 1822, lui succéda sous le nom de Pomaré III (2).

---

(1) C'était la reine Pomaré.

(2) Pomaré II mourut à 47 ans, usé par l'ivrognerie. Il s'était fait construire une case sur l'îlôt Motu-Uta, où il se rendait chaque jour, une bouteille d'eau-de-vie d'une main et sa Bible de l'autre. C'est lui qui a traduit la Bible en Taïtien, sur cet îlôt de la rade de Papéïti. Il fut surnommé *le Grand, le Réformateur*.

Le jeune Pomaré III étant décédé à Moorea, le 11 janvier 1827, ce fut sa sœur Aïmata, à peine âgée de 13 ans, qui lui succéda sous le nom de Pomaré-*Vahine* IV ; (Vahine, *femme*).

FAMILLE DE LA REINE POMARÉ

La reine Pomaré épousa d'abord Tapoa, petit-fils de Fenua-Peho, conquérant célèbre qui autrefois avait soumis trois îles de l'archipel. A la suite d'une bataille qu'il perdit à Tahaa contre Tamatoa II, Tapoa se vit dépouillé de ses biens, et contraint de revenir à Taïti, Pomaré, qui n'en avait pas eu d'enfant, le répudia. Par suite de ce divorce Tapoa se rendit à Bora-Bora où plus tard il régna, ainsi qu'à Tahaa.

Pomaré se remaria en 1831 à Arii-Faaite, alors âgé de 15 ans, fils de Teavea et d'un chef de Huahine. Etant devenu l'un des plus beaux hommes de l'archipel, son rôle se borna à être le *Te tane no Pomare*, le mari de Pomaré, car il ne régna jamais.

Son costume officiel se composait d'un uniforme brodé d'or, avec de grosses épaulettes de commodore, d'un pantalon bleu à bandes d'or et de souliers vernis. Pour coiffure, il avait un chapeau de général, enrichi d'un grand plumet tricolore, ce qui le faisait ressembler à un tambour major. Dans la vie privée il n'était vêtu que d'une chemise blanche, d'un *pareu*, et coiffé d'un chapeau de Panama, il marchait les pieds nus. Arii-Faaite est mort à 58 ans, le 6 août 1874 ; il repose au domaine qu'il possédait à Paofaï, sur la plage de Papéïti.

Du mariage d'Arii-Faaite avec Pomaré naquirent :

1° Arii-Aue, qui mourut phthisique et usé par les excès, le 13 mai 1855, âgé de 18 ans. Ce prince était intelligent et parlait un peu français.

2° Terii-Taria, naquit le 3 novembre 1839 à Taravao. Selon la coutume, à la mort de son frère aîné, il prit son nom d'Arii-Aue et devint l'héritier présomptif; c'est le roi Pomaré V actuel.

3° Terii-Maevarua, née le 23 mai 1841 à Raiatea. En 1858 elle habitait Bora-Bora avec de Tapoa, le premier mari de sa mère. Nommée reine de cette île le 26 juillet 1860, elle fut couronnée le 3 août suivant. Cette princesse est morte le 16 février 1878, sans enfant et laissant le trône à Terii-Maevarua, une des filles de Tamatoa qu'elle avait adoptée.

4° Tamatoa V, né le 23 septembre 1842 à Moorea. Il a épousé Moë, de laquelle il eût une première fille, Terii-Uru-Mahana, qui naquit le 12 juillet 1867, et pour laquelle sa grand'mère Pomaré avait un véritable culte. Cette enfant mourut en 1872, à l'âge de six ans;

6° Terii-Tapunui, né le 30 mars 1846, à Raïatea. En sa qualité de chef de Moorea, ce prince, qui est boiteux, touche du gouvernement français, depuis l'annexion, une rente viagère de 6.000 francs, reversible sur sa femme. Il n'a pas d'enfant.

6° Terii-Tua, appelé Tuavira (Joinville) naquit le 17 décembre 1847 : Il était chef du district d'Hitiaa. M. le gouverneur Dubouzet l'emmena avec lui en 1856, à la Nouvelle-Calédonie. En 1862, il est venu en France sur la frégate l'*Isis*, avec six autres enfants de son âge. Bien que Tuavira fut protestant ainsi que ses amis, on les plaça à Nantes, au pensionnat de N.-D. *de toutes les aides*, communauté à laquelle appartenaient les frères de la doctrine chrétienne établis à Taïti.

Tuavira s'est marié à Isabelle Schaw, dont il a eu un fils appelé Hinoï-Arii, marié à la reine de Bora-Bora. Isabelle Schaw est une demi-blanche, fille naturelle non reconnue, d'un commerçant anglais de Papéïti. Quand

Joinville déclara qu'il voulait l'épouser, il mit sa mère et bien du monde dans l'embarras. Pour couvrir cette mésalliance, Pomaré ne trouva rien de mieux que de faire inscrire Isabelle dans le contrat de mariage, avec le titre de *Princesse*. Le public s'égaya un peu de cette supercherie, qui cependant fut acceptée.

Tuavira est décédé le 9 avril 1875.

MORT DE LA REINE POMARÉ [1]

Le 15 septembre 1877, à huit heures du matin, la reine Pomaré mourait subitement au moment où venant du dehors, elle entrait dans sa chambre. Agée de 64 ans, elle était atteinte d'une lésion grave du cœur qui lui avait déjà occasionné plusieurs attaques sérieuses d'angine de poitrine.

Le corps de la reine resta exposé pendant plusieurs jours, afin de permettre aux habitants des archipels voisins de venir assister à ses funérailles. Avant de procéder à cette cérémonie on plaça le corps de Pomaré dans un cercueil en plomb, sur une couche de charbon de bois pulvérisé mélangé de sulfate de fer, qu'on arrosa d'acide phénique. Une fois scellé, ce premier cercueil fut introduit dans un second, fait en bois de Tamanu (*calophyllum inophyllum*), et à chaque extrémité duquel une grosse vis en cuivre fut mise en guise de poignées.

En tête du convoi marchait l'amiral Serre ; puis, venaient les officiers militaires, les corps civils, la garnison, les résidents Européens, etc., etc. Les indigènes de Taïti, ceux des archipels voisins, qui étaient vêtus d'habits

(1) Pomaré touchait 25.000 francs par an, dotation que lui faisai la France.

de deuil. Le cortège se rendit à ARUE, district où se trouve le tombeau des Pomaré.

A l'époque de la mort du fils aîné de la reine, en 1855, ce lieu de sépulture consistait en une petite cabane en planches peintes en noir, établie au bord de la mer, à l'ombre de grands arbres. Cette cabane a été remplacée par un monument en pierres de corail ; on y a transféré les cercueils des ancêtres de la famille qui se trouvaient dans l'ancienne sépulture.

Après la cérémonie d'usage, que nous avons décrite (1), après les discours et les dernières prières, le cercueil fut placé dans le caveau royal, au centre de l'hémicycle formé par ceux qui s'y trouvaient déjà, et au nombre desquels sont ceux de deux fils de la reine : *Arii-Auë* et *Tuavira*, celui de la petite princesse *Terii-Uru-Mahana*, fille de Tamatoa. La présence de ces cercueils à Arue prouve qu'il n'est pas exact de dire qu'après leur mort, les Pomaré étaient transportés à Raïatea, cette île étant considérée comme la *Terre sainte* de l'archipel.

Lorsque le Parlement taïtien fut informé de la mort de la reine et de l'avènement de son fils au trône, il lui nomma un conseil de régence, alléguant qu'il n'avait pas d'enfant. Il fut établi que si Pomaré V venait à décéder sans postérité, le trône reviendrait à la fille aînée de Tamatoa V, enfant qui n'avait encore que huit ans, et qu'après elle ce serait Hinoï, fils de Tuavira, qui lui succéderait.

La cérémonie du sacre de Pomaré V eût lieu dans la salle du Palais de Justice de Papéïti, où le nouveau roi fut couronné par M. le contre-amiral Serre, en présence du corps législatif taïtien, de tous les officiers français, et des populations accourues des archipels voisins.

---

(1) Funérailles d'*Arii-Aue. Iles Gambier*, G. Cuzent

Pomaré V ayant plus tard demandé au Parlement la suppression du conseil de régence qui lui avait été si illégalement imposé, dès qu'il fut affranchi de cette tutelle qui n'avait pas sa raison d'être, il géra par lui-même les affaires de son royaume.

LA FAMILLE SALMON

Ce sont les charmes de la vie qu'il menait à la Nouvelle Cythère, qui décidèrent Salmon, un matelot anglais, à laisser son navire pour se fixer à Taïti, où il épousa la fille de *Tati*, chef du district de Papara. Cette femme, étant la cousine de la reine, faisait alors partie de sa maison, et comme elle était protestante, Salmon qui était israélite, abjura sa religion pour l'épouser. Devenu par son mariage le parent de la reine, on vit alors Salmon jouer un rôle actif dans nos guerres avec les Taïtiens (1842-1846). Plus tard, il devint un de nos adversaires.

Grand, d'une figure intelligente et au teint mat, Salmon avait la chevelure noire, soyeuse et légèrement bouclée; ses yeux noirs étaient expressifs. D'un tempérament très nerveux, il ne pouvait dormir qu'après avoir pris une assez forte dose de morphine. Salmon était laborieux, et quand nous nous promenions le soir, nous l'apercevions souvent en passant devant sa demeure, qui était située sur la plage, assis dans son salon du rez-de-chaussée, accoudé sur sa table, la tête nue, en bras de chemise et vêtu d'un pantalon blanc, profitant ainsi du calme des belles nuits de ce climat, pour étudier nos lois françaises. Il était à cette époque, Président du Tribunal de commerce de Papeïti. Salmon était sobre, mais il aimait beaucoup le jeu. En mourant (1867), il a laissé trois fils et cinq filles; nous ne parlerons que de ces dernières.

Marama l'aînée, épousa en 1857, M. Brander un riche marchand anglais de Papéïti. Tel n'était pas le rêve qu'avait fait deux ans auparavant l'ambitieux Salmon, qui projetait alors de marier sa fille à *Arii-Aue*, le fils aîné de la reine Pomaré, l'héritier présomptif. Ce prince étant mort en 1855, Salmon accepta pour gendre son ami Brander, bien qu'il fut de beaucoup plus âgé que sa fille, mais... il était riche !

Deux des filles Brander ont épousé des Allemands : l'une M. Schlubach, consul d'Allemagne à Valparaiso ; l'autre M. Godeffroy, consul d'Allemagne à Taïti. Après la mort de M. Brander, sa veuve s'est remariée à M. Darsie.

Moetia, la seconde fille Salmon, a épousé, en 1875, M. Atwater, consul d'Amérique.

Marau-Taaroa Salmon, naquit le 24 avril 1860 ; c'est la reine actuelle de Taïti.

Bérétané (*Bretagne*), vit en Allemagne chez sa nièce, une autre fille de M. Brander.

Manini enfin, était encore dans le sein de sa mère à l'époque du décès de Salmon ; elle n'a donc aujourd'hui que dix-huit ans.

POMARÉ V ET LA REINE MARAU

Terii-Taria (ou Pomaré V) épousa d'abord Temaru-a-Teururai, fille du roi de Huahine. Cette jeune personne, qui avait été instruite et élevée sous la direction du R. Orsmond, le missionnaire de l'île, parlait bien l'anglais et possédait d'éminentes qualités. Mais incapable d'apprécier les mérites de sa femme, Terii-Taria divorça le 5 août 1861. Il n'y a pas d'enfant de ce mariage.

Redevenu libre, Terii-Taria, c'est-à-dire Arii-Aue, continua sa vie de plaisirs jusqu'en 1875, époque à laquelle madame veuve Salmon, ainsi que l'avait fait jadis son

mari pour Marama, songea à marier sa fille Marau à l'héritier présomptif. Elle fit faire des démarches dans ce but auprès de la reine Pomaré, qui accueillit la demande de sa cousine avec d'autant plus de satisfaction, qu'elle était soucieuse de l'état maladif de son fils, et qu'elle avait l'espoir que ce mariage pourrait mettre fin à sa vie dissolue.

Quant à Arii-Aue, qui par faiblesse se laissa marier par sa mère, il ne se souciait nullement d'épouser sa petite cousine Marau, ayant l'habitude de la traiter en enfant. *Ia ora na oe tamahine, bonjour petite fille,* ne manquait-il jamais de lui dire, et parfois avec affectation, lorsqu'il la rencontrait.

Marau n'ignorait rien de la vie dissolue que menait son cousin. Elle le savait phthisique et malgré cela, elle désirait l'épouser, sa mère et sa sœur, madame Brander, ne cessant de lui faire envisager les chances qu'elle avait d'être reine avant qu'il fut longtemps.

En effet, Pomaré était atteinte d'emphysême et d'une maladie grave du cœur. Elle pouvait mourir subitement, ou bien se décider à abdiquer, ce à quoi elle avait du reste déjà consenti. Mais elle avait ensuite renoncé à cette pensée, craignant qu'en laissant le pouvoir, on lui supprima la dotation de 25.000 francs que lui faisait la France. Marau n'eût donc qu'un seul objectif, celui de conquérir une couronne royale.

Comment pouvez-vous vous décider à épouser un homme qui a 23 ans de plus que vous, que vous savez être poitrinaire, buveur et de mœurs dissolues, demanda un jour à Marau une dame anglaise qui lui portait de l'intérêt?... *I schall be queen! Je serai la reine!* répondit cette fillette de 15 ans.

Ce mariage se célébra au mois de février 1875, à la

grande satisfaction des dames Salmon et Brander, dont les ambitions politiques furent enfin satisfaites.

On a dit que le roi ne voulut jamais remplir ses devoirs d'époux, et qu'il continua à fréquenter sa maîtresse Mariama-Puru, avec laquelle il vivait depuis des années et que ce serait pour ces motifs, que Marau aurait laissé son mari pour retourner chez sa mère. C'est à partir de ce moment que Pomaré aurait vécu avec la veuve de son frère Tuavira, Joinville (1876.

Trois ans s'étaient à peine écoulés depuis cette séparation, que Marau devenue une fort belle femme, fut entourée d'hommages et très recherchée. Le Roi en conçut-il du dépit, de la jalousie, ou bien commença-t-il, seulement alors, à véritablement aimer sa femme ? Quoi qu'il en soit, il fit plusieurs tentatives de rapprochements qui n'aboutirent pas.

Un jour, Marau étant enceinte de cinq mois, voulut faire connaître son état de grossesse à son mari. Pomaré proposa aussitôt à sa femme de revenir au logis, et ce fut à cette occasion, que la reine rentra au palais vers la fin de 1878. L'année suivante au mois de mars, elle alla chez sa mère faire ses couches, où elle donna le jour à une charmante petite fille et non pas à un *fils*, ainsi qu'on l'a écrit (1).

On a encore assuré qu'aussitôt après la naissance de son *fils*, le roi était allé trouver le commandant de la colonie pour lui déclarer que n'étant pas le père de cet enfant, il ne voulait pas qu'on tira du canon (2). Ce qui prouve que Pomaré n'avait pas ce jour-là les sentiments qu'on lui prête, c'est que le surlendemain de la naissance de la fille

---

(1) *Lettres d'un Marin.* — Paul Branda.

(2) *Lettres d'un Marin.* — Paul Branda.

de Marau, il serait allé faire une visite à sa femme, à la quelle il aurait affectueusement demandé de ses nouvelles, et qu'il lui aurait promis de donner un nom de baptême à son enfant.

C'est encore sur la naissance de cette enfant, qu'on a basé la décision du roi, relative à la cession de son île à la France : c'est une nouvelle erreur, et voici ce qui se serait réellement passé. En sortant de chez sa belle-mère, et après avoir embrassé sa femme, le roi aurait rencontré une personne occupant une haute position à Taïti, qui l'aurait fortement engagé à ne pas reconnaître la paternité de la fille de la reine. On affirme que ce personnage, qui ne pouvait ignorer la loi concernant la recherche de la paternité, se serait offert de rédiger lui-même l'acte de désaveu. Un autre fonctionnaire serait venu se mêler à cet entretien, et tous les trois ils auraient alors formulé la lettre suivante, qui fut expédiée en France, aussitôt après que le roi l'eût signée :

« A M. le Commandant-Commissaire de la République,

« SALUT A VOUS !

« M. le Directeur des affaires indigènes ma demandé « de faire dresser l'acte de naissance de l'enfant de Ma- « dame Marau. Je vous fait savoir que je ne dresserai pas « cet acte, parce que cet enfant n'est pas de moi. Et je « vous fait savoir qu'il ne me convient pas que cet en- « fant me succède dans mes biens, dans mes terres et dans « mon titre. »

« J'ai dit.

« POMARÉ V. »

4 avril 1879.

Depuis les derniers mois de 1878, jusqu'au mois de mars 1879, époque de la naissance de sa fille, la reine avait vécu

en très bons termes avec son mari. Elle avait fait avec lui un voyage d'agrément à Moorea, où tout le monde a pu les voir constamment ensemble. Il n'y avait donc pas lieu d'influencer le roi et de lui demander un désaveu qui ne pouvait que le rendre ridicule. Ses conseillers n'ignoraient pas en effet que : *Is pater est quem nuptiæ demonstrant !*

Quand la reine eût connaissance de l'acte que son mari venait de signer, elle en conçût un tel chagrin, qu'elle voulut de nouveau retourner chez sa mère, bien décidée cette fois à ne plus avoir de relations avec son époux. A partir de ce moment, Marau ne rencontra plus son mari que dans les réceptions officielles, et sans lui parler, elle se bornait à le saluer.

Bien que la reine ne demeura plus au palais, elle n'en était pas moins l'objet des égards des officiers français et étrangers. Ainsi, lorsque la frégate italienne le *Carraciolo* vint à Papéïti en 1883, le commandant de ce navire, M. Amezzaga, alla lui faire une visite officielle. La reine lui ayant manifesté le désir de visiter sa frégate, le contre-amiral français Landoffe mit à ses ordres un canot, commandé par un de ses officiers. En passant devant le *Montcalm*, la reine fut saluée de 21 coups de canon, et après avoir assisté au lunch qui lui avait été offert à bord du *Carraciolo*, une autre salve signala son départ de ce navire.

Depuis 1878, Marau touchait une pension de 6,000 francs du gouvernement français, sur le budget alloué à la famille royale. A l'époque de l'annexion, la pension de Pomaré V fut portée à 60,000 francs, sans être à sa mort reversible sur la reine, dont la pension était maintenue à son chiffre.

C'est dans le but de faire augmenter sa pension de six mille francs et au point de vue de la succession de son mari, qne Marau est récemment venue en France. Pour

subvenir aux frais du voyage de sa fille, madame Salmon, qui n'a pas une grande fortune, dût faire hypothèquer quelques uns des biens qu'elle possède à Papara.

La reine quitta donc Papéïti le 13 décembre 1883, accompagnée de deux de ses neveux, sur le navire *City of Papeete*, qui fit voile pour San-Francisco où, voulant garder l'incognito, elle se fit inscrire à *Occidental-Hôtel*, sous le nom de Madame Tepao Salmon (1).

Après un séjour d'une semaine à New-York, la reine s'embarqua le 14 février 1884, sur le *Saint-Laurent*, paquebot qui la mena au Havre, où elle débarqua le 24 du même mois. Arrivée à Paris le 27, à 4 heures 35 du soir, Marau trouva à la gare un landeau que le ministre de la marine avait fait mettre à sa disposition, voiture qui la conduisit rue Saint-Honoré, à l'hôtel de *Lille* et *d'Albion*.

La reine Marau fut en France l'objet de la sympathie de toute la haute société parisienne. Elle quitta Paris le 1 avril, pour se rendre au Havre où elle s'embarqua sur le *Labrador*, qui fit voile pour New-Yorck. A San-Francisco elle retrouva le *City-of-Papeete*, qui la ramena dans son île fortunée.

---

(1) Pomaré conçut un tel dépit du départ de sa femme pour la France, qu'il s'en alla à Bora-Bora, où il resta quatre mois.

CHAPITRE V

L'annexion de Taïti à la France. — M. le commandant Planche. — M. J. Chessé lui succède. — M. Chessé conclut l'annexion. — Déclaration de Pomare aux chefs taïtiens. — Déclaration de M. Chessé. — Projet de loi. — Etat des pensions et rentes viagères qui sont faites par la France à la famille de Pomaré et aux chefs. — Fête patriotique. — Proclamation officielle de l'annexion de Taïti et dépendances. — Proclamation de Pomaré V aux Taïtiens. — Poroi. — Le *Guinchen* à Auckland. — La loi du 30 décembre 1880. — Promulgation de cette loi à Taïti. — M. Chessé est rappelé. — M. Dorlodat des Essarts est nommé gouverneur. — M. Morau lui succède. — Un Conseil supérieur des colonies est créé à Paris (décret du 19 octobre 1883). — Décret du 17 juin 1884. — Le canal de Panama.

L'ANNEXION DE TAITI

Il s'était donc écoulé quinze mois depuis la naissance de la fille de Marau, lorsque Pomaré V consentit à céder Taïti à la France. Ce n'est donc pas immédiatement après l'arrivée de cette enfant qu'il aurait pris cette résolution, ainsi qu'on l'a écrit. Ce sont les efforts tentés par plusieurs grandes puissances, par l'Allemagne surtout, pour s'assurer des possessions dans ces parages, qui parurent au gouvernement français rendre indispensable de prendre des mesures propres à affermir notre situation dans les archipels de l'Océanie. Ces incidents empruntaient, d'ailleurs un caractère d'actualité au projet de percement de l'isthme de Panama, dont la mise à exécution était susceptible d'accroître de beaucoup l'importance des îles océaniennes

placées sur le parcours des lignes de paquebots allant, par cette voie, de l'Amérique vers l'Australie.

Le commandant de nos établissements français fut en conséquence invité, par une dépêche de M. l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine, datée du 9 septembre 1879, à pressentir le roi sur la question de la remise complète entre nos mains de l'autorité qu'il exerçait avec nos conseils, et les pourparlers s'engagèrent (1).

Se mettant à l'œuvre, M. le commandant Planche pria le roi de venir au gouvernement pour causer avec lui de cette affaire; trois personnes assistaient à cette conférence. Le commandant Planche aurait alors soumis au roi diverses propositions en rapport avec les instructions qu'il avait reçues, et Pomaré, sans hésiter, aurait répondu : « Tout cela, pour changer mon pavillon ?... Non, je ne le veux pas ! » Le roi mécontent de l'entretien se retira, et il défendit qu'on lui reparlât de cette affaire.

M. Planche, dont le successeur était déjà désigné et qui sans tarder, pouvait arriver de San-Francisco, désirait beaucoup conclure l'annexion avant de laisser le pays. S'adressant alors aux chefs de districts, il leur envoya une sorte de commission, composée de personnes influentes et d'un interprète, pour leur faire signer une demande d'annexion. Dès que Pomaré apprit cette nouvelle tentative, il en fut très irrité. Nous ne parlerons pas plus longuement des suites de cette affaire, ne voulant pas sortir des limites que nous nous sommes tracées.

M. le commandant Planche laissa donc la colonie, sans avoir pu mener à bien la mission dont il avait été chargé. Se rendant à Vairao, où la goëlette la *Paloma* était au mouillage, il s'embarqua sur ce navire pour San-Fran-

---

(1) *Messager de Taïti*, 28 janvier 1881.

cisco, ainsi que M. Dumant, chef du service judiciaire, et M. Augarde, lieutenant de vaisseau (1).

M. Isidore Chessé, successeur du commandant Planche, arriva de San-Francisco à Taïti sur le *Lamothe-Piquet*, et prit possession de son gouvernement le 24 février 1880, avec le titre de commandant-commissaire civil des établissements français de l'Océanie.

Etant possesseur d'instructions analogues à celles qu'avait reçu M. Planche, M. Chessé s'occupa de reprendre cette question d'annexion, et mettant ses soins à capter la confiance de Pomaré, il arriva à s'en faire un ami.

Ce qui contribua encore à rendre M. Chessé populaire, c'est qu'il restitua aux indigènes des Iles-sous-le-Vent le droit, qu'on leur avait supprimé depuis 1876, de résider à Taïti. M. Chessé changea aussi le personnel des bureaux des affaires indigènes, remplaça le chef de Pare, etc., etc.

Pomaré écouta donc les avis que pouvait lui donner le nouveau gouverneur qui un jour lui exposa que, bien qu'il fût encore jeune, il était pourtant éprouvé par la maladie, et qu'il devait se montrer soucieux du sort de sa famille dans le cas où il viendrait à mourir. Le roi convint qu'il ne pouvait trouver d'appui plus sérieux dans le présent et plus de garanties pour l'avenir des siens, qu'auprès du gouvernement qui avait toujours exercé sur lui sa protection avec autant de désintéressement que de sollicitude. Pomaré reconnut encore que la force des choses entraînerait son pays vers notre civilisation, et qu'il fau-

(1) Si le commandant Planche n'a pu faire l'annexion, il faut lui rendre cette justice, qu'il a fait beaucoup pour le pays. Il a rendu des services à la colonie en favorisant son commerce et son industrie. En créant un comice agricole, une exposition agricole, en donnant des fêtes à cette occasion, en établissant des courses pour encourager l'amélioration de la race chevaline.

drait céder au progrès, dont il comprenait la grandeur, sans qu'il lui fût possible d'en diriger les effets.

De leur côté, les chefs déjà acquis à notre influence par les efforts incessants de MM. Viénot et Poroi, se déclarèrent disposés à suivre leur souverain dans cette voie : le moment d'agir était donc venu.

Rappelant au roi que le 29 mars 1880, alors qu'il devait partir pour faire une tournée aux les Iles-sous-le-Vent, il lui avait laissé ses pleins pouvoirs, M. Chessé le pria de lui donner cette nouvelle marque de confiance, et de lui laisser le soin de traiter la question de l'annexion de Taïti à la France. Pomaré déférant aux désirs de M. Chessé, celui-ci s'occupa immédiatement de cette importante affaire, et le 26 juin, il donnait connaissance au roi, du projet qu'il avait préparé au sujet de la renonciation de ses Etats. Bien que Pomaré le trouva en tous points conforme à ses intentions, il ne voulut point le signer avant que tous les chefs en eussent pris connaissance.

Approuvant cette réserve, le gouverneur réunit à son hôtel, le 29 juin, les chefs de Taïti et de Moorea et, en présence du roi, il leur fit traduire par un interprête, les pourparlers qu'il avait déjà eus avec Pomaré. Il leur fit ensuite donner lecture du projet de déclaration approuvée par le roi, leur disant que leur souverain n'avait pas voulu signer cet acte avant de leur en avoir donné connaissance. Puis, l'interprète Poroi leur traduisit la déclaration suivante :

Nous, Pomaré V, roi des Iles de la Société et dépendances,

Parce que nous apprécions le bon gouvernement que la France a donné aujourd'hui à nos Etats, et parce que nous connaissons les bonnes intentions de la République française à l'égard de notre peuple et de notre pays, dont elle veut augmenter le bonheur et la prospérité ;

Voulant donner au Gouvernement de la République française une preuve éclatante de notre confiance et de notre amitié, déclarons par les présentes en notre nom personnel, au nom de nos descendants et successeurs, remettre complètement et pour toujours entre les mains de la France, le Gouvernement et l'Administration de nos Etats, comme aussi tous nos droits et pouvoirs sur les îles de la Société et dépendances.

Nos Etats sont ainsi réunis à la France, mais nous demandons à ce grand pays de continuer à gouverner notre peuple, en tenant compte des lois et coutumes taïtiennes.

Nous demandons aussi de faire juger toutes les petites affaires par nos conseils de districts, afin d'éviter pour les habitants des déplacements et des frais très onéreux.

Nous désirons que l'on continue à laisser toutes les affaires relatives aux terres, entre les mains des tribunaux indigènes.

Quant à nous, nous conserverons pour nous-même le titre de roi, et tous les honneurs, préséances, atttachés à ce titre. Le pavillon taïtien avec le yacht français pourra, quand nous le voudrons, continuer à flotter sur notre palais.

Nous désirons aussi conserver personnellement le droit de grâce, qui nous a été accordé par la loi taïtienne du 28 mars 1866.

Nous faisons cette déclaration à la famille royale, aux chefs et au peuple, pour qu'elle soit écoutée et respectée.

Papéïti, le 29 juin 1880.

Le Roi,

POMARÉ V.

Aussitôt après cette lecture, Maheanu, pasteur protes-

tant, chef de Fâaa, et beau-frère de Mme Salmon, s'approcha de la table pour signer. Puis vint le tour des chefs : Aitoa, Hitoti, Manua, Tere a Patia, Marurai a Tahiro, Terii no harai, Roometua, Maihau, Tavana, Terai a Faarou, Teriirii Vehiatua, Terii tapunui, Maraiau-riauria, Ariipeu, Tuahu, Rehia, Toni a Puohutoe, Matamao, Teihoarii, Opuhara, Matahiapo, Raihauti, Tuhiva, chefs qui après être allés les uns après les autres serrer avec effusion les mains du roi et de M. Chessé, signèrent ensuite. Les interprètes : I. Cadousteau et A.-M. Poroi, signèrent les derniers, ainsi que M. Caillet, inspecteur des affaires indigènes.

Prenant ensuite la parole, M. le commandant, commissaire de la République Française, lut la déclaration ci-après :

« Nous, Commandant, commissaire de la République aux établissements français de l'Océanie,

« Agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été donnés, déclarons accepter au nom du gouvernement de la République française, les droits et pouvoirs qui nous sont confiés par sa majesté Pomaré V, auquel se sont joints tous les chefs de Taïti et de Moorea.

« Déclarons en conséquence, sauf la réserve de la ratification du gouvernement français,

« Que les îles de la Société et dépendances sont réunies à la France.

« *Papeete, le 29 juin* 1880.

J. Chessé.

Cette première déclaration fut suivie de la suivante :

« Nous, Commandant des établissements français de l'Océanie, commissaire de la République près des îles de la Société et dépendances,

« Vu la remise faite au gouvernement de la République française par le roi Pomaré V, de tous ses droits et pouvoirs sur les îles de la Société et dépendances,

« Agissant en vertu des instructions et pouvoirs qui nous ont été donnés, le gouvernement de la République française s'engage à payer les dettes laissées à sa mort par la reine Pomaré IV, mère du roi, conformément à l'état qui en a été dressé, et aussi à faire terminer le plus tôt possible la construction du palais royal (1).

« Prenons l'engagement, au nom de la France, de faire payer, à partir du 1er juillet 1880 :

A Sa Majesté Pomaré V, une pension annuelle et viagère de soixante mille francs	60.000 fr.
A Sa Majesté Marau, Taaroa-Salmon (la reine), une pension annuelle et viagère de six mille francs.	6.000
Aux princes Tamatoa, et à Teriitapunui, frères du roi, une pension annuelle et viagère de six mille francs.	12.000
A Teriivaotua, fille de Tamatoa et à Teriinavaharoa, fille adoptive de Teriitapunui, chacune une pension annuelle de douze cents francs. .	2.400
A Isabelle Schaw, dite princesse de Joinville, veuve du prince Tuavira (Joinville) et belle-sœur du roi, une pension annuelle et viagère de six mille francs.	6.000
A la mort des princes Tamatoa et Teriitapunui, la moitié de la pension annuelle et viagère dont jouissent ces princes sera reversible sur la femme et les enfants des susdits.	

(1) Ce palais a été achevé et l'État a alloué 30,000 fr. pour l'achat du mobilier.

La pension accordée à la princesse de Joinville sera reversible sur la tête du jeune Hinoï-Arii, son fils.

Le jeune Hinoï-Arii sera de plus élevé aux frais du gouvernement français.

Le gouvernement français paiera aussi une rente annuelle et viagère de six cents francs, à Terere-Atua, membre de la famille royale. . . 600

Il sera payé en outre, à titre de récompense, pour services rendus :

A Arii-Paea, ancien chef, une rente annuelle et viagère de dix-huit cents francs. 1.800

A Aïtu-Puaita et à Taharuru a Teihuarii, chacun une rente annuelle et viagère de huit cents francs. 2.400

TOTAL. . . . . 91.200 fr.

Toutes les pensions ci-dessus indiquées, payées en remplacement de celles actuellement touchées par les intéressés, sont incessibles, insaisissables et inaliénables.

Papeïti, 29 *juin* 1880.

J. CHESSÉ.

Aux termes de l'article 8 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1880, M. Chessé soumit à la sanction du Parlement :

1° La ratification de la déclaration du 29 juin 1880, portant annexion à la France du territoire dépendant de l'ancien protectorat des îles de la Société.

2° L'approbation des engagements pris au nom de la France à l'égard du roi Pomaré V et de sa famille.

Le commandant Chessé déposa encore sur le bureau du Parlement le projet de loi suivnt, pour lequel il demanda l'urgence :

PROJET DE LOI

Article premier. — Sont ratifiés les déclarations signées le 29 juin 1880, par le roi Pomaré V et le commissaire de la République aux îles de la Société, portant cession à la France de la souveraineté pleine et entière de tous les territoires dépendant de la couronne de Taïti.

Art. 2. — L'île de Taïti et les archipels qui en dépendent sont considérés, au point de vue politique, administratif et judiciaire, comme une colonie française.

Art. 3. — La nationalité française est acquise de plein droit à tous les anciens sujets du roi de Taïti.

Les étrangers nés dans les anciens états du protectorat et ceux qui, n'étant pas nés dans ces États y sont domiciliés depuis une année au moins, peuvent réclamer, pour eux et leurs familles, la qualité de Français, en se conformant aux formalités ci-après :

Les demandes devront être faites aux autorités coloniales dans le délai d'un an, à partir de la promulgation de la présente loi. Elles seront adressées, après information, au ministre de la marine et des colonies, qui les transmettra avec son avis au garde des sceaux, ministre de la justice.

La naturalisation de plein droit sera accordée, s'il y a lieu, sur le rapport du garde des sceaux, par le président de la République, sans autres formalités et sans paiement de droits.

Passé ce délai, les impétrants devront se conformer aux prescriptions de la loi du 29 juin 1867 (1).

---

(1) Ce projet fut approuvé par une loi du 30 décembre 1880, promulguée au *Journal officiel* du 1er janvier 1881. (*Bulletin des Lois*, n° 583, n° 10-122).

Le 29 juin, à midi, les chefs de services et de corps, les notables, etc., se réunirent à l'hôtel du gouvernement où le commissaire de la République leur annonça la réunion qui avait eu lieu le matin, ainsi que ses excellents résultats. Cette déclaration produisit une vive impression dans l'assemblée, qui ne put retenir ses bruyantes et joyeuses acclamations.

Cette nouvelle se répandit en ville aussitôt, et bientôt on ne s'aborda plus qu'en se serrant la main de contentement, et en comblant d'éloges M. Chessé. La fête patriotique s'organisa alors.

A trois heures de relevée, le Roi, le Commandant commissaire de la République, les Princes Ariipeu et Teriitapunui, se rendirent sur le quai où les attendaient M. l'Ordonnateur, le Procureur de la République, les chefs de service et les chefs de corps. Les cavaliers d'escorte marchaient en avant, et à l'arrivée du cortège, la *Marseillaise* retentit.

Un mât de pavillon avait été dressé au bord de la mer. Au pied du mât se tenait un piquet d'honneur, composé de quelques hommes des divers corps de la garnison. Afaitaata, tahïtien sorti de la foule, un artilleur, un matelot et un soldat d'infanterie de marine, tenaient en main la drisse du pavillon. Uu peu à droite était une batterie de campagne pour saluer, au moment venu, l'emblème de la réunion à la France, de Taïti et des archipels qui en dépendent.

On se groupa autour du commandant qui, au milieu d'un silence religieux, lut d'une voix ferme et accentuée, la proclamation suivante aux habitants :

« Aux Habitants de Taïti et dépendances :

« S. M. le roi Pomaré V, vient de signer l'acte de réunion « de ses États à la France.

« S. M. a reconnu, d'accord avec vous et avec ses chefs,
« qu'il était devenu nécessaire, dans l'intérêt de tous, que
« les deux gouvernements fussent réunis en un seul.

« Désormais les deux pays n'en font plus qu'un....

« .... Le roi Pomaré conserve toujours son titre de roi,
« avec tous les honneurs et privilèges attachés à ce titre:
« le respect et l'affection dont il sera entouré seront plus
« grands encore que par le passé.

« Que de ce jour mémorable date une ère nouvelle de
« progrès et de prospérité digne de l'époque qui verra
« s'abaisser la barrière de Panama, *qui fera de Taïti la*
« *relâche naturelle* de toute la navigation à vapeur trans-
« pacifique, le pays le plus beau et le plus fortuné entre
« tous!

« Taïtiens, le roi vous fait remise de l'impôt de la liste
« civile qui, désormais ne sera plus perçu.

« Vive la France! Vive Taïti! »

Cette proclamation immédiatement traduite en taïtien, fut accueillie par des vivats et des hourras enthousiastes.

M. Poroi (1), porte parole de Pomaré V, lut à son tour la proclamation du roi, qui suit :

« *Taïtiens*,

« Je vous fais savoir que de concert avec M. le Comman-
« dant commissaire de la République et les chefs des dis-
« tricts je viens de déclarer Taïti et ses dépendances réu-
« nies à la France. C'est un témoignage de reconnaissance
« et de confiance que j'ai voulu donner à la nation qui,

(1) Le dévouement dont M. Poroi a fait preuve dans l'établissement du protectorat français à Raïatatea, et dans l'annexion de Taïti, lui a valu du gouvernement de la République française, une médaille d'or, grand module, qu'il a reçue au mois de mai 1881.

« depuis près de quarante années, nous couvre de sa pro-
« tection. Désormais notre archipel et ses dépendances ne
« formeront avec la France qu'un seul et même pays.

« J'ai transféré mes droits à la France ; j'ai réservé les
« vôtres, c'est-à-dire, toutes les garanties de propriétés et
« de liberté dont vous avez joui sous le gouvernement du
« Protectorat. J'ai même demandé de nouvelles garanties
« qui augmenteront votre bonheur et votre prospérité.

« Notre résolution, j'en suis certain, sera accueillie
« avec joie par tous ceux qui aiment Taïti, et qui veulent
« sincèrement le progrès.

« Nous étions déjà tous Français de cœur, nous le som-
« mes aujourd'hui en fait.

« Vive la France ! Vive Taïti ! »

Au signal convenu, le pavillon français fut lentement hissé au sommet du mât. — La *Marseillaise* se fit entendre, le canon retentit et la batterie du *Faiere*, celle du *Baumanoir* et la batterie de campagne, saluent en même temps nos couleurs de 21 coups chacun. A ce moment, les navires de la rade se pavoisent et les maisons arborent le pavillon français.... C'est ainsi que se passa la remise officielle du pouvoir entre nos mains, du dernier représentant de la dynastie des Pomaré.

Une fois l'annexion accomplie, le commandant Chessé expédia l'aviso le *Guichen* à Auckland pour informer le ministre de la marine, par le câble de la Nouvelle-Zélande et par celui d'Amérique, que l'annexion de Taïti avait été officiellement proclamée le 29 juin, et que depuis, le pavillon français flottait sur cette île. Le *Guichen* ne devait rester que quatre jours à Auckland, mais après avoir vainement attendu l'accusé de réception de ses dépêches, le capitaine de cet aviso, M. de Gironde, se décida à appareiller et à s'en revenir à Taïti.

Bien que le *Guichen* se trouva à Auckland le 23 juillet, le courrier qui partit le 1er août de San-Francisco, n'apporta aucune nouvelle de France. Le 14 octobre, M. Chessé ignorait encore la manière dont Paris avait envisagé l'annexion ; aussi en conçut-il les plus vives inquiétudes. Ce retard eut pour conséquence que la *Victorieuse*, en passant à Papéïti, n'osa pas saluer le pavillon français hissé à terre. La corvette anglaise la *Turquoise* qui, depuis un mois était sur rade, attendait également pour saluer et reconnaître la nouvelle nationalité de la colonie. Ce ne fut que par les courriers suivants, que le commandant Chessé apprit enfin la ratification de ses traités.

Le 30 décembre 1880, le Sénat et la Chambre des députés, en vertu de l'article 8 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, déclarèrent définitivement Taïti colonie française, et le 1er janvier 1881, le *Journal officiel* promulgua la loi ci-après :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Loi portant ratification de la cession faite à la France par S. M. Pomaré V, de la souveraineté pleine et entière des archipels de la Société, dépendant de la couronne de Taïti, du 30 décembre 1880, promulguée au *Journal officiel* du 1er janvier 1881 (1).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Le Président de la République est autorisé à ratifier et à faire exécuter les déclarations signées le 29 juin 1880, par le roi Pomaré V et le commissaire de la République aux îles de la Société, portant

(1) *Bulletin des lois*, n° 583. — N° 10-122.

cession à la France de la souveraineté pleine et entière de tous les territoires dépendant de la couronne de Taïti.

Art. 2. — L'île de Taïti et les archipels qui en dépendent sont déclarés colonies françaises.

Art. 3. — La nationalité française est acquise de plein droit à tous les anciens sujets du roi de Taïti.

Art. 4. — Les étrangers nés dans les anciens états du protectorat, ainsi que les étrangers qui y sont domiciliés depuis une année, au moins, pourront demander leur naturalisation. Ils seront dispensés des délais et des formalités prescrites par la loi du 29 juin, du 5 juillet 1867, ainsi que du droit de sceau.

Les demandes seront adressées aux autorités coloniales dans le délai d'une année, à partir du jour où la loi sera exécutoire dans la colonie, et après enquête faite sur la moralité des postulants, au ministre de la marine et des colonies, qui les transmettra, avec son avis, au garde des sceaux.

La naturalisation sera accordée par décret du Président de la République.

La présente délibération, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 décembre 1880.

Signé : JULES GRÉVY.

Le ministre de la marine et des colonies,
Signé : L. CLOUÉ.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Signé : JULES CAZOT.

Le ministre des affaires étrangères,
Signé : BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

Ce ne fut qu'au mois de mars 1881 que le commissaire de la République fut informé de la ratification de la loi ci-dessus, et le 24 du même mois, il la promulgua dans le *Journal officiel* de la colonie, (le *Messager de Taïti*). Cette promulgation fut lue solennellement en présence des autorités françaises et taïtiennes, des consuls d'Angleterre, des États-Unis, du Danemark, d'Allemagne, du Chili et du royaume hawaien. Le soir, il y eut un dîner à l'hôtel du gouvernement.

Nous sommes persuadé que l'annexion de Taïti n'aurait jamais pu se faire sous le règne de la reine Pomaré. Elle aurait, en effet, subi d'une part, l'influence de Mme Salmon, celle de Mme Brander et des Allemands, devenus ses gendres, et d'autre part, celle de tous les résidents anglais. Si même Marau avait vécu en bons termes avec son mari, c'en était fait de l'influence française à Taïti.

Si Pomaré avait vécu en 1880, elle n'eût certainement pas manqué de se mettre encore sous la protection d'un Pritchard allemand, qui lui aurait conseillé de repousser nos offres. Car il faut bien se persuader que Pomaré ne nous a jamais adoptés, qu'elle n'a subi notre protectorat que parce qu'elle n'avait pu s'en affranchir, et qu'elle n'avait de sympathie que pour les résidents étrangers de Papéïti.

Pomaré était une femme hautaine, autoritaire et très redoutée de ses sujets. Sa physionomie sournoise était sévère, et parfois assez dure. Les faits suivants feront juger de la violence de son caractère :

Arii-Faaite, son mari, s'étant un jour rendu, sans l'en avoir préalablement informée, à une fête que donnait dans son district la cheffesse de Punaauia, Pomaré écrivit à M. G . .., lieutenant de gendarmerie, pour lui enjoindre d'aller immédiatement appréhender au corps son royal époux, et de le ramener à Papéïti. Après avoir reçu tout

d'abord de sa tendre épouse, une superbe volée de coups de cravache à sa rentrée au palais, elle le mit ensuite pour quinze jours aux arrêts forcés dans sa chambre, avec une sentinelle à la porte.

Une autre fois, la reine, ayant conçu l'idée de déporter son mari à la Nouvelle-Calédonie, celui-ci en ayant été informé par des gens qui lui étaient dévoués, n'eût que le temps de s'enfuir aux Iles-Sous-le-Vent, dans une pirogue, qui mit trois jours à faire ce trajet.

On a déjà fait connaître que Pomaré trichait au jeu, même aux soirées officielles, dans les parties intéressées qu'elle faisait avec les amiraux ou avec le gouverneur.

M. Chessé fut remplacé vers le milieu de l'année 1881, par M. le capitaine de vaisseau Dorlodot des Essarts. Le gouvernement décréta à cette occasion qu'à l'avenir, le commissaire de la République française des îles de l'Océanie, prendrait le titre de gouverneur, ainsi que cela a lieu dans nos autres colonies, et que son traitement de 25,000 fr. serait porté à 36,000 fr.

C'est M. le commissaire de la marine Morau qui, depuis 1883, est le gouverneur actuel de Taïti et de ses dépendances.

Le contre-amiral Bergasse-Dupetit-Thouars a demandé récemment la création à Taïti d'un arsenal sérieux. S'il en était ainsi, Papéïti deviendrait le point de relâche naturel le plus important de l'Océanie, puisqu'on y réparerait les navires de forts tonnages et qu'on pourrait aussi s'y ravitailler. L'escadre du Pacifique y viendrait faire les approvisionnements qui aujourd'hui, font à notre préjudice, la prospérité du Chili, du Pérou et de la Californie. Cet arsenal remplacerait l'établissement de Fare-

Ute, si insuffisant et si onéreux pour la colonie, et qui pour elle constitue une très lourde charge.

Les intérêts de Taïti et de ses dépendances sont désormais représentés en France. Un décret du 19 octobre 1883 a en effet, institué à Paris, un conseil supérieur des colonies, sous la présidence du ministre de la marine, conseil dont font partie des délégués nommés par : Taïti, la Nouvelle-Calédonie, les îles Saint-Pierre et Miquelon, Mayotte et Nossi-Bé.

Les délégués de ces colonies sont nommés pour trois ans par les citoyens français âgés de vingt-un ans, jouissant de leurs droits civils et politiques, résidant dans la colonie depuis six mois au moins.

Les sénateurs et les députés de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de l'Inde française, les députés de la Cochinchine, de la Guyane et du Sénégal, font de droit partie de ce conseil supérieur.

Enfin, un décret du 17 juin 1884 règle les conditions d'élection du délégué de Taïti.

A la session du 23 février 1885, le conseil supérieur des colonies a voté le projet constituant un conseil général à la Nouvelle-Calédonie. Il sera prochainement saisi d'un projet d'organisation des douanes de l'Indo-Chine et de deux projets concernant les établissements français de l'Océanie ; le premier, réglant les pouvoirs du gouvernement local, le second, relatif à l'établissement d'un conseil général dans les établissements français de l'Océanie.

LE CANAL DE PANAMA

Le percement de l'isthme de Panama a été l'objet de plusieurs conjectures : on a dit qu'à la faveur du canal interocéanique projeté, les eaux chaudes de l'Océan Paci-

fique pourraient bien faire invasion dans l'Océan Atlantique dont elles en élèveraient la température actuelle. On a encore prétendu que si le contraire venait à se produire, ce serait l'Océan Pacifique qui subirait un refroidissement sensible. D'autres assuraient, que le canal de Panama attirerait à lui le *Gulf-Stream* et qu'alors, les côtes de la Bretagne et de la Normandie perdraient le climat exceptionnel dont elles jouissent, grâce au voisinage actuel de ce grand fleuve d'eau chaude.

Ces craintes pourraient bien ne pas être chimériques, surtout si le canal de Panama doit être à marée et dépourvue d'écluses. On sait en effet que le niveau de l'Océan Pacifique, le long ces côtes de Panama est plus élevé de quelques mètres que celui de l'Océan Atlantique. Que la branche méridionale du courant japonais (*Kuro Sivo*), ainsi que le contre-courant des îles de la Sonde viennent, de l'Ouest à l'Est, jusqu'aux pieds des côtes de l'Amérique centrale, qui leur opposent là une barrière infranchissable. Que ces côtés absorbent et neutralisent toute la puissance d'échauffement de ces courants, dont le point de départ, dans le Pacifique, est précisément situé en face de Panama. Lors donc que ces fleuves d'eau chaude trouveront un accès, ils se précipiteront dans l'Atlantique avec d'autres courants, et il se formera un flux d'autant plus fort, que la pente ne sera pas moindre de trois centimètres par kilomètre. Que ce flux coule du Nord ou bien du Sud, il n'en sera pas moins la cause probable d'un changement dans la climatologie de plusieurs régions de l'Atlantique.

Quant à ce qui pourrait avoir lieu dans le cas où le *Gulf-Stream* viendrait à être attiré dans le canal de Panama, et à dévier de son parcours actuel, on ne saurait non plus le préciser. Nous savons que ce fleuve longe les rives australes de l'Afrique, gagne le Brésil, traverse le

golfe du Mexique et se dirige vers le Spitzberg. Dans son parcours il rencontre la Bretagne, où il se divise en deux branches, l'une qui se détourne vers le golfe de Biscaye, et l'autre qui se rend dans la mer d'Irlande, après avoir passé par la Manche, c'est à ce courant d'eau chaude, qui prend naissance dans les eaux de l'Atlantique, que les côtes de la Manche doivent leur climat exceptionnel. La température des îles Britanniques et des côtes occidentales du continent européen, celles de l'Islande et du Spitzberg, ne saurait être attribuée au flux vers les pôles de toute la couche supérieure de l'Atlantique, complément nécessaire du courant d'eau glacée qui va vers l'équateur.

Le Gulf-Stream se répand en forme d'éventail vers le milieu de l'Océan Atlantique, en perdant à la fois son impulsion et son excédent de chaleur. La différence entre le climat du Nord de l'Europe occidentale et celui de l'Amérique du Nord, sous les mêmes latitudes est due, non seulement à ce que nos côtes profitent du mouvement des couches superficielles chaudes vers le Nord, mais encore à l'abaissement de température de la côte américaine, produit par le profond courant sous-marin d'eau glacée qui la baigne.

Si au point de vue de sa politique coloniale et de son commerce, la France doit un jour bénéficier du percement de l'isthme de Panama, ne serait-il pas à craindre qu'au point de vue de l'importation des maladies épidémiques, ce canal ne compromette la sécurité absolue dont jouissent encore nos colonies du Pacifique ?... Lorsque les paquebots transatlantiques auront préalablement fait escale aux Antilles, à la Havane ou au Mexique, voire même au Brésil, à la Guyanne ou au Sénégal, peut-on assurer que de ces points ils n'importeront pas dans nos entrepôts de l'Océanie, les germes de la fièvre jaune ?

N'est-ce pas par les communications maritimes, que les maladies contagieuses (fièvre jaune, choléra, variole, etc.) se sont toujours étendues de proche en proche et manifestées à l'état d'endémo-épidémique, dans les villes situées sur le littoral des Océans et sur le bord des fleuves ? C'est toujours de ces points contaminés tout d'abord, que les épidémies se sont propagées dans l'intérieur par les voies terrestres.

Déjà, le paquebot le *Havre* vient d'importer de la Nouvelle-Calédonie à Taïti, une épidémie de *dengue*, ou fièvre rouge, qui au mois de mars 1885, sévissait avec intensité sur la population de Papéïti, dont la moitié était atteinte à cette époque.

Les grands paquebots du commerce ne prendront sans doute que rarement, la voie de Panama pour se rendre en Australie. Ce trajet serait en effet trop long, et surtout trop onéreux pour les armateurs, qui se verraient dans la nécessité de ne pas compléter le chargement de leurs navires en marchandises, pour conserver une place suffisante à l'énorme approvisionnement de charbon qu'il faudrait emporter. Si chemin faisant ils trouvaient à se procurer du combustible, à quel taux fabuleux paieraient-ils la tonne de ce charbon, qu'il leur faudrait pourtant acheter coûte que coûte. Ce ne sont donc pas ces paquebots qui pourront contaminer les îles de l'Océanie, mais bien ceux qui auront pris le canal de Panama pour se rendre, soit à San-Francisco, au Pérou ou au Chili. Ces navires seront en effet susceptibles d'importer parfois la fièvre jaune sur les côtes de l'Amérique d'abord, et de là, dans nos colonies du Pacifique.

Quoiqu'il advienne, soit au point de vue de la climatologie, soit au point de vue de l'hygiène de nos colonies du Pacifique, le percement de l'isthme de Panama n'en sera pas moins une œuvre des plus utiles et des plus grandio-

ses, qui aura fait de M. de Lesseps l'une des illustrations du XIXe siècle. Le percement de l'isthme de Suez a déjà, en effet, dispensé nos navires d'aller doubler le cap de Bonne-Espérance, et le canal de Panama les dispensera encore d'aller doubler le cap Horn. Au point de vue humanitaire, le canal interocéanique épargnera bien des privations et de grandes fatigues, bien des souffrances et bien des dangers à nos vaillants marins, forcés qu'ils sont parfois de séjourner longtemps dans ces parages, avant de pouvoir franchir enfin le cap de la Terre-de-Feu !

D'après les rapports publiés en 1883 par M. de Lesseps, il a été établi que quand bien même les travaux à sec ne seraient commencés que le 1er janvier 1885, et les travaux de dragages que le 1er janvier 1886, le canal de Panama pourra être mathématiquement achevé le 1er janvier 1888.

G. CUZENT.

LES PUISSANCES EUROPÉENNES

SUR LA

Côte occidentale d'Afrique

Conférence faite dans la séance publique du 29 Décembre 1884

MESDAMES, MESSIEURS,

Je n'ai pas l'intention de vous faire une longue conférence ; mon distingué collègue et ami, M. Le Balle saura vous tenir sous le charme sympathique de sa parole, et je ne veux pas non plus exciter la légitime impatience que vous avez d'apprécier le talent musical des personnes qui ont bien voulu nous prêter ce soir leur aimable et précieux concours.

Je désire seulement, aujourd'hui que les destinées du vaste continent noir se jouent autour du tapis vert de Berlin, rappeler à votre esprit quelle est actuellement la situation respective des puissances européennes sur la côte occidentale d'Afrique.

Cette partie de l'univers semble devoir être, dans un temps qui n'est pas éloigné, le boulevard où s'entrechoqueront les intérêts européens. Et cela se conçoit; en face de la crise commerciale dont souffrent les divers grands Etats, ceux-ci ouvrent avec ardeur de nouveaux débouchés à leurs produits.

La terre africaine est un sol vierge où l'industrie de l'Europe n'a pour ainsi dire pas pénétré. Chaque nation cherche la porte par laquelle elle entrera, et plusieurs se pressent pour passer par la même issue.

C'est que l'on comprend qu'il y a là un grand avenir et que le peuple qui le premier apportera son activité dans ces vastes régions y trouvera une source inépuisable de richesses. Aussi depuis quelques mois, l'attention générale est attirée de ce côté ; et il n'y a pas un journal quotidien qui ne renferme un article sur le Congo, l'Ouest africain, la côte de Guinée.

Ce littoral, si longtemps dédaigné, est devenu tout à coup une proie désirée que se disputent les puissances.

Jadis la France, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, le Danemarck et la Hollande possédaient des établissements sur cette côte. Aujourd'hui, les Danois et les Hollandais ont cédé leurs possessions qui sont tombées pour la plupart entre les mains des Anglais.

L'Espagne et le Portugal, trop pauvres pour subvenir aux dépenses nécessaires à la création de grands établissements commerciaux, trop faibles pour pouvoir se défendre contre les attaques, quelquefois hardies, des indigènes, céderont un jour, cela n'est pas douteux pour moi, leurs droits et leurs possessions aux grandes puissances européennes.

Tout récemment on pouvait donc penser que la lutte pacifique pour la suprématie sur la côte Ouest d'Afrique était limitée entre la France et l'Angleterre. Cette dernière voyait d'un œil jaloux nos progrés dans le haut Sénégal et notre marche en avant vers l'intérieur. Elle essayait de contre-balancer, dans l'avenir, l'influence française au Soudan, en se créant une grande colonie sur le golfe de Guinée; mais son ambition fut vivement déçue par les prises de possession de la France.

Voici quelle est notre situation au Soudan :

Depuis les premiers jours d'avril 1883, le drapeau français flotte à Bammakou sur le Niger et un petit bateau à vapeur promène notre pavillon sur le grand fleuve du Soudan.

Le Niger est dès à présent à notre disposition du Bourré à Boussa, en passant par Tombouctou, c'est-à-dire sur 700 lieues de cours.

Dans le golfe de Guinée, de notre poste de Porto-Novo, nous devrons naturellement tendre à ouvrir des communications par terre avec Boussa, où la navigation sur le Niger est interrompue d'une façon absolue.

Alors serait complété le circuit de nos voies commerciales dans l'Afrique occidentale.

L'Angleterre, de son côté, fait chaque jour des progrès plus appréciables sur le bas Niger; et une compagnie commerciale, protégée par le gouvernement de la reine déploie très loin dans l'intérieur le pavillon britannique.

La France et l'Angleterre semblaient donc seules en présence.

Mais voilà que tout-à-coup une troisième nation, l'Allemagne, vient d'affirmer nettement son désir de prendre part à la distribution du gâteau africain.

Jusqu'à présent elle n'était representée le long de cette côte que par quelques maisons de commerce (44 factoreries, dont 34 à des maisons de Hambourg et 10 à des maisons de Brême) : à l'heure actuelle elle possède sur ce littoral trois colonies qui sont : Porto-Séguro, le Caméroun et Angra-Pequenâ, occupant ensemble un immense développement de côtes de 1.600 kilomètres, c'est-à-dire, à peu près la longueur du rivage méditerranéen qui s'étend de Naples à Barcelone.

Cette intervention inattendue a jeté quelque trouble

dans une question qui était déjà si complexe et si pleine d'obscurités.

Les délimitations entre les diverses possessions sont, en effet, excessivement difficiles à tracer, et ces difficultés, il faut bien le dire, ont toujours favorisé les empiètements des Anglais.

La Conférence de Berlin, avec le règlement des affaires du Congo et du Niger n'a pas d'autre objectif que de fixer ces points discutés. On peut dire qu'elle va tout simplement procéder au partage de l'Afrique.

Mon but dans cette conversation est de montrer quelle est actuellement la position respective des puissances européennes sur la côte occidentale, en partant de la Sénégambie, possession française et anglaise, jusqu'à la colonie du Cap qui appartient à l'Angleterre.

Sur cette grande carte que j'ai dressée moi-même, les possessions françaises sont en rose, les anglaises en vert, les allemandes en violet, les portugaises en brun madère, les espagnoles en indigo, celles de l'Association internationale africaine en orange.

Je ne vous dirai rien du Sénégal et de la Gambie.

Sous le nom de *Rivières du Sud* on connaît des fleuves assez importants situés au-dessous du Sénégal, tels que le Saloum, la Cazamance, le Rio-Pongo, la Mellacorée, le Rio-Nunez, etc., où sont échelonnés divers postes français. Là on peut dire que nous avons des tiraillements continuels et que nos possessions les plus légitimes nous sont chaque jour contestées.

Depuis quelque temps, le commerce, surtout celui de l'huile de palme et de caoutchouc, a pris dans ces régions un très grand développement ; et il ne peut manquer de s'accroître encore rapidement à mesure que seront mieux assurées la tranquillité du pays et la liberté des échanges avec l'intérieur. Aussi les Anglais et les Portugais, jaloux

de cette prospérité, ont-ils accumulé leurs efforts pour miner notre influence.

Les intrigues anglaises nous ont causé à chaque instant de sérieux embarras. La mobilité incessante et malheureusement inévitable de nos fonctionnaires facilite ces intrigues; les nouveaux venus ne réussissent, en effet, que peu à peu à se mettre au courant des questions si compliquées qui se posent à chaque instant dans ces régions.

De leur côté, les Portugais se sont mis tout-à-coup à réoccuper certains points disséminés dans les rivières et qu'ils avaient abandonnés sans esprit de retour. L'occupation de ces postes est plutôt une charge pour eux; mais ils gênent de cette manière notre extension et ils espèrent tirer un jour un prix rémunérateur de ces territoires sans valeur pour leur mère patrie. Bien plus, ils revendiquent d'autres points sur lesquels ils ont des droits problématiques, et vont même jusqu'à attaquer des villages qui veulent nous rester fidèles.

Ainsi notre possession renferme une série de postes qui entravent nos communications et servent de point d'appui à tous les mécontentements, à toutes les révoltes des noirs contre notre autorité.

Ce n'est que par une habileté consommée et persistante que nous finirons par devenir les maîtres absolus de ces riches contrées qui seront un jour, je n'en doute pas, un des plus beaux fleurons de notre couronne coloniale.

Au Sud de cette région domine l'Angleterre qui possède le Tammani, le Sierra-Léone avec Free-Town pour capitale et l'île de Sherbo.

Puis s'étend la république de Libéria dont la capital est Monrovia. C'est un Etat entièrement indépendant qui a été fondé par la Société américaine pour l'établissement des gens de couleur libres des Etats-Unis.

La côte de Krou et une partie de la côte d'Ivoire qui se dirige vers l'Est ne sont guère recherchées par les trafiquants européens. Le pays est pauvre, les transactions sont difficiles; les indigènes très attachés à leur pays et à leurs coutumes, montrent peu de sympathie pour la civilisation européenne. Et ils n'ont peut-être pas tout à fait tort, à certains points de vue.

C'est à la partie la plus orientale de cette côte que se trouvent nos possessions de *Grand-Bassam* et d'*Assinie* sur le rivage, et de *Dabou* dans l'intérieur. Grand-Bassam est envahi par des agents anglais qui pèsent de tout leur pouvoir sur les chefs indigènes pour nous les rendre hostiles. Si l'on n'y prend garde, la lagune, voie de communication avec l'intérieur, nous sera fermée avant peu, et la maison Verdier, seule rivale des factoreries anglaises sur ce point sera forcée de se retirer et d'abandonner le pays à l'exploitation de nos rivaux.

A Assinie, la situation est plus délicate encore, en raison de son contact avec la colonie anglaise de la côte d'Or. Les intrigues des Anglais ont réussi à amener pour eux plusieurs résultats favorables. D'abord, quelques noirs de Sierra-Leone, leurs agents, distribuant partout argent et cadeaux, ont acquis une certaine influence sur les tribus qui séparent le royaume des Ashantis de celui d'Amatifou, et ils voudraient ainsi nous couper une importante voie commerciale.

Ensuite, l'Angleterre est parvenue, il y a quelques mois à entraîner la dissolution de l'ancien royaume des Achantis, sur lequel elle pourra désormais mettre la main, quand elle le jugera convenable.

Il faut ajouter que les Anglais empiètent peu à peu sur notre territoire. On a essayé, pour y mettre un terme, de nommer une commission mixte qui était chargée de déterminer d'une manière positive la frontière commune. Mais

le résultat fut ce qu'il devait être : on ne put s'entendre. Jamais les commissaires anglais n'ont voulu adopter notre tracé de démarcation qui suivait le cours d'une petite rivière non navigable et constituait une limite naturelle, facile à reconnaître et sur laquelle les empiètements n'étaient plus possibles. De notre côté, nous ne pouvions admettre la proposition anglaise qui consistait en une série de lignes brisées et de crochets favorisant les violations de la frontière, nous mettant tout autant à découvert que par le passé et nous faisant abandonner des territoires sur lesquels nous avons des droits qui peuvent être justement invoqués.

Assinie touche à la Côte d'Or, possession anglaise ; cette côte comprenait jadis de nombreux comptoirs appartenant à la Hollande. En 1871, au commencement de la campagne contre le sultan d'Atchin, les Néerlandais, en retour des droits que les Anglais pouvaient avoir sur quelques points de Sumatra, cédèrent aux Anglais la totalité des postes fortifiés qu'ils possédaient en Guinée du cap des Trois-Pointes au cap Saint-Paul.

Lorsque les Anglais mettent le pied quelque part, l'installation d'un agent du fisc est le premier indice de leur prise de possession. Mais la douane sur la Cote d'Or était peu productive; car pour éviter de payer un droit, les trafiquants faisaient passer leurs marchandises par nos colonies de Grand-Bassam et d'Assinie.

C'est alors que lord Derby tenta une démarche auprès du duc Decazes pour que nous cédions à l'Angleterre nos possessions sur la côte de Guinée, Grand-Bassam, Assinie et même le Gabon ; on nous aurait abandonné en échange quelques territoires de la Sénégambie. Fort heureusement la France se garda bien d'accepter ces propositions ; car nous aurions fait un marché de dupes.

A l'est du Volta, se trouve la *Côte des Esclaves* en partie

indépendante. Là les principautés des Popos et le royaume du Dahomey offrent aux Anglais le même inconvénient que notre colonie d'Assinie en ouvrant aux produits de l'intérieur et aux marchandises d'Europe un débouché qui échappe à la douane anglaise.

Cette contrée présente une exubérante fertilité. Déjà, dans un rapport officiel du mois de novembre 1864, le commandant Vallon attirait tout particulièrement l'attention du gouvernement sur le pays compris entre le Volta et le Niger, lui demandant de conserver à la Franee sa place prépondérante dans une zone qui est une des plus riches que la nature se soit plu à former.

On comprend que la possession de cette partie du littoral soit convoité avec ardeur par l'Angleterre.

A partir de Quittah, ultime possession anglaise de la Côte d'Or jusqu'au Dahomey, cette partie du littoral est connue sous le nom des *Popos*. Les Anglais ont toujours travaillé activement pour s'en emparer.

Non seulement ils n'ont pas réussi, mais encore ils n'ont pas pu mettre obstacle à la prise de possession de *Porto-Seguro* et même du *Petit-Popo* par l'Allemagne, il y a peu de mois. Cette occupatien avait même été précédée par l'enlèvement de vive force des principaux agents anglais noirs dans ce point de la côte et leur transport en Allemagne pour y être emprisonnés, et ce, sans que le gouvernement britannique, si chatouilleux d'ordinaire osât faire la moindre réclamation.

Ce territoire a été annexé le 6 juillet dernier par le docteur Nachtigal. Il se développe le long du littoral sur une longueur d'environ 50 kilomètres. Pour les Anglais, ce point deviendra de plus en plus un centre de contrebande effrénée qui leur fera grand tort ; pour nous, c'est le point d'attaque des Allemands contre notre prépondérance commerciale dans le Dohomey.

En suivant la côte vers l'est, se trouvent les principautés indépendantes d'Agoué, Abananquem et Grand-Popo, gouvernés par des chefs indigènes auxquels on donne le titre de *Cabeceiros*.

Les Anglais n'ont pas mieux réussi dans leur vive convoitise sur le Dahomey ; pourtant ils ont espéré un moment pouvoir mettre la main sur ce grand et fertile royaume. Voici à quelle occasion :

En 1875, un agent de la maison anglaise Swanzy, établi à Vhydah et nommé Turnbull, ayant voulu employer la violence contre un traitant indigène qui ne le payait pas assez vite à son gré, ce dernier se plaignit vivement à l'Evogan, c'est-à-dire au préfet nommé par le roi de Dahomey, lequel emprisonna l'Anglais après l'avoir fait préalablement se déchausser ce qui passe pour une insulte sérieuse ; cependant, environ une demi-heure après, il le remit en liberté.

L'Angleterre prit la défense de son sujet et imposa au roi une amende de 80.000 gallons d'huile de palme, soit environ 160.000 francs. Le Dahomey refusa énergiquement le paiement de cette somme, et le 1er juillet 1876, une division anglaise commandée par le commodore Hewet vint signifier et effectuer le blocus de la côte. Mais devant l'habileté et l'énergie de mon ancien commandant, M. de la Jaille, les Anglais se retirèrent l'année d'après avec un semblant de satisfaction.

Ce territoire peut être considéré comme français et par la sympathie que nous ont toujours témoigné les indigènes et par le commerce dont la presque totalité est entre nos mains.

Je suis absolument convaincu que si le Dahomey demande un jour un protecteur, c'est à la France qu'il s'adressera, et le voisinage détesté des Anglais lui a fait songer plus d'une fois à cette éventualité.

A Whydah, le Portugal émet la prétention d'avoir une possession. Les Portugais occupent en effet dans l'intérieur de la ville un terrain d'environ 200 mètres carrés. Ils subissent là toutes les humiliations qu'il plaît au roi de leur infliger. Quand j'ai visité cette localité, j'ai trouvé un jeune et intelligent sous-lieutenant, M. de Figueiredo, très malheureux, habitant un soi-disant fort, en ruine, ayant à sa disposition deux canons dont la lumière aurait laissé passer un œuf et commandant dix-neuf soldats noirs de San Thomé presque nus, et dans le dénûment le plus complet.

Lorsque le blocus fut mis devant Whydah, l'officier portugais fit dire aux Anglais que le pavillon de sa nation y flottait. Mais le commodore Hewet répondit dédaigneusement qu'il ne connaissait pas de colonie portugaise dans cette région.

Il est assez curieux de remarquer avec quelle facilité l'Angleterre change d'avis lorsque son intérêt est en jeu.

Récemment, en effet, elle a semblé reconnaître comme légitimes les prétentions des Portugais. Pour avoir un prétexte à pénétrer dans le Dahomey, elle a entamé des négociations avec eux pour la cession de leur fort de Whydah.

Le gouvernement anglais, profitant du bon vouloir du Portugal obtenu par l'appui qu'il lui avait donné contre nous dans la question du Congo, avait conclu le traité de cession qui lui abandonnait ainsi un point militaire sur la côte même du Dahomey. Mais le souverain du pays a déclaré que si l'on essayait de mettre ce traité en exécution, il se saisirait de tous les Portugais et leur ferait couper la tête. Et il aurait certainement accompli sa menace.

Comme de plus, les factoreries françaises et allemandes

n'entendaient pas fournir de moyens de débarquement aux soldats anglais, force a été pour nos voisins d'y renoncer et probablement pour longtemps, car ils ne trouveront plus la même bonne volonté chez le Portugal, qui s'étant vu joué dans l'Afrique du Sud, en garde rancune aux Anglais.

L'Angleterre n'a jamais perdu de vue son objectif de se rendre maîtresse du Dahomey, et elle poursuit sa politique avec sa ténacité habituelle. Mais, pour y parvenir, elle aurait bien voulu mettre la main sur le royaume de Porto-Novo, que nous venons de réoccuper.

En effet, la route la plus commode et la plus directe pour pénétrer dans le Dahomey est celle qui, partant de la colonie anglaise de Lagos, parcourt les lagunes intérieures et le lac de Denham, en passant par Porto-Novo. Pendant mon séjour dans ce pays, le lieutenant-gouverneur de Lagos en suivant cette étendue d'eau, l'a trouvée navigable jusqu'à vingt-cinq milles d'Abomey, la capitale du Dahomey.

De plus, le royaume de Porto-Novo est riche; enfin, notre protectorat sur ce point rompt encore une fois le cordon de douanes que l'Angleterre avait rêvé d'établir tout autour de l'Afrique.

Néanmoins, malgré nos droits incontestables, la colonie de Lagos a pu s'étendre progressivement jusqu'à s'établir sur le lac même de Porto-Novo, dans un village, d'où avec une arme rayée on peut tirer sur cette place de commerce.

Cet empiètement fait que l'Angleterre possède de cette façon les moyens d'arriver sans difficulté dans le Dahomey. A la suite de nos légitimes réclamations, elle a retiré les postes militaires établis sur des canaux qui constituent une grande voie de communication et a même consenti à reconnaître que nous avions un droit de passage libre

entre Kotonou, le port de Porto-Novo et Porto-Novo lui-même. Mais cette concession qu'elle se réserve sans doute de supprimer quand elle pourra le faire sans difficulté est insuffisante; nous pouvons exiger légitimement un droit de possession.

Kotonou avait été cédé à la France en 1868, par le roi de Dahomey; l'amiral français Allemand a renouvelé le traité en 1878. Porto-Novo a été occupé le 4 juillet dernier, par 73 tirailleurs sénégalais, commandés par un lieutenant d'infanterie de marine.

La colonie anglaise de Lagos touche à ce territoire; elle est très importante, car la ville de Lagos centralise une partie du commerce du Bas-Niger. Les Anglais prétendent volontiers que le terrain leur appartient jusqu'au Bénin.

Dans le fond du golfe de Guinée s'ouvrent successivement les bouches multiples du Niger, les estuaires du Vieux-Calebar et du Cameroun; des commerçants anglais et allemands y étaient établis depuis longtemps, mais aucune nation civilisée n'avait encore fait acte de possession. Tout dernièrement, l'Angleterre a planté son pavillon à Wari, dans la partie la plus occidentale du delta du Niger et l'Allemagne a occupé le Caméroun.

Nous aussi, nous avions acquis, dans le temps, une des branches les plus importantes du Niger, la rivière de Bonny, d'où l'on exporte annuellement pour des millions d'huile et d'amandes de palme.

Le Cameroun est un estuaire formé par la réunion de plusieurs fleuves. Les navires de grandeur ordinaire peuvent remonter cet estuaire jusqu'à 48 kilomètres de son embouchure.

L'annexion allemande a été effectuée le 15 juillet dernier, par le docteur Nachtigal. La nouvelle colonie comprend, outre le Cameroun : le Bimbia, le Malimba et le

Butanga ; elle s'étend depuis le village de Bota au pied du pic Cameroun jusqu'à l'embouchure de la rivière Liemo, dans la baie Campo.

Le Cameroun, admirablement situé, est destiné, grâce à ses nombreuses artères, à faire converger vers lui tout le commerce de la contrée.

Les produits du pays sont l'ivoire, la gomme, les bois d'ébénisterie et surtout l'huile de palme qui fait l'objet d'un trafic immense.

C'est nous qui aurons le plus à souffrir de cet établissement allemand. Déjà une partie du commerce d'ivoire qui passait tout entier par le Gabon, il y a cinq ou six ans, s'est détournée de ce côté par suite des efforts des factoreries allemandes établies à Cameroun.

L'Espagne a aussi quelques possessions dans le golfe de Guinée ; ce sont l'île de Fernando-Po, celles d'Annobon, de Corisco, d'Elobey-Grande et d'Elobey-Chico, et de plus une partie du continent située entre la baie Campo et l'embouchure de Mouni qui sert de frontières aux possessions françaises du Gabon.

L'établissement des Espagnols aux îles Elobey et dans la baie de Corisco facilite une contrebande ruineuse pour notre commerce du Gabon.

Le Gabon, qui nous appartient, possède un estuaire magnifique qui constitue un des plus beaux ports de la côte occidentale d'Afrique. Notre colonie s'étend jusqu'au sud du Cap Sainte Catherine.

Toute la côte qui s'étend au-dessus jusqu'à Loango, où il y a un poste français, aurait été acquise, il y a six mois, par l'Association internationale du Congo, qui y aurait créé déjà sept stations.

Au sud du Gabon, se trouve le fleuve Ogowé ; on supposait qu'il formait une route navigable jusqu'à l'intérieur de l'Afrique ou bien en tout cas communiquait avec le

Congo ; mais de Brazza, notre vaillant explorateur prouva que c'était une erreur. Il découvrit à l'est de l'Ogowé le fleuve Alima qui est un des affluents du Congo. Il fonda deux stations, une à Stanley-Pool, sur le Congo même, et l'autre à Franceville, près d'une des sources de l'Ogowé.

Cependant en 1876, sous la présidence du roi Léopold de Belgique, fut fondée la société internationale africaine, au service de laquelle Stanley se mit en 1879 ; on créa alors sur le Congo plus de trente stations.

On aurait même l'intention, paraît-il, de fonder un état dont Léopolville, près de Stanley-Pool serait la capitale. La société est extrêmement riche; elle dispose d'une armée de 2,000 soldats et d'une flotte de 15 vapeurs.

Mais, le 20 octobre 1883, le gouvernement portugais protestait énergiquement contre l'occupation du Congo, envoyait des circulaires aux cabinets de l'Europe, dans lesquelles il prétendait être le maître absolu de toute la côte O., depuis le 5° jusqu'au 12° de latitude méridionale.

En effet, les Portugais, il y a 400 ans, ont élevé une colonne à l'embouchure du Congo ; mais c'est un principe international que la découverte d'un pays, n'entraîne aucun droit pour l'explorateur, s'il n'en garde pas possession constante, ce que les Portugais n'ont pas fait. Du reste, les nègres n'ont jamais voulu se soumettre aux Portugais, et ceux-ci n'ont pu empêcher que des navires européens ne fussent attaqués et pillés par des pirates.

Malgré l'appui *intéressé* de l'Angleterre, les protestations du Portugal n'ont trouvé aucun crédit auprès des puissances.

Il n'y a pas de doute à avoir sur le grand avenir réservé au bassin du Congo, surtout depuis qu'on a acquis la persuasion que ce fleuve par son affluent l'Aruvimi touche presque au Nil blanc, ce qui permettrait une ligne de com-

munications à travers toute l'Afrique, depuis le delta du Nil jusqu'à l'embouchure du Congo.

Les efforts de la conférence de Berlin semblent tendre à la neutralisation complète du Congo ; mais il faut espérer qu'on fera à la France une situation privilégiée. Il est impossible que notre patrie perde le fruit des fatigues sans nombre et des dangers incalculables supportés par nos intrépides compatriotes Brazza, Ballay et par leurs courageux compagnons.

La colonie portugaise d'*Angola-Benguela-Mossamédès* ne commence que plus bas ; elle va d'Ambriz au nord du cap Frio.

Puis vient la colonie allemande d'*Angra-Pequena*. Le territoire occupé d'abord par les Germains, s'étend depuis le 26° de latitude Sud jusqu'à l'embouchure du grand fleuve Orange.

La baie d'Angra-Pequena est un des meilleurs mouillages de la côte. C'est M. Luderitz, commerçant de Brême, qui a fondé la colonie sur laquelle l'Allemagne a établi son protectorat, le 7 août dernier.

Cette occupation pourrait bien être l'origine de difficultés. En effet, dans le but avoué d'empêcher l'Allemagne de prendre possession de la côte, le Parlement du Cap avait décidé l'annexion du littoral situé plus au Nord, enclavant ainsi la baie d'Angra-Pequena dans des territoires anglais.

Mais le commandant du navire allemand le *Wolf*, ne tenant aucun compte de ces délibérations, a pris les devants et a si bien joué les Anglais qu'il a mis précisément la possession britannique de Whalefish-Bay dans la situation où ceux-ci voulaient placer Angra-Pequena, et l'a entièrement isolée en plantant le pavillon national sur quatre nouveaux points au cap Frio, au cap Cross, à Sandwich-bay et à Spencer-bay.

Aujourd'hui, le drapeau allemand domine du cap Frio au fleuve Orange, sur une longueur d'environ 1,250 kilomètres et sur une étendue qui égale celles de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Suisse, de la Belgique et de la Hollande réunies.

Les Allemands semblent vouloir occuper aussi l'intérieur. Une mission d'exploration est partie d'Angra-Pequena pour pénétrer au Transvaal.

Le gouvernement du Cap est très inquiet de ces manœuvres ; car si la route est reconnue praticable, et si les chefs indigènes se rangent sous l'autorité de l'empereur d'Allemagne, les relations commerciales de la colonie anglaise avec le centre de l'Afrique deviendront désormais impossibles.

De l'autre côté du continent, les Boërs, à leur tour, cherchent à compléter l'investissement de la colonie du Cap en donnant la main aux Germains. On prévoit le jour où les possessions britanniques de l'Afrique australe seront totalement arrêtées dans leur développement lorsque les débouchés de l'intérieur leur seront complètement fermés par la colonie allemande unie au Transvaal et à la République du Zoulouland.

En tous cas, il est certain dès maintenant que la prise de possession d'Angra-Pequena par les Allemands ne peut être que des plus nuisibles aux Anglais en servant de débouché à la colonie des Boërs de la rivière Orange, ainsi que de point d'appui pour leur résistance à la Grande-Bretagne, et alors seront rendus inutiles tous les sacrifices d'hommes et d'argent faits par l'Angleterre dans ces dix dernières années pour augmenter ses possessions de l'Afrique australe.

Et maintenant que conclure de cette rapide excursion faite le long de la côte Ouest de l'Afrique ? Devons-nous gagner quelque chose à l'apparition de l'Allemagne sur

ce nouveau théâtre ? Oui, j'en suis convaincu, si nous savons profiter de notre situation.

Les Anglais et les Allemands ont besoin les uns et les autres de notre appui dans leurs revendications réciproques. A nous de leur faire payer notre concours le prix qu'il vaut.

Bazile Féris,

Professeur à l'École de médecine navale.

ORIGINE ET PROGRÈS

DE LA

PUISSANCE HOVA

A MADAGASCAR

Les premiers explorateurs de Madagascar, Fernand Suarez et Ruy Pereira, qui découvrirent la grande île africaine, en 1506; Tristan d'Acunha, Lopez de Siqueyra; les Hollandais, qui fondèrent le premier établissement européen au fond de la baie d'Anthongil, en 1596; les écrivains français de nos établissements successifs : Pronis Flacourt, enfin, les voyageurs qui se sont succédé jusqu'au commencement de ce siècle, ont décrit avec plus ou moins d'exactitude la population malgache, son caractère, ses mœurs, ses traditions; ils nous ont transmis le récit minutieux des discordes, des ambitions, des massacres, des guerres de tribu à tribu.

Aucun d'eux, pendant le cours de trois siècles, ne prononce le nom de Ova, aucun d'eux ne remarque dans cette population, aux traits africaîns, nez épaté, cheveux crépus, lèvres épaisses, cette race jaune de l'archipel malais, aux traits fins, à nez aquilin, aux cheveux noirs, droits ou bouclés.

L'intervention subite d'une tribu ignorée, son irruption

sur toute la surface du territoire malgache, l'importance politique qu'elle a prise vis à vis des peuplades autochtones et vis à vis des puissances européennes, les prétentions à la souveraineté qu'elle affiche, réclamant Madagascar tout entière aux Ovas, sont des faits d'autant plus digne de fixer l'attention, qu'il faut se garder d'y voir seulement l'influence légitime qu'une race supérieure et policée exerce sur des populations inférieures, disséminées en tribus sans cohésion.

L'avènement de la race Ova n'est pas la conséquence logique de l'évolution naturelle d'un peuple ; c'est le résultat artificiel de l'intervention d'une grande puissance européenne ; c'est l'Angleterre qui a fait le Ova, a guidé ses premiers pas dans la conquête des provinces intérieures de Madagascar, lui a ménagé la possession de quelques provinces limitrophes de la mer, et le pousse à la domination sans réserve de l'île toute entière.

C'est en 1815 que la tribu Ova naquit à la vie politique, à l'époque où la France, encore toute meurtrie de ses défaites, n'était pas en état de résister efficacement à des entreprises dont elle n'ignorait ni le but ni le danger, et que du reste elle avait rendues possibles par son inaction antérieure et ce manque d'esprit de suite qui a si longtemps caractérisé nos entreprises coloniales.

De 1637 à 1811, Maîtres incontestés de Madagascar, nous avons donné aux populations malgaches le spectacle de notre inconstance, de notre peu de persévérance, de notre excessive mobilité. En 1811, apparaît, pour nous remplacer jusqu'en 1815, une nation dont les défauts ne sont point les nôtres. Ce court espace de 4 ans suffit à l'Angleterre pour connaître à fond toutes les populations indigènes, nouer avec elles des relations solides, et former un plan à longue échéance, patiemment suivi à travers des péripéties multiples ; plan immuable, qui ne redoute

rien des caprices, de l'engouement, du découragement, de l'oubli, du changement des personnes et se poursuit aujourd'hui tel que le conçut et l'inaugura, en 1816, le vice-amiral Sir Robert Tonnshend Farquhar, gouverneur de l'Ile de France.

L'histoire de notre domination à Madagascar jusqu'en 1811 est facile à faire, et lumineuse au point de vue de nos droits.

Dès 1637, une Compagnie française se forme, qui, en 1642, obtint du « Cardinal de Richelieu, chef et surintendant général du commerce et de la navigation en France», le privilège exclusif du commerce et « la concession de l'île de Madagascar et des îles adjacentes, pour y ériger colonies et en prendre possession au nom de Sa Majesté très chrétienne. »

Transformée en 1664, et devenue Compagnie des Indes Orientales, cette société obtint du roi le pouvoir de nommer dans tous les lieux de ces établissements toute sortes d'officiers de justice et de guerre, d'envoyer des ambassadeurs au nom de Sa Majesté à tous les rois indigènes et de faire des traités avec eux, le droit de haute, moyenne et basse justice, le roi se réservant le droit de justice souveraine.

Port-Dauphin devient alors chef-lieu de Madagascar, à laquelle on donna le beau nom de *France orientale.*

En 1670, la Compagnie fit remise de ses droits sur Madagascar entre les mains du roi, qui se chargea du soin de l'île et lui donna le nom d'*Ile-Dauphine.*

Une flotte de neuf vaisseaux part de Brest aux ordres de l'amiral de La Haye, qui se fait reconnaître en qualité de général amiral avec l'autorité de vice-roi.

En 1686, par un édit du 4 juin, Louis XIV prononce la réunion définitive, à son domaine, de ladite île de Mada-

gascar, pour en disposer en toute propriété, justice et seigneurie.

Par un autre édit de 1719, confirmé en 1720, et par une ordonnance de juin 1725, qui proroge à cinquante ans le privilège de la Compagnie des Indes, le roi de France se conservant la souveraineté, accorde à la Compagnie le commerce exclusif de Madagascar.

En 1745, La Bourdonnays, gouverneur pour les îles de France et de Madagascar, appelé au secours des établissements français de l'Inde, envoya une partie de son escadre se ravitailler dans la baie d'Anthongil, où il se rendit lui-même, en 1746.

En 1768, le comte de Mandave est nommé commandant, pour le roi, dans l'île de Madagascar, aux frais de la colonie de l'Ile-de-France, et se fixe à Port-Dauphin. Cest, à cette époque que le naturaliste français, Commerson, visita Madagascar ; c'est alors qu'on trouve, pour la première fois, une trace de l'existence des Ovas, encore Le Gentil n'en parle que par ouï-dire.

En 1774, le comte Maurice de Benyonski, mamagnat de Pologne et de Hongrie, évadé du Kamschatka, est nommé gouverneur général de Madagascar et de Jonde Louisbourg, dans la baie d'Anthongil. Ses brillants succès sont entravés par les intrigues jalouses de l'administration de l'Ile-de-France, et il succombe misérablement en 1786. A partir de ce moment, la France n'a plus qu'un commerce d'escale, et quelques postes de traite sous la direction d'un agent commercial, et sous la protection d'un détachement militaire, fourni par l'Ile-de-France.

En 1794, le commerce de Madagascar fut déclaré libre pour les habitants de l'Ile-de-France et de Bourbon.

En 1804, le capitaine général, De Caen, transporta à Tamatave, le chef-lieu des établissements français, munit ce lieu d'ouvrages de défense, de garnison et d'artillerie. Il

décida même l'organisation des habitants français en corps de milice, sous le nom de gardes nationales.

Tel était l'état des établissements sous l'autorité de Sylvain Roux, agent du gouvernement, lorsque, le 18 février 1811, la corvette anglaise l'*Éclipse*, commandée par le capitaine Lynne, parut devant Tamatave et somma S. Roux de remettre à Sa Majesté britannique le fort de Tamatave et tous les établissements sous ses ordres.

Déjà informé de la reddition de l'Ile-de France, Roux rendit sans difficulté les postes qu'il commandait avec des conditions très honorables, paraît-il.

Nos établissements, ainsi abandonnés, étaient peu importants : quelques rares postes de traite, et les Malgaches nous virent partir avec indifférence. Rien n'avait été changé dans leur organisation politique pendant notre longue possession. Ces peuplades avaient continué à vivre dans les mêmes conditions sociales qu'autrefois, gouvernées par une foule de petits chefs indépendants, le plus souvent en guerre entre eux ; les administrateurs français se bornant à prendre parti pour l'une ou l'autre des peuplades guerroyantes, sans ligne de conduite soigneusement étudiée, sans autre mobile que l'intérêt du moment.

En nous remplaçant les Anglais demeurèrent d'abord simples spectateurs de ces luttes intestines ; mais cette indifférence apparente de l'administration britannique ne devait pas durer longtemps et fut remplacée par la plus vive sollicitude, dès que l'île de Bourbon nous fut rendue, à la paix de 1814, qui nous enleva définitivement l'Ile-de-France.

Jusqu'alors les Ovas, absolument méconnus de l'administration française, vivaient retirés dans les stériles vallées qui avaient donné refuge à leurs ancêtres, et se trouvaient divisés en quelques états indépendants et toujours en lutte. Un chef de cette race, Andrian-Ampouiène,

commandant un petit canton du district d'Emirne, plus heureux et moins scrupuleux que ses rivaux, réussit, en les faisant disparaître par le poison ou la force des armes, à réunir sous sa domination tous les districts du pays d'Ankove, et fixa sa résidence à Tananarive, devenue sa conquête. Ce groupement de cinq ou six tribus de même origine est le fondement de la puissance des Ovas.

Ces derniers arrivés sur le sol malgache, chassés dans les montagnes arides par les populations du littoral, et constamment harcelés par elles, avaient du demander à l'industrie les ressources que la nature leur refusait dans cette région retirée. Bientôt agriculteurs plus habiles, éleveurs plus expérimentés, ils apprirent à tirer parti du minerai de fer si commun dans leur pays adoptif. Une fois groupés et à l'abri, grâce à leur masse compacte, des incursions hostiles de leurs voisins, intellectuellement supérieurs, de par leur origine, aux Malgaches africains, ils se sont trouvé, à point nommé, aptes à servir d'instrument contre la domination française, et, par un renversement bizarre de la vérité historique, ce sont ces conquérants, arrêtés en flagrant délit d'invasion, qui jouent, en politique, le rôle de populations paisibles, troublées dans leur légitime et antique possession du sol par l'ambition effrénée d'une race étrangère.

A la paix de 1815, le gouvernement de la Restauration, forcé de laisser l'île de France aux Anglais, chercha à suppléer à un tel sacrifice, en fondant à Madagascar un établissement militaire qui eut un port comme l'île que nous avions perdue. Ce projet devait exciter la jalousie anglaise ; aussi, par une dépêche en date du 25 mai 1816, adressée au gouverneur de Bourbon, S. Robert Farquhar, gouverneur de Maurice, revendique la possession exclusive de tout Madagascar pour le compte de l'Angleterre, comme dépendance de l'Ile de France : « il m'est enjoint,

» dit-il, de maintenir et réserver, pour l'Angleterre, « l'exercice exclusif de tous les droits dont la France « jouissait autrefois. » Du reste, dans cette dépêche, il se disait autorisé par son gouvernement à accorder des licences aux navires français désirant commencer entre Bourbon et Madagascar.

Cette prétention exhorbitante ayant été repoussée, les deux gouverneurs de Bourbon et Maurice en référèrent à leurs cabinets respectifs. Ceux ci reconnurent que Madagascar ne faisait pas partie des établissements cédés par la France à la Grande-Bretagne par le traité de Paris, sous la dénomination générale de dépendances de l'Ile de France, et sir Robert Farquhar reçut de son gouvernement, le 18 octobre 1816, l'ordre de se conformer à cette décision.

L'administration française de la Réunion voulut se prévaloir immédiatement de cette décision, mais elle se trouva alors en face de la déclaration suivante, du même sir Robert Farquhar, en date du 8 septembre 1817.

... Le territoire de Madagascar est la propriété des naturels... le commerce est également libre pour tous les pavillons.

Ainsi, lorsque par une fausse interprétation du traité de Paris, l'Angleterre se croyait substituée à la France dans la souveraineté de Madagascar, cette souveraineté devait être sans partage, à tel point que le gouverneur de Maurice ne voulait permettre le commerce de cette île aux Français, qu'autant qu'ils lui en demanderaient l'autorisation ; mais, lorsque par une plus juste interprétation du même traité, l'île de Madagascar fut reconnue par les cabinets de Londres et de Paris ne pas faire partie des établissements cédés par la France à la Grande-Bretagne, S. Robert Farquhar *veut* dès lors la considérer comme un pays libre, devant être également ouvert aux deux nations.

Cette prétention ne fut pas repoussée comme elle méritait de l'être, et dès lors, fidèle à ce plan de conduite sagement réfléchi, Madagascar étant considéré comme un pays libre, sur lequel la France n'avait aucun droit, l'agent anglais y entretint des relations politiques dont le but principal était de nous susciter des ennuis.

Dans un « Mémoire pour éclairer le gouvernement sur la véritable situation de l'établissement de Sainte-Marie, » Fortuné Albrand, commandant de cette île, écrit, en 1825 :

« Informé qu'il existait dans l'intérieur de l'île de Madagascar un prince puissant, jeune et actif, sir Robert conçut l'habile projet de se l'attacher par les bienfaits de la civilisation, d'éveiller en lui la soif des conquêtes, de le pousser à l'envahissement de l'île entière, de le reconnaître pour roi de Madagascar et de faire de ce roi de sa création, l'ennemi naturel de nos droits et de nos projets d'établissement. »

En effet, Andriau Ampouiene Emirne, ce fondateur de l'unité Ova, était mort en 1810, laissant pour successeur son fils Radama, jeune encore, intelligent, entreprenant, dont l'ambition ne devait pas tarder à s'éveiller aux offres de l'administration anglaise.

Sous prétexte d'abolition de traite des nègres, œuvre éminemment philanthropique et propre à donner le change aux personnes peu versées dans les affaires de ces contrées lointaines, S R. Farquhar expédia dans l'intérieur de l'île, vers Radama, un ancien traitant, M. Chardenaux, pour l'engager à conclure un traité de commerce avec l'Angleterre et à envoyer à Maurice quelques enfants de sa famille, qui seraient élevés aux frais du gouvernement.

En même temps, un agent, du nom de Pye, était chargé de s'aboucher avec les populations de la côte Est.

La mission Chardenaux eut tout le succès désiré et ce

dernier revint à Maurice, le 10 septembre 1816, sur la corvette la *Tyne*, amenant avec lui deux jeunes frères de Radama, l'un, Marontafique, âgé de 13 ans; l'autre, Rahone, moins âgé d'un an. Ces enfants furent confiés aux soins d'un instituteur, pris dans les rangs de l'armée, le sergent James Hastre, qui demeura avec eux au château du Réduit.

Enhardi par ce premier succès, sir Robert expédia en qualité d'agent général à Tananarive le capitaine Lesage. Cet officier, muni d'une escorte de soldats, destinée à frapper les regards du monarque Ova par l'appareil de la discipline et de l'uniforme européens, était en outre porteur de riches présents, qui devaient achever de gagner les bonnes grâces de Radama.

Le succès de cette mission fut complet. Le 14 janvier 1817, Radama consentit à l'abolition de l'esclavage, en recevant une somme annuelle de 75,000 francs, à titre d'indemnité personnelle, et confia l'instruction militaire de ses armées à un officier anglais, du nom de Bradye. Le résultat immédiat de cette instruction militaire fut l'envahissement de la province des Bétanimènes, première peuplade malgache tombée sous le joug des Ovas. A la tête de 25,000 hommes, Radama se rapprocha de la mer et vint bientôt jusque devant Tamatave, pillant et brûlant tout sur son passage; les incendies allumés par les Ovas étaient visibles de Sainte-Marie de Madagascar.

Le chef Betsimitarak de Tamatave, Jean René, reconnut alors la fausseté des promesses de l'agent anglais, Pye, qui l'avait assuré de l'appui de son gouvernement et l'avait engagé à rester dans l'inaction, lui peignant Radama comme chef d'une horde de sauvages, qui n'oserait pas s'attaquer à lui devant les canons de la corvette le *Phaëton*, alors au mouillage de Tamatave. Maintenant, Pye s'offrait comme médiateur et, de concert avec Brady, le fit

consentir à une entrevue solennelle avec Radama. L'entrevue eut lieu et les parties étant tombées d'accord, un projet de traité fut signé le jour même, Radama reconnaissait Jean-René comme chef héréditaire de Tamatave, mais lui enlevait la souveraineté du pays des Bétanimènes. Jean-René fut obligé de subir cette clause qui le mettait sous la souveraineté du roi des Ovas.

Radama revint à Tananarive après avoir signé le 23 octobre 1817, à Tamatave, avec les envoyés anglais, un traité où il apparaît comme roi de Madagascar et de ses dépendances, s'engage à abolir définitivement la traite des esclaves, devient le fidèle ami et allié de l'Angleterre et reçoit une subvention annuelle de :

1,000 dollars en or,
— en argent,
100 barils de poudre de 100 livres chacun,
100 mousquets anglais,
10,000 pierres à fusil,
400 gilets rouges,
400 chemises,
— pantalons,
— souliers,
— shakos,
— montures de fusils,
— pièces de toile,

Un habit d'uniforme, avec chapeau et bottes, le tout complet, pour lui-même, et deux chevaux.

Une proclamation des ministres de Radama promulgua le traité, menaçant de l'esclavage et de la confiscation de ses biens, toute personne coupable de la vente d'un esclave destiné à l'exportation.

Hastie reçut les félicitations de sir Robert et fut installé définitivement en qualité d'agent anglais près de Radama.

A ce moment, S. R. F. quitta Maurice, le 19 novembre 1817, pour se rendre en Angleterre ; il fut remplacé, par intérim, par le major général Hall, qui, peu au courant de la situation, et ne songeant qu'à réduire les dépenses de l'administration qui lui était confiée, ne jugea pas à propos de remplir les conditions du traité et suspendit le paiement des subsides.

Radama, n'étant plus alors soutenu par l'or britannique, vit sa puissance péricliter rapidement ; les chefs malgaches de la côte recouvrèrent leur indépendance et le gouvernement français fut sollicité par eux de reprendre son ancienne prépondérance.

Pour répondre à ces vues, le vicomte du Bouchage, alors ministre de la marine, dirigea vers Madagascar une mission d'exploration à laquelle concourut le baron de Mackau, alors capitaine de frégate. On reprit solennellement possession de Sainte-Marie, le 15 octobre 1818, et de Tintingue, le 4 novembre de la même année, en présence des chefs et des principaux habitants du pays, réunis en kabar ou assemblée générale.

En 1819, l'*Amarante* continuait la reprise de possession à Tamatave et Port-Dauphin, où les Français furent parfaitement accueillis des naturels.

Enfin, un projet d'occupation effective, élaboré par M. de Freycinet, fut mis à exécution et les gabares la *Normande* et la *Bacchante* furent chargées de jeter les fondements de l'établissement projeté et de la création, à Tintingue, d'un arsenal maritime, pivot de notre extension ultérieure.

Cette expédition, partie de Brest, le 7 juin 1821, arriva à Sainte-Marie à la fin d'octobre, en même temps que le gouverneur de Bourbon envoyait en mission près de Radama M. Fortuné Albran et M. Carayon, officier d'artillerie.

Le gouvernement anglais ne devait pas laisser s'accomplir ces projets et, dès janvier 1822, la corvette anglaise, le *Mena*, commandée par le capitaine Moresby, mouillait devant Sainte-Marie et sommait le commandant de l'île de lui dire de quel droit et à quel titre les Français étaient venus s'établir en ce pays et quels étaient leurs projets sur Madagascar.

La réponse énergique de S. Roux décida le capitaine Moresby à la retraite, et, le 20 mars 1822, le commandant de Sainte-Marie recevait la déclaration d'obédience et de vassalité de la part de douze princes et chefs de la contrée de Tani-Bé. Par cet acte, les chefs malgaches se soumettaient à la domination de la France. Cette manifestation spontanée fut un nouveau motif pour les Anglais d'encourager Radama dans ses prétentions à la souveraineté de toute l'île ; et, dès le 13 avril 1822, Radama envoyait sur la côte un corps de 3,000 soldats ovas, commandés par Rafalarahy et accompagné du sieur Hastie, agent britannique accrédité, et d'un officier du génie anglais. En juin 1822, ils s'emparèrent de Foulpointe, ancien chef-lieu des établissements français de Madagascar et placèrent leur camp près de la pierre même qui constatait les droits de la France.

Le commandant de Sainte-Marie justement alarmé, fit connaître ses appréhensions au gouverneur de la Réunion et au ministre.

Voici comment il s'exprime à la date du 11 août 1822 :

« Il ne s'agit pas ici du gouvernement anglais ni de ses agents ; ce sont des Ovas qui viennent sans titres, sans droits, prendre un pays appartenant à la France ; les laisserons-nous paisiblement s'établir à Foulpointe ? Cette condescendance ne peut que les enhardir à venir occuper Tintingue. »

Le gouverneur lui répondit qu'il avait toujours régu-

lièrement informé le ministre depuis son arrivée à Bourbon, et ne lui a pas laissé ignorer combien les circonstances deviennent pressantes, qu'il réclame des décisions formelles et attend .. Il termine en le pressant d'éviter de devenir l'agresseur, mais de se défendre à outrance s'il est attaqué.

Encouragé par notre passivité, les Ovas continuent leur envahissement sous la conduite des Anglais. En vain, le commandant de Sainte-Marie proteste solennellement (15 août 1823) au nom de Sa Majesté Louis XVIII, roi de France et de Navarre, et des chefs malgaches ses vassaux, contre le prétendu titre de roi illégitimement pris par le chef des Ovas, et contre ses envahissements; Radama, sans répondre à cette protestation, se rend de sa personne à Foulpointe, entouré d'un nombreux cortège de marins et de militaires anglais; le capitaine Moorson, commandant la frégate l'*Ariadne*, alors mouillée à Foulpointe, reçoit plusieurs fois à son bord le roi des Ovas, en lui rendant tous les honneurs dus à la royauté. C'est cette même frégate, l'*Ariadne*, qui transporte Radama et sa suite dans la baie d'Anthongil, et croise la côte Nord-Est, pendant que l'armée ova soumet les chefs malgaches qui, l'année précédente, avaient reconnu la suzeraineté française. Enfin, un détachement ova s'empare de Port-Dauphin. Radama, ainsi soutenu, et ne voyant aucun obstacle sérieux de la part du gouvernement français, osa publier dans la *Gazette de Maurice*, le 18 juin 1825, un décret autorisant l'entrée de tous les navires anglais dans les ports de Madagascar, moyennant un droit *ad valorem* de 5 0/0.

Cette bravade ne fut même point relevée; notre faiblesse n'avait point de bornes.

Cependant, exaspérés contre la tyrannie sanguinaire de leurs conquérants, les Betsimisarah se soulèvent en juil let 1825, contre la puissance Ova; l'île t oute entière prend

les armes au Nord, au Sud, à Bombetok, au Cap de l'Est, les peuplades malgaches tentent un vigoureux effort pour se soustraire à la domination cruelle de Radama. Le commandant français de Sainte-Marie est sollicité par les envoyés malgaches de prendre la tête du mouvement et de défendre les vassaux français contre d'injustes oppresseurs ; les Antanosses et les Antatchines réunis, au nombre de 10,000, lui offrent une armée aguerrie et une entière obéissance.

Le gouvernement français reste impassible et bientôt les insurgés attaqués les uns après les autres, combattus par l'Angleterre, abandonnés par la France, durent pour la seconde fois tendre la tête au joug.

Radama, reconnaissant de l'appui anglais, conclut avec S. Robert Farquhar, un nouveau traité donnant aux Anglais les droits les plus étendus ; il accueille l'aide spirituel que lui offre la société des Missions de Londres ; le pavillon anglais flotte à Tananarive à côté de celui d'Emirne et en 1826, trente-deux écoles missionnaires enseignent à plus de 4.000 élèves outre le maniement des armes, un *Credo* politique qui peut se résumer ainsi : l'Angleterre seule est grande, et Radama est seul maître de Madagascar.

A la tête de son armée, et toujours accompagné de l'agent anglais Hastie, Radama parcourt en conquérant le littoral de Madagascar; pendant que la frégate anglaise, *Ariadne* accompagne parallèlement sa marche triomphale il attaque Fort-Dauphin et y abat le pavillon français que gardaient six hommes seulement détachés de la garnison de Bourbon.

Maître de Mananzari, de Tamatave, de Foulpointe, des baies d'Anthongil, de Vohémar, de Bombetok, sur la côte orientale sa puissance allait bientôt s'étendre sur

l'île toute entière quand la mort vint le frapper en juillet 1828.

Il laissait pour successeur cette reine dont la barbarie féroce devait dépasser la froide cruauté des Néron et des Tibère, la furie sanguinaire des Domitien et des Caligula; Messaline barbare ce monstre s'appelait Ranavalo.

Le gouvernement français s'émouvant enfin, se décida à agir, et confia au capitaine de vaisseau Gourbeyre, une expédition composée de la *Nièvre*, la *Chevrette*, la *Terpsichore*, l'*Infatigable*, le *Colibri*, et des bâtiments de la station de Bourbon. Cette division navale mouilla le 9 juillet 1829 devant Tamatave.

Les instructions du commandant Gourbeyre étaient précises et rangées sous quatre chefs différents dont voici le résumé :

1° Se présenter d'une manière amicale ;

2° Ne rien tenter avant la réponse à une notification qui serait faite à la reine des Ovas par une députation chargée de présents pour la reine et ses principaux officiers;

3° La notification porterait que l'intention du roi de France était de faire occuper par ses troupes le fort de Tintingue, d'exiger la reconnaissance de ses droits sur Port-Dauphin et la côte orientale entre la rivière d'Yvondrou et la baie d'Anthongil et tous autres points anciennement soumis à la domination française. Rétablir sous sa domination et protection les anciens chefs Malatles et Belsimisaraks.

4° Le chef de la députation demanderait une réponse précise et dans le délai de huit jours se retirerait près du commandant de l'expédition qui se mettrait alors en devoir d'assurer par la force l'exécution des ordres du Roy.

Le commandant Gourbeyre, dès son arrivée, déploya la plus grande activité : il écrivit à la date du 14 juillet 1829 à Ranavalo pour lui notifier nos prétentions et nos griefs et

se rendit immédiatement à Tintingue dont la reprise de possession eut lieu le 2 août.

Des travaux de défense furent commencés : les officiers de la *Chevrette* levèrent le plan de la baie et balisèrent les passes. Les Betsimisaraks vinrent en foule se ranger sous notre pavillon. Enfin arriva la réponse de Tananarive, ironique persiflage ; la guerre devenait une nécessité.

Le 10 octobre, laissant la gabare l'*Infatigable* et trois cents hommes de garnison à Tintingue, Gourbeyre s'embossait avec la *Terpsichore*, la *Nièvre* et la *Chevrette* à cent toises du fort de Tamatave, et après une solennelle déclaration de guerre, commençait les hostilités.

Promptement délogés de Tamatave, les Ovas se retirèrent à six heures en arrière, dans une redoute préparée à l'avance sur la rive droite de l'Yvondrou, laissant en notre pouvoir 23 canons, 1 pierrier et 211 fusils.

Le surlendemain le capitaine Schœll reçu la mission de le chasser de cette nouvelle position. Une attaque audacieuse réussit au-delà de toute espérance, le parapet de la redoute fut enlevé à la baïonnette, cinquante Ovas furent tués sur leurs pièces, le reste s'enfuit en déroute, portant jusqu'à Tananarive l'effroi dont ils étaient saisis.

Le manque de troupes empêcha le commandans Gourbeyre de marcher immédiatement sur la capitale, dont la route s'ouvrait libre et sans défense ; le commandant de l'expédition se retourna sur Foulpointe. Attaqué le 27 octobre, le fort de cette place, promptement démantelé, fut bientôt obligé de cesser son feu, et les troupes de débarquement furent mises à terre.

Les Ovas battaient déjà en retraite, quand par une fatalité déplorable, un arrêt intempestif dans la marche en avant, la mort du capitaine Schœll, et l'impossibilité de savoir à qui revenait dès lors le commandement des troupes, mirent la panique dans nos rangs. Les Ovas repri-

rent l'offensive et la retraite se fut changée en déroute si les coups de canon à mitraille, tirés par le grand canot de la frégate, aux ordres de l'enseigne Marceau, n'avaient donné le temps aux hommes de se rembarquer sans trop de hâte. Nos pertes étaient de 11 tués, 26 blessés, minimes sans doute; mais l'échec était indéniable et produisit un effet moral que nos succès ultérieurs ne purent effacer.

C'est vainement que sept jours après, le 4 novembre, le commandant Gourbeyre enlevait brillamment le poste de la Pointe-à-Larrée; la défaite de Foulpointe exagérée et proclamée dans toute l'île relevait le courage des Ovas, leur apprenait que nous n'étions pas invincibles et effaçait l'impression de terreur que les fuyards d'Ambatoumanoui avaient portés jusqu'à Tananarive.

Enfin la mauvaise saison sévissait, la fièvre décimait nos équipages, nos efforts étaient impuissants, et force était de constater qu'une force navale, quelque puissantee qu'elle soit, ne peut faire, seule, la conquête d'une île presque aussi grande que la France, et que notre pouvoir effectif ne dépassait pas la portée de canon de nos navires.

Les hostilités cessèrent de fait, et des négociations s'engagèrent de nouveau entre le gouvernement Ova retranché dans les montagnes de l'Ankove et l'administration de Bourbon; mais notre envoyé, M. Tourette, fut grossièrement persiflé par les ministres Ovas, et sur ces entrefaites la révolution de 1830, ne laissant pas au gouvernement le loisir de s'occuper de nos intérêts extérieurs, et le nouveau roi de France se souciant peu, certainement, d'avoir dans l'occupation de Madagascar un sujet de mésintelligence avec l'Angleterre, il fut décidé en date du 27 octobre 1830 :

1° Que l'on rappellerait immédiatement en France les bâtiments affectés à l'expédition ainsi que les troupes

excédant la garnison ordinaire de Bourbon et de Sainte-Marie;

2° Que le gouverneur de Bourbon serait chargé de négocier avec la reine des Ovas un traité où l'on s'abstiendrait au besoin de discuter la question de souveraineté et qui aurait pour but essentiel de régler les relations commerciales entre la France et Madagascar.

La dépêche ministérielle qui notifiait au gouverneur de Bourbon les ordres du roi relativement à Madagascar l'autorisait en outre à faire évacuer Tintingue et Sainte-Marie; mais le gouverneur Duval Dailly prit sur lui d'ajourner indéfiniment l'évacuation de Sainte-Marie. C'est du 20 juin au 6 juillet 1831, que se fit l'évacuation de Tintingue sous la protection de la corvette l'*Héroïne* et de la gabarre le *Madagascar*, en face d'un corps de 3.000 Ovas, dont la présence hâta singulièrement notre embarquement.

Aussitôt que les Français eurent quitté la grande île, les Ovas massacrèrent un grand nombre de Betsimisaraks, qui avaient reconnu l'autorité de la France et construit des villages sous la protection du fort de Tintingue. Ces malheureux s'y étaient réfugiés au nombre de plusieurs milliers.

Telle fut la triste issue de la malheureuse expédition de 1829.

Nos droits avaient été méconnus et niés, nos armes avaient été aussi impuissantes que notre diplomatie, et le gouvernement Ova pouvait se vanter d'avoir humilié et contraint à la retraite une des grandes puissances européennes.

Les Anglais s'apprêtèrent à profiter de notre complète expulsion, mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que la reine Ranavalo, héritière de la puissance de Radama, après s'être servi de l'or et de l'influence anglaise pour expulser la France, n'entendait se donner aucun maître.

Ranavalo déclara solennelement qu'elle ne se considérait pas comme liée par les traités signés avec son prédécesseur et refusa de recevoir les agents du gouvernement anglais. L'agent Robert Lyall fut expulsé de vive force et accablé de tant de mauvais traitements qu'il fut frappé d'aliénation mentale et mourut à peine arrivé à Maurice, des suites de cette triste maladie. Les missionnaires anglais furent contraints d'évacuer le pays. Madagascar toute entière appartenait à Ranavalo, et l'Angleterre put croire avoir dépensé inutilement les 64,278 livres sterling que le gouvernement de Maurice réclamait, à titre d'avance de fonds, à la Chambre des Communes, le 10 juillet 1828.

Ainsi donc, dans le court espace de 25 ans, une tribu à demi sauvage, sous l'habile direction d'Andrian, de Radama et de Ranavalo avait su par la force établir sa domination sur cette île immense, convoitée par les deux premières puissances européennes, par une diplomatie habile, opposer l'un à l'autre, ses deux formidables ennemis, se servir de l'Angleterre pour éliminer la France, et ce premier but atteint, rompre toute relation avec l'Angleterre, disant fièrement :

Madagascar aux Ovas, toute entière et sans partage.

La monarchie Ova débarrassée de toute compétition européenne se consacra dès-lors à l'occupation effective et à l'administration des provinces malgaches, occupation féroce, administration sommaire qui peut se résumer en quelques mots.

Le monarque est seul maître, seul propriétaire, et ses sujets ne vivent que par un effet de sa clémence, ne possèdent que par un acte toujours révocable de sa générosité.

Armée d'un pouvoir sans limite, Ranavalo étouffa dans des flôts de sang la rébellion ou la résistance des peuplades malgaches et, dans son farouche orgueil, repoussa

les tentatives faites en 1837, par l'amiral Duperré, en 1839, par le gouvernement anglais, pour l'établissement amical de relations commerciales.

En 1845, elle ordonna la spoliation et le départ immédiat sous peine de mort, des quelques traitants européens résidant encore sur les côtes de Madagascar.

Aussitôt l'amiral Romain Desfossés, commandant la station des côtes orientales d'Afrique, envoya la *Zélée* à Tamatave, avec ordre au capitaine Piéreck de couvrir de la protection du pavillon français, tous ceux qui demanderaient asile et assistance quelle que fut leur nationalité.

Le *Berceau*, monté par l'amiral en personne, se dirigea également vers Tamatave où se trouva bientôt la corvette anglaise le *Conway*, venant de Maurice, dans un but analogue.

Une conférence eut lieu entre le capitaine Relly et l'amiral Romain des Fossés, et tous deux se décidèrent à agir d'un commun accord.

Le 15 juin 1845, le *Berceau*, la *Zélée*, le *Conway* bombardèrent Tamatave, après avoir délivré un certain nombre de traitants français et anglais. La lutte fut vive, les batteries ovas répondirent et firent des avaries nombreuses aux bâtiments alliés, et les compagnies de débarquement ne purent se maintenir à terre.

Le *Berceau* compta 9 morts et 7 blessés. La *Zélée*, 7 morts et 11 blessés. Le *Coway*, 4 morts et 12 blessés.

L'enseigne de vaisseau Bertho, le lieutenant d'infanterie Noël, le sous-lieutenant Monod furent tués.

Le lieutenant de vaisseau Piéreck, les élèves de Grainville, Bellot, Le Bris et Amerliers de Longueville, avaient reçu des blessures graves.

Le 17, au matin, notre présence étant reconnue inutile, les vaisseaux français et anglais quittèrent le mouillage de Tamatave.

Ces nouvelles émurent vivement le ministère qui, désireux de réparer cet échec, conçut enfin un projet décisif; une expédition considérable se préparait à partir pour Madagascar, sous le commandement d'officiers généraux, appelés de l'armée d'Afrique, quand la Chambre des députés, mal instruite des éléments de la discussion, crut devoir inviter tout à coup le gouvernement, dans la séance du 5 février 1846, à surseoir à toute opération militaire contre les Ovas ; des ordres en ce sens furent immédiatement donnés pour le désarmement de l'expédition annoncée.

Délivrée de toute inquiétude et maîtresse absolue de la grande île africaine, Ranavalo mérita bientôt par sa cruauté ce surnom de Caligula femelle que la voix publique s'empressa de lui décerner.

Les meurtres, les empoisonnements, les supplices, les exécutions publiques et périodiques de populations entières défient toute description. En un seul jour quatorze cents individus furent exécutés, la moitié de la population valide servait littéralement d'exécuteur pour l'autre moitié.

Madagascar toute entière gémissait sous un joug horrible.

Les Ovas étaient maîtres. Les conseils anglais leur avaient fourni une méthode certaine pour braver sans péril les remontrances et les démonstrations du gouvernement français.

Attendez, rusez, gagnez du temps, leur avait-on dit en 1815, en 1829, et devait-on leur répéter encore en 1847, en 1870, et peut-être aujourd'hui même ; gagnez du temps, une révolution nouvelle va se faire à Paris. Les ministres, le gouvernement lui-même, tout va tomber d'ici à peu de temps. Vous n'avez rien à craindre, il s'agit de temporiser.

Et la vieille reine si bien guidée de ce côté, ne prit conseil que de sa sauvage grandeur pour expulser à son tour les Anglais.

Malgré ces échecs répétés, un homme d'initiative, M. l'amiral de Hell, gouverneur de Bourbon, ne craignit point de concevoir un projet dont la réussite fut heureuse et dont nous recueillons à présent les résultats. Quelques peuplades sakalaves fuyant la férocité des Ovas, s'étaient réfugiés à Nossi-Bé avec leur reine Tsioumika ; ils avaient inutilement sollicité les secours de l'iman de Mascate Saïd-Saïd. L'amiral de Hell envoya sur-le-champ un aide de camp, M. le capitaine Passot, de l'infanterie de marine, ayant à ses ordres le brick le *Colibri*. Passot arbora hardiment le pavillon français sur les îles de la baie de Pasandava et accepta en grande pompe, le 14 juillet 1840, l'acte de cession au roi des Français des îles de Nossi-Bé et Nossi-Cumba.

En 1841, Tsimiarou, roi d'Ankara, et Andrian Soubé, nous cédèrent de même Nossi-Mitsiou et Nossi-Fali. Par un traité où je relève la signature du futur amiral Jehenne, commandant alors la gabarre la *Prévoyante*, et d'un autre futur amiral, G. Cloue, alors officier de ce même bâtiment, le 25 avril 1841, Andrian Souli, roi des Sakalaves, émigrés à Mayotte, faisait cession de cette île à la France. Madagascar abandonnée de fait aux Ovas était donc dès ce moment entourée d'une ceinture de possessions françaises. Sainte-Marie, Nossi-Bé, Mayotte, pouvaient servir de bases d'opérations à nos entreprises ultérieurs.

C'est avec terreur que le roi Louis-Philippe approuva l'heureuse initiative de l'amiral de Hell. Vainement le maréchal Soult et l'amiral Duperré le pressèrent d'accepter également Anjouan la plus grande des Comores. Le roi fut inébranlable et n'osant ni désavouer une entre-

prise aussi heureuse, ni la poursuivre entièrement, s'en tint strictement aux faits accomplis.

Cependant malgré les dangers que couraient les Européens à Madagascar, plusieurs de nos compatriotes surent bientôt prendre à Tananarive même, une importance que la connaissance de leurs talents et de leur caractère permettent seule de comprendre ; héros inconnus, hommes de génie auxquels manqua seulement un théâtre à leur taille, Jean Laborde et Joseph-François Lambert, conçurent le projet d'ouvrir pacifiquement Madagascar à l'influence et au commerce français.

Jean Laborde, né à Auch, le 16 octobre 1805, jeté par les hasards d'un naufrage sur les plages de Port-Dauphin, mené en esclavage à Tananarive, sut exciter par ses récits la curiosité de la vieille reine. Laissé libre dans une certaine mesure il sut bientôt, par l'ascendant que le talent et le caractère assurent à tout homme de valeur, se faire autoriser à établir à Tananarive des ateliers de fabrication, des manufactures de tous ces objets dont la description avait émerveillé Ranavalo.

Ayant pour tout guide, la seule collection des manuels encyclopédiques de Roret, Laborde se lança dans ses fondations si admirables et si variées.

Bientôt, à Mantasoua, 10,000 ouvriers travaillèrent le fer, fabriquèrent de la porcelaine, du verre, du savon, filèrent la soie. Plantations de cannes, usines à sucre, distilleries pour le rhum, s'élevèrent rapidement. Qu'un seul homme dans un tel pays, avec de tels agents, ait pu arriver à des résultats aussi extraordinaires par les seuls efforts de son génie pratique, il ne faut pas moins que les témoignages unanimes de voyageurs comme Ida Pfeiffer, de géographes comme Grandidier, de la mission française de 1863, pour nous le faire croire.

Après avoir su captiver le naturel farouche de Rana-

valo, Laborde poursuivit son œuvre en inspirant au prince Rakout, l'héritier présomptif, des sentiments humains, le goût de la civilisation et une admiration pour la France qui guida plus tard la politique de Rakout, devenu Radama II.

Vers 1855, Joseph-François Lambert, né à Redon, le 14 février 1824, employé d'une maison française de Maurice, se trouvant de passage à Madagascar, put, en fournissant des vivres à la population de Port-Dauphin décimée par la famine, s'attirer les bonnes grâces de Ranavalo. Lambert profita de ce moment favorable pour obtenir que les pièces de 5 francs de France eussent cours légal à Madagascar.

Cette concession était de la plus grande importance pour notre commerce, et aujourd'hui encore la seule monnaie légale de Madagascar est notre pièce de 5 francs.

Lambert, par son aménité, sa bonne humeur, sa générosité, sa bravoure et le succès de quelques entreprises commerciales, eut bientôt à la cour de Tananarive une situation analogue à celle de M. Laborde et tous deux, loin de se jalouser, s'entendirent facilement sur la conduite qu'ils devaient tenir en semblable circonstance.

Loin de s'absorber dans les soucis d'un gain facile, Lambert entra de cœur dans le vaste projet de Laborde ; ce projet qui n'était pas d'une âme mercantile et vulgaire, peut se résumer ainsi :

« Entrer aussi avant que possible dans l'intimité du futur roi de Madagascar, diriger ses nobles penchants et ses instincts généreux, lui montrer la grandeur de la civilisation moderne, lui faire comprendre la gloire de régénérer un jour un peuple ignorant, abruti par la superstition et la paresse ; guider ses pas incertains dans l'accomplissement d'une pareille œuvre, enfin ouvrir pacifiquement Madagascar à la France et au monde entier. » Telle fut

pendant trente-cinq ans la pensée à laquelle ces deux hommes consacrèrent fortune, santé, existence même; œuvre gigantesque qui devrait assurer à leur mémoire autre chose que cette appellation d'aventurier dont on fut si prodigue à leur endroit.

Déjà inspiré par Laborde, Rakout avait en 1847 écrit à l'amiral Cécille, commandant la *Cléopâtre*, et à M. Hubert Delisle, gouverneur de Bourbon.

Enfin, en 1854, il se décida à écrire directement à l'empereur Napoléon III.

Dans cette lettre, le jeune prince rappelait que sa mère, âgée de 74 ans, ne pouvait modifier son déplorable gouvernement; il demandait aide, secours, protection, et suppliait l'empereur de faciliter l'établissement d'une compagnie qui exploiterait les richesses naturelles du sol malgache et par l'habitude du travail relèverait son peuple misérable.

La lettre fut transmise par un des pères de la Mission catholique de Madagascar, de la Réunion.

Lambert, à la suite de M. Laborde, comprit qu'une occasion unique s'offrait à la France, et qu'il y avait là un intérêt général bien supérieur à toute considération d'intérêt personnel ou commercial; il se dévoua tout entier à la noble pensée du prince Rakout et se disposa à tous les sacrifices.

En 1855, Lambert accepte une mission près de l'empereur. Rakout renouvelait la demande de protectorat faite l'année précédente, et priait de recevoir les paroles de M. Lambert comme les siennes propres.

A sa lettre, il joignait une déclaration des principaux chefs malgaches, rappelant les fléaux qui désolaient leur malheureux pays: les assassinats politiques, les empoisonnements, les corvées, etc.

Lambert, dès son arrivée à Paris, s'empressa de solliciter une audience de Napoléon III et lui remit la lettre de Rakout.

Le gouvernement français accueillit avec les marques du plus vif intérêt l'envoyé du prince ; mais la guerre de Crimée occupait tous les esprits. Tout projet d'intervention à Madagascar était forcément ajourné. A ce moment, la France et l'Angleterre venaient d'unir leurs drapeaux en Orient ; la reine Victoria venait d'être reçue à Paris, près du tombeau de Napoléon Ier par son neveu et son héritier, et tous deux avaient abjuré, au nom de deux grandes nations, les jalousies et les griefs du passé.

S'inspirant évidemment de ces grands sentiments de magnanimité et de concorde, lord Clarendon, apprenant les démarches du futur roi de Madagascar, près de l'empereur des Français, expédia aussitôt à Tananarive un ennemi acharné de la France, le R. Ellis, avec la mission de déjouer par tous les moyens les projets du prince et de M. Laborde.

Ellis débarqua en juillet 1855, à Tamatave, porteur de lettres l'accréditant près de Ranavalo, comme ayant toute la confiance du gouvernement britannique.

Ellis s'acquitta de sa mission en faussant la vérité et ayant recours à toutes les ressources d'une politique aussi humble que tortueuse. Son premier soin fut de raconter à la reine tous les détails du voyage de M. Lambert, en les envenimant autant que possible.

La cruauté de la reine se donna libre carrière. Rakout fut interné et surveillé, et tout ce qui semblait suspect succomba bientôt. En un seul jour, 77 individus périrent par la sagaie ou brûlés vifs, 1,400 malheureux furent plongés dans de l'eau bouillante et 1,237 malgaches furent mis au carcan. Leurs biens furent confisqués, leurs fem-

mes et leurs enfants furent vendus comme esclaves, au nombre de plus de 5,000 individus.

C'est à ce moment critique que M. Lambert revint de France, le 30 mai 1857, porteur des promesses les plus grandes, des encouragements les plus flatteurs pour l'infortuné Rakout. L'influence anglaise l'avait devancé. Tout était à refaire.

La reine décrétait l'exil de tous les Français, confisquant les biens de Laborde, et le *Boscawen*, vaisseau anglais de 70 canons, mouillait devant Tamatave, le 28 septembre, pour affirmer par la voix de son commandant que la France n'est qu'une petite nation, que ses menaces ne signifiaient jamais rien ; que l'Angleterre, si les Français allaient plus loin qu'elle ne voulait, saurait bien les arrêter.

Et le sang coula à plus grands flots que jamais.

Les philanthropes anglais pouvaient se réjouir. Madagascar était à l'abri des entreprises perverses des missionnaires catholiques. Le R. Ellis avait la place libre pour prêcher les bonnes doctrines et le mépris des Français.

Enfin, Ranavalo mourut le 18 août 1861, âgée de 81 ans.

Rakout fut proclamé sous le nom de Radama II, aux applaudissements et à la joie du peuple qu'il était appelé à gouverner.

Ses premières mesures furent ce qu'on attendait de lui : la liberté aux malheureux gémissant dans les fers, la liberté d'être chrétien, l'ouverture des ports et baies de l'île au commerce de toute nation. Lambert et Laborde rappelés avec instance, redevinrent ses conseillers intimes, et Lambert fut renvoyé en ambassadeur spécial près de Napoléon III et des autres souverains.

Le résultat de cette ambassade fut la reconnaissance par le gouvernement français de Radama II, en qualité de roi de Madagascar, sous la réserve pourtant des droits sé-

culaires de la France, et le capitaine Dupré, commandant la station navale des côtes orientales d'Afrique, reçut la mission de représenter le gouvernement impérial à la cérémonie du couronnement de Radama II.

La mission française arriva à Tamatave, le 5 juillet 1862, sous les ordres du commandant Dupré, elle se composait de MM. Ferrière et Dewatre, lieutenants de vaisseau, de l'*Hermione*, du colonel Lasseline et des capitaines Mazières et Prudhomme de la garnison de Bourbon ; un savant entomologiste, le docteur Vinson, le Père Jouen et un commerçant, M. Soumagne avaient été autorisés à l'accompagner.

Décrire la joie, l'enthousiasme des populations malgaches est chose impossible ; enfin, la France rentrait en maîtresse chez ses anciens vassaux, et, par un évènement heureux, la dynastie Ova renonçait à ses premiers errements, et, devenue humaine, éclairée, scellait avec tous un pacte de concorde et de progrès. L'avenir apparaissait sous les plus heureux aupices.

La mission française entra le 28 juillet à Tananarive et à cette même date, Radama apprenait que son ambassadeur Lambert avait obtenu de l'Angleterre, de la Belgique et de Rome même la reconnaissance de la royauté malgache.

Le 31 juillet eut lieu la présentation officielle de la mission à Radama. M. Laborde, nommé ce jour-là consul de France à Tananarive pouvait croire ses vœux accomplis ; le pavillon français flottait sur toutes les maisons de Tanarive, à côté du drapeau malgache, et Radama dans l'expansion de sa joie, répétait à tous ses proches :

« Voilà donc ces Français qu'on vous représentait obstinément comme nos ennemis. Vous avez entendu ce que leur empereur me fait dire. Si ce sont là nos ennemis, où sont donc nos amis ? »

Une députation anglaise étant arrivée le 8 août, Radama pour bien marquer ses sentiments, s'invita spontanément à la fête que le commandant Dupré et M. Laborde devaient donner le 15 août, en l'honneur de la fête de la Saint-Napoléon.

Cette cérémonie eut un grand éclat et la présence de la mission anglaise lui donna un caractère particulier.

« Nous étions tous émus, dit le commandant Dupré; « mais que pouvait être notre émotion comparée à celle « de M. Laborde, de l'homme qui, après plus de la moi- « tié de sa vie passée sur la terre malgache, voyait en ce « moment son vœu le plus cher enfin réalisé ? Il pleurait, « me serrait les mains avec effusion, et muet de joie, il « me remerciait de son regard attendri. »

Le roi parut enfin, au milieu de ses officiers, et tout le monde se rendit à l'église. Une modeste toiture de paille abritait l'autel d'un prêtre missionnaire, « et tel, dit M. le docteur Vinson, qui, en France, ne va jamais à la messe, chanta dans son cœur, ce jour-là, un *Te Deum* plein de foi et d'enthousiasme. »

De l'église, le cortège se dirigea chez M. Laborde, où un dîner somptueux avait été préparé. Radama réclama l'honneur de porter lui-même la santé de l'empereur Napoléon III. Vingt-et-un coups de canon saluèrent ce toast.

Deux jours après, le consul anglais à Tananarive, M. Packenham, y faisait son entrée et prenait ce poste qu'il devait garder vingt-et-un ans.

Le roi voulait attendre pour son couronnement l'arrivée de son ambassadeur et ami Lambert; ce dernier arriva enfin et la date du couronnement fut fixé au 23 septembre 1862.

Mais avant ce jour, un traité de commerce fut signé le 12 septembre, dans le palais particulier de Radama. Après

l'échange des pouvoirs et la lecture du traité en Français et en Malgache, Radama tint à signer lui-même à côté de la signature de ses plénipotentiaires. On connaît la teneur de ce traité.

Toutes les nations étaient appelées à jouir des avantages qui y étaient stipulés. Liberté de conscience, libre exercice de tous les cultes, juridiction des consuls de chaque pays ; les Européens avaient la faculté d'acheter, de vendre, de prendre à bail, d'exploiter les terres, maisons et magasins. Ce traité ne nous réservait aucun privilège.

« C'était, dit le docteur Vinson, la même grandeur qui faisait, en 89, la France l'aînée des nations. C'était le même esprit qui créait l'institut d'Egypte, au temps du premier Bonaparte. »

Suivant un auteur plus récent, c'est l'un des plus honorables que la France ait jamais conclu. C'était une nouvelle application du même système qui avait inspiré à Napoléon III les traités de 1860 avec l'Angleterre.

S'il m'est permis de m'exprimer avec franchise, c'était l'abandon de tous nos droits, l'oubli de tous nos principes.

Comment ! pendant deux siècles, la France avait maintenu l'intégrité de ses droits et à travers tous nos malheurs, soutenu le principe de la France orientale, et c'était pour tout abandonner, tout livrer au premier souffle de la fortune propice.

Ce traité qui devait faire reconnaître nos droits, en viciait la source et montrait comme sujette à pourparlers et à négociations la base même de nos revendications.

Le gouvernement impérial, aveuglé par je ne sais quel libéralisme international, au moment où il pouvait sinon tout prendre et tout exiger, du moins faire entrer dans le domaine des faits accomplis la théorie de la vieille mo-

narchie, sacrifiait à une fausse grandeur nos intérêts immédiats et à venir.

Désormais, la dynastie Ova va se prévaloir du traité du 12 septembre pour se dire maîtresse autorisée et reconnue de Madagascar et dès le lendemain de ce traité, la diplomatie anglaise, dont la tâche sera facilitée par la sécurité qu'elle nous devra, pourra développer les fils de ses intrigues et attendre le moment favorable pour provoquer notre expulsion.

Radama II, dont les dispositions à notre égard n'étaient point douteuses, ne pouvait être immortel. On n'avait point prévu que ses successeurs pouvaient ne pas être animés du même esprit.

Le couronnement eut lieu en présence d'un grand concours de peuple. Radama saisit la couronne de la main droite et la posa sur sa tête ; puis il plaça le diadème sur le front de la reine. Après ce couronnement solennel, Radama II adressa à son peuple un discours éloquent.

Sabre nu, suivant l'usage, le roi parla avec une facilité d'expression, une puissance d'organe, qui ajoutaient beaucoup à la grandeur de la scène. Allant d'un bord à l'autre de l'estrade, il gesticulait et paraissait s'adresser à tous comme à chacun : « Je suis roi, disait-il, non parce qu'il m'a plu de le devenir, mais par la volonté de Dieu et le consentement des puissances européennes. »

Le 14 octobre 1862 la mission française quittait Tananarive avec les mêmes honneurs que ceux qu'elle avait reçus en arrivant.

Le commandant Dupré et M. Lambert quittèrent presque en même temps Madagascar, et se rendirent en France;

M. Dupré pour soumettre le traité à la ratification de l'empereur ;

M. Lambert pour s'occuper de la fondation de la compagnie destinée à la colonisation de Madagascar.

Napoléon III accueillit les vues de M. Lambert et chargea de la réalisation de cette vaste conception, M. P. Panin des Bassyns de Richemont, proche parent de M. de Villele, ancien député, sénateur, et créole de l'île Bourbon.

L'envoi d'une mission préalable fut décidée et on s'occupa de la question financière. La compagnie de Madagascar fut fondée au fonds social de 50 millions de francs. L'histoire de cette compagnie de Madagascar mériterait d'être étudiée complètement. Jamais entreprise plus généreuse, plus pure dans ses intentions, plus pratique dans le choix des moyens, ne fut fondée en aucun temps, peut-être. Tout était prévu, tout était ordonné ; tout allait réussir, car rien ne pouvait échouer.

Mais tandis qu'en France tant de nobles efforts se faisaient vers le bien, le génie du mal veillait dans l'ombre, et une opposition formidable faite d'éléments indigènes et étrangers se formait à Madagascar contre les projets de Radama II et de ses amis.

En première ligne, les Méthodistes anglais, sectaires qui n'ont jamais reculé devant rien, ni devant le mensonge, ni devant le crime, pour faire triompher leur nationalité; en seconde ligne, les antiques familles des vieux Ovas qui avaient joui jusque-là de privilèges exhorbitants maintenant supprimés, et se voyaient privés par un gouvernement équitable de ces droits scandaleux qui faisaient la misère du peuple.

Ces deux partis s'appuyant l'un sur l'autre, résolurent d'entraver à quelque prix que ce fut l'exécution des projets de Radama. Ce dernier comprit promptement le péril et usa des injonctions les plus pressantes pour hâter l'arrivée de la grande mission scientifique, industrielle, agri-

cole et commerciale. La présence à Tananarive de plusieurs milliers de Français agriculteurs, industriels, ingénieurs, devait être pour l'autorité royale une sauvegarde efficace, un appui permanent.

L'expédition française partit de Marseille en mai 1863. Il était trop tard, en ce moment même se déroulait à Tananarive une tragédie sinistre.

Le consul britannique M. Packenham, jugeant sans doute que les choses étaient venues à point, que dès lors sa présence n'était plus utile et pouvait même le compromettre quitta précipitamment Tananarive, la veille du jour où par un concert évident, 4.000 Ovas guidés par les chefs de la conspiration pénétraient dans la capitale. Les ministres Ovas, incapables de comprendre la grandeur du projet de leur prince, jaloux de conserver leur pouvoir et d'ailleurs soudoyés par l'or anglais, certains d'être soutenus, se réunissent et demandent audacieusement au roi le retrait des décrets et l'annulation des concessions faites aux étrangers. Le roi refusant énergiquement, on crut l'intimider en massacrant ses amis particuliers, l'un d'eux fut assommé sur les marches mêmes du consulat de France. C'était le 12 mai, le roi était prisonnier dans son palais; il ne voulait point céder. L'assassinat de Radama fut résolu : son premier ministre Rainivouninaitrioni, le fit étrangler avec une écharpe de soie blanche. Evidemment le Révérend Ellis, l'agent réel, mais occulte de la Grande-Bretagne, qui du palais même du premier ministre dirigeait alors cette lugubre tragédie, ne voulait point charger sa conscience d'une tache de sang humain.

Ainsi périt à 34 ans, après un règne de huit mois, ce jeune prince, digne des regrets de l'histoire; il mourut pour n'avoir pas voulu commettre une lâcheté en manquant à sa parole envers la France. Aussi M. Ellis s'em-

pressa-t-il d'écrire : *Radama had injured the kingdom.* (Radama a avili la royauté.)

Ellis, caché dans la demeure du premier ministre pendant cette conspiration d'assassins, se rendit immédiatement au Consulat d'Angleterre, le coup accompli, et s'empressa, comme agent britannique accrédité de reconnaître comme reine de Madagascar Raboude, veuve de Radama, sous le nom de Rasoaherina.

Et pendant ce temps la mission industrielle française arrivait à la Réunion, pour apprendre l'écroulement de toutes ses espérances.

Le commandant Dupré, de retour à la tête de la station navale fut immédiatement avisé par le nouveau gouvernement Ova, que le traité de Radama ne pouvait être exécuté, et le ministre Raharla se rendit à Tamatave pour offrir un contre-projet que le commandant Dupré rejeta immédiatement comme dérisoire, déclarant qu'il n'avait aucun pouvoir pour entamer de nouvelles négociations et que du reste la signature de l'Empereur n'était pas un vain simulacre avec lequel on pouvait jouer.

Le gouvernement de Tananarive maintint sa décision; les chefs Ovas affectaient un grand calme, les missionnaires anglais les avaient assurés de leur concours et de leur influence ; le 1er octobre le dernier de nos bâtiments quittait la rade de Tamatave, notre consul avait amené son pavillon.

M. Ellis obtenait donc un triomphe complet.

Les rapports politiques de la France avec Madagascar étaient rompus; le pays nous était fermé; la Charte Lambert n'était plus qu'une lettre morte comme la parole de Napoléon.

Ce déplorable état de choses n'avait pu entrer dans les prévisions de la compagnie de Madagascar. La question

lui était étrangère, étant politique au premier chef, et voici comment l'appréciait le commandant Dupré :

« Une révolution déterminée par les intrigues d'hommes étrangers au pays, est venue remettre en question des résultats qui paraissaient définitivement acquis. »

Une démonstration vigoureuse semblait aussi nécessaire que juste; l'empereur Napoléon III ne la fit pas. Toujours disposé à ménager l'Angleterre au-delà de ce que peut permettre le sentiment du patriotisme et de la prudence la plus élémentaire, toujours porté à suivre les errements de cette politique de dupe dont nous n'avons jamais recueilli les avantages, l'empereur sacrifia à la plus chimérique, et à la plus onéreuse des alliances, la plus magnifique occasion qui se soit jamais offerte à la France de reprendre sa prépondérance politique et commerciale dans la mer des Indes.

La compagnie de Madagascar se liquida.

Les Méthodistes étaient désormais maîtres du terrain.

Eglises, imprimeries, dispensaires, hôpitaux, bibles et cotonnades, tout devait être anglais à Madagascar.

Le consul Packenham négocia avec la reine Rasoreina un traité par lequel l'Angleterre, qui ne se pique pas de vaine gloire, laisse les grands mots et les pensées généreuses dans ses discours, et ne met dans le domaine des faits que ses intérêts particuliers, exigeait par un article secret que le protestantisme devait être bientôt la religion d'Etat à Madagascar, et procalmait compendieusement tous les droits des sujets anglais dans l'île Malgache.

Ce traité fut signé solennellement le 27 juin 1865, et ce n'est que le 4 août 1868 que la France conclut un traité fort restreint par lequel les Français peuvent acquérir ou prendre à bail toute espèce de bien et se livrer à toutes les opérations commerciales qui ne sont pas interdites par la législation intérieure du royaume. En même temps une

loi Ova portait défense à tout Malgache de vendre ses terres à un Vasa sous peine de dix ans de fers.

A Rasoherina, morte en 1868, succéda sa cousine Ramona, nommée à l'élection par la noblesse Ova sous le nom de Ranavalona II.

Le gouvernement britannique trouvait ingénieux d'introniser à Madagascar une dynastie de reines à laquelle il est facile de faire jouer, la quenouille à la main, le rôle rempli dans la coulisse par des ministres Ovas achetés à beaux deniers comptants. Depuis cette année 1869, le protestantisme est devenu religion d'Etat. Les conversions s'y font à coups de fouet; les catholiques y sont mis aux fers, les plus dures corvées sont réservées à ces gueux de catholiques. Les Méthodistes ont fait ajouter à l'impôt appelé corvée de la Reine, ce qu'ils ne craignent pas d'appeler la *Corvée de Dieu*, et ces apôtres d'une religion d'amour et de liberté poussent, la menace à la bouche, le fouet à la main, des populations entières dans les temples où on ne devrait faire entendre que des paroles de charité et de pardon.

C'est M. Grandidier, témoin oculaire, qui signale ces faits dans les bulletins de la Société de géographie d'*avril* 1872, et si faible que soit mon témoignage, je le porte aussi, moi protestant et français, témoin de faits analogues.

Les protestants français, dont les pères ont souffert la roue, le bûcher, les dragonnades et les galères, sous le règne du Grand Roi, les descendants de ceux que les lois iniques condamnèrent pendant un siècle à vivre sans état civil et auxquels les rigueurs des cours prévotales ne purent faire abjurer ni leur patrie ni leur foi, ne peuvent assez s'indigner contre ceux qui, sous le couvert de leur religion en violent si outrageusement les principes.

Depuis 1868, les enfants malgaches sont exposés aux plus mauvais traitements de la part des agents anglicans et des agents de l'autorité, quand ils fréquentent les écoles catholiques.

Quand il s'agit des protestants, lisez Anglais, écoles ou temples, il n'y a jamais de difficulté : sur un ordre émané de Tananarive, le président anglais, ordinairement débitant ou pharmacien, de concert avec les notables de l'endroit, choisit le terrain à sa convenance et puis, la fameuse corvée royale se charge du reste. Les bâtiments s'élèvent sans qu'on ait même songé à indemniser le propriétaire. Mais lorsqu'il s'agit de catholiques, lisez Français, on invoque le célèbre code des lois de Madagascar.

Depuis cette époque, nos désastres de 1870, largement exploités par les agents anglais, ont fait croire aux Ovas, que la France n'existait plus, et depuis 1876, des instituteurs anglais ont dressé et organisé cette armée qui, maintenant commandée par le colonel Willougby, nous tient en échec tout près de Tamatave.

Il ne peut entrer dans le cadre de cette étude d'exposer les causes immédiates de notre intervention actuelle.

Lambert est mort à Mohély, dépouillé de tous ses biens, Laborde est mort en 1878, à Tananarive, étant encore consul de France, après avoir vu s'évanouir toutes ses espérances, écrouler toute son œuvre. Les Ovas ont confisqué sa succession, sous prétexte que nul français n'a le droit de posséder à Madagascar ; la chasse aux français est ouverte dans toute l'île et les Ovas ont osé attaquer notre pavillon à Nossibé et à Madagascar.

Nos armes ont maintenant la parole.

Espérons que l'administration actuelle saura éviter les causes qui ont paralysé les efforts des Gourbeyre et des

Romain-Desfossés, et que les Ovas ne pourront pas dire, une fois encore :

« Les menaces des Français ne sont que fanfaronades, leurs paroles, lettre morte, leurs résolutions des caprices ; leur gouvernement sans durée, et sous la protection du méthodiste anglais, on peut sans crainte insulter le drapeau tricolore. »

P. BRÉMAUD,
Médecin de 1re classe de la Marine.

Souvenir d'un voyage dans l'Océan indien, SIMONIN (*Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1884).

Documents sur la côte de Madagascar, Baron de RICHEMONT, 1866.

La question de Madagascar, BRÉMER, Paris.

Code Ova, publié dans le *Bulletin de la Société des études maritimes et coloniales*.

Histoire de la mission catholique de Madagascar, LECOFFRE.

Bulletin de la Société de géographie, GRANDIDIER, avril 1872.

Livre jaune. — *Affaires de Madagascar* (documents historiques), 1881-1883.

Revue maritime et coloniale. — *La question malgache et la colonisation de Madagascar*, BONNARY DE PRÉMANT, Paris, 1856.

Connaissance de Madagascar, LOUIS LACAILLE, Paris, 1862. (Dentu.)

Histoire et géographie de Madagascar, HENRY D'ESCAMPS. Paris, 1884 (Firmin Didot.)

Une station dans l'Océan indien, Amiral PAGE. *Revue des Deux-Mondes*, n° 49.

Souvenirs de Madagascar, Docteur LACAZE.

History of Madagascar, WILLIAM ELLIS.

Exploration à Madagascar, GRANDIDIER.

Histoire de la grande île de Madagascar, DE FLACOURT

Colonisation de Madagascar, LAVERDANT.

Histoire de l'établissement de la Sté française pour le commerce des Indes orientales, CHARPENTIER, Paris, 1666.

Voyages dans les mers de l'Inde, LEGENTIL.

Mémoires, Comte BENYONSKI.

Précis historique sur les établissements français de Madagascar, Ministère de la Marine, 1836.

Histoire des établissements français à Madagascar pendant la Restauration, CARAYON.

Documents inédits sur la partie occidentale de Madagascar, Commandant GUILAIN, 1846.

Recueil des traités de la France, DE CLERCQ.

Rapports de l'amiral Romain-Desfossés, Moniteur, 1845.

Madagascar, BARBRÉ DU BOCAGE.

Les droits de la France à Madagascar, BARBAROUX.

Le Cernéen, J. DE MANSUI. 24 décembre 1856 *et passim*.

Revue de l'Orient, 185..., *et psssim*.

Voyages à Madagascar, A. VINSON.

Documents sur la côte de Madagascar, Paris, 1867.

Notice historique.

Voyage à Madagascar, I. DE PFEIFFER (Hachette).

Trois mois de séjour à Madagascar, Commandant DUPRÉ.

ESSAI DE MONOGRAPHIE ÉLECTORALE

Pour les années 1790-91 et 92

Après les guerres religieuses de la fin du XVIe siècle, le gouvernement du Roi et les grandes institutions du pays, parmi lesquelles les Etats de Bretagne n'hésitèrent pas à publier d'une part, les traités secrets passés entre Henri IV et les chefs de la Ligue, puis les grâces et les immunités accordées aux rebelles, avec l'énonciation de leurs crimes, des meurtres et des pillages qu'ils avaient commis.

(Voir les preuves de l'*Histoire de Bretagne*).

J'ai toujours pensé, qu'aujourd'hui, plus que jamais, il importerait que tous les citoyens, armés du suffrage universel, fussent édifiés, par une suite de documents historiques, sur ce qui a été fait, de bien ou de mal, depuis que tous les pouvoirs sont tombés aux mains du peuple.

La série, déjà nombreuse, des documents historiques sur l'histoire de France s'enrichirait ainsi de pièces bien utiles à connaître.

Relégué dans un coin obscur de la Bretagne, je me hasarde à quelques rapprochements sur les élections des trois premières années de la Révolution. Je serais bienheureux que l'Accadémie voulût bien accorder quelqu'attention à cette lecture.

1790.

PREMIER ARTICLE

Au moment où le régime électoral paraît être sur le point de prendre un nouveau développement, j'ai pensé

que quelques-unes des applications de ce régime, pendant les premières années de notre Révolution, pourraient offrir des faits dont le souvenir serait bon à conserver, si tant est que l'histoire de ce régime ne soit ni complète ni au moment de se clore.

Et comment, en effet, à voir ce qui s'est passé dans d'autres pays, et notamment dans les républiques de l'Italie et aussi dans les communautés politiques de notre pays, et du Midi surtout, comment pouvoir penser que toutes les combinaisons de ce régime soient près de s'épuiser ? On ne peut oublier qu'à Montpellier comme à Nîmes, la longue série des combinaisons essayées, conduisit les habitants de ces cités à renouveler tous les ans, le corps entier de son eschevinage, non plus par l'élection, mais par la voie du sort, qui est, à tout prendre, le plus large de tous les modes électifs, et qui pût être, quelquefois le plus sûr (1).

Jusqu'à présent, notre Révolution n'a encore rien offert de ce genre, mais les abstentions souvent exagérées de plusieurs des élections que notre pays pratique depuis quelques années donnent à penser que la lassitude et l'indifférence des électeurs pourraient amener des combinaisons inattendues contre lesquelles on aurait à se prémunir ; et, à ce point de vue, n'y a-t-il pas un intérêt sérieux à relever, partout où on peut le saisir, le caractère des élections que notre pays a pratiquées depuis que nous sommes entrées dans le régime absolu de la délégation des pouvoirs émanés de la souveraineté du peuple.

Voir les ouvrages suivants : De l'organisation administrative de Montpellier au Moyen-Age, par M. Germain, professeur d'histoire.— Les Villes consulaires et les Républiques de la Provence au Moyen-Age, par Jules de Séranon, avocat. — Etudes historiques sur le Consulat et les institutions municipales de la ville de Nimes, par Félix de La Furelle, membre de l'Académie du Gard.

La longue série des procès-verbaux contenant l'expression de ces élections pourrait seule nous édifier sur ce point délicat de constitution civile et politique.

Malheureusement je suis loin de pouvoir recourir à cette suite non interrompue de documents originaux qui seraient pour l'histoire de notre pays comme la mémoire de nos ancêtres, qui viendraient tout-à-coup à nous être remis sous les yeux.

Je ne possède point cette suite non interrompue de documents; mais j'en ai un certain nombre à ma disposition.

Les lois et les décrets de l'Assemblée nationale, en 1789 et 90, furent les premiers éléments de cette ère nouvelle de notre existence politique. Une deuxième phase de ce même régime se trouve dans le renouvellement partiel des autorités locales, en 1791, et, dès qu'on arrive à la proclamation de la République, en 1792, on est en face d'un mode électoral qui a pris tout son développement et peut offrir une complète application du régime inauguré en 1790.

Soient donc, d'abord, les élections de 1790 :

A ce moment, et quand le peuple, sortant de ses premiers comices, n'avait encore d'autres besoins à exprimer que ceux qu'il avait articulés à l'appel du Roi dans les nombreux cahiers de ses anciennes corporations, il se trouva que le régime municipal fut le premier objet de ses préoccupations.

De leur côté, le Gouvernement lui-même, le Roi et l'Assemblée nationale paraissaient n'avoir de souci plus pressant que celui d'arriver à une constitution nouvelle de la commune.

La loi du 14 décembre 1789 et l'instruction en forme de décret qui lui fait suite, furent les actes constitutifs du régime qui allait s'ouvrir. Il n'est pas nécessaire, sans

doute, que je m'arrête à détailler les prescriptions de cette loi et les conditions de ce régime ; il suffira, pour ce que j'ai à en dire, que je rappelle que les électeurs, sous le titre de citoyens actifs, durent justifier de vingt-quatre années d'âge et de l'acquittement d'un impôt de la valeur de trois journées de travail ; et que les éligibles, de leur côté, durent justifier d'un impôt équivalant à dix journées de travail. La quotité de cet impôt était, elle-même, fixée par les assemblées primaires. Je trouve que, dans le département du Finistère, où je prendrai la plupart des éléments de cette nature, la journée de travail fut fixée, dans certaines communes, à 12 sous ; et dans le plus grand nombre à 15 sous. Aujourd'hui le taux de cette journée serait, à la campagne, de 25 à 30 sous, et à la ville, de 2 francs 50 à 3 francs 50.

Dans beaucoup de localités, la convocation des assemblées électorales qui allaient s'ouvrir fut faite, soit par les sénéchaux ou les juges qui, avec l'administration de la justice, avaient aussi la police des lieux formant la juridiction, soit par les anciens maires ou échevins de ces localités, quelquefois aussi, et assez fréquemment, par des comités locaux improvisés, dans lesquels étaient entrés les citoyens les plus ardents, et surtout les officiers et les membres des milices et des corporations qui s'étaient trouvés en exercice. Dans les villes, comme dans les campagnes, le clergé et l'Eglise prirent une part très notable à ce premier exercice du régime électoral. Je vais en donner quelques exemples, en suivant les procès-verbaux que j'ai sous les yeux. J'ouvre d'abord celui de la ville de Saint-Pol-de-Léon, qui, comptant alors 8.000 habitants, possédait en ce moment un évêché entouré d'une puissance et d'une considération fortement appuyées sur les plus anciennes traditions. Je m'arrête à ce premier exemple, parce que nous y retrouverons la trace vivante des

idées et des intérêts que les populations d'une des plus considérables provinces de notre pays mirent en ligne presque de toutes parts.

On est au mois de février 1790, peu de temps, par conséquent, après la promulgation de la loi organique du 14 décembre 1789. Les citoyens actifs de la ville et paroisse du Minihy-Saint-Pol-de-Léon ont été convoqués en vertu d'une délibération de l'ancien conseil municipal, en date du 25 décembre, pour procéder à la formation de la nouvelle municipalité de la ville. Cette convocation a été faite pronalement par le recteur de la paroisse, le dernier dimanche de décembre et notifiée aux habitants des sections de Santec et de Roscoff qui faisaient partie de la paroisse de Saint-Pol-de-Léon. Les prêtres, desservant les chapelles succursales, ont répété la même convocation au prône de la grand'messe.

Le jour de l'élection venu, tous les citoyens actifs, assemblés sous la présidence de l'ancien maire et des officiers municipaux, se rendent à une messe du Saint-Esprit dite dans la cathédrale par le recteur en titre. De là, l'assemblée se réunit à l'Hôtel de Ville, où les décrets et les instructions relatifs à l'opération qui va s'ouvrir sont lus et commentés par un officier municipal spécialement désigné. En même temps, la liste des citoyens actifs comme électeurs et celle des éligibles sont affichées séparément et exposées aux yeux de tous. Puis, l'assemblée se constitue sous la présidence de l'électeur le plus âgé et de trois scutateurs. Un premier serment leur est déféré et ils jurent de « maintenir, de tout leur pouvoir, la constitution « du royaume, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roy ; « de choisir en leur âme et conscience les plus dignes de « la confiance publique, et de remplir avec zèle et courage « les fonctions civiles et politiques qui pourront leur être « confiées. »

Après cette énonciation du serment prêté par les membres du bureau provisoire, l'appel des citoyens actifs inscrits sur le tableau des élections, ainsi que celui des éligibles placé sur un second tableau, est fait par le bureau et chacun des citoyens, électeurs et éligibles, prête le serment que nous venons de transcrire. On procède ensuite à la nomination d'un bureau définitif, composé, comme bureau provisoire, d'un président, de trois scrutateurs et d'un secrétaire-greffier, mais, au préalable, l'assemblée désigne par acclamation deux citoyens qui seront chargés d'écrire les bulletins des électeurs ne sachant pas écrire. Ces délégués lèvent la main et prêtent le serment de se comporter dans ladite charge, *avec fidélité et discrétion.*

Enfin, le bureau définitif est constitué. Il est immédiatement préposé à la direction de l'assemblée, et un nouvel appel des électeurs et des éligibles recommence. On nomme encore par acclamation deux nouveaux citoyens qui, sous le serment que nous venons de relater, auront charge d'écrire les billets de ceux qui ne sauront le faire. Et, de rechef, le président, les scrutateurs, le secrétaire, et, à leur tour, les électeurs et les éligibles prêtent, pour la seconde fois, le serment de la fidélité à la *nation, à la loi et au roy,* qu'ils avaient déjà prêté pour la constitution du bureau provisoire. Comme on le voit, les consciencieux citoyens de ces temps d'un premier âge constitutionnel n'auraient su prendre plus de sûretés et mettre plus de solennité dans les formes. C'est ainsi constitué que tous les citoyens vont aux urnes et aux scrutins. Ceux-ci se multiplient à l'infini et deux et trois tours pour chaque nomination ont presque toujours lieu. On compta dans cette première séance jusqu'à 222 votants, mais à huit heures du soir, aucun résultat n'ayant été obtenu pour la nomination du maire, la suite des opérations fu remise au lendemain, 9 février, et ce jour, comme le pré-

cédent, tous les électeurs, ayant l'ancien maire à leur tête, se rendirent à la cathédrale pour y entendre une messe dite par le recteur.

A 2 heures de relevée, on était enfin rendu à l'hôtel-de-ville et la nouvelle séance se trouva constituée après que l'appel nominal des électeurs eut été fait et que le serment d'usage se trouva avoir été prêté par ceux qui ne s'étaient pas présentés à la séance précédente. Enfin, et après la répétition des formalités de la veille, M. Le Hir, avocat, ayant réuni 133 suffrages, fut élu maire, et, attendu qu'il était 8 heures du soir, la séance fut renvoyée au lendemain, 10 février, si bien que toute la journée du 9 n'avait donné effectivement qu'une seule nomination.

Le 11 février arrivé, le procès-verbal dit que ce jour, la messe, au lieu d'être entendue à la cathédrale, fut célébrée dans l'église des révérends pères Minimes, et que, vers les huit heures et demie du matin, les électeurs se trouvèrent réunis à l'hôtel-de-ville. Après quelques nouvelles prestations de serment, survient un chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Royal-Comtois, qui exprima le désir de témoigner de son dévouement à la *Nation, à la Loi et au Roy*, ce qui lui fut accordé, et, après qu'il eût prêté le serment civique entre les mains des officiers municipaux, des applaudissements unanimes et réitérés s'élevèrent de tous les points de l'assemblée.

Cet acte est suivi de la lecture d'une lettre du Roy à l'Assemblée nationale que le dernier courrier vient d'apporter. Traduite aussitôt en breton, elle est accueillie, dit le procès-verbal, *avec le plus grand attendrissement et le plus grand silence*. Sur quoi on passe à l'élection de huit *officiers municipaux* qui sont nommés avec 95 à 96 voix, puis, le soir étant arrivé, la séance est remise au 11 février, troisième jour de la session électorale.

Ce jour, 11 février, advenu, la messe fut encore entendue chez les R. P. Minimes, d'où on se rendit à l'hôtel-de-ville. On y désigna, par des scrutins successifs, 18 notables qui formeront le conseil de la commune. Les suffrages s'étaient beaucoup éparpillés et quelques notables furent élus avec 30 à 40 voix. C'était la clôture de l'élection municipale ; elle se trouva terminée, après quinze jours de séances.

Mais le surlendemain, jour de dimanche, 14 février, une réunion nouvelle et solennelle, toutes portes ouvertes, eut lieu à l'hôtel-de-ville, sous la présidence du maire et des officiers municipaux nouvellement élus. *A l'instant*, continue le procès-verbal, *les R. P. Minimes se sont présentés pour donner des preuves authentiques des sentiments qu'ils ont constamment professés et ont demandé à prêter le serment civique*. Deux jeunes citoyens, l'un, avocat, l'autre, contrôleur des actes de l'état civil, quoique mineurs, demandent la même faveur, et elle leur est accordée, comme aux Minimes. Le maire paye un juste éloge à leur zèle, et cet exemple est bientôt suivi de celui d'un vérificateur des domaines qui, étranger à la localité a cependant voulu se présenter pour témoigner de *son attachement au peuple breton*. Les officiers des milices et des volontaires nationaux s'étant présentés, à leur tour, le maire leur a fait prêter le serment voulu. Puis l'assemblée, se formant sur deux rangs, ayant à sa tête, le nouveau maire qui avait, à sa droite, l'ancien maire de la ville, s'est mise en marche vers la grande place où étaient rangés les milices et les volontaires. Arrivé au milieu des troupes, le maire s'est placé au centre, les drapeaux étant déployés, et, faisant battre au champ, *il a fait prêter successivement à tous les rangs le serment d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roy*, et *de remplir avec zèle et courage*

leurs fonctions militaires : ce serment a été couvert de cris répétés de vive la Nation, vive le Roy !

Et les R. P. Minimes, étant venus aussitôt sous le porche de leur église, au-devant de la municipalité et du cortège, pour leur faire honneur, ont conduit jusqu'au chœur le maire et les officiers municipaux élus, après quoi une messe à notes et un *Te Deum* ont été chantés et suivis des acclamations de la population entière. Le procès-verbal ajoute que *sur un avis unanimement émis, il a été décidé, pour témoigner aux miliciens et aux volontaires nationaux la satisfaction que la ville entière éprouvait des sentiments qu'ils avaient exprimés, qu'il serait distribué un pot de vin à chaque soldat et trois pintes à chacun des bas officiers, le tout prélevé sur les deniers d'octrois*

Le caractère général de cette élection se retrouve, presque sans exception, dans toutes les élections qui eurent lieu à cette époque.

A Crozon, paroisse de 6.000 âmes, à Locronan, à Pont-l'Abbé, à Concarneau, à Douarnenez, à Brest, à Quimperlé, comme dans les paroisses purement rurales de Plonévez-du-Faou, de Lothey, de Gouézec, etc., etc.; c'est toujours au prône de l'église et par le ministère du clergé que l'appel des électeurs se trouve être fait ; c'est aussi par une messe que les opérations électorales commencent ; à Crozon, c'est même à la sacristie que le sénéchal, comte de Crozon, confère avec le recteur et l'ancienne municipalité, pour préparer l'appel et la réunion des électeurs; c'est enfin à l'église même que l'assemblée des électeurs se tient, et il y a peu de communes où les choses ne se soient passées de la même manière. A Brest, c'est à l'église Saint-Yves que les électeurs ont rendez-vous ; à Quimper, c'est à l'église du Collège ; à Quimperlé, c'est à celle des Dominicains.

Quant à la marche de l'élection, elle est partout la

même, tous les corps constitués tiennent à se présenter, les uns après les autres, aux séances successives des assemblées électorales pour y témoigner de leur dévouement à la chose publique, de leur parfaite confiance dans les institutions qui sont promises. Ainsi, à Saint-Brieuc, les volontaires nationaux déclarent qu'au moment où les électeurs se réunissent *pour consolider le grand ouvrage de la régénération*, il est urgent de leur envoyer une députation pour les prier de vouloir bien *recevoir leur adhésion à toutes les délibérations que le bien public leur suggèrera, en tant qu'elles ne contiendront rien de contraire aux décrets de l'Assemblée nationale.* (Procès-verbal du 20 mai 1790.) Aussi n'est-il pas rare de voir, à la suite de ces manifestations, beaucoup d'ecclésiastiques entrer dans la composition des municipalités nouvelles. A Crozon, les électeurs vont jusqu'à accorder au curé de leur paroisse la presqu'unanimité de leurs suffrages pour la place de maire qu'il accepte en disant aux électeurs réunis : *que c'est à la condition qu'on lui donne pour officiers municipaux des gens intelligents et de bonnes mœurs.* A Locronan, un jeune notaire ayant été élu maire, ce sont le recteur et le curé de la paroisse qui sont désignés pour les deux premières places d'officiers municipaux et le procès-verbal ajoute que, quand le maire eut à exprimer son acceptation, il leva la main en prêtant le serment civique dont nous avons déjà donné la formule et que les deux prêtres, appelés à leur tour, à s'exprimer sur cette acceptation, le firent en prêtant le même serment, la main *ad pectus*. A Plonévez-du-Faou, le recteur et ses deux vicaires furent élus au nombre des officiers municipaux.

Quant à la promulgation des nominations faites par le corps électoral, ainsi que le portait l'article 48 de la loi du 14 décembre 1789; elle devait se faire devant toute la commune. A Crozon, comme partout, on y procéda par une

entrée à l'église; puis on y ajouta un appel de tous les fonctionnaires élus au pied de la croix, dans l'enceinte même du cimetière, et le serment ayant été prêté de nouveau, par le curé d'abord, par le sénéchal et les officiers de la justice, par les officiers de la garde nationale et de son état-major, par tous les garde-nationaux, le curé, faisant sortir les bannières, se mit en procession, fit le tour de l'église et y rentra pour *chanter le* Te Deum *et donner la bénédiction du Saint-Sacrement* (1).

Mais, pour achever de peindre le caractère général des élections de 1790, il ne suffit pas de nous être arrêté à celles des municipalités. Le pays attendait la formation de ses administrations de département et de district, la nomination des juges et des chefs des corps constitués. La réunion nombreuse des citoyens actifs comme celle plus restreinte des électeurs opérant au second degré avaient l'une et l'autre leur physionomie spéciale qu'on retrouve partout animée de ce souffle puissant d'un patriotisme dans son premier élan. Une sorte de modestie simple et naïve recommande leur décision d'une parfaite honnêteté dépourvue de détours et de tout calcul d'intérêt personnel.

Parmi les procès-verbaux relatifs à la création des administrations de district, je prends celui de la circonscription de Morlaix.

Les électeurs étant à peine réunis, une lettre est remise au doyen d'âge, président du bureau provisoire, à l'effet de faire savoir de la part des officiers municipaux de la ville que ceux des électeurs qui *n'auraient pas de logements arrêtés*, en trouveraient chez les membres de la municipalité. — *Après réponse* à cette lettre, dit le procès-verbal,

(1) Procès-verbal du 27 mars 1790. Cette pièce porte la signature de *Meillard, curé et maire.*

l'Assemblée s'est mise en marche pour l'église, et arrivée à moitié de l'escalier de la collégiale du Mur, elle a trouvé le Chapitre qui venait au-devant d'elle, la croix levée.

M. Bahezre, prévôt dudit chapitre a pris la parole et, s'adressant aux électeurs et à leur président, il leur a dit que la démarche du clergé réduisait la calomnie au silence en même temps qu'elle préparait un gouvernement glorieux et paisible. Puisse le règne de Dieu et la Reine du ciel, ajoutait-il, protéger l'exécution de vos desseins, pour le bien « de la religion et le bonheur du peuple que « nous aimons et dont nous sommes aimés. » Après quelques mots du président, les électeurs et le cortège rentraient à l'hôtel-de-ville et constituaient un bureau définitif. Il se trouva 71 électeurs, à raison d'un pour cent, sur la totalité des citoyens actifs, réunis en assemblées primaires. Comme d'habitude, le serment fut déféré à chaque électeur, et chacune des séances qui se succédèrent, pendant trois jours, l'une se tenant le matin, à huit heures, l'autre s'ouvrant l'après-midi à deux heures.

Mais, quelques scrutins ont à peine été ouverts, que la municipalité se fait annoncer, pour *rendre hommage à l'Assemblée*. Neuf commissaires sont désignés pour aller la recevoir. Elle est introduite aux acclamations générales des électeurs. Aussitôt se présentent également le *chapitre de l'église du Mur, Messieurs les officiers des gardes nationales et Messieurs les jeunes volontaires nationaux, Messieurs les juges-consuls royaux de Morlaix et de Lanmeur, Messieurs les administrateurs de l'hôpital, Messieurs les juges de l'amirauté, Monsieur le prévôt pour le chapitre du Mur*, et chacune de ces compagnies, ayant son orateur, prononce, par l'organe de celui-ci, un discours qui est joint au procès-verbal. Le président de l'Assemblée répond à chaque orateur et l'invite, avec sa compagnie, à assister à la séance. Rien de plus solennel et de plus paternel à la

fois ; c'est comme une fête de famille, à laquelle personne ne veut manquer. Cette installation consommée, on procède aux scrutins et à l'énonciation du serment par chaque électeur qui s'engage, pour chacun de ses votes, *à maintenir, de tout son pouvoir, la constitution du royaume,* etc., etc. Les nominations se succèdent. Douze administrateurs du district et un procureur syndic sont ainsi élus, et à chaque nomination, quand l'élu n'est pas présent à la séance, on lui députe un ou plusieurs commissaires, pour lui annoncer son élection. Aussitôt l'élu se rend à l'Assemblée et des acclamations, des protestations et des discours sont échangés. On envoie même des courriers, jusqu'à la campagne, quand l'élu ne se trouve pas sur les lieux ; et dès que son arrivée, en ville, est connue, les commissaires se rendent à son domicile pour le féliciter.

Mais il restait une importante question à soumettre aux délibérations de l'assemblée. Une décision antérieure avait fixé le chef-lieu du département. Landerneau, fort petite ville, mais voisine de Brest, et se prétendant plus au centre du département que Quimper, avait espéré devenir le siège du chef-lieu, et une députation de cette ville étant venue à Morlaix, au moment de la réunion du collège électoral, avait été introduite et accueillie par les commissaires nommés pour la recevoir. On se félicita, de part et d'autre pour avoir fermement voté en faveur de Landerneau, et, comme si la décision confirmée, en faveur de Quimper, par un décret de l'Assemblée nationale, pouvait offrir quelque chance d'être rapportée, les électeurs de Morlaix et leur bureau décidèrent que la question pouvait être reprise et que la discussion serait ouverte de nouveau. Il y eut donc force discours et il fut résolu que l'on irait aux voix, et que chaque électeur mettrait sur son bulletin celle des villes qu'il croirait la plus propre à devenir le chef-lieu du département. Il se trouva 67 vo-

tants : 53 votèrent pour Landerneau, 14 pour Morlaix ; ceux-ci étaient évidemment des plus zélés, car Morlaix est à l'extrémité du département, et à moins de deux lieues du département des Côtes-du-Nord. Aussi arriva-t-il qu'au dépouillement du scrutin, plusieurs électeurs demandèrent que ces 14 voix ne fussent pas mentionnées au procès-verbal, mais qu'il fût dit que le vote avait été unanime en faveur de Landerneau.

Suivant ces électeurs, il ne pouvait y avoir aucune raison de penser le contraire, parce que *si la délibération s'était trouvée restreinte entre Quimper et Landerneau*, disaient-ils, *certainement ces 14 voix se seraient portées sur Landerneau*. Voilà un des spécimens des nombreuses délibérations qui s'ouvraient, chaque jour, dans les interminables séances de ces assemblées électorales qui, de leur chef, abordaient ainsi, et sans hésitation, les questions les plus étrangères à l'objet du mandat qu'elles tenaient de la loi.

Je n'ai pas besoin d'ajouter, sans doute, que tout se termina à Morlaix, comme d'habitude, par un *Te Deum*, qu'on alla chanter à l'église du Mur. Les électeurs, suivis des autorités de la ville, de la garde nationale et des jeunes volontaires, formaient le cortège.

Si, à ne considérer que les élections que nous avons étudiées jusqu'à ce moment, on peut dire qu'elles furent comme une fête de famille qui réunit les amis et les parents du nouveau-né autour de son berceau, pour le faire bénir par les ministres de l'Eglise, on ne peut manquer de remarquer qu'au bout de quelques mois seulement, il y eut chez les citoyens qui, dans le premier moment, montrèrent tant d'empressement, des inquiétudes et des hésitations de plus d'un genre. Je n'en veux d'autres preuves que certains arrêtés locaux qui ne tardèrent pas à se produire. Le premier que je trouve empreint de cet esprit est un arrêté du Directoire du département du Fi-

nistère, daté du 9 octobre 1790. Il nous apprend que des réclamations nombreuses s'étaient produites dans les districts du département sur les dépenses répétées auxquelles les électeurs étaient assujettis par la fréquence des élections et qu'il était par suite à craindre que les assemblées prescrites pour l'élection des juges de paix et des tribunaux ordinaires, *devinssent incomplètes et, peut-être nulles*, d'où le Directoire concluait que, pour parer à ce découragement, il serait accordé *à chaque électeur une indemnité de cinquante livres, à-compte de remboursement de ses frais pour se rendre au chef-lieu de son département ou de son district.*

Et, comme si cet arrêté n'avait point paré aux inquiétudes qui s'élevaient de toutes parts, les membres formant le Conseil général du département, se trouvant réunis, à quelques jours de là, décidèrent, le 16 novembre, que les prescriptions de la loi du 12 juin 1790, qui exigeaient que les citoyens actifs, pour exercer leurs droits électoraux se fussent fait inscrire sur les rôles de la garde nationale, seraient momentanément suspendues et qu'il suffirait pour les citoyens qui ne s'étaient pas fait inscrire qu'ils le fissent au moment même de déposer leurs votes.

On retrouve, dans ces actes, l'indication formelle de l'esprit qui s'était déjà manifesté dans le corps entier des électeurs appelés à constituer les pouvoirs du gouvernement qui se fondait. Mais, d'une autre part, on peut aussi se demander si les élections elles-mêmes étaient restées exemptes de ces désordres et de cette corruption que nous avons vu, de nos jours, s'infiltrer si largement dans quelques corps électoraux.

Je ne connais pas précisément, par leurs détails intimes, quels furent les troubles qui déterminèrent l'émission de l'arrêté que nous allons mentionner; mais, sans se trom-

per, on en retrouvera très exactement la cause dans le simple énoncé de ses statuts.

Il y est dit, comme préambule, que « l'assemblée géné-« rale du département du Finistère, profondément affligée « des malheurs occasionnés récemment par l'intempé-« rance avec laquelle les marins employés à la pêche, se « livrent à l'usage de l'eau-de-vie, et autres liqueurs « fortes, a arrêté que, jusqu'à nouvel ordre, il ne sera plus « vendu, dans l'étendue de la municipalité de Douarne-« nez, dans les bourgs de Ploaré, Plomar, Tréboul et « autres municipalités du district de Pont-Croix, ni eau-« de-vie ni autres liqueurs fortes, soit en gros, soit en « détail, les jours de fêtes et dimanches, à quelqu'heure « que ce soit, sous peine de dix livres d'amende, pour la « première fois, et pareille somme et huit jours de prison, « en cas de récidive; et que ni eau-de-vie ni liqueurs « fortes ne pourraient être exposées sur les grandes rou-« tes et les lieux de passage, les jours de fête, d'assemblée « ou de foire, sous peine de confiscation et de 48 heures « de prison. »

Cet arrêté, signé du président de Kergariou et du secrétaire Marec, détourna-t-il, ou put-il ralentir les excès dont se plaignait l'administration du Finistère? Nous en doutons, et on ne peut se refuser, tout au moins, à y voir l'indication des malheureuses habitudes qui ont si souvent vicié les élections et permis de douter de leur parfaite sincérité.

Mais passons : l'élection des juges des districts avaient lieu dans ces mêmes mois, et, si le nombre des électeurs qui se trouvèrent chargés d'y pourvoir, ne me paraît pas avoir été fort élevé, je constate, par les procès-verbaux que j'ai sous les yeux, que les choses se passèrent, en général, d'une manière très régulière, et que, souvent même, comme à Lesneven, chef-lieu de l'un des districts

du Finistère, la plus louable attention fut donnée, par les autorités locales, à l'intérêt sérieux que comportait l'élection des magistrats qui allaient devenir les arbitres de la fortune et de la vie des citoyens.

Le procureur syndic du district, prenant le premier la parole, rappela aux électeurs réunis, que, d'après la loi du 16 août 1790, les juges devaient être élus pour six ans, et qu'ils devaient être pris dans les citoyens appartenant déjà à la justice, comme juges-avocats ou avoués ayant exercé au moins pendant cinq ans ; « Que toute personne « aspirant au titre de juge devait avoir la droiture du « cœur, être naturellement intègre, sans cesse armée d'une « fermeté inaltérable et douée d'un discernement univer- « sel. »

Le président, prenant à son tour la parole, ajouta : « qu'il fallait choisir des magistrats sages, incorruptibles, « dont les mœurs et les vertus fussent en rapport avec « leurs talents et leurs lumières. C'est à ces hommes rares « et exempts de passions, c'est à eux seuls que nous « devons confier le dépôt des lois et leur exécution..... « Défions-nous de nous-mêmes, messieurs, et tremblons « de nous laisser séduire par des menées et des cabales « odieuses qui nous conduiraient à élever à des places, « dont ils sont indignes, des hommes capables d'intrigues « et de bassesses. Choisissez ceux qui, par la pureté de « leurs mœurs et leur désintéressement, ont su se conci- « lier l'amitié et l'estime de leurs compatriotes, ceux qui, « par leur fermeté et leur dévouement, ont su gagner la « confiance publique. »

Mais, quoi qu'il en fût, de ces conseils et de ce juste exposé des devoirs à remplir par les électeurs appelés à constituer la magistrature et les tribunaux qui devaient être habitués aux anciennes juridictions de la monarchie, et prendre en main la solution des intérêts et des droits

de toutes les familles, on ne peut que rester inquiet sur l'exiguité du nombre des citoyens appelés à prendre des décisions d'une telle importance. Le collège électoral d'un district qui comptait de 40 à 45,000 habitants, au moins, n'était composé que de 44 électeurs qui eurent à nommer 5 juges et 5 suppléants. Ceux-ci sortirent avec une assez faible majorité, les deux plus favorisés, avec 33 et 31 voix, quelques autres, avec 24 et 23 voix, après deux, et même trois tours de scrutin.

A l'occasion de cette élection cependant il s'éleva, dans le district, comme dans plusieurs autres, une question préjudicielle d'une très notable importance, celle de savoir si le district pourrait arriver, sur ses propres ressources, à pourvoir à l'entretien de son tribunal et à la solde des juges nouvellement élus. Le décret, faisant suite à la loi du 16 août 1790, avait dit, en effet, que ces frais seraient à la charge respective de chaque district. Celles de ces circonscriptions qui possédaient des villes importantes, eurent l'espoir d'y satisfaire sans trop de peine ; mais le plus grand nombre se trouva menacé de ne pouvoir y arriver sans des sacrifices, au-dessus de leurs ressources. Le Directoire et le Conseil du département se virent saisis de la question, et je trouve que le 16 novembre 1790, à quelques jours de l'élection de Lesneven, ils furent appelés à en délibérer. Comme on le pense bien, la discussion fut vive et la pensée s'en propagea au loin avant même qu'on en connût les termes. Pour préparer une solution, le Conseil chargea son procureur général syndic de relever, pour tous les districts, les contributions foncières payées par chacun d'eux, et en même temps la surtaxe à laquelle le district serait astreint. Ce relevé, fait pour cinq districts, apprit que pour l'un d'eux il faudrait augmenter les contributions de dix sols par livre ; que dans trois autres, il faudrait sept sols par livre, et dans

un cinquième, quatre sols deux deniers. C'était, comme on le voit, des centimes additionnels déjà très corsés et d'un poids très lourd. Le Conseil du département, arrêté court sur un point aussi délicat, n'osa prendre aucune conclusion et se réduisit très humblement à en appeler aux assemblées primaires elles-mêmes, auxquelles il posa la question de savoir :

1° Si la conservation ou la réduction des neuf districts et de leurs tribunaux devait avoir lieu;

2° Si le nombre de 80 cantons, avec un juge de paix pour chacun, devait être maintenu ou réduit :

3° Enfin, si les 255 communes et leurs municipalités ne pourraient pas être réduites.

Ces questions, transmises avec copie du procès-verbal qui renfermaient le rapport du procureur-syndic, leur furent adressées, avec l'autorisation d'en faire l'objet de délibérations spéciales dont il serait rendu compte par un procès-verbal séparé et distinct.

Je n'ai retrouvé aucun de ces procès-verbaux; mais, comme la division du département en neuf districts fut maintenue jusqu'à l'établissement des préfectures, sous le Consulat, il reste acquis qu'il ne fut fait aucune réduction dans leur nombre et que la bourse des contribuables solda toutes les dépenses. Ainsi furent closes les élections de 1790.

1791.

DEUXIÈME ARTICLE

Comme le faisaient pressentir les élections des derniers mois de 1790, le caractère de ces actes publics allait se modifier sensiblement dans le cours de l'année 1791, autant par les idées nouvelles qui se répandaient dans le

corps électoral, que par les intérêts qui se manifestaient au-dehors, dans les diverses classes de la population.

Nous reprenons, pour cette étude, les procès-verbaux des assemblées électorales de 1791, comme nous l'avons fait pour les élections de 1790.

Le premier fait à constater est que le nombre des électeurs a sensiblement diminué : ainsi à Crozon, l'assemblée primaire comptait, en 1790, 645 électeurs; elle n'en compta en novembre 1791, que 145.

A Saint-Pol-de-Léon, petite ville de 8,000 âmes, on compta, en novembre 1791, que 133.

A Briec, canton populeux du district de Quimper, au lieu de 600 citoyens actifs, on n'en compte que 49.

Les procès-verbaux des autres communes que nous consultons ne comptent que 30, 40, 50 électeurs; peu arrivent jusqu'à 60, quand elles en eurent d'abord 150, 200, et jusqu'à 300.

D'une autre part, la physionomie des assemblées électorales a complètement changé. C'est bien au son de la cloche ou de la campane que les électeurs se réunissent; c'est même souvent encore dans les églises que se tiennent les assemblées; mais, de messe et de cérémonies religieuses, il n'en est plus question, de *Te Deum*, à l'issue des scrutins, on n'en chante pas. Quant aux nominations de maires, de procureurs-syndics et d'officiers municipaux qui, d'après la loi du 14 décembre 1789, étaient à renouveler par moitié, après deux ans d'exercice, le nombre des suffrages exprimés en faveur des candidats élus a beaucoup diminué. Le maire de Crozon qui, en 1790, avait obtenu 642 voix, n'en obtient, en 1791, que 126. A Saint-Pol-de-Léon, le maire, en 1791, n'obtint que 52 suffrages; le maire précédent en avait obtenu 133. Dans d'autres communes : à Roscoff, à Plounéour-Ménez, à Lothey, à Plourin, communes riches du district de Morlaix, je trouve

50, 40, 24 citoyens ayant répondu à l'appel, et les maires sont nommés à 40, 21 et 14 voix seulement. Quant aux officiers municipaux, je les trouve, à Roscoff, élus à 19 et 11 voix; à Plourin, à 9 et 8 voix; à Crozon, à 33, 23 et 18 voix; pour les notables qui formaient le conseil de la commune, quand la séance se prolongeait, le président de l'assemblée avait peine à retenir les électeurs, et, dans toutes les communes, sans exception, les conseillers municipaux sont nommés à un très petit nombre de voix, à 6, 5, et même 3 ou 4, comme à Plounéour-Ménez. D'ailleurs, le contrôle de ces élections, dans beaucoup de ces localités, devient très difficile, parce que les procès-verbaux, au lieu de donner le nombre des voix exprimées, se contentent de dire que les élus ont obtenu la majorité des suffrages, ou simplement la majorité relative, ce qui veut dire que les élus ont obtenu un très petit nombre de suffrages. Dans plusieurs communes, je remarque aussi que les candidats, sur lesquels les électeurs étaient disposés à porter leurs suffrages, se retiraient sur les plus légers prétextes, soit, comme à Letbey, parce que le candidat avait des occupations qui l'empêchaient d'accepter la charge de maire : ou bien, parce qu'il avait déjà rempli cette fonction, et que chacun, à son tour, devait en prendre la responsabilité. Enfin, quelques électeurs avisés viennent-ils à penser qu'un jeune citoyen, qu'on suppose suffisamment instruit, pourrait convenir pour l'emploi. Il est nommé avec 11 voix sur 20 votants. C'est très bien. Mais, interpellé pour savoir s'il accepte, il répond qu'il n'a pas l'âge voulu pour être maire. Plusieurs électeurs élevèrent des doutes à cet égard, et, après que son âge a été vivement discuté, le malheureux, au moment d'être forcé de ceindre l'écharpe, demande un répit, et le procès-verbal dit qu'il lui a été accordé huit jours pour s'assurer de son âge, *dont il aura à se justifier, par un extrait en*

forme. Ce sont là les termes mêmes du procès-verbal. Joseph Douguet, l'élu en question, inquiet du sort et des mauvais tours que l'écharpe municipale pourrait, peut-être lui causer, disparaît inopinément de l'assemblée. Mais suivi, sans être perdu de vue, par quelques-uns des plus zélés, on l'a bientôt ramené à l'assemblée. Il déclare, devant le bureau, que, dans le moment, il ne pouvait justifier de son âge, mais, ajoute le procès-verbal, *il a prié l'assemblée de lui accorder une semaine, afin que, le dimanche venu, il put lui donner toute satisfaction.*

Tous ces détails ne peuvent laisser de douter sur la tiédeur que beaucoup de citoyens, malgré les serments répétés qu'on leur faisait prêter, apportaient évidemment à remplir les devoirs du régime introduit.

Au reste, avant de quitter la série des élections municipales qui se firent en novembre 1791, par voie de renouvellement, je dois ajouter que, dans un certain nombre de communes, les électeurs, suffisamment instruits pour remplir les fonctions à répartir, se trouvèrent en petit nombre, et que, dans quelques localités même, comme à Plouézoc'h, le président de l'assemblée électorale, reconnaissant son insuffisance, la faisait constater au procès-verbal, en demandant qu'on lui donnât un secrétaire qui sut écrire et fut capable de rédiger le procès-verbal. Un membre de l'Assemblée nationale allait jusqu'à dire qu'à cette époque, sur 40.000 communes, il y en avait 20 000 où les officiers municipaux ne savaient ni lire ni écrire. (*Moniteur* du 8 novembre 1791.)

On a souvent parlé de l'élan et même de l'enthousiasme que mirent les anciens habitants de la France à accueillir les nouvelles institutions que la Révolution vint à promulguer : je crois qu'alors, comme cela s'est plusieurs fois réalisé de nos jours, cet élan et ce mouvement furent, le plus souvent, propagés par les personnes qui les

avaient fait naître, et, qu'à tout évènement nouveau, les masses et le peuple s'arrêtaient court, pour voir ce qui allait se passer.

La fuite du roi à Varennes, et son retour à Paris, en juin 1791, en fournissent un exemple frappant qu'on retrouve dans le mouvement même des assemblées primaires de l'époque convoquées pour procéder à la désignation des électeurs qui devaient concourir à la nomination des députés à l'Assemblée législative.

Cette réunion des assemblées primaires avait été fixée, dans le Finistère, au 26 juin 1791, et les électeurs nouveaux qui devaient être nommés avaient rendez-vous au chef-lieu du département pour le 5 juillet suivant. Mais, la fuite du roi à Varennes, et sa rentrée à Paris, le 24 juin, survinrent dans l'intervalle même où les citoyens actifs devaient se réunir. L'inquiétude et la situation générale du pays tinrent en suspens les esprits timides, et la liste même des citoyens qui se rendirent aux assemblées électorales ne peut laisser aucun doute à cet égard. Qu'on en juge par les relevés suivants : A Saint-Thégonec, qui avait deux électeurs à nommer, l'assemblée aurait dû compter au moins deux cents citoyens, à raison d'un électeur par cent citoyens actifs, elle n'eut que cinquante-huit votants, et les élus sortirent à 28 voix et 26 voix, les suppléants à 13 et 5 voix.

A Saint-Pol-de Léon, au lieu de cinq cents votants devant former l'assemblée, on n'en compta que 101 ; les électeurs élus sortirent à 63 voix, 37, 33, 21 et 17 voix Les suppléants sortirent à 10 et 11 voix.

Dans le canton de Plougonven, pour sept électeurs à désigner, l'assemblée n'offrit que cinquante-un votants, au lieu de 700, au moins, qu'elle eût dû avoir, malgré les sons répétés de la campane. L'assemblée, par moment, n'avait compté que trente-cinq citoyens actifs, de sorte

que le président, ayant été consulté, il fut décidé que, *pour arrêter la fuite continuelle des membres qui paraissaient s'ennuyer, on recevrait au bureau tous les bulletins de ceux qui se présenteraient, en se faisant inscrire sur une liste particulière tenue par le secrétaire.*

Au canton de Pleyben, qui avait six électeurs à désigner, l'assemblée aurait dû compter six cents votants, on n'en eut que trente-sept, et les élus sortirent à 18, 17, 16 et 13 voix. Deux refus exigèrent plusieurs scrutins.

Dans l'une des sections de Saint-Pol-de-Léon, formée des communes de Plouénan et Plougoulm, qui avait trois électeurs à désigner, et dont l'assemblée aurait dû compter au moins trois cents citoyens actifs, et il ne s'en trouva que huit, à quatre heures du soir, quoique la campane n'eut cessé de sonner. Constituée, avec président, secrétaire et trois scrutateurs pris dans les citoyens présents, on n'en procéda pas moins à l'élection prescrite et le procès-verbal dit très sérieusement que les trois électeurs sortirent, à l'unanimité des voix, au nombre de huit, *le nombre des bulletins ayant été trouvé conforme à celui des votants.* Et, ce fait, ajoute le procès-verbal, *l'objet et la mission de la présente assemblée se trouvant ainsi consommés, M. le président a déclaré la séance levée.*

Du reste, pour la constitution du corps électoral qui devra aviser à la nomination des tribunaux et des administrations politiques du département et des districts, il y a des compositions et des complaisances du genre de celles que nous avons signalées pour l'établissement des municipalités. Je vois que, dans le canton de Guerlesquin, où l'on aurait dû avoir une assemblée de cinq cents citoyens actifs, pour cinq électeurs à désigner, on fut obligé de descendre jusqu'à 17 et 15 voix, pour trouver les cinq électeurs demandés ; et que, pour le dernier élu, on fut conduit, à la suite de plusieurs refus, de mettre sur les

rangs, un jeune citoyen qu'on assurait devoir être *majeur*.

Mais, si l'on se plaignait de la rareté des candidats, on se croyait en droit, d'une autre part, de faire observer que le déplacement et la perte de temps imposés à ceux qui se rendaient à l'appel de l'administration, ne pouvaient pas être gratuits; et l'assemblée, composée de citoyens de quatre communes, faisait ajouter à son procès-verbal, que : « Les citoyens du canton de Plouézoc'h, pénétrés de « respect pour la constitution admirable sous laquelle ils « se sentaient déjà respirer en hommes, tandis que précé- « demment ils ne gémissaient qu'en esclaves, avaient « résolu de ne pas se séparer, sans avoir la satisfaction de « dresser une remontrance qu'ils jugeaient très nécessaire « pour nourrir et propager le patriotisme ; et qu'ils « demandaient, en conséquence, à raison des frais de « voyage, des dépenses et de l'abandon de leurs travaux « domestiques, que l'Assemblée nationale leur accordât « un dédommagement et un traitement relatif au civisme « et à l'exactitude qu'ils mettaient à remplir les fonctions « auxquelles ils étaient appelés. »

A quoi serviraient nos réflexions sur ces faits et ceux qui précèdent ? Chacun peut les faire, en se reportant des temps passés aux temps présents ; et, tout en se résumant se demander si, aujourd'hui plus qu'alors, nos concitoyens sont bien en mesure de profiter des franchises, des droits et des libertés que le temps et les circonstances leur ont prodigués avec une si large immunité, depuis bientôt un siècle, sans qu'on soit encore parvenu à en définir les conséquences raisonnées et incontestables.

1792.

TROISIÈME ARTICLE

Sans avoir l'espoir ni les moyens de conduire cette

enquête jusqu'à la fin de la première République, ce qui nous donnerait certainement une foule de renseignements utiles, nous essayerons quelques dernières informations sur la manière dont le régime électoral fut compris et appliqué dans les premiers moments de la proclamation de la République, au 21 septembre 1792.

Une loi, appropriée au Gouvernement nouveau, fit descendre jusqu'à l'âge de 21 ans, au lieu de 24, la capacité électorale au titre de citoyen actif. Ce fut dans ces conditions que s'étaient constituées les assemblées primaires qui déléguèrent les électeurs qui, en se rendant aux chefs-lieux des districts, devaient procéder au renouvellement complet de toutes les autorités civiles et judiciaires de chaque circonscription.

Nous avons déjà vu quelle négligence et aussi quel mauvais vouloir les citoyens, appelés à former ces assemblées du premier degré, mirent à remplir les devoirs que la loi leur avait imposés. Il y eut beaucoup de localités, comme nous l'avons constaté, où plus de la moitié des citoyens actifs ne se rendirent pas ; il y en eut beaucoup, où plus des trois quarts manquèrent ; il y en eut, où il n'y eut qu'une minorité dérisoire. Les écarts, les erreurs, les excès et les fautes sans nombre qui amenèrent l'époque tourmentée de 93, et ses crimes, leur sont dus, à n'en pas douter, car les bons et les timides s'étant retirés ou n'ayant point osé se montrer, ce furent les audacieux et les méchants qui se trouvèrent en mesure de tout se permettre et de tout oser. Combien n'est pas à plaindre le pays qui passe par de pareilles défaillances, sans se rappeler les chutes qui l'ont si souvent meurtri.

On était au 25 novembre 1792, et les électeurs de toute la France, à peine à deux mois de la proclamation de la République, avaient été appelés dans leurs comices pour procéder au renouvellement de toutes les autorités,

comme nous venons de le dire. J'ai, sous les yeux, les procès-verbaux des élections de quatre districts du département du Finistère, à savoir, ceux de Brest, de Morlaix, de Châteaulin et de Quimper, chef-lieu du département. La population de ces quatre districts, sur les neuf, entre lesquels avait été partagé le département entier, comprenait certainement plus de la moitié de la population totale du Finistère, c'est-à dire plus de 200.000 habitants, le chiffre de la population étant, à cette époque, de 449.910 habitants.

Or nous voyons, d'après les procès-verbaux que nous avons sous les yeux, que le nombre des électeurs formant, au deuxième degré, les collèges électoraux chargés, en dernier ressort, de la constitution des nouvelles autorités de la République, se trouva être :

Pour le district de Brest, de.	117
Pour celui de Morlaix, de.	52
Pour celui de Châteaulin, de..	41 (1)
Et pour celui de Quimper, de.	48
En tout, de.	261

Pour une population de 200.000 âmes, au moins, ce chiffre ne donne qu'un électeur pour 765 habitants. C'était une représentation bien faible, on en conviendra ; et si l'on garde souvenir des abstentions qui avaient eu lieu au premier degré, on restera frappé du peu de considération, de sincérité et de force que purent obtenir les élections desquelles devaient sortir les hommes appelés à former le gouvernement qui s'établissait. Pour nous en rendre bien compte, je commencerai par les élections de Châteaulin, district populeux, mais dont le chef lieu était

(1) En 1790, le nombre des électeurs de ce même district avait été de 71. Il aurait dû, en 1792, être de 90 à 100, puisque l'âge des citoyens actifs avait été abaissé de 24 ans à 21.

de très médiocre importance et ne comptait, à cette époque que 1.866 habitants.

Comme nous venons de le dire, l'assemblée du district de Châteaulin comptait 44 électeurs, dont le plus grand nombre appartenait aux communes rurales qui, à cette époque, avaient d'autant moins de relations avec la ville, (et il n'y en avait aucune plus considérable que Châteaulin dans le district), que les juridictions seigneuriales étaient naguères les seules dépositaires de tous les intérêts des habitants. Ces 44 électeurs, sans connaissances spéciales, presque sans relations, ne parlant pas tous français, se trouvèrent cependant chargés, à l'appel de la loi, de nommer, sans désemparer :

4 membres du directoire du district ;

6 membres formant le conseil du district ;

1 procureur-syndic de ce district ;

5 juges formant le tribunal de la circonscription ;

1 commissaire du gouvernement près de ce même tribunal ;

5 juges suppléants ;

1 greffier ;

6 membres du bureau de paix ;

1 directeur des postes et par suite de vacances ;

3 curés dans des communes dépourvues de recteurs par suite de refus de serment. Toutes ces nominations formaient un ensemble de 33 emplois à pourvoir et même plus, si l'on s'arrête aux refus assez nombreux qui se produisirent dans le cours des élections.

Pour les votes exprimés et les majorités obtenues, je remarque que celles-ci eurent lieu souvent, à une et deux voix, et que les votes exprimés descendirent souvent jusqu'à 39 et 36, par l'absence d'un certain nombre d'électeurs qui ne se rendaient pas aux scrutins, quoiqu'une décision eût été prise pour priver de leur indemnité

journalière les électeurs qui manqueraient deux fois à l'appel nominal. De leur côté, les élus descendirent souvent jusqu'à 11, 10, 9 et 8 voix. Eu égard aux différents corps à constituer, les membres du tribunal furent, entre tous, ceux qui réunirent le plus de voix. Des 5 juges nommés, l'un obtint jusqu'à 27 voix; les deux derniers élus en obtinrent chacun 23. Au contraire de celà, les membres du directoire, chargés de l'administration générale des intérêts du pays, n'obtinrent que 14, 10 et 9 voix, dans des scrutins de balottage, sans jamais arriver à la majorité absolue, fait qui semble indiquer que les passions naissantes de l'époque y prirent une part très active, et que l'ardeur des *politiciens* du temps s'y faisait déjà très vivement sentir. L'histoire ultérieure des clubs confirme amplement cette assertion et laisse apercevoir l'intervention marquée des intérêts qui cherchaient à se faire jour. A cette occasion, je crois, d'ailleurs, devoir faire observer que partout les membres des tribunaux obtinrent plus de voix que les membres formant l'administration des districts : A Brest, les juges, sur 105 votants réunirent de 53 à 49 voix; les membres du directoire, sur 101 votants, n'arrivent à la majorité relative qu'avec 49 voix et 22. Quant aux membres du bureau de paix, plusieurs ne réunissent que 10 et 11 voix; c'était bien peu pour une ville qui comptait plus de 22.000 âmes.

A Quimper et à Morlaix, les deux élections des tribunaux et des membres de l'administration politique présentèrent les mêmes différences.

A Quimper, les juges sont élus par 32 et 31 voix, sur 47 votants; tandis que les membres du district ne réunissent, sur 48 votants, que 25, 17, 16 et 12 voix. Quelques-uns des membres du Conseil ne réunirent que 11 à 12 voix.

A Morlaix, les juges, sur 56 votants, réunirent 42, 34 et

32 suffrages ; les membres chargés de l'administration du district, au contraire, n'obtinrent que 22 à 19 voix, sur 53 votants. Les membres du Conseil furent élus à 24, 17 et 13 voix.

Tous ces faits prouvent d'abord que l'ensemble des citoyens était bien faiblement représenté par le nombre des électeurs appelés, mais encore moins par le nombre de ceux qui s'étaient rendus au jour de la convocation, quoique l'assemblée nationale, cédant aux instantes sollicitations des électeurs, leur eût accordé une indemnité de route et une autre de séjour : 0 fr. 75 c. par lieue parcourue et 3 fr. par jour de séjour.

Mais ces faits, ces votes, ces scrutin, ne sont, en quelque sorte, que le canevas des assemblées que nous étudions ; leurs procès-verbaux nous en révèlent l'esprit et les tendances.

Si nous prenons les deux procès-verbaux des élections de Morlaix et de Brest, nous voyons, en effet, qu'outre les nominations à faire, beaucoup d'autres sujets préoccupèrent très vivement les électeurs.

Une assemblée, en 1790, formée de tous les délégués des assemblées primaires du département, avait eu à se prononcer sur la ville où devait être fixé le chef-lieu du département. Elle avait décidé que Quimper serait le siège de l'administration centrale du Finistère. Mais cette décision n'avait convenu ni à Brest, ni à Morlaix, éloignés de Quimper et placés sur les limites extrêmes du département. Ces villes n'avaient cessé, en conséquence, de protester contre cette décision, en disant que la petite ville de Landerneau, placée près d'elles, et plus au centre, conviendrait beaucoup mieux. Pour arriver à cette fin, d'une et d'autre part, Brest et Morlaix, tout en procédant aux élections de 1792, s'évertuèrent sous toutes les formes, par délibérations, conciliabules, adresses et députations d'un

corps à l'autre, pour remettre la question sur le tapis, quoiqu'un décret de l'Assemblée nationale en eût décidé, à la date du 20 août 1790, et que la loi eût formellement interdit aux assemblées électorales de s'occuper d'autres sujets que des élections elles-mêmes. Mais, si les assemblées de Quimper et de Châteaulin, satisfaites du résultat obtenu par le décret de 1790, se prévalaient de la disposition qui réduisait les électeurs au simple exercice de leur mandat, elles ne négligeaient, de leur côté, aucun moyen de repousser l'avis de leurs adversaires, et je vois dans le procès-verbal de l'assemblée de Châteaulin, qu'une partie des électeurs furent jusqu'à accuser leurs adversaises d'infidélité et d'altération du procès-verbal de la réunion des assemblées primaires de Lesneven, accusation qui, dans un autre sens, s'était produite également à Brest, avec mission donnée à deux électeurs de se rendre à Quimper pour sommer, par huissier, l'évêque Expilly, président de l'assemblée primaire de Lesneven, de déclarer sur l'honneur ce qu'il y avait de vrai ou de faux dans les articulations prononcées contre le procès-verbal incriminé. On en délibéra partout, à Brest comme à Morlaix, à Quimper comme à Châteaulin, et partout, après de longs discours, il fut pris des décisions d'une part, en se conformant au bien jugé du décret obtenu pour Quimper, de l'autre, en nommant des commissaires qui furent chargés de porter à la Convention même les revendications des opposants.

Parmi les sujets traités, il y en a beaucoup naturellement qui se rapportent aux droits des électeurs, à la validité de leurs mandats, et chacun d'eux amène des délibérations qui sont consignées tout au long dans les procès-verbaux. Mais, outre ces questions, il en est qui sont complètement étrangères à l'objet de la réunion et qui sont cependant admises à l'examen et à la discussion. Il en est

plusieurs pour lesquelles l'assemblée, dirigée par son bureau, nomme des commissions spéciales chargées de préparer des rapports qui sont renvoyés à des séances ultérieures, comme on le fait dans les assemblées législatives. Quelquefois aussi, les faits qui se passent au dehors de la réunion deviennent l'objet de dénonciations sur lesquelles les électeurs se croient appelés à délibérer. A Brest et à Morlaix, on se préoccupa de savoir quel avait été le motif de l'arrestation des membres du district de Lesneven et de leur incarcération au château du Taureau, prison d'Etat, placée à l'entrée de la rivière de Morlaix.

Le commissaire du gouvernement près le tribunal criminel du département séant à Quimper a été officiellement interrogé à ce sujet par les membres du collège électoral de Brest, et celui-ci a répondu « qu'il *était faux* « que les administrateurs du district de Lesneven lui « eussent été dénoncés, qu'aucun mandat, par conséquent, « n'avait été lancé contre eux, ce qu'il priait le président « du collège de Brest de faire savoir à ses concitoyens. »

Mais, voici ce qui est plus excentrique et plus étrange, si l'on peut dire. Plusieurs collèges, sur les dénonciations de quelques électeurs, avaient appelé à leur barre des collègues plus ou moins justement accusés d'incivisme ou de propos inconsidérés ; et, suivant les délibérations prises à leur égard, par le collège, ils furent déférés aux tribunaux. Dans un autre ordre d'idées, signe très marqué des convulsions qui allaient avoir lieu, je trouve une pétition d'habitants de Brest jointe au procès-verbal de la session électorale où je remarque les lignes suivantes à l'occasion du scrutin qui allait s'ouvrir pour la nomination d'un directeur des postes.

« Il faut que les bienfaits de la Révolution se répandent « également sur toutes les têtes et une grande fortune

« dans la même main est, sans contredit le poison de la « liberté puisque le propriétaire met sous sa dépendance « plusieurs êtres qui n'y seraient pas sans sa richesse..... « Pour parvenir à ce but de la liberté, nous demandons « qu'on partage les places.» Et cette pièce était signée par 35 citoyens dont plusieurs très connus. (1)

Comme on le voit, tout en répondant à l'appel qui les chargeait de constituer les pouvoirs demandés pour l'assiette du nouveau gouvernement, ces électeurs mandataires en dernier ressort de leurs concitoyens, arrivèrent de plein pied à la confusion absolue des pouvoirs, se les attribuant, sans distinction, et la volonté des uns et des autres s'infiltrant partout en se mettant à la disposition des passions qui surgissaient comme encouragées par l'absence des traditions. Un tel désordre aurait dû faire pressentir aux plus modérés le terme auquel on allait arriver rapidement, mais les choses ne se sont jamais passées de la sorte et on peut, sans crainte, dire, en séance de l'Académie que les exemples fournis par l'histoire des temps les plus rapprochés de nous restent aussi stériles que ceux des âges les plus reculés. Pour le prouver une fois de plus, il nous suffira de consacrer quelques dernières lignes à l'élection des juges de paix dans des cantons qui se trouvaient représentés aux élections que nous venons de décrire.

Prenons deux exemples entre plusieurs ; les élections de Concarneau et celles de Pont-l'Abbé, cantons dont les chefs-lieux adonnés à un commerce très actif, comptaient, chacun, une population agglomérée de 2.000 âmes environ, aujourd'hui, de 4 à 5.000.

Pour être plus exact, nous citons le procès-verbal d'une

(1) Leurs noms se sont retrouvés depuis dans les députations et même dans les recettes générales.

délibération du conseil de la commune de Concarneau qui tint séance le 3 décembre 1792, le lendemain même des scènes qui s'étaient passées à l'assemblée primaire chargée de l'élection du juge de paix. Le procureur de la commune ayant pris la parole a dit :

« Que jamais le désordre produit par la cabale n'avait « été poussé aussi loin ; que tous les membres du conseil « général de la commune avaient été témoins des faits « tumultueux, des menaces et des violences qui avaient « été commis pour écarter les électeurs des communes de « la campagne; que les malveillants étaient parvenus à « obliger le président de l'assemblée primaire à lever la « séance; que deux et trois scrutins avaient été annulés ; « que pour rétablir l'ordre, le président avait été obligé « d'appeler la force armée et, qu'ayant quitté la salle des « séances, il avait été saisi lui-même, à dix heures du « soir, sur la place publique, et ramené de force à l'as- « semblée primaire, par les citoyens qui sortaient d'une « *assemblée nocturne*, voulant le contraindre à reprendre « la séance ou à donner sa démission; enfin qu'à une « heure avancée de la nuit, en l'absence des électeurs de « la campagne, un procès-verbal dressé par les factieux « avait établi que le juge de paix avait été *nommé*. »

Dans le canton de Pont-l'Abbé, les choses se passaient à peu près de la même manière. Les citoyens actifs formant l'assemblée primaire du canton étant réunis dans l'église paroissiale, plusieurs agitateurs demandèrent que le président et le bureau, au lieu d'être nommés par un vote en due forme, le fussent par acclamation. Vainement le doyen leur fit-il observer que la loi prescrivait que ce fût au scrutin; les mutins se retirèrent au bas de l'église, pendant que le bureau provisoire se serrait au pied du maître-autel, et les séditieux, sans déférer aucune observation, acclamèrent un bureau de leur choix, en disant

que les officiers municipaux ni personne ne pourraient les *mener deux à deux comme des esclaves*. Le bureau provisoire n'eut, en conséquence, qu'à se retirer en abandonnant la partie. Là-dessus le scrutin ayant été ouvert par les factieux, avec un bureau de leur choix, en l'absence des électeurs des communes rurales, ainsi que cela s'était passé à Concarneau, il y eut un juge de paix nommé, et un procès-verbal pour constater son élection. Mais ici, comme à Concarneau, il y eut de vives protestations de la part des officiers municipaux, et on en appela au directoire du département pour qu'on envoyât des commissaires sur les lieux; ce qui fut fait avec toute la célérité possible. Nous avons les rapports de ces commissaires; j'en ai jusqu'à trois du citoyen Kerdizien parlant au nom de la Loi à laquelle ses collègues de l'administration départementale l'avaient chargé de rappeler les mutins. Rendu à la mairie, dès 9 heures du matin, il ne vit arriver les officiers municipaux qu'après 10 heures.

« J'ai mis entre les mains du citoyen Furic, écrit-il à ses « collègues, l'extrait de votre arrêté. Il l'a reçu avec le « dédain que l'ignorance seule peut suggérer, et il m'a dit « que je n'étais qu'un zéro en chiffre..... »

Les choses s'envenimèrent dès les premières paroles, et l'envoyé du département fut obligé de faire entrer la force armée pour se dégager; toutefois il ajoute que la présence des baïonnettes a produit *un merveilleux effet, et que jusqu'à midi et demie tout s'est passé le mieux possible*. Mais bientôt les troubles du premier jour se renouvellent, des enfants de douze à quinze ans entrent et circulent dans l'assemblée. Les fusiliers de garde contre la table du bureau ne peuvent rétablir l'ordre; le président de l'assemblée primaire s'élance furieux de son fauteuil, désarme le soldat de garde et se retire avec bon nombre d'électeurs, laissant le champ libre au commissaire du

département. Celui-ci prend lui-même la présidence, ouvre le scrutin avec un nombre réduit d'électeurs qui font l'élection, *tout et aussi bien qu'il se pût.* A minuit, quoique le *nombre des électeurs eût sensiblement diminué et que le président qui s'était retiré eût été saisi et jeté au violon,* tout se trouva donc fini, dit le commissaire, et il ne resta plus que les assesseurs et le greffier à nommer ; ce qui se fit dans plusieurs séances ultérieures successivement troublées par les citoyens de la ville et des communes rurales toujours en lutte et en venant aux mains à diverses reprises. Dans plusieurs communes, les électeurs de la campagne, comme dans le canton de Saint-Pol, suspectant à tort ou à raison, les électeurs de la ville, les dispersèrent en forçant les portes du collège électoral. Cette guerre du rural contre le citadin n'est pas nouvelle comme on le voit.

A Pont-l'Abbé cependant, malgré les troubles de la première journée, les choses se passèrent avec une modération relative qui fut due à l'intervention du curé constitutionnel de l'endroit, délégué comme membre du district de Quimper dont il avait été élu le 25 novembre. Mais tout en remettant les choses dans leur véritable jour, à quelles réflexions n'est-on pas amené, en voyant que le 2 décembre, l'élu du 25 novembre, au conseil du département, n'avait déjà plus l'autorité nécessaire pour rappeler à l'observation de la Loi ceux-là mêmes qui, à moins de huit jours, lui avaient remis un mandat de pleine confiance ?

Combien de fois, de nos jours, comme dans ces temps peu éloignés n'avons-nous pas vu ces épreuves et ces contradictions se répéter à l'occasion des élus les plus renommés de la faveur publique ?

Mais, entre toutes les élections qui eurent lieu dans les trois premières années de la Révolution, il faudrait, pour

en pénétrer l'esprit et la portée, s'arrêter surtout à celles qui eurent pour objet le remplacement aux évêchés devenus vacants par suite de refus de serment à la Constitution civile du clergé. Plusieurs de ces élections ont souvent été citées. J'en veux pourtant en citer deux au moins, pour montrer d'un seul coup, la confiance ignorante et aveugle qui en signalèrent quelques-unes, le malheur et le crime qui s'attachèrent aux autres.

Je m'arrêterai d'abord à l'élection épiscopale du Finistère, la première de toutes celles de la France, par suite de la mort inopinée de l'évêque de Saint-Luc, qui eut lieu le 22 août 1790, quelques jours seulement après la promulgation du décret du 11 juillet 1790, dont les termes se trouvèrent à peine connus, quand il fallut aviser à pourvoir le siège devenu vacant.

Conformément au décret précité, le procureur-général, syndic du département du Finistère, s'adressa circulairement aux neufs districts de la circonscription pour leur faire savoir que les électeurs étaient convoqués pour le 31 octobre, jour de dimanche, en l'église cathédrale de Quimper, où chacun d'eux, d'après l'article VI du titre II de la Loi, *était tenu d'assister à la messe paroissiale* avant toute opération, relative à l'élection indiquée.

Ce jour venu, le procureur-général-syndic, aussitôt après la grand'messe et le chant du *Veni Creator*, chantés en présence des électeurs, répandus dans le chœur et les stalles des chanoines, monta en chaire et y lut le texte de la loi qui plaçait au nombre des éligibles les évêques dont les sièges étaient supprimés, les curés en exercice depuis dix ans, ainsi que tous les ecclésiastiques qui avaient rempli, au moins pendant quinze ans les fonctions de leur ministère dans le diocèse en qualité de curé, de desservant, de vicaire ou de directeur de séminaire ; et il ajouta que les lumières du Saint-Esprit ayant été invoquées, on pou-

vait se flatter de faire un choix « qui répondrait à l'attente « du peuple et donnerait au département un digne pas- « teur, un évêque zélé, édifiant ami et consolateur des « malheureux, père des pauvres et conservateur de « l'Eglise dans son ancienne pureté. » Des tables furent dressées en avant du chœur et l'assemblée s'étant formée sous la direction provisoire de Jean Robin, pilote-côtier, de l'Ile-de-Batz, comme doyen d'âge.

Il fut procédé à l'appel nominal des électeurs qui se trouvèrent au nombre de 403, dont 14 suppléants du district de Brest, appelés à remplacer les électeurs absents, parmi lesquels figuraient un recteur et un prêtre, déclarés défaillants. Les noms et les titres des électeurs de chaque district se trouvant inscrits au procès-verbal, on reconnaît que le nombre des cultivateurs et des commerçants y fut considérable, et que, dans presque tous les districts, les cultivateurs formèrent plus de la majorité des collèges. Le nombre des cultivateurs fut de 45 sur 70 ; dans le district de Morlaix, de 31 sur 42, dans le district de Carhaix, mais seulement de 25 sur 84, dans celui de Brest, où les fonctionnaires de la marine furent nombreux. Sur la liste général des neuf districts, je ne trouve d'ailleurs, que six ecclésiastiques, curés ou recteurs de paroisses rurales.

La constitution de l'Assemblée ayant été définitivement arrêtée on arriva à l'ouverture des scrutins, tout en donnant séance aux corps constitués qui se présentèrent. Chacun des électeurs, en déposant son bulletin, eut à jurer :

« Qu'il nommerait celui, qu'en son âme et conscience, « il aurait choisi, comme le plus digne, sans y avoir été « déterminé par dons, promesses, sollicitations ou me- « naces.» Trois tours de scrutin eurent lieu. Le 1er, avec 412 votants, ne donna aucun résultat : le 2e réduit à 391 votants, donna la majorité relative à Messieurs Expilly, curé de

Morlaix, membre de l'Assemblée national, et de La Marche, ancien évêque de Saint-Pol-de-Léon. C'est sur ces deux concurrents que se concentra le troisième scrutin qui donna à M. Expilly 238 voix contre 125, accordées à l'évêque supprimé de Léon, M. de La Marche.

Ce résultat étant connu, dit le procès-verbal, l'Assemblée en a témoigné sa satisfaction par des applaudissements réitérés et M. le Président a fait sonner les cloches de la cathédrale et de la ville.

Le lendemain, à la lecture du procès-verbal, ce furent de nouvelles réceptions et des félicitations des corps constitués et de la garde nationale. Puis, conformément aux décrets de l'Assemblée, la nomination du nouvel évêque ayant été proclamée devant le peuple qui se pressait autour de la chaire de la cathédrale, convertie en tribune, il fut chanté une seconde grand'messe, suivie d'un *Te Deum*.

Un des traits caractéristiques de cette élection, fut, sans contredit, le discours lu par le procureur de la commune de Quimper qui, s'étant avancé, avec la municipalité, près du bureau de l'Assemblée, prononça, dit le procès-verbal, « un discours relatif à la circonstance, qui fut applaudi « par le président, témoignant aux officiers municipaux, « la satisfaction et la sensibilité qu'en éprouvait l'Assem- « blée », comme si, en face des urnes ouvertes, les autorités étrangères au collège électoral lui-même, s'estimaient avoir qualité pour venir apprécier ou discuter l'élection prescrite par la Loi.

Rien ne me semble plus propre à confirmer cette naïveté des premiers jours de l'âge constitutionnel que nous essayons de décrire ; mais si nous nous attachons à suivre les faits et les conséquences que ces joutes de la première heure amenèrent très rapidement, par quels constrastes

étranges et malheureux, n'est-on pas amené à juger de l'inconstance et de l'insanité des décisions populaires.

A peine nommé à l'évêché du Finistère, Expilly est entouré des acclamations les plus pressantes, et vivement sollicité de prendre possession de son siège.

La ville de Brest, qui espère le voir s'arrêter chez elle, en quittant sa cure de Morlaix, pour se rendre à son siège épiscopal de Quimper, députe près de lui une partie de ses administrateurs les plus accrédités, pour le prier de se rendre aux vœux des habitants de Brest. Le 28 mars 1791 est fixé pour cette visite. Toutes les autorités civiles et militaires se mettent sur pied, des arcs-de-triomphe sont élevés sur son passage, les portes de la ville sont extraordinairement décorées et une députation de 120 gardes nationaux à cheval se rend au-devant de lui jusqu'à Landerneau. La route, elle-même, se trouve sillonnée de députations de tous les corps constitués de la grande ville, rivalisant de zèle pour honorer sa bienvenue. Harangué dès son arrivée à la porte de Brest, la foule qui lui donnait à peine passage l'accueille en criant : *Vive Expilly! Vive la Religion!* et, dès qu'on pût atteindre Saint-Louis, église principale de la ville, toutes les autorités y étant réunies, la cérémonie se termina par un *Te Deum* chanté par le nouvel évêque lui-même. (1)

Bienvenue plus empressée, plus dévouée, plus démonstrative n'aurait pu être demandée. Que se passa-t-il cependant dans cette même ville et dans ces mêmes rues de Brest, à trois ans de là, le 22 mai 1794, (le 3 prairial an 2)? La foule obstruait ces mêmes places, les gardes s'alignaient dans toutes les rues, comme au mois de mars 1791. Mais les cris n'étaient plus les mêmes; à la place des arcs-de-triomphe, c'étaient une couple de Tombereaux qui sor-

(1) Le Vot : *Histoire de Brest*, vol. 3, ch. V.

taient de la chapelle de la marine, peu éloignée de l'église de Saint-Louis où le *Te Deum* avait été chanté, et sur l'un de ces chars d'un aspect sinistre se trouvait le pauvre évêque Expilly, les mains liées, et entouré d'une partie des vingt-cinq administrateurs du département du Finistère qui sortaient avec lui du tribunal révolutionnaire, pour être promené par les mêmes rues qu'il avait parcourues revêtu des insignes de l'épiscopat. Aujourd'hui c'étaient les cris forcenés des habitués des clubs et des maratistes armés pour la circonstance. Un échafaud placé à l'extrémité de la ville, sur la place du Château, attend Expilly et ses malheureux compagnons, et quelques minutes suffirent au bourreau pour mettre à néant les acclamations de 91 et les espérances qui parurent un instant s'y rattacher.

Mais un autre exemple plus significatif encore doit être cité; il ne s'agissait plus d'un siège devenu vacant par suite de mort, mais d'un siège dont le titulaire, M. de Laurencie, avait été violemment arraché par suite de refus de serment.

Les sociétés populaires et les autorités constituées de la Loire-Inférieure avaient porté leurs vues sur le curé constitutionnel de Saint-Denis, de Paris. La réunion des électeurs du département avait lieu à Nantes, au couvent des Dominicains, le 13 mars 1791, jour de dimanche, comme le demandait la Loi, et un détachement de la garde nationale y étant venue, accompagné de sa musique, le corps électoral se rendit, sur les dix heures, à l'église cathédrale, où la messe fut célébrée par le doyen des ecclésiastiques présents, un des électeurs. A l'issue de la messe, le fauteuil, un instant occupé par le doyen d'âge, fut remis au citoyen Anne-Pierre Coustard, président de l'administration départementale. Il dirigea toutes les opérations du collège. Le premier acte fut de décider

qu'une commission aviserait à la rédaction d'une adresse qui serait transmise, sans délai, à l'Assemblée nationale, afin de demander *qu'une juste indemnité fût accordée aux électeurs qui abandonnaient leurs affaires pour celles de l'Etat.*

L'idée, comme on le voit, commençait à poindre partout, et si déjà une allocation de 50 livres avait été accordée aux électeurs du Finistère, ceux de la Loire Inférieure prétendaient avoir droit à la même bienveillance. Mais la voie était depuis quelque temps ouverte à bien d'autres réclamations, et, après une plainte formulée sur le petit nombre des électeurs qui s'étaient rendus à l'appel de l'administration et qui ne dépassaient pas 321, il s'éleva un murmure d'un autre genre sur des propos malveillants attribués à un électeur présent. Appelé à s'expliquer, cet électeur fut déféré par l'assemblée aux poursuites de l'accusateur public près le tribunal de la Loire-Inférieure. C'était s'attribuer un nouveau pouvoir. Revenue à l'exercice de son mandat, l'assemblée reprit son cours et les citoyens marchèrent aux urnes, prêtant le serment exigé et transcrivant leurs votes sur les tables qui avaient été dressées à cet effet. 193 voix sur 294 votants furent accordées au sieur *Julien Minée*, dans le moment curé constitutionnel de Saint-Thomas-d'Aquin, de Paris et, quelques mois auparavant, curé de Saint-Denis. Mais tout n'était pas fini; la proclamation officielle de ce vote fut remise au lendemain 15 mars, ainsi que le *Te Deum* qui devait clore cette solennité. Ce fut le citoyen Coustard qui en fit tous les frais, et voici quelques extraits du discours qu'il prononça du haut de la chaire entourée des tribunaux, des autorités du département et des délégations des corps armés qui se pressaient avec le peuple sous les arcades de la vieille cathédrale : « Citoyens, nous avons choisi « pour évêque, celui qui nous en a paru le plus digne,

« c'est Julien Minée, curé de Saint-Denis. C'est un ministre « de ce Dieu qui a rompu vos fers; de ce Dieu qui reçoit « avec bonté l'hommage de l'homme libre, qui écoute avec « complaisance l'hymne de la liberté..... Peuple, joignez-« vous donc à nous pour rendre des actions de grâce à « l'Eternel qui s'est enfin laissé fléchir après tant de siè-« cles de calamnités. Entonnons tous avec transport ce « cantique saint qui fut si souvent profané pour célébrer « les victoires de ces brigands couronnés qui ont dévasté « la terre..... Ils osent, les hypocrites, traiter d'impie « l'élection que nous venons de faire. Veulent-ils donc « ces lâches chrétiens, que les pasteurs des âmes soient « encore choisis par un ministre corrompu, soient encore « les protégés d'une favorite? Veulent-ils donc que l'élec-« tion de l'homme qui doit sans cesse lever pour nous les « mains pures vers le ciel, soit encore le résultat d'un « trafic honteux entre une femme sans mœurs et un « prêtre sans pudeur? Assez, et trop longtemps cette abo-« mination a porté le scandale dans la maison du Sei-« gneur..... Qui, mieux que notre évêque, apprendra au « peuple que mourir pour la patrie est un devoir que la « religion impose à tout chrétien? Rappelez-vous, mes-« sieurs, ce moment où une fermentation sourde et géné-« rale agitait toutes les parties de ce vaste empire. Le « despotisme voulait faire un dernier effort pour étouffer « dans le sang les justes réclamations de la nation et pour « retenir encore ce sceptre de fer qui échappe de ses « mains criminelles. On environne la capitale de troupes; « on intercepte les convois de farine; on prépare, à Saint-« Denis, ces instruments terribles qui doivent porter « l'incendie et la mort. Qui osera instruire Paris des dis-« positions des soldats et des chefs? Quel est le citoyen « généreux qui se dévouera à une mort presque certaine? « C'est toi, intrépide curé de Saint-Denis. Il prend tous

« les renseignements nécessaires, traverse cette forêt de « bayonnettes et va, à plusieurs reprises, instruire les « magistrats du peuple et de la capitale.....

« Mais le maire de Saint-Denis avait de nombreux enne- « mis ; on fait circuler contre lui des bruits calomnieux. « On demande la tête du maire ! Minée se précipite au « milieu des assassins ; il embrasse le maire et le couvre « de son corps. Ses efforts généreux sont superflus, l'in- « fortuné est arraché de ses bras et massacré..... Mais le « nouvel évêque sait qu'il lui reste encore un devoir à « remplir ; il recueille dans sa maison la famille de celui « pour lequel il eut voulu donner sa vie..... »

Et Coustard, après ce récit, empreint des plus nobles pensées, ajoutait qu'après un tel acte d'héroïsme et de charité, il croyait inutile de dire que ce prélat avait été le premier à *prêter le serment exigé par la Loi ; le premier à offrir l'argenterie de sa pauvre église ; le premier à souscrire à la contribution patriotique*.

Toutefois, comme on le pense bien, d'autres discours avaient été préparés pour une séance d'une pareille solennité, et l'honneur d'y tenir le premier rang après Coustard, dont la tête fut, plus tard, offerte au peuple, incomba au citoyen *François*, dit *François de Nantes*, alors président des Amis de la Constitution, et, à quelques années de là, directeur général d'une des grandes administrations de l'empire.

« Messieurs, dit ce nouvel orateur, tandis qu'une mul- « titude de mauvais citoyens s'éloignent journellement « de cette ville et va porter loin de nos murs le spectacle « de ses impuissantes fureurs, la société des amis de la « Constitution arrête avec satisfaction ses regards sur cette « réunion des amis du Peuple, et, jalouse de donner « l'exemple de sa soumission aux puissances morales qui « font la force des empires, elle vient rendre hommage à

« la majesté de la Religion, aux pieds de ses autels, à la « souveraineté du Peuple dans la majesté de ses électeurs, « à la Loi qui va faire refleurir l'église dans sa native « simplicité, à la patrie, dont cette touchante cérémonie « rassemble les nombreux enfants . . . . . »

Malheureusement on ne put pas longtemps s'illusionner sur ces nobles sentiments, et dès que Carrier arriva à Nantes, les clubs surrexcites, lui offrirent, parmi les plus zélés et le plus à même de le seconder dans son œuvre de sang, l'évêque Minée, lui-même, qui s'était hâté de répudier son caractère ecclésiastique. Et celui ci allant au-devant des désirs du proconsul, accepta sans hésitation la présidence de l'administration départementale, où il devint aussitôt le complaisant et le complice de Carrier, combinant avec lui, et l'embarquement des malheureux à noyer, et la sortie de la geôle, des suspects destinés aux fusillades des carrières de Gigant.

Quand au pauvre président, Coustard, accusé avec Baco, l'ancien maire de Nantes, d'avoir eu des relations avec les Girondins, réfugiés à Caen, il ne tarda pas à avoir tous les limiers de Carrier à ses trousses, et son sort fut de tomber sous les accusations répétées des clubs de Nantes et de l'administration départementale, présidée par Julien Minée, qu'il avait, en quelque sorte, pris par la main, pour le présenter aux électeurs de la Loire-Inférieure.

Etrange fatalité de l'histoire des partis et des révolutions politiques, où on trouve, à des dates si rapprochées, des hommes qui s'égorgent, quand ils se touchaient la main, quelques jours auparavant.

A quels douloureux souvenirs le président Coustard ne dut-il pas, en effet, être ramené, en se voyant ainsi poursuivi par ceux-là même qu'il avait dirigés dans l'élection qui suivant lui, devait faire le bonheur de ses compatriotes ! Ni Carrier, ni Minée, qu'il avait porté au siège

épiscopal et qui le remplaçait au fauteuil présidentiel du département, n'eurent garde de le perdre de vue. Traduit par eux au tribunal révolutionnaire de Paris, il n'en sortit que pour marcher à l'échafaud, en compagnie du chef de la maison d'Orléans auquel, ainsi qu'on l'a souvent répété, il céda le pas, en lui disant : *A tout Seigneur tout honneur*! triste réminiscence d'un régime qui s'abimaît sous le couperet de l'exécuteur public.

Mais, en s'arrêtant ici, pour se replacer un instant au point de vue des élections de 1790, et de leur naïve expression, qui aurait pu penser quelles conséquences et quelles suites elles devaient avoir ?

Mieux placés que nos devanciers, aujourd'hui que l'expérience nous a appris tant de chose, il nous reste à dire avec un jeune lauréat de l'Accadémie française, que « l'Histoire ne se refait pas ; que l'étude du passé explique « le présent et révèle par fois les secrets de l'avenir.» (1)

A. DU CHATELIER,
Correspondant de l'Institut.

(Novembre 1882.)

(1) Albert Vandal : Louis XV et Elisabeth de Russie. — Dernière distribution des prix de l'Académie française.

1er PRAIRIAL AN II

DEUX LETTRES

DE

GUILLAUME LE ROUX

Le 1er prairial de l'an II de la République, trente administrateurs du département du Finistère, détenus au château de Brest, par suite du décret d'accusation lancé contre eux par la Convention, étaient traduits devant le tribunal révolutionnaire de cette ville.

L'attitude du tribunal et le peu de liberté laissé à la défense pendant les deux premières séances ne pouvaient laisser aucun espoir à la plupart des accusés. Si l'acquittement de quatre d'entre eux paraissait une chose arrangée, la condamnation des vingt-six autres ne paraissait pas moins certaine et ils étaient bien convaincus qu'en sortant de leur prison le 3 au matin, ils ne devaient pas y rentrer le soir.

L'un d'eux, Guillaume Le Roux, cultivateur à Landivisiau, voulant, avant de mourir, adresser un dernier adieu à sa famille, écrivit à sa femme et à son beau-père deux lettres empreintes du plus pur patriotisme et des sentiments les plus élevés. Ces lettres furent écrites à six heures du matin, le 3 prairial, jour du jugement et de l'exécution, sur le pied du lit d'un autre prisonnier, M. Trouille, mon grand'père, qui faillit aussi payer de sa vie son ardent amour pour la liberté.

PREMIÈRE LETTRE

« Chère Épouse,

« Nos cœurs, nés l'un pour l'autre, ont aussi brûlé en « même temps des plus chastes flammes de l'amour, et la « Providence qui semblait avoir naturellement fixé nos « inclinations mutuelles, s'empressa de consommer son « ouvrage en nous unissant, et y a mis la dernière main « en nous faisant trouver dans notre mariage toutes les « satisfactions, tout le bonheur que comporte la plus par- « faite des unions terrestres. Nous en avons six gages bien « précieux et qui promettent les plus grandes consolations « à leurs parents.

« Mais, chère épouse, Dieu met un terme aux douceurs « de cette vie et envoie souvent aux justes des croix bien « amères dont il se sert pour épurer les élus. J'ai la ferme « croyance que nous sommes de ce nombre et je suis sûr « que tu partages mes espérances à cet égard. Résigne-toi « donc plus que jamais à la bonté de ce Dieu juste, bon, « clément, et l'ami des hommes : sois cette femme forte « dont parle l'évangile; tu apprendras d'une autre bouche, « et malheureusement trop tôt, le sort qui t'attend. J'ai « succombé dans la malheureuse affaire du département. « Mais, chère épouse, un homme qui a la conscience pure, « qui a constamment voulu le bien, qui l'a fait toutes les « fois qu'il l'a pu, qui a aimé ses semblables, ses conci- « toyens, sa patrie et qui ne meurt que par ce qu'on n'a « pas connu la pureté de ses intentions, en un mot, ton « mari saura mourir digne de lui-même, de toi et de sa « famille et emporte la certitude que la postérité, mieux « instruite, rendra justice à sa mémoire.

« Joins à ce motif de consolation humaine un bien plus « certain, l'espérance qu'a l'homme juste de la béatitude

« éternelle et tu concevras facilement que je ne suis pas « encore à plaindre, car avant que tu ne pleures, je jouirai « du plus grand des biens, la possession de Dieu. Que « cette idée te console et te rende la force et le courage « nécessaires pour bien remplir les nombreux devoirs que « ta nouvelle (que dis-je? tu es depuis longtemps dans ce « cas) position t'impose.

« Je ne te recommande pas d'aimer nos enfants, ce « serait te faire injure, vois-moi, embrasse-moi en eux, « élève-les dans l'amour de Dieu, l'observance de sa reli- « gion, l'amour de la patrie et ne leur parle jamais de la « malheureuse fin de leur père que pour leur imprimer « plus fortement l'obligation de suivre son exemple, mais « avec plus de prudence et de lumière. Car, chère épouse, « le zèle, la pureté d'intention, la droiture qui ont tou- « jours animé ton mari ne suffisent pas pour le bon exer- « cice des fonctions publiques. Sans plus de lumière qu'il « n'en a eu, on tombe comme lui dans des erreurs inévi- « tables. Fais donc donner à nos deux garçons le plus « d'éducation qu'il te sera possible, sans pourtant te « priver pour eux des choses nécessaires à ta santé et sans « préjudicier à l'intérêt de tes filles. Envoie-les aux écoles « nationales et répète leur souvent que l'homme se doit à « sa patrie et qu'en se négligeant, employant mal le temps « de sa jeunesse, il se trouve réduit à l'impossibilité de « bien fournir sa carrière et meurt sans avoir vécu.

« Qu'ils ne sachent pas de latin, si ta fortune ne permet « pas de le leur apprendre, mais fais leur enseigner la « langue française par principes. Ne presse pas leurs « mariages, mais consens-y avant qu'ils aient atteint l'âge, « où malheureusement la plupart des jeunes gens se « corrompent, et, quand tu auras la conviction que l'état « qu'ils aurout embrassé leur sera assez connu, pour « fournir l'honnête nécessaire à leur famille; l'état d'agri-

« culteur me paraît le plus heureux et le plus vertueux « quand surtout, à un cœur droit, on joint quelques « lumières et un esprit économiques, toujours content « d'une fortune médiocre. L'homme qui court après la « fortune est communément vicieux.

« Quant à nos filles, soigne aussi leur éducation le plus « que tu pourras, donne leur de belle heure l'amour du « travail, de l'ordre, de l'économie et de la frugalité et « enseigne leur qu'une femme vertueuse ne se trouve « nulle part si bien qu'au sein de ses enfants et de sa « maison. Dans le choix de leurs maris engage-les à avoir « plus d'égard à la moralité des hommes qu'à leur for- « tune et ne consens à leur union qu'après t'être assurée « qu'elles se marient avec inclination.

« Voilà à peu près les conseils que j'ai cru devoir te « donner pour le bonheur des êtres qui nous doivent le « jour. Ton cœur te dictera ce que j'omets et tu trouveras « dans les conseils, l'amitié de mes frères, Yves, le pauvre « Jean et Guen, tous les secours dont tu pourrais avoir « besoin. Je n'ai pas le temps d'écrire à aucun d'eux. Je « leur jure seulement, ainsi qu'à ma sœur et à mes deux « jeunes frères, que je ne cesserai de les aimer que quand « je cesserai d'exister. Mon frère Yves me rendrait le plus « grand service en se chargeant de l'éducation de mon fils « aîné.

« Je dois à mon frère un petit reliquat de compte pour « l'attouchement que j'ai fait du fermier de Visoc d'une « somme d'environ 120 livres qu'il devait à mon père : « mais il est à observer que j'ai moi-même perdu là deux « à trois années, c'est-à-dire près de 200 livres que j'aurais « pu et peut-être dû garder, car, chargé de recevoir après « le partage les années arrérragées, Jean Pouliquen me « paya, et comme il me devait 5 à 6 années j'eus la déli- « catesse de lui quittancer les plus vieilles, pour conserver

« toujours les droits qui prescrivaient après cinq années « pour ces sortes de rentes. Je dois encore quelque chose « de l'argent avancé par mon père aux tisserands que j'ai « retenu sur leur travail. Chacun de mes frères doit un « pareil petit compte pour ses rentes, Jean et ma sœur « pour les mineurs, les ouvriers doivent le plus. Notre « famille a un pareil compte à régler avec les Queinec « pour la succession de notre cousin, Jean Pouliquen. Si « l'on suit mon avis on passerait l'éponge sur tous ces « petits comptes et procomptes. Je crois que personne ne « se trouverait lésé.

« Adieu, chère épouse, dans peu de jours ou d'années « nos âmes se réuniront pour toujours dans le sein de « l'Eternel.

« Vive la République !

« Ton affectionné mari,

« GUILLAUME LE ROUX.

« *P.-S.* — Ne m'oublie pas auprès d'aucun de mes « parents. Mille choses à la pauvre Louise. J'espère qu'elle « sera plus heureuse que toi. Embrasse tous ses enfants, « les nôtres et ceux de ma sœur. »

DEUXIÈME LETTRE

« CHER PÈRE,

« Le ciel en vous ôtant votre gendre vous impose de « nouveaux devoirs à l'égard de vos petits enfants. L'er- « reur invincible que j'ai partagée avec mes collègues, ex- « administrateurs du département nous ayant été imputée « à crime contre-révolutionnaire, me mène à l'échaffaud.

« Mais, cher père, votre fils meurt innocent et se console « de terminer sa carrière mortelle par l'espérance d'une vie « plus heureuse dans le sein même de la Divinité. Reportez

» sur vos petits enfants l'amour que vous aviez pour moi
» et soyez sur que j'emporte au tombeau le respect le plus
» profond, l'amour le plus vrai pour vous, votre épouse et
» mon frère.

» Votre affectionné gendre,

» GUILLAUME LE ROUX. »

Je n'ai pas les originaux de ces deux lettres, mais j'en ai la copie conforme écrite, et signée par M. Trouille et j'ai eu la satisfaction de la communiquer à l'un des fils de Guillaume Le Roux, qui n'en avait jamais eu connaissance. C'est lui qui, il y a une vingtaine d'années, a pris l'initiative de la construction du monument commémoratif, qui a été élevé au cimetière de Brest, à l'endroit où l'on suppose que furent inhumés les vingt-six malheureux administrateurs.

E. LE MOINE.

HOCHE ET BONAPARTE

A HOCHE

Etre d'un peuple entier l'orgueil et l'harmonie,
Confondre dans son âme, où brûle un noble feu,
Sans voir d'aucune erreur sa sagesse ternie,
Le bien, le vrai, le grand, ces trois forces de Dieu ;

Etre l'amour qui charme et l'esprit qui commande ;
Etre à la fois la gloire, et la force, et la loi,
Toute ta vie est là, courte, mais noble et grande :
L'homme parfait, quel rêve ! et ce rêve, c'est toi !

Il fallait à la Révolution un homme qui la reproduisît sur les champs de bataille, qui renouvelât l'art de la guerre comme elle avait renouvelé les destinées des peuples, qui anéantît les vieilles armées comme elle se jouait des vieux trônes; un homme qui interdît partout aux soldats de l'Europe l'approche du sol français, maintînt la grandeur de la nation par ses victoires, propageât l'amour de la liberté en présentant l'exemple fécond de la sagesse unie à la force, de la modération jointe à la vigueur, ou le répandît par des conquêtes; il fallait que du sein des masses si longtemps pressurées sortît un homme destiné à venger les outrages faits aux droits sacrés de la nature, à exercer contre les vieilles races les représailles de l'espèce humaine, à relever sa dignité; un homme qui inscrivît son nom plébéien à côté des noms orgueilleux des Bar-

cas, des Macédoniens, des Césars, des Carolingiens. La naissance d'hommes aussi prodigieux a été regardée de tout temps comme une fatalité merveillleuse. Or, à cette époque, pour sa gloire et son malheur, la France en avait deux, nés à un an d'intervalle : l'un fidèle jusqu'à la tombe, l'autre rebelle à la grandeur morale de sa mission; l'un que lui avait donné le Nord, l'autre que lui envoyait le Midi; le premier, enfant de la vieille France; le second, fils de la France nouvelle : Hoche, de Versailles; Bonaparte, d'Ajaccio.

Entre tous les grands hommes qui ont laissé un nom dans la politique et dans la guerre, nul ne partit de plus bas que Hoche, ne se distingua plus jeune, ne monta plus haut en moins de temps. Image de la Révolution dans son commencement, dans son cours, dans sa chute, il fut touchant, terrible, beau, plein d'avenir comme elle, et comme elle aussi disparut avant l'achèvement de son œuvre. Quoi de plus noble que cette population de serfs s'essayant durant des siècles aux grandes choses avec Jeanne d'Arc, avec Colbert, Corneille, Dupleix, Rousseau, Chevert ? Quoi de plus touchant que ce Cléanthe soldat, bêchant la terre à la banlieue, ou brodant des gilets d'officiers pour s'acheter des livres ? Quoi de plus terrible que la Révolution renversant toutes les barrières sociales, lançant un peuple dans les batailles, écartant tout ce qui fait obstacle à l'avenir de l'humanité? Quoi de plus irrésistible que ce général qui sauve la France à l'est, au nord, à l'ouest, met fin à une épouvantable guerre civile, tient suspendue sur l'Angleterre la menace perpétuelle d'une invasion, repoussé une première fois par la tempête, court au Rhin, et culbutant neuf fois une armée de soixante mille hommes, met cinq jours à conquérir la moitié de l'Allemagne ? Quoi de plus saisissant que ce congrès édifiant sur des lois justes une société nouvelle, ne voulant de la guerre

que pour se défendre, mais, vainqueur, faisant germer la liberté sous les pas de ses armées, n'usant de ses succès que pour rendre impossible le retour à l'inégalité et au servage? Quoi de plus admirable que ce jeune homme renouvelant à la fois la guerre, la politique et les armées, se faisant aimer de tous les peuples qu'il combat; malgré une maladie affreuse, travaillant jusqu'au dernier jour, et ne cédant qu'à la mort même?

Hoche a, dans sa fière devise, raconté sa vie en deux mots : *Res, non verba.* Voyons cette vie :

DÉBUTS DE HOCHE. — 1768-1797

Au moment où son nom se faisait connaître à l'histoire en 1793, la Convention nationale avait remis le pouvoir aux mains de douze dictateurs composant le Comité de Salut Public, et dont tous les actes, même les plus violents, étaient approuvés par elle. La France vaincue, envahie par toutes ses frontières, sentait le besoin de concentrer ses forces comme elle avait concentré son gouvernement. De nombreuses défaites avaient dégoûté des combats lents et méthodiques, dangereux avec des troupes inexpérimentées devant les armées anglaise, autrichienne, prussienne, les plus instruites et les plus manœuvrières de l'Europe. De tous côtés on disait : « Plus d'éparpillement, plus de guerre savante, il faut nous battre en masse. » Ce système, né des circonstances et deviné d'instinct par la foule, faisait l'objet de remarquables mémoires envoyés de l'armée du Nord au Comité de Salut Public : « Nous ne faisons, disait l'écrivain, qu'une « guerre d'imitation..... Nous suivons les ennemis partout « où ils se présentent, sans chercher à pénétrer leurs « desseins. Batailler ainsi sur tous les points n'amène « aucun résultat..... Il faut chercher le point décisif, y « concentrer des forces supérieures, écraser l'ennemi par

« des coups d'éclat, faire de la guerre une succession « rapide de violences. » Ces conseils et les plans qui les accompagnaient, présentés sans relâche au Comité, finirent par forcer son adhésion, que le cri public rendait d'ailleurs nécessaire. Bientôt Jourdan et Carnot à Wattignies, Kléber dans la Vendée, Dugommier aux frontières d'Espagne, Kellerman sur les Alpes, Couthon devant Lyon, firent cesser les dispersions de troupes, et partout où il y eut quelque vigueur et du génie la République fut victorieuse.

DUNKERQUE ET HONDSCHOOTE, 1793.

L'inconnu dont les plans s'imposaient ainsi aux armées de la France s'appelait Lazare Hoche. A ce moment-là même, général de brigade sous Houchard, il défendait avec succès Dunkerque contre les Anglais. Bientôt, plus hardi que son chef, il prit une offensive vigoureuse, rejeta l'armée du duc d'York sur le gros des troupes françaises campées à Hondschoote, la mettant ainsi entre deux feux, et après l'avoir précipitée dans les sables du canal de Furnes, la força de lui abandonner la Flandre maritime, qu'il conquit en six jours. L'impéritie du commandant en chef, qui ne sut pas profiter de ce beau succès, empêcha seule la destruction des forces britanniques, 1793.

CAMPAGNE DES VOSGES. — WISSEMBOURG, 1793

C'était la première victoire de nos jeunes armées. Hoche fut, en récompense, nommé général de l'armée de la Moselle, qu'il trouva dans le plus triste état, mais dont il ranima le courage par sa seule présence, en même temps qu'il la pourvoyait par quelques mesures bien entendues. C'est à ce jeune homme de vingt-cinq ans qu'on ordonne de repousser les plus vieux généraux de l'Europe et la

meilleure armée de la coalition, celle du prussien Brunswick. Forcé par les représentants d'attaquer de face, avec trente mille hommes, la position retranchée de Kaysers lautern, défendue par plus de cinquante mille, il est repoussé avec perte de trois mille hommes. Il veut dès lors agir d'après ses seules inspirations. Embrassant d'un vaste et sûr coup d'œil la région montagneuse où il combat, Hoche va se servir de la ligne des Vosges pour séparer les deux armées de Brunswick et de Wurmser, établies l'une en Alsace, l'autre dans le Palatinat. Par une marche rapide au centre de la chaîne, il descend dans les plaines du Rhin pour y combattre en liberté sur un terrain qu'il a choisi, tombe sur le flanc droit de Wurmser occupé en face par Pichegru, et après un mois de luttes brillantes, à Freschwiller, à Wœrth, à Sultz, rejette les Autrichiens au-delà du Rhin, les Prussiens sur la basse Moselle. Maître alors de l'Alsace et de la Lorraine délivrées, vivant sur le Palatinat conquis, il pourra attendre que le printemps lui permette de recommencer la campagne par la conquête entière des bords du Rhin. Une victoire rapide et complète à Wissembourg, avait couronné dignement cette habile manœuvre, que Bonaparte devait répéter plus tard avec le même succès dans les Alpes de Ligurie. Cette bataille, la plus belle qui eût jusqu'ici honoré les armées républicaines, fut une merveille d'art et de décision. Livrée par quarante-cinq mille hommes contre plus de soixante-quinze mille, elle ne laissa pas aux Autrichiens, déjà ébranlés par les combats furieux qui venaient de débusquer les Prussiens des hauteurs de Freschwiller et de Wœrth, le temps de se souvenir de leur vieille bravoure. Hoche, les resserrant de façon à les mettre au centre de deux tiers de cercle, entre sa gauche commandée par Kléber et sa droite sous les ordres de Desaix, lançant Pichegru en avant avec le gros

des deux armées de la Moselle et du Rhin, enleva d'assaut leurs fossés, leurs retranchements palissadés, leurs batteries, les culbuta du haut du Geisberg, les accula à la Lauter, et rompit dans tous les sens cette masse compacte hors d'état de manœuvrer. D'un coup Wissembourg était repris, Landau débloqué, l'invasion rejetée en Allemagne : « La réflexion doit préparer, disait Hoche, la foudre doit exécuter. » C'était tuer d'un mot la guerre méthodique et lente usitée depuis dix-neuf siècles, 1793.

C'est la première fois que la pensée de ce jeune homme se résout librement en action, mais qu'il est grand déjà, bien que si mal apprécié! Avec Annibal et César était mort l'art de frapper l'ennemi par une conception gigantesque et inattendue. Les généraux, depuis lors, n'avaient guère su que livrer des batailles, sans jamais se douter qu'on pût, en embrassant d'un seul coup d'œil la vaste configuration d'un pays, terminer une lutte en une campagne. Hoche, comme va le faire au midi son jeune émule Bonaparte, ressuscite après deux mille ans la grande guerre enterrée une première fois à Zama, perdue définitivement après Munda. C'est César, mais César sûr de lui, maître du succès au jour, à l'heure, au lieu qu'il a fixés. C'est Annibal, mais avec une gloire de plus, celle du pacificateur et du restaurateur. Voyons-le dans cette seconde œuvre.

HOCHE EN BRETAGNE ET EN VENDÉE. — QUIBERON
1794. — 1796.

Sorti, en 1794, des cachots où l'avait fait jeter la jalousie de Pichegru, il est envoyé dans l'ouest pour soumettre la Vendée et la Bretagne, mettre fin à la guerre civile et aux brigandages qui ruinent ces pays depuis trois ans, y faire respecter le nom de la République. Il remplit

cette tâche ingrate avec le même zèle qu'il a mis à culbuter les troupes anglaises, à chasser les armées de la Prusse et de l'Autriche. Opposant l'exaltation de la liberté au fanatisme du moyen-âge, la Révolution, dans ce pays d'incendies et de carnages, a dû être meurtrière et dévastatrice ; Hoche la fait connaître pacifique ; il donne la politique pour auxiliaire à la vertu républicaine ; la Révolution, sûre de son droit, voulant à tout prix rétablir l'unité française, a rendu aux Vendéens violences pour violences, cruautés pour cruautés ; Hoche, trouvant l'Ouest déjà terrassé par Kléber, ménage et conserve, protège et pardonne, se contentant de désarmer. Sa douceur, et l'on pourrait ajouter ses séductions, bientôt connues dans tout le pays, font plus que ses armes, au moins pour ramener les masses. Quant aux bandes bretonnes et vendéennes, dont le gouvernement a prescrit l'extermination, il fait des traités avec leurs chefs, à la Mabilaye, à la Jaunaye, quoique sachant bien qu'ils les rompront, et, après les avoir isolés par sa politique habile autant que loyale, privés de tout secours par la destruction prompte et complète, à Quiberon, d'une expédition envoyée par l'Angleterre, coupés de la mer par de rapides manœuvres, il se tourne définitivement contre eux, les poursuit sans relâche, et les accable successivement à la satisfaction du pays. 1794.—1796.

EFFORTS DIRIGÉS CONTRE L'ANGLETERRE

Dans les plans d'invasion et la direction générale de la guerre, nous le trouvons encore le même, toujours le premier en avant, le grand indicateur de la route à suivre. Tandis que le Directoire, moins sage que la Convention, substitue la politique d'agression continentale à la politique de défense, Hoche a trouvé le véritable adversaire. C'est sur l'Angleterre qu'il s'acharne, pensant avec raison

que là seulement pourra se dénouer l'éternelle coalition européenne. Dès 1793, tous ses mémoires en font foi, il voit d'un œil profond ce que Bonaparte ne semblera voir qu'en 1803, lors de ses grands préparatifs de Boulogne. — C'est à l'Angleterre qu'il veut s'attaquer ; toutes les autres entreprises doivent, suivant lui, céder à celle-là : 1812 et 1815 lui donnent pleinement raison.

CRÉATION DE LA GRANDE ARMÉE 1797

Ainsi déjà la Prusse était rejetée hors de la coalition par la campagne des Vosges, et l'Angleterre, après celle de Quiberon, était réduite à se défendre elle-même. Un armement considérable créé par Hoche, qui depuis un an faisait les plus énergiques efforts pour la restauration de notre marine, ayant été repoussé des côtes de l'Irlande par les tempêtes, le jeune capitaine ajourna son expédition, et revint à son premier poste de général des armées du Rhin. Nommé au commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse, pendant la dure attente que lui imposent les lenteurs de Moreau vers Strasbourg, il gouverne en maître absolu tout le nord de la Gaule, y crée une administration, des finances, des ressources et des moyens de toute sorte, qui lui permettent de venir en aide à son collègue. Il renouvelle complètement l'organisation de l'armée, en change la tactique, les habitudes, la disposition, et en fait ce puissant instrument qui, sous lui d'abord, sous Moreau ensuite, frappera sur l'Autriche les coups décisifs d'Altenkirchen et de Hohenlinden, et qui sous Napoléon subjuguera l'Europe. Par une innovation qui lui paraît avantageuse au succès de ses opérations, il répartit les armes de chaque espèce en des divisions distinctes ; organisation excellente pour frapper de grands coups, avec une main vigoureuse comme la sienne, mais qui, entre les mains de génies inférieurs, offrirait le danger d'exposer

l'armée à être détruite en détail, chaque division ayant besoin des autres pour se compléter. Avant lui les diverses divisions se composaient de troupes de toutes armes, ce qui permettait à chacun des lieutenants de livrer une bataille isolée. L'ensemble de ces combats particuliers sur un vaste théâtre d'opérations composait la bataille générale, le chef suprême se réservant toujours une division non engagée pour parer aux coups imprévus. C'est ainsi que Jourdan avait fait à Fleurus et à Aldenhoven, Bonaparte à Castiglione et à Rivoli. On pouvait ainsi remporter de grands succès, mais jamais de ces victoires écrasantes qui forcent une puissance à cesser tout effort. L'essai que Hoche avait fait de son système sur de petites armées était concluant. Après les chocs d'infanterie de Wœrth et de Wissembourg on n'avait plus revu les armées de la Prusse ; après la mitraillade de Quiberon plus d'armée britannique; après Altenkirchen l'Autriche n'allait plus avoir d'armée du nord. Il en sera de même plus tard après Austerlitz, après Iéna, après Friedland. Les moyens de la grande armée ne furent plus affaiblis à force d'être partiels. Chaque division devint une force distincte, infanterie, artillerie ou cavalerie, le tout formant un seul corps dans la main du général en chef. Cette masse compacte, où ne se trouvait rien d'inutile ou de mal placé, toute de muscles et de nerfs, tombait de tout son poids sur l'ennemi et ne pouvait plus être arrêtée par aucune force humaine. Cette répartition, abandonnée par les successeurs immédiats de Hoche, fut reprise d'instinct par Bonaparte, et devait, sous sa main également puissante, conduire nos armées victorieuses aux extrémités de l'Europe : 1797.

On peut donc le dire hardiment, Hoche fut le créateur de la Grande-Armée. C'est à lui qu'elle dut ses premières victoires, Hondschoote et Wissembourg. Les armées de

la Moselle et de l'Océan, l'armée des Pyrénées, envoyée en Vendée après la paix de Bâle, les deux armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin, celle du Nord, passèrent l'une après l'autre entre ses mains, et lui obéirent simultanément la dernière année de sa vie. Le général pouvait être fier de son œuvre ; il l'était. Cet appareil formidable de force et de discipline portait d'avance la terreur dans les rangs des coalisés. Au moment où l'Autriche avait sur la poitrine l'épée de Bonaparte, elle oubliait ses frayeurs pour regarder vers le Rhin. Toute sa haine était pour le général Hoche, qu'elle qualifiait ainsi : En France on compte essentiellement sur le général Hoche, républicain fanatique, violent, audacieux, actif, diligent, un vrai jacobin.» (*Rousselin : Vie de Hoche.)*

Quand on voit à l'œuvre de tels capitaines, on ne s'étonne pas que leurs lieutenants émerveillés reçussent leurs ordres comme des oracles, qne les soldats contemplassent avec admiration ces puissants hommes de guerre qui enlevaient à l'ennemi division sur division, et semblaient avoir dans leurs mains l'épée de l'ange exterminateur. Bonaparte, dans sa campagne d'Italie, Hoche, dans celles d'Alsace et de Vendée, ainsi que dans les préparatifs de son expédition d'Irlande, s'étaient montrés non-seulement les plus irrésistibles des capitaines, mais aussi les plus profonds des politiques et les plus éclairés des administrateurs. C'est à la réunion suprême de ces diverses qualités qu'il faut attribuer, sans nul doute, le bonheur continuel qui sous ces deux grands hommes accompagna partout les armes françaises, jusqu'au jour où l'esprit absolu du dernier survivant détruisit l'effet de leur œuvre commune.— Ces deux créateurs se suivaient rapidement, passant sans se connaître par les mêmes phases militaires jusqu'à ce que leur but glorieux fût atteint, sauf à diverger plus tard lorsque l'un des deux y serait arrivé.

ALTENKIRCHEN, 1797

Au moment où nous sommes parvenus, Hoche, mieux servi par les circonstances, malgré son éclipse de 1794, touche déjà au point culminant que son jeune successeur n'atteindra qu'à Marengo et Austerlitz. Maître absolu de son armée, il peut s'abandonner en toute liberté à l'étendue de ses conceptions. Nul ne sut mieux que lui disperser ses troupes de façon à les nourrir sans fouler le pays, les mouvoir avec plus d'ensemble, de régularité, de vigilance, sans pour cela, rien ôter à l'ardeur et à la puissance de l'élan. Pendant que Moreau et Desaix pénètrent dans les défilés de la Forêt-Noire, il franchit le Rhin sur deux points, à Dusseldorf et Neuwied. Il avait soixante-dix mille hommes contre quatre-vingt mille. Championnet, à sa gauche, menace la droite de Kray sur la Sieg, tandis que son chef déploie ses colonnes en avant de Neuwied, en face de la masse autrichienne. Ce jour fut pour Hoche l'un des plus beaux de sa vie, et la victoire qu'il y remporta une des plus merveilleuses qui aient couronné les armes françaises. Les positions de l'ennemi étaient formidables. Kray, maître des hauteurs qui dominent la plaine de Neuwied, appuyait ses ailes sur les deux gros villages d'Heddersdorf et de Bendorf, et avait couvert son front de redoutes fraisées, palissadées, hérissées de canons. Malgré les plus incroyables efforts, les Autrichiens, écrasés entre quatre masses convergentes de cavalerie, d'infanterie, d'artillerie, sont débusqués des hauteurs, chassés d'Heddersdorf, et mis en déroute complète. Hoche lance aussitôt dans les montagnes ses deux divisions de cavalerie légère, qui à chaque pas arrêtent les masses ennemies, leur prennent canons, caissons, bagages, et envoient au camp prisonniers sur prisonniers. En même temps Lefebvre à

droite, Championnet à gauche, Ney et Grenier au centre, poursuivant tout ce qui conserve un semblant d'organisation, le dispersent aux combats d'Ukerath, d'Altenkirchen, de Dierdorf, de Montabaur : « La victoire est femme, disait Hoche, elle veut des soins. » Avant que cette immortelle journée fût achevée, il avait réuni ses corps partout victorieux, et se préparait à reprendre la marche en avant. Trois triomphes en un jour, cela ne s'était vu qu'une fois à l'Eurymédon, et ne se revit plus depuis le désastre de Kray.

Heddersdorf, Dierdorf, Altenkirchen, c'étaient là des succès décisifs, et qui ne laissaient au malheureux général aucune espérance de se relever. Hoche, manœuvrant maintenant pour se joindre à Moreau, se porte rapidement sur la Lahn, qu'il franchit après de nouveaux combats à Nassau, à Dietz, à Weilbourg. Une déroute complète de l'arrière-garde de Kray à Wetzlar, et un dernier combat dans lequel Hoche emporta d'assaut la ville fortifiée de Giessen, complétèrent les merveilles de cette campagne, unique dans l'histoire par son extraordinaire succession de triomphes. Déjà Hoche était sur la Nidda, chassant devant lui les débris de la masse autrichienne, qu'il se préparait à enlever tout entière, et poussait ses avant-gardes jusque dans Francfort, quand la signature des préliminaires de Léoben vint l'arrêter. Dans ces cinq jours de campagne, qu'on pourrait désigner sous le nom gigantesque de bataille d'Altenkirchen, soixante-dix mille hommes en avaient dispersé quatre-vingt mille, tué ou blessé près de quinze mille, fait quinze mille prisonniers, emporté deux positions retranchées, passé trois fleuves, pris vingt drapeaux et plus de soixante canons.

Tels étaient les trophées de cette immortelle opération, à laquelle on ne peut comparer que Wissembourg, Aus-

terlitz et Friedland. L'Allemagne était épouvantée. Depuis dix-neuf siècles, et de César à Jourdan, bien des conquérants avaient passé sur elle, mais jamais pareil ouragan n'avait traversé ses campagnes. Napoléon, qui obtenait dès lors des résultats considérables, et qui n'avait opéré jusqu'ici qu'avec de petites armées, ne devait atteindre que plus tard à cette vigueur de coups, à cette promptitude d'exécution, 1797.

La première coalition, à laquelle l'un et l'autre avaient porté des coups si redoutables, que Bonaparte avait chassée de Toulon en 1793, rejetée sur les Alpes en 1794 (bataille de Saorgio), culbutée dix fois en Italie en 1796; que Hoche avait vaincue dans les campagnes du Nord et des Vosges en 1793, dans celles de Bretagne et de Vendée en 1795, dans la récente campagne d'Allemagne; que Jourdan, Moreau, Kléber, Marceau, Pichegru, Dugommier, avaient une première fois terrassée à Fleurus, à Aldenhoven, à Tourcoing, à Cholet, au Mans, sur le Wahal, au Boulou, à la Mouga, posait enfin les armes. Les deux plus belles gloires étaient sans contredit celles de Hoche et de Bonaparte. Hoche, envoyé contre tous nos ennemis, avait triomphé de tous. Il était le soldat de la République, l'obstacle vivant qu'elle opposait partout à la contre-révolution. Toutes nos armées, moins celle d'Italie, avaient passé par ses mains et reçu de lui leur organisation, soit partielle, soit générale. Il avait chassé de la coalition les armées de la Prusse et de l'Allemagne, du continent celles de l'Angleterre, rejeté en Germanie celles de l'Autriche, détruit les émigrés, soumis la Bretagne, écrasé la Vendée, suggéré la tactique des campagnes qui, sous Kléber, Pichegru, Jourdan, Moreau, Couthon, Dugommier, vainquirent une première fois les Vendéens, domptèrent la Hollande, réduisirent Lyon, épouvantèrent l'Espagne. Il avait effrayé l'Angleterre et tenait suspendue

sur sa tête la plus terrible des invasions; il venait de faire disparaître la dernière armée de l'Autriche. C'était bien vraiment notre grand homme, c'était bien le géant de la France. Bonaparte, s'élançant sur ses traces glorieuses, n'avait fait qu'une campagne, mais il y avait dispersé quatre armées, et venait d'arracher à l'Autriche l'Italie et la promesse de la paix. Ces deux grands capitaines épouvantaient l'Europe, au point que pour reprendre les armes elle attendit la mort de l'un et le départ de l'autre pour l'Asie. Tous deux ont marqué leur empreinte sur cet immense faisceau de gloires militaires qui firent de la France la Grande Nation. Bonaparte créa l'armée d'Italie, Hoche la Grande-Armée. Si Hoche forma pour la patrie qu'il quittait le génie de Kléber, de Lecourbe, de Saint-Cyr, de Championnet, de Desaix, Bonaparte laissa à cette gloire française dont il fut le martyr les noms aussi illustres de Suchet, de Lannes, de Davoust, et les renommées plus belles encore de Masséna et de Joubert.

C'eût été un beau spectacle, pour quiconque alors eût été capable de le comprendre, que celui de ces deux émules accomplissant sans se connaître la même œuvre de rénovation militaire, se suivant et se reproduisant l'un l'autre sur les champs de bataille, parce que l'un et l'autre étaient le génie même de la guerre; tous deux jeunes, tous deux ardents, également prompts à concevoir et à entreprendre, mais divers par le caractère, les idées, la façon d'être et d'agir vis-à-vis de leur patrie et de leurs semblables : le premier, triomphateur plein de beauté, de grâce et de séduction, à la fois guerrier, administrateur, politique, généreux, droit, ami du bien, de la justice, de la liberté des hommes; le second, rêveur silencieux et sombre, poussant jusqu'au fanatisme l'admiration de lui-même, en même temps que merveilleusement habile à la faire partager aux autres, guerrier, écrivain, administra-

teur, hardi sans franchise, froid sans être calme, entêté dans ses désirs sans pour cela être persévérant dans ses vues, négociateur adroit et rusé plutôt qu'habile politique, en un mot comédien terrible, ne regardant la foule humaine que comme une vaste matière à exploiter. L'un, homme du nord, élevé dans l'atmosphère où se discutaient les idées qui devaient faire naître la Révolution, partisan de la liberté dans son acception la plus généreuse et la plus large, la voulait pour couronnement à l'égalité conquise. Il mêlait à l'ardeur du conquérant la sagesse de l'homme d'Etat; les goûts du politique l'emportaient même en lui sur la fougue du guerrier. Il avait tout ce qu'il fallait pour enrayer la Révolution et maintenir la France au point où elle était montée. L'autre, au contraire, enfant d'une île à-demi barbare, égaré dans ce monde tout moderne, partisan de l'égalité qui avait fait sa fortune, mais voulant la courber sous sa force, n'apportait dans la continuation de la grande œuvre révolutionnaire que des idées étroites qui faisaient de lui un être hybride, tenant à la fois du passé et de l'avenir, impuissant pour l'un, malfaisant pour l'autre. En ce séide de la force, l'ardeur guerrière étouffait par instants toute sagesse. Il devait donc arriver un moment où ce cerveau italien se griserait au bruit de ses propres victoires, au point de ne plus entendre les coups de hache qui saperaient l'édifice de la Révolution, de ne plus voir la bouche béante des canons braqués contre la France.

Chacun d'eux fut l'expression la plus complète de l'une des deux forces qui s'étaient fait jour dans la société nouvelle. Mais tandis que Hoche était la Révolution active, ardente, irrésistible dans l'action, mais sage dans ses relations, maîtresse d'elle-même et modérée quant au but, Bonaparte fut uniquement le représentant de la société guerrière, immodérée dans ses prétentions, irascible dans

ses rapports avec l'Europe, extravagante dans ses moyens d'action, délirante enfin devant la continuité de ses succès. Hoche, caractère ardent, passionné, mais esprit juste et réglé, voyait directement le but, l'atteignait, et savait s'y arrêter; Napoléon, caractère ardent aussi, passionné aussi, mais esprit plus exalté, voyait toujours au-delà, l'atteignait, et le dépassait. C'est dire que l'un, s'il eût vécu, eût maintenu la France grande et prospère, au lieu que l'autre, quelque puissant que fût son génie, et à cause même de ce génie, devait finir par l'abîmer.

On ne peut trop admirer la marche singulièrement rapide du génie de ces hommes extraordinaires. Simples officiers sous Houchard et Dumerbion, ils dirigent, par leurs plans à peu près suivis, et qui renouvellent les destinées de l'art de la guerre, l'un les armées du nord et de l'intérieur, l'autre l'armée des Alpes. Devenus généraux en chef, ils opèrent par eux-mêmes les merveilles que jusqu'ici ils ont vu exécuter par d'autres. Ils saisissent leurs armées, les réorganisent, les entraînent, et par deux manœuvres identiques, exécutées l'une dans les Vosges, l'autre dans l'Apennin, chassent du territoire français les masses d'hommes qui l'ont envahi. Poussant ensuite au-delà des frontières, faisant quatre-vingt lieues en pourchassant toujours les armées ennemies démoralisées et en fuite, ils vont s'établir hardiment, Bonaparte sur l'Adige, Hoche sur le Rhin prussien, et donnent ainsi à la puissance française deux barrières solides qu'elle ne perdra que vingt ans après. Hoche, transporté dans la Bretagne et la Vendée, où il ne suffit plus d'être grand administrateur, d'être grand capitaine, se montre sur-le-champ négociateur adroit, politique consommé, et par un habile mélange de violence et de modération devient le plus parfait des héros régulateurs et pacificateurs. Bonaparte, restant en Italie, où le besoin d'une politique profonde ne se fait pas moins

sentir, emploie aussi les négociations et les menaces, et ramène à la fois à la République française les princes et les peuples. Ils n'interrompent un instant ces négociations multipliées que pour courir à de nouveaux triomphes, et pendant que Bonaparte, ferme sur l'Adige, culbute à Arcole et à Rivoli deux nouvelles armées autrichiennes, Hoche, vainqueur sur les rochers et les grèves de Quiberon, jette à la mer une armée anglaise, empêche le débarquement d'une seconde en l'enchaînant sur les rochers de l'île Dieu, détruit Charette, écrase Stofflet, Sapinaud, Scépeaux, soumet le Morbihan, et balaie la Bretagne de l'est à l'ouest, comme il a balayé l'Anjou et la Vendée. Il soulève alors l'Irlande, crée une flotte, et se prépare à jeter une armée sur le sol anglais. Repoussé par la tempête, il ajourne son expédition, et court sur le Rhin réparer les revers des armées françaises. Bonaparte et lui, poussés enfin au milieu de l'Allemagne, opposés, l'un à l'archiduc Charles avec cinquante mille hommes contre soixante-mille, l'autre à Kray avec soixante-dix mille hommes contre quatre-vingt mille, passent le Rhin et les Alpes en face des armées ennemies, vont les attaquer au milieu de retranchements formidables, et après des combats de géants qui coupent, dispersent, enlèvent ou font disparaître devant eux les masses autrichiennes épouvantées, ils n'ont plus qu'à se joindre, le premier à Joubert, le second à Moreau, pour s'avancer sur Vienne en deux masses de soixante et de cent-vingt mille hommes, sans que personne désormais puisse en intercepter la route. En quel temps et chez quelle nation vit-on de plus grands hommes et de plus grandes choses? (1)

(1) Communication de Hoche au Directoire, à l'annonce des préliminaires de Léoben : « Quelle que soit votre décision, citoyens directeurs, je crois devoir vous faire observer que l'armée de Sambre-

Tous les historiens de cette glorieuse époque, en étudiant les vingt années de notre cycle héroïque, sont tombés dans la même erreur, et l'on en discerne parfaitement la raison. Nés au grondement du canon qui annonçait ou l'avènement ou la chute de l'Empire, il sont plus frappés du bruit immense fait par lui dans le monde que de la grandeur de la Révolution française, qu'ils n'ont apprise que dans les mémoires ou par oui-dire. C'est à nous, hommes de la seconde génération, qui n'avons connu ni la Révolution ni l'Empire, de les étudier avec la raison seule, à l'exclusion des souvenirs, et de replacer sur leur piédestal la Révolution et l'homme dans lequel elle fut comme incarnée, qui fut son bras droit contre l'Allemagne, contre la Vendée, contre les conspirateurs de fructidor, contre l'Angleterre, et que le héros de l'Empire par jalousie, la Restauration par haine de Quiberon et de la pacification de la Vendée, les régimes suivants par oubli ou par esprit monarchique, se sont appliqués à laisser sous un voile épais. En face de ce long silence, la masse des Français a conclu de suite, sans examen, que parce que Hoche était mort jeune il n'avait pas eu le temps de faire beaucoup. C'est avec cette idée préconçue que l'on a prononcé pendant plus de soixante ans le nom de l'homme qui avait sauvé la France, restauré la marine, maintenu la République, renouvelé l'art de la guerre et créé la Grande Armée. On n'a pas plus fouillé son passé que celui des génies secondaires qui moururent avant l'arrivée de Napoléon ou s'absorbèrent dans sa destinée. C'est une erreur et une ingratitude. Si l'on juge des deux capitaines

---

et-Meuse étant forte de soixante-dix mille hommes, j'en peux porter à l'instant soixante mille sur le Danube, et contraindre l'ennemi à une paix plus avantageuse pour la France. » Sage avertissement qui fut inutilement donné.

par leurs œuvres, Hoche, en mourant, laissait la France sauvée, pacifiée, libre, dominatrice, lancée dans sa vraie politique, celle de la défensive et de la modération vis-à-vis de l'Europe, de la guerre acharnée contre l'Angleterre. Napoléon saisit cette France, commença par la détourner de la droite voie dans la politique comme dans la guerre, et, après l'avoir faite esclave, la lança sur l'Europe et finit par l'y briser. Cela devait être. En examinant bien leur manière de penser et d'agir, on s'aperçoit que Hoche se sert de son génie universel dans un but unique, toujours présent à sa pensée; Bonaparte gaspille le sien en entreprenant mille tâches diverses. Immenses tous les deux comme la Révolution qu'ils ont sauvée, comme le monde qu'ils ont vaincu, mais entraînés dans des voies opposées par la diversité de leurs penchants, ils dirigent en sens contraire leurs facultés puissantes : l'un se concentre, et l'autre se disperse. Hoche ne grandit qu'en faisant la grandeur de sa patrie, Bonaparte ne veut grandir sa patrie que pour se grandir lui-même. Ainsi, tandis que le premier n'a qu'un mobile, l'intérêt de la France, le second en a deux, l'intérêt de la France et le sien. Partagé ainsi entre deux soins divers et souvent opposés l'un à l'autre, Bonaparte se trouve naturellement porté à oser trop de choses, à se détourner du but véritable, utile seulement à son pays, pour en suivre un autre qui le serve plus particulièrement. Aujourd'hui l'ambitieux gêne le général, en le jetant de l'Angleterre sur l'Egypte; demain l'empereur gênera le politique, en le jetant de l'Angleterre sur l'Europe. L'expédition d'Egypte, savante exploitation de la poésie des masses, qui lui fera une renommée merveilleuse et le portera au gouvernement de la France, vaudra à Pitt la complète inaction de l'armement formidable préparé par Hoche de Brest au Texel, et par suite le salut de la Grande-Bre-

tagne. Empereur, il pourrait vivre en paix avec ses voisins du continent, mais il lui faut la couronne d'Italie, la sujétion de la Suisse, de la Hollande, de l'Allemagne, de la Pologne, de l'Espagne. Le rêve malsain d'un empire d'Occident lui suscitera des embarras incessants, jusqu'au jour où l'Europe, enfin rebutée, armera jusqu'à son dernier homme et fera à la France une guerre de masses comme celle de la Révolution en 1793, et à la suite de laquelle l'Angleterre sera non-seulement sauvée, mais victorieuse et fière d'avoir humilié sa rivale. Cet homme, infiniment plus grand que Pitt, le furieux ennemi de la grandeur française, ne saurait cependant triompher de lui, car Pitt est l'Angleterre, il est l'Europe, il est le monde armé, tandis que Napoléon n'est pas la France. Leurs destinées sont distinctes, bien que leurs efforts soient communs ; il la traîne à sa suite, elle ne l'anime pas. Ce sera, toujours et partout, le duel d'un grand homme contre le génie d'une nation libre ; le grand homme succombera. Mais Hoche, ce nouveau Vercingétorix, cet autre Annibal qu'anime le génie politique d'un Caton l'Ancien ou d'un Chatam, on ne l'épuisera point, celui-là. Peut-on épuiser l'homme qui, au lieu d'éparpiller ses forces, les rassemble au contraire pour ne frapper qu'un coup, et qui sait où frapper ? Car, ne nous y trompons pas, cet homme, tout en frappant la Prusse, en domptant la France de l'Ouest, en écrasant l'Autriche, ne perd pas de vue pour cela le but principal de sa vie. Il n'est pas seulement, comme l'autre, le directeur des forces de la France, il est la France personnifiée, la France respirant, pensant, vivant en lui, comme l'Angleterre et la coalition respirent, pensent et vivent en Pitt. Aussi fort, mais aussi sage que la Convention, s'il triomphe de l'Europe, c'est pour l'arrêter, non pour la conquérir. Les puissances contenues sans être maltraitées, voyant que

le grand homme n'en veut qu'à l'Angleterre, qu'il le dit et le prouve, finiront par se résigner à la grandeur de la France et la laisseront agir.

FORMATION DE L'ARMÉE D'ANGLETERRE; CONFÉRENCES DE LILLE. — 1797.

Hoche agit si bien que l'orgueilleux Pitt s'humilia, et nous proposa la paix aux Conférences de Lille. La République française, défendue par de tels hommes, devenait pour les puissances, même les plus rétives, un fait qu'il fallait accepter. La Prusse s'était retirée de la coalition après Wissembourg; la Hollande et l'Espagne, allant plus loin qu'elle, étaient entrées dans notre alliance, et prêtaient leurs flottes aux vastes projets de Hoche. L'Autriche, voyant le vainqueur d'Altenkirchen campé en pleine Allemagne, celui de Rivoli maître des Alpes orientales, était décidée à la paix, ébauchée déjà par les préliminaires de Léoben. L'Angleterre se voyait dès-lors seule dans la lutte. En même temps Hoche, quittant son quartier général de Wetzlar, parcourait les côtes de Normandie et de Hollande, et préparait tout pour une descente formidable. Il appelait à lui les forces de Cadix, de Brest et du Texel, pour jeter sur le sol anglais, outre les quarante mille soldats de l'armée de l'Océan, restés depuis Quiberon sous sa direction unique, vingt mille hommes, les meilleurs de l'armée de Sambre-et-Meuse, plus dix-sept mille Hollandais d'excellentes troupes, déjà embarqués par son ordre sur la flotte du Texel, et n'attendant plus qu'un signal pour aller rejoindre l'armement de Brest. C'était ainsi quatre-vingt mille soldats qu'il se proposait d'employer à cette expédition, développement gigantesque de son premier projet. L'Angleterre était dans la plus grande épouvante. La défection de l'Autriche, les préparatifs faits au Texel et à Brest, l'escadre réunie à

Cadix, et qu'un coup de vent pouvait débloquer, l'audace bien connue de Hoche, ses talents politiques et administratifs, le génie qu'il déployait dans la guerre civile aussi bien que dans la guerre régulière, toutes ces circonstances étaient alarmantes. L'expédition allait enfin partir du Texel, quand s'ouvrirent les négociations. En échange de la reconnaissance de nos conquêtes, l'Angleterre n'exigeait que Ceylan, dépouille de la Hollande, et la Trinité qu'elle avait prise à l'Espagne. Le gouvernement ne voulut pas sacrifier ses alliés, et les conférences furent rompues. Des évènements venaient d'avoir lieu en France qui rendaient les Anglais, et même les Autrichiens, moins traitables. Bonaparte restant en Italie, ces vélléités de l'Autriche ne devaient pas durer, mais la mort de Hoche, en délivrant l'Angleterre de ce terrible lutteur, allait rendre à Pitt toute sa sécurité, et faire disparaître toute espérance de paix.

18 FRUCTIDOR. — 1798.

Pendant que nos armées étaient victorieuses à l'étranger, les royalistes avaient fait à l'intérieur de tels progrès qu'une nouvelle bataille contre eux devenait nécessaire. Les élections de l'an V leur avaient donné la majorité dans les deux Conseils représentatifs, celui des Anciens et celui des Cinq-Cents, et une série de propositions hostiles à la République indiquait clairement que le but vers lequel on marchait n'était rien moins que le rappel des Bourbons. Un coup de main était déjà préparé pour arrêter les cinq Directeurs qui composaient le pouvoir exécutif, les mettre en accusation, et faire proclamer le frère de Louis XVI par les deux Chambres. Le gouvernement, devançant le coup, s'entendit avec le général de l'armée de Sambre-et-Meuse, Hoche, le nomma ministre de la guerre, et en obtint quinze mille hommes qui s'avancè-

rent sur Paris. La Constitution ne permettant pas de nommer un ministre âgé de moins de trente ans, Hoche dut résigner le ministère de la guerre, et n'assister que de loin à ce qui se préparait. On obtint de Bonaparte un de ses lieutenants pour commander les troupes; puis, la nuit du 18 fructidor, les soldats de Hoche entrèrent dans Paris. Augereau, leur chef, cerna les Conseils et emprisonna ceux de leurs membres qui étaient hostiles à l'ordre de choses établi. Les élections de quarante-quatre départements furent cassées, et les députés déportés à l'île d'Oléron ou à la Guyane. On leur adjoignit le général Pichegru, chef ostensible du complot, depuis longtemps traître à la République, et avec lui les deux directeurs Barthélemy et Carnot, que leur tiédeur rendait à tort suspects. Tous trois parvinrent plus tard à s'échapper, 1798.

GRANDE SITUATION DE HOCHE. — SA MORT, 17 SEPTEMBRE 1797

Ce coup de vigueur, bien différent du 18 brumaire, en ce sens qu'il fut frappé par un gouvernement modéré, dont le devoir était de maintenir les lois et la Constitution existantes, sur des Chambres qui, quels que fussent leurs sentiments intimes, n'avaient pas reçu du pays mandat pour comploter contre le régime établi, à seule fin de le remplacer par un autre, avait sauvé la République sans établir le despotisme; mais les royalistes s'étaient montrés si puissants, et la réaction terroriste amenée par leur défaite causait au gouvernement tant d'embarras, que l'Angleterre ne parlait plus de renouer les négociations. Hoche comptait bien l'y forcer. Ses travaux étaient alors considérables. Menant de front les négociations et la guerre, traitant avec l'Espagne et la Hollande pour la coopération de leurs forces maritimes, préparant une

expédition contre l'Angleterre et faisant trembler l'Allemagne par son attitude sur le Rhin, il se tenait avec les deux cent trente mille hommes des cinq armées de l'Océan, du Nord, de Hollande, de Sambre-et-Meuse et du Rhin, réunies sous ses ordres, et échelonnées de Brest au Texel, du Texel au Mein, au point de jonction des deux puissances qui nous faisaient la guerre, sûr d'écraser l'une s'il ne parvenait à dompter l'autre. Dans cette situation unique dans l'histoire, il apparaît au monde comme la grande personnification de la République française. Il représente l'union de la loi et de la force, de la liberté et de l'armée. Il n'est ni trop bourgeois comme le Directoire, ni trop militaire comme Bonaparte, mais il confond ces deux éléments de citoyen et de guerrier dans une admirable unité, tout en les portant l'un et l'autre au plus haut point de perfection. La France, qui l'admirait si grand, se reconnaissait en lui avec son passé semi-politique semi-guerrier, avec son génie si étendu et si élevé, et tout ensemble si clairvoyant et si juste ; elle s'y reconnaissait avec ses besoins, ses aspirations, sa puissance de vie et de volonté, son activité dévorante et qui ne connaît pas le repos. C'est à Hoche que la société moderne a dû son salut à Hondschoote, à Wissembourg, à Quiberon, au 18 fructidor ; c'est sur Hoche que comptent les républicains pour contenir dans de justes limites l'ambition désordonnée des uns, la turbulence rétrograde des autres; c'est lui encore que se désignent l'un à l'autre tous ceux qui pensent à l'avenir, quand ils veulent faire cesser en France le règne des factions, et établir, dans la personne d'un chef unique, un gouvernement fort qui ne soit pas oppressif. En un mot la nation tout entière semblait se dire, en contemplant avec amour la pure et noble physionomie de Hoche, belle et énergique, grâcieuse et puissante comme la

France elle-même : Mon avenir est là! Elle se trompait. Un malheur immense ou un crime maudit, œuvre des factions ou de l'étranger, lui enleva en moins de trois jours cette existence adorée, et cette disparition subite, inexplicable, du plus grand homme qu'elle eût jamais produit, fut la ruine même de son bonheur. Pour faire face à des efforts de toute sorte, pour résister à des entraînements sans nombre, il ne restait plus qu'un homme, le plus grand dès lors mais malheureusement aussi le plus immodéré des hommes. De ces périls, Bonaparte allait éloigner de nous les premiers, mais pour nous accabler ensuite sous l'accumulation des seconds. (1)

On aurait pû, on aurait dû trouver dans Bonaparte ce que le 18 fructidor avait révélé dans Hoche, ce qu'on chercha vainement après dans Joubert, dans Masséna, dans Moreau, un chef d'Etat républicain. Le consul eût été bon, l'empereur fut de trop. Hoche mourant avant l'âge pour céder la place à Napoléon, c'est la République s'écroulant sous l'Empire. La liberté, agonisante sous le talon d'un soldat, allait rejoindre son glorieux fils dans sa tombe à peine refermée, 1798.

ABANDON COMPLET DE L'ŒUVRE DE HOCHE, ET SES FUNESTES CONSÉQUENCES.

Devant cette mort subite, qui brise à vingt-neuf ans la plus belle et la plus puissante individualité du monde

(1) La trés grande probabilité est que Hoche, ami des femmes, et qui fut en quelque sorte l'Alcibiade de la Révolution française, mourut à vingt-neuf ans de l'abus des plaisirs. Dans la prison de la Conciergerie comme dans les salons du Directoire, il ne cessa d'être l'idole de la société féminime. Ce rôle de don Juan aida beaucoup sa politique dans la Bretagne et dans la Vendée, et dans la campagne d'Altenkirchen le général ennemi, le jugeant d'après sa réputation

moderne, ce n'est pas seulement Hoche, c'est la France qu'il faut plaindre. Hoche avait, en moins de cinq ans, sauvé la Révolution, créé la grande guerre, la Grande Armée, rétabli l'unité de la France, restauré notre marine, rendu inévitable en Europe, malgré les défaillances qui allaient suivre, le triomphe de la civilisation sur la barbarie. Il mourait puissant, heureux, plein d'avenir, incapable à jamais d'être remplacé, et de trouver, pour l'achèvement de son œuvre, un suppléant digne de lui. Sa disparition allait livrer la France à un homme, comme lui, il est vrai, le plus grand de tous les hommes; mais le politique exempt d'erreurs, l'ami sincère de la liberté, le rival de Pitt, le Français qui ne respirait, ne travaillait que pour son pays, le sage, le dieu, où était-il? La France allait apprendre une première fois par une terrible leçon ce qu'il en coûte à un peuple de se livrer sans contrôle au despotisme d'un homme, même le plus grand de tous. Si Bonaparte avait pris la liberté pour guide, la patrie eût profité de son génie sans lui laisser commettre ses fautes; elle fût restée grande, heureuse et respectée, telle que l'avaient transmise au héros la victorieuse Convention et son immortel défenseur. Il n'en fut pas ainsi. Hoche, en mourant, laissait à Napoléon la Gaule pour patrie, la liberté pour drapeau, pour instrument la Grande-Armée : la Grande-Armée périt quinze ans plus tard sous les guérillas du Midi ou dans les glaces du Nord, la liberté disparut pour un demi-siècle devant le retour offensif des rois, la Gaule redevint la France.

C'est que, dès les premiers jours, les grandes vues de

---

essaya d'agir sur lui en lui faisant parvenir dans son camp une des plus belles femmes de l'Allemagne. Comme on devait s'y attendre avec un homme aussi clairvoyant que Hoche, la tentative échoua complètement.

Hoche avaient été abandonnées : au 18 fructidor, qui avait consolidé la République, succéda le 18 brumaire, qui la détruisit; aux expéditions d'Irlande et d'Angleterre l'expédition d'Egypte; à la guerre avec les Anglais une lutte insensée contre l'Europe.

Le guerrier citoyen, expirant à Wetzlar sur son lit de douleur, emportait dans sa tombe la liberté des nations. Il pouvait, héros de la plus sainte des causes, s'envelopper du drapeau national libre encore, image de la fierté de son cœur qu'aucune basse pensée n'avait jamais flétri. Avec l'âme de Hoche, ce n'était pas seulement la gloire, c'étaient la justice et la vérité qui remontaient aux cieux.

H. BAILLY,
Professeur au Lycée de Brest,
Agrégé de l'Université,
Officier d'Académie.

ÉTUDE

SUR

Michel de l'HOSPITAL[1]

Vivre dans un siècle où toutes les passions sont déchaînées, au milieu de partis qu'enflamme le fanatisme religieux, dans une cour corrompue et hypocrite; ne pouvoir compter ni sur les oppresseurs ni sur les opprimés; avoir pour adversaires et pour ennemis les princes laïques et ecclésiastiques les plus puissants; n'avoir parmi ses amis et ses collaborateurs qu'un petit nombre d'hommes peu influents; se proposer cependant de réconcilier les partis et d'établir la tolérance religieuse; de faire la royauté forte, et de lui inspirer l'amour du bien; de soustraire l'Etat à toute influence extérieure dangereuse; de rétablir ses finances en ménageant le plus possible les deniers du peuple; telle fut la situation dans laquelle le chancelier de l'Hospital se trouva; telle fut l'œuvre à laquelle il travailla avec l'ardeur infatigable et la volonté fermement résolue d'un homme qui a la passion du bien et veut l'accomplir à tout prix.

I

Michel de l'Hospital, naquit en Auvergne, près d'Aigueperse, en 1505, dans un château que les habitants de

(1) Ouvrages consultés :
Histoire de France, par H. MARTIN;
Vie du chancelier de l'Hospital, par LÉVÊQUE DE POUILLY;
Eloge de l'Hospital, par VILLEMAIN;
Œuvres complètes de l'Hospital (1824), DUFEY DE L'YONNE;
Lettre de Montaigne à l'Hospital (avril 1570).
Le chancelier de l'Hospital, par M. ANQUEZ.
Essai sur le Tiers-Etat, par A. THIERRY.

l'endroit montrent encore au voyageur curieux. Son père, Jean de l'Hospital, était attaché, en qualité de médecin, au connétable de Bourbon, qu'il suivit en Italie lorsque, parjure et traître à sa patrie, celui-ci alla offrir ses services à Charles-Quint qui était alors en guerre avec la France.

Le jeune Michel faisait en ce moment ses études à Toulouse; il fut emprisonné pendant qu'on instruisait le procès du connétable et de tous ceux qui avaient passé la frontière avec lui. Reconnu innocent, il fut mis en liberté. Bien que profondément attaché à son pays, il fut obligé de le quitter faute de ressources. Il se rendit en Italie auprès de son père, qui l'envoya continuer son instruction à la célèbre université de Padoue, alors une des plus renommées de la péninsule. C'était l'époque de la renaissance italienne. Michel de l'Hospital passa six ans dans cette ville, y étudiant avec un acharnement qui n'avait d'égal que son goût pour la littérature grecque et romaine. Le droit romain l'attirait surtout. Ses succès, joints à son urbanité et à son excellent caractère, lui valurent la protection de ses maîtres et l'amitié de ses condisciples. C'est ainsi qu'il s'acquit l'estime du cardinal de Grammont et qu'il se prit d'attachement pour Arnaud du Ferrier qu'il devait plus tard envoyer comme ambassadeur au concile de Trente.

Ses études terminées, il revint à Bologne, auprès de son père, qu'il trouva presque dans la misère. Depuis la mort du duc de Bourbon sous les murs de Rome, en 1527, ses partisans « languissaient sous la dédaigneuse protection » de l'Empereur. Le cardinal de Grammont, qui avait reconnu dans l'étudiant de Padoue les qualités dont celui-ci devait faire preuve plus tard, se proposa alors de le rendre à son pays en faisant lever l'interdit qui pesait sur la famille de l'ancien feudataire du connétable. Cette

idée sourit aux exilés : ils étaient à Rome, où Michel avait obtenu une charge d'auditeur de rote. Comme le dit Lévêque de Pouilly, « ce séjour convenait peu à des hommes dont les mœurs étaient austères, l'esprit incapable de feindre et d'approuver les désordres de la cour des papes, les projets ambitieux et sanguinaires des souverains pontifes et le dérèglement général des ecclésiastiques, dans un temps où la religion ébranlée avait besoin d'être soutenue du secours d'une vraie piété. » Grâce à la faveur dont jouissait le Cardinal, Michel de l'Hospital put rentrer en France en toute sécurité. Son plus ardent désir fut, dès lors, d'obtenir la grâce de son père. Cette satisfaction ne lui fut jamais donnée. Son protectenr étant mort l'année suivante, en 1554, son père se retira en Lorraine où il termina sa vie.

En arrivant à Paris, Michel s'était fait recevoir au barreau de cette ville. Il s'y distingua par la connaissance approfondie qu'il avait du droit, et par une éloquence fort au-dessus de l'ordinaire. Son savoir, autant que son intégrité, le mirent bientôt hors de page. Le lieutenant criminel, Morin, lui donna sa fille en mariage, avec une charge de conseiller au Parlement, comme dot (1537). Dans ces nouvelles fonctions, il fit preuve de tant de talent et d'austérité, qu'il eût bientôt pour amis les hommes les plus distingués : Duchâtel, évêque de Tulle, bibliothécaire de François Ier; le président Olivier, auquel ses mérites et la faveur de Marguerite de Navarre avaient valu la place de chancelier. Son goût pour les lettres lui attira aussi l'amitié des littérateurs et des magistrats les plus célèbres : du Bellay, d'Armagnac, Turnèbe, Ronsard, d'Espense, de Tournon. Il nous dit lui-même, dans un récit en vers latins, quelles étaient alors ses occupations : la lecture de Xénophon, de Platon, de Virgile, d'Homère, occupaient les rares loisirs que lui laissaient ses fonctions

au Parlement, où il se rendait « dès quatre heures du matin ». Malgré une si juste renommée, l'Hospital était encore tenu en suspiscion par le roi François Ier. Ce ne fut qu'à la mort de ce prince, que l'amitié d'Olivier lui permit d'obtenir une entière réhabilitation.

La barque de l'Hospital s'était arrêtée sans naufrage, comme il le dit lui-même, sur l'écueil qui avait brisé celle de son père. Il remplissait les fonctions de juge depuis près de neuf ans. Cette vie était peu conforme à ses goûts. Il aimait les lettres et ne pouvait les cultiver. Il désirait une charge qui lui permît de se livrer à ses études favorites. Ses relations d'amitié avec Olivier lui valurent d'être désigné comme ambassadeur au concile de ret ute,T qui se tenait alors à Bologne. Cette distinction lui sourit tout d'abord. Ces nouvelles fonctions étaient en rapport aves ses aptitudes. Ses qualités auraient pu le rendre utile à cette assemblée : mais les évêques et les cardinaux y étaient tellement divisés, que ses efforts en faveur d'une réforme générale du clergé et de la liberté de conscience furent vains, et qu'après quatre mois de séjour en Italie, il se laissa aller à un profond découragement. Il demanda à rentrer en France, en sollicitant d'autres fonctions que celles qu'il remplissait au Parlement. Il avait l'assurance d'obtenir satisfaction, lorsque la disgrâce du chancelier vint briser encore ses espérances. L'intègre Olivier avait été remercié parce qu'il avait déplu à la duchesse de Valentinois. En apprenant la retraite de son protecteur, l'Hospital lui écrivit une lettre pleine de sentiments élevés. « Il y a des hommes qui vous plaignent, pour moi je vous félicite. » Il le félicitai d'avoir su résister aux entraînements d'une cour où le plaisir régnait en souverain maître, montrant ainsi quelle idée il avait du pouvoir et de l'usage qu'un honnête homme doit en faire.

Olivier ayant perdu toute influence, son protégé paraissait devoir rester définitivement, bien malgré lui, il est vrai, dans la magistrature, lorsque des circonstances heureuses vinrent l'en tirer. Marguerite de Valois, l'ayant connu, apprécia son savoir et ses qualités et le fit nommer maitre des requêtes. La supériorité de son talent et la faveur de sa protectrice lui valurent la charge de surintendant et de premier président de la Cour des comptes, créée pour lui, par un édit de 1554. La fortune, à ce moment, sembla lui sourire. Il ne tarda pas à s'apercevoir combien il est difficile de faire le bien au milieu d'une cour habituée à puiser à pleines mains dans le trésor de l'Etat. Il résista aux prodigalités du roi et fit rechercher les agents du fisc qui retenaient la plus grande partie des impôts. Cette conduite lui suscita des ennemis nombreux. Tout fut essayé pour corrompre cet honnête homme : la prière, la menace, l'appât des richesses; il sut rester probe. Mais ce qu'il voyait le rendait triste et il écrivait ses chagrins à Olivier. Celui-ci le fortifiait en l'engageant à persévérer dans la bonne voie. Son ardent amour pour le bien, et la haine qu'il avait vouée à tous les abus, lui firent proposer au roi la suppression du droit d'Epices; il avait pu voir quand il était magistrat, combien ce droit était exorbitant, étant donné surtout l'usage qu'en faisaient les juges. Comme cette suppression devait entraîner des pertes sérieuses pour ces magistrats, il demanda également l'augmentation de leur traitement. Une réforme si utile n'eut pas, tout d'abord, l'assentiment de la cour. Plus tard, elle fut acceptée parce que le roi vit le moyen d'en faire une autre qui serait favorable à ses intérêts personnels, à la faveur de celle-là.

Le Parlement résistait assez souvent à la royauté; on proposa d'augmenter le nombre de ses membres et de le diviser en deux sections siégeant chacune pendant six

mois ; de cette façon il était plus facile de le corrompre. Pour faire accepter sa proposition, relative au droit d'Epices, l'Hospital fut obligé de souscrire à l'odieux marché que lui offrit la cour : « Il put juger dès lors, dit M. Villemain, combien il est difficile d'obtenir que le bien soit fait sans un mélange de mal. »

Le surintendant était aussi sévère pour lui-même qu'il l'était pour les autres. Quand sa fille se maria, le roi Henri II fut obligé de la doter. La générosité du monarque alla plus loin : il fit don à l'Hospital d'une maison de campagne située dans les plaines de la Beauce, à Vignay. C'est là que l'austère financier réunissait quelquefois ses meilleurs amis. Sa vertu recevait ainsi un commencement de récompense. Plût à Dieu que les successeurs d'Henri II eussent imité sa conduite !

A la mort de ce souverain, le 10 juillet 1559, les Guises, pour bien inaugurer le nouveau règne, rappelèrent Olivier de l'exil et lui rendirent ses anciennes fonctions. Les deux amis furent dès lors réunis. L'Hospital en éprouva beaucoup de joie. Ils ne devaient pas vivre longtemps ensemble. Marguerite de Valois ayant épousé le duc de Savoie, l'Hospital la suivit en qualité de chancelier En France, on s'aperçut bientôt de son absence par le désordre qu'il y eut de nouveau dans les finances. A la mort d'Olivier, le 30 mars 1560, il fut élevé au poste qu'avait si glorieusement occupé son ami et protecteur.

II

Pour apprécier à sa juste valeur l'œuvre de l'Hospital, comme chancelier, il est utile de voir quel était l'état de la France au moment où il arriva au pouvoir.

François II avait succédé à son frère, et la reine mère, Catherine de Médicis, femme sans convictions, avait toute autorité à la cour où les Guises dominaient grâce à leur

nièce Marie Stuart, et à la gloire militaire dont ils s'étaient couverts pendant les guerres contre les maisons d'Autriche et d'Espagne. Le pays était en feu : la guerre civile, commencée sur plusieurs points et attisée par le fanatisme religieux, menaçait de devenir générale ; la persécution était officiellement organisée contre les protestants ; ceux-ci étaient en armes, et leur échec d'Amboise ainsi que les exécutions nombreuses qui avaient suivi, n'avaient fait qu'accroître leur ardeur belliqueuse et leur désir de vengeance ; le pape pressait la cour d'en finir avec l'hérésie, et le roi d'Espagne, Philippe II, conseillait l'introduction en France de l'Inquisition qui répandait la terreur dans son royaume et aux Pays-Bas. Telle était la situation difficile au milieu de laquelle l'Hospital, qui était alors à Nice, fut nommé chancelier.

La reine, qui voyait avec peine l'ambition des Guises grandir tous les jours, s'appuya sur lui pour les combattre. « Ce fut une étrange association, dit Henri Martin, que celle de cet homme consciencieux avec cette femme si dénuée de toute moralité, mais la pensée de l'Hospital fut invariable comme la vertu ; la pensée de Catherine fut toujours subordonnée à la fortune et mobile comme l'égoïsme. »

Les Guises avaient un plan tout arrêté pour l'extermination des protestants ; ils voulaient en commencer la réalisation par l'établissement du terrible tribunal de sang ; ils avaient déjà fait accepter leur proposition par le conseil, lorsque le chancelier publia l'édit de Romorantin qui attribuait aux évêques la connaissance du crime d'hérésie. La tentative des princes lorrains échouait par cela même. L'Hospital pensa, avec raison, que dans les circonstances où il se trouvait, il ne pouvait faire mieux en faveur des réformés, mais il se promit bien de venir de nouveau à leur secours dès qu'il aurait détourné l'orage

Le Parlement refusa d'enregistrer l'édit, sous prétexte qu'il portait atteinte à ses privilèges. L'Hospital se rendit dans son sein et expliqua la pensée qui l'avait dicté. Désormais, c'est par la persuasion que le roi entend combattre les hérétiques. « Serait à désirer, dit-il, que les gens d'église qui crient toujours haro, bien qu'il y ait plus de haro à crier sur eux, suivissent le chemin, ils profiteraient davantage. » L'édit ne fut enregistré que par des lettres de jussion. Par ce même édit, il était enjoint aux évêques et aux gouverneurs de ne pas quitter leurs résidences, sous les peines les plus sévères. La conduite du chancelier fut approuvée par tous les bons citoyens; un parti qui prit pour principe la tolérance, se forma alors; il compta parmi ses membres des ecclésiastiques éminents par leur vertu : les évêques de Vienne et de Valence, Mariac et Montluc, plusieurs magistrats, l'Hospital lui-même.

Tandis que les Guises poussaient le roi dans la voie des persécutions, le chancelier aurait voulu lui inspirer une sage tolérance. N'écoutant que sa conscience, et dédaignant les faveurs de la cour, il ne craignit pas de s'attirer une disgrâce, en proposant au roi d'assembler les Etats-Généraux qui seuls, à son avis, avaient droit de se prononcer dans la grande querelle qui divisait le pays. Le cardinal intrigua auprès de François II et parvint à lui faire redouter une assemblée des Etats. L'Hospital ne se rebuta pas; il proposa la convocation des notables. Son projet fut adopté, et la réunion fixée au 21 août 1560, à Fontainebleau. Il y fut décidé que les Etats-Généraux seraient réunis à Meaux pour le 10 décembre et un synode national convoqué pour le 10 janvier 1561. Toutes les poursuites contre les hérétiques et le droit accordé aux évêques, par l'édit de Romorantin, furent suspendus en attendant. Quelques jours après, en même temps que la

confirmation de ce qui s'était fait à Fontainebleau, le chancelier obtint du Parlement la réintégration de Desjardin dans sa charge de juge, dont il s'était vu éloigné pour crime d'hérésie.

Les succès de l'Hospital effrayèrent les Guises. Le pape se montra très mécontent des décisions prises à Fontainebleau. Les protestants, par leurs fautes, faillirent tout compromettre. La conspiration d'Amboise n'avait pas réussi; ils firent une nouvelle tentative à main armée. Le prince de Condé et le roi de Navare, qui y avaient pris part, furent arrêtés et mis en jugement. Les princes lorrains saisirent cette occasion pour persuader au roi qu'il fallait user de rigueur envers les réformés. Une confession de foi fut rédigée et présentée à l'acceptation de la cour ; elle devait servir de base à tout un ensemble de mesures énergiques et sanglantes ayant pour but de ramener les hérétiques à la vérité. L'Hospital, seul, protesta et refusa d'y apposer sa signature. Sur ces entrefaites, Condé était condamné à mort, l'exécution devait avoir lieu; la reine mère était gagnée à la cause des Guises, et malgré les énergiques protestations du chancelier, ce crime aurait été consommé sans la mort inattendue du roi.

L'inconstante Catherine, redoutant une fois de plus la trop grande ambition des Guises, se retourna vers l'Hospital, qui la conseilla sagement et lui traça la ligne de conduite suivante : « Il vous faut, madame, suspendre le jugement rendu contre Condé et reprendre tout le pouvoir qui vous appartient, sous un roi trop jeune pour gouverner ses Etats. » La tolérance l'emporta encore sur le fanatisme et la violence. Le 5 décembre, le roi était mort; le 13, les trois ordres s'assemblaient, non à Meaux, mais à Orléans. Le chancelier ouvrit la session par un discours où le bon sens et l'habileté ne le cèdent qu'à la conviction et à l'éloquence. Il parla de la nécessité des

Etats, de la situation financière du royaume, du fanatisme des partis, des dangers de la guerre civile, de la corruption de la société, de la liberté qui serait laissée aux députés dans leurs délibérations et enfin de la régence qu'ils allaient avoir à décerner à une personne de la famille royale. Les députés se mirent immédiatement à l'œuvre; ils donnèrent la direction des affaires à la reine et s'occupèrent ensuite des réformes demandées par l'Hospital. Le clergé se montra très hostile à toute tolérance religieuse et à la saisie des biens temporels de l'Eglise pour couvrir les dettes de l'Etat. Dans ces circonstances les vues du chancelier étaient difficiles à réaliser. Il obtint néanmoins l'ordonnance d'Orléans qui révèle sa haute capacité politique : réforme de la magistrature et du clergé, perception des impôts, relations entre les trois ordres, exécution des lois; elle touchait à tout et réglait tout.

Mais l'assemblée avait été impuissante à réconcilier les partis. Dès qu'elle eut fini ses travaux, le chancelier s'occupa seul de la pacification du royaume en s'inspirant surtout des désirs exprimés dans les cahiers du Tiers-Etat. Il craignait les fautes que pourraient commettre les protestants; il redoutait les représailles de Condé contre les persécutions dont il avait été l'objet. Il le réconcilia avec la reine et les Guises et ordonna qu'on ouvrît les prisons à tous ceux qui étaient détenus pour crime d'hérésie. Par l'édit de janvier 1561, il exhorta les Calvinistes à se conformer aux rites jusqu'alors reçus dans l'Eglise, et menaça de la peine de mort quiconque essayerait de la persécution contre eux.

Les Guises ne voyaient pas sans peine le chancelier poursuivre son œuvre patriotique avec une volonté aussi énergique; ils intriguèrent auprès du Parlement et celui-ci s'opposa à l'enregistrement de l'édit de janvier. A cette

menace, il répondit par la promulgation de l'ordonnance d'avril qui défendait la recherche des assemblées de réformés, et permettait à ceux-ci de rentrer dans le royaume s'ils en étaient sortis, ou de vendre leurs biens s'ils voulaient le quitter. Prévoyant l'opposition systématique du Parlement, il fit exécuter la nouvelle loi sans son assentiment. Quelle passion cette homme devait avoir pour le bien ! Combien d'autres, vertueux comme lui, n'eussent pas eu cette persévérance que donne la conviction de faire une bonne œuvre ! Malheureusement ses ennemis, et ceux de la patrie, ne se tenaient pas pour vaincus et mettaient autant de patience à faire le mal, qu'il en mettait à le réparer.

Le Parlement protesta énergiquement contre la conduite de l'Hospital, et les Guises persuadèrent à la trop fameuse Catherine de Médicis qu'il fallait qu'une assemblée présidée par le roi fût tenue au Parlement pour s'occuper des derniers édits. Ils pensaient faire condamner solennellement la politique de tolérance, si utilement inaugurée. Mais leur espérance fut déçue, bien que plusieurs voix fussent achetées d'avance. Après un très éloquent discours de l'Hospital, il fut décidé que les derniers édits du roi seraient entérinés, et qu'un colloque se réunirait à l'effet de travailler à l'apaisement religieux. Il était de nouveau reconnu que les tribunaux ecclésiastiques étaient compétents en matière d'hérésie. C'est sur ces bases que fut rédigé l'édit de juillet 1561. Les tolérants n'étaient pas vaincus, mais ils ne remportaient qu'une demi victoire. Ils tâchèrent de combattre ce que la décision du Parlement pouvait avoir de contraire à leur politique en préparant le succès de leur cause dans le colloque. A cet effet, ils persuadèrent à Catherine qu'il fallait écrire au pape, pour l'inviter à faire des concessions aux protestants. Cette lettre, où la main de l'Hospital se montre à chaque ligne,

effraya le Saint Père qui envoya en France un légat pour y surveiller les progrès de l'esprit de réforme et y entretenir le zèle des catholiques. En même temps le chancelier portait un nouveau coup à la puissance temporelle de l'Eglise, en faisant décider, malgré les nombreuses protestations du cardinal de Lorraine, par les Etats réunis à Saint-Germain-en-Laye, une levée de 16,000,000 sur les revenus du clergé, afin, dit-il, « de ménager les deniers du pauvre peuple. » Ces mesures irritèrent beaucoup la cour de Rome.

C'est dans ces circonstances que s'ouvrit à Poissy, le 9 septembre 1561, le colloque annoncé depuis plusieurs mois. Le discours d'ouverture fut prononcé par le Chancelier. Il dit combien il attendait de la sagesse des docteurs et des prélats réunis pour la pacification du royaume; il exhorta chacun à faire des concessions à ses adversaires.

« Regardons les protestants comme nos frères, dit-il; ils adorent le même Christ; ils ont été régénérés dans les mêmes eaux; gardons-nous de les condamner sans les entendre; il faut les recevoir, les embrasser, les ramener dans la bonne voie par la douceur, sans aigreur, sans opiniâtreté. » Il ajouta que les délégués seraient «responsables devant Dieu, s'ils ne remplissaient pas les devoirs sacrés que la religion et l'humanité leur imposent.» Quel noble langage! Quelle élévation dans les idées! et combien cet homme est au-dessus de son siècle! Quel contraste cette parole sage et convaincue fait avec les harangues du cardinal de Lorraine et du jésuite Lainez!

L'influence de la Compagnie de Jésus et celle du légat du pape, autant que l'exaltation religieuse des deux partis empêchèrent le colloque d'aboutir. Il fut décidé que cinq membres de chaque religion seraient délégués par leurs coréligionnaires pour préparer une solution

définitive. Les catholiques choisirent les évêques de Valence, de Séez, Jean Salignac, Louis Boutilliers et Claude d'Espences ; les protestants, Pierre Martyr, Bèze, Marlorat, Digallard et de l'Epine. Malgré l'esprit de conciliation dont firent preuve les réformés, ces conférences ne produisirent aucun résultat. Pour mettre fin à des négociations qu'il croyait dangereuses, le pape donna aux évêques l'ordre de se rendre au concile de Trente qui allait reprendre ses séances. Toutefois le cardinal de Ferrare, légat du pape, ne quitta pas la France où le retinrent les intérêts de Rome. Il lui restait à convertir à la religion catholique le roi de Navarre, encore indécis. Le Chancelier voyait avec peine les menées sourdes du représentant romain ; il lui refusa les lettres patentes qui auraient confirmé ses pouvoirs. Sommé de les lui délivrer, par un ordre du roi, il écrivit au bas : « *sans mon consentement.* » Le Parlement les enregistra sans cette forme Ce petit fait révèle toute l'énergie avec laquelle l'Hospital s'opposait aux empiètements de Rome. Les promesses les plus insensées furent faites au roi de Navarre, qui céda enfin, et se laissa faire catholique. Chose monstrueuse, on alla jusqu'à lui dire que sa conversion lui permettrait de divorcer (car il n'aimait pas sa femme), et d'épouser la belle Marie Stuart.

A ces tentatives faites dans l'ombre, l'Hospital répondait par la condamnation de Tanquerel, qui, parlant en public, avait reconnu la suprématie du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel. Cette nouvelle mit le Saint-Père dans une violente colère et, de ce jour, il travailla à obtenir la disgrâce de l'intègre chancelier ; il offrit même 100,000 écus au roi s'il voulait le faire emprisonner. Le légat arrêta cette proposition qu'il jugea un peu intempestive.

Pendant qu'on travaillait à sa perte, l'Hospital poursuivait son projet de pacification avec une ténacité qui ne se

démentit pas un seul instant. N'ayant pu réconcilier les protestants et les catholiques à Poissy, et jugeant désormais la réconciliation difficile à obtenir, il essaya de faire accorder aux calvinistes toutes les libertés compatibles avec la sécurité de l'État. Pour donner plus de force aux lois qu'il se proposait de faire à ce sujet, il pria le roi de réunir à Saint-Germain-en-Laye des délégués de tous les Parlements de France. C'est à cette assemblée qu'il demanda une solution définitive de la question religieuse, dans son discours d'ouverture, le 15 janvier 1562. Il démontra la nécessité de fixer le sort des protestants afin d'éviter une guerre civile qui mettrait le pays à feu et à sang ; il demanda pour eux plus d'indépendance que ne leur en accordait l'édit de juillet. Il prononça ces belles paroles qu'on a oubliées trop souvent depuis « On peut être citoyen, sans être catholique ; mon opinion est qu'on peut vivre en paix avec des gens qui n'ont pas les mêmes cérémonies que nous. » Le cri du chancelier en faveur de la tolérance fut entendu. L'assemblée fit l'édit de janvier : les biens des catholiques illégitimement détenus par les réformés devaient être rendus et ceux-ci ne devaient rien faire qui soit de nature à scandaliser leurs adversaires religieux. Toute liberté de culte était donnée aux protestants. Les contraventions à cette loi devaient être punies de la peine de mort, le jugement étant sans appel. En même temps l'ordonnance qui obligeait les prélats à la résidence fut renouvelée et les protestants invités à se soumettre aux lois. Selon son habitude, le Parlement de Paris, refusa d'enregistrer l'édit, considérant comme abominable toute idée d'égalité entre les deux cultes. Il fallut encore composer avec les circonstances, et la nouvelle loi ne fut acceptée qu'avec cette restriction; « par provision, jusqu'à la détermination d'un concile ou qu'autrement par nous ait été ordonné. » C'est à Rome

surtout que toutes les récriminations se firent entendre : l'Hospital y fut considéré comme le plus redoutable des hérétiques. En France, le clergé tout entier s'éleva contre les concessions faites aux calvinistes; des sermons incendiaires furent prononcés contre la cour, et les catholiques se croyant menacés ou feignant de l'être, prirent les armes. Les protestants de leur côté ne restèrent pas inactifs en présence des menaces de leurs adversaires. Tout fut donc bientôt prêt pour la guerre. C'est ainsi que par la mauvaise volonté des intéressés, la sage politique du chancelier allait échouer au moment même où elle semblait devoir être couronnée de succès.

Le duc de Guise avait tout fait pour amener la collision des partis; en apprenant la prise d'armes, il se rendit à Paris avec quelques-uns de ses hommes. En passant par Vassy, il fit massacrer dans cette ville des protestants inoffensifs ; ce fut le signal de la lutte ouverte; presque aussitôt, protestants et catholiques en vinrent au mains dans toute la France. L'Hospital qui n'avait pu empêcher la guerre, voulut la diriger. Il conseilla à la reine d'appeler Condé auprès d'elle et de lui confier l'Etat et le roi. Catherine obéit ; mais le prince n'arriva pas assez tôt. La cour fut enlevée à Meaux par les Guises. Ce contre-temps lança le chancelier dans une voie qui aurait pu être dangereuse pour sa sûreté personnelle; en toute circonstance, il s'opposa aux projets des princes lorrains : « Si je ne sçai pas faire la guerre, disait-il, au moins sçai-je quand elle est nécessaire. » Devenu trop gênant pour l'ambition des Guises, il fut exclu du conseil. Sa passion pour la paix était telle, qu'au milieu des horreurs de la guerre civile, et alors que toute intervention pacifique était inutile, il écrivait aux gouverneurs des provinces pour les exhorter à s'interposer entre les partis et à ménager leur réconciliation. La mort du duc de Guise, assassiné par

Poltrot de Méré, sous les murs d'Orléans en 1563, rendit la paix possible. La reine la proposa à Condé qui l'accepta; elle fut négociée par l'Hospital et signée à Amboise, le 19 mars 1563. Toute liberté de conscience fut accordée aux réformés avec le libre exercice du culte dans les domaines seigneuriaux et dans une ville par baillage ; de plus Condé et ses coréligionnaires furent reconnus « bons et loyaux » sujets du roi. Cette paix était encore l'œuvre du seul homme qui se fût énergiquement opposé la guerre.

Le fanatisme aveuglant les deux partis et détruisant jusqu'à l'idée même de patrie, l'étranger avait été appelé de part et d'autre. L'intervention des Anglais coûta à la France la ville du Havre. Appuyé sur les catholiques et les protestants, un moment réconciliés, le chancelier projeta de chasser dans leurs îles, nos voisins d'outre-mer. L'expédition, parfaitement dirigée, se termina par la reddition de la ville. Le clergé, sur lequel 100,000 écus d'or furent prélevés, en paya tous les frais. Il ne manqua pas de se récrier ; le pape protesta. L'Hospital, que la conduite du souverain pontife attristait, lui écrivit pour lui expliquer les motifs qui le faisaient agir depuis qu'il était au pouvoir « Sans doute j'ai eu tort, disait-il, de vouloir m'opposer à ce torrent; j'eusse peut-être mieux fait de m'accommoder au temps présent. Mais, Très-Saint-Père, telle est ma façon d'être que l'âge m'a encore rendu plus fâcheux et plus difficile. »

Le Chancelier avait toute confiance dans le jeune roi, dont les sentiments paraissaient n'être pas ceux de son funeste entourage. Il pensa que, après la mort du duc de Guise, le moment était venu de rendre la royauté indépendante, et il proposa à la reine de faire déclarer le roi majeur. Charles IX n'avait pas encore quatorze ans, mais une ordonnance de Charles V fixait à cet âge la majorité des rois. Redoutant l'hostilité du Parlement de

Paris, il fit rendre l'édit d'émancipation par les juges de Rouen. Dans un discours familier, mais qui donnait une idée juste de la situation de la France, il démontra la nécessité d'une pareille mesure. « Si vous ne vous sentez pas assez forts pour commander vos passions, leur dit-il, abstenez-vous de l'office de juges. » Le roi fût reconnu majeur, mais le Parlement de Paris ne voulut pas enregistrer l'édit, prétextant qu'à lui seul appartenait la prérogative du premier enregistrement. Un arrêt du Grand-Conseil l'obligea à l'accepter sans observation.

A ce moment, la France goûtait un repos qu'elle devait entièrement à la sage politique du Chancelier ; malheureusement, il devait être de courte durée.

Le concile de Trente ayant terminé sa mission, les décrets qu'il avait rendus furent envoyés à tous les souverains, qui devaient y apposer leurs signatures. Charles IX les reçut avec un manifeste de Philippe II qui l'engageait à se rendre à Nancy, où tous les monarques réunis prêteraient un serment solennel aux décisions de la sainte assemblée. C'était un piège tendu au jeune roi. Notre ambassadeur au concile, du Ferrier, avait reçu l'ordre de défendre les libertés de l'Eglise gallicane, mais trahi par le cardinal de Lorraine, qui sacrifia son pays à son ambition et à son fanatisme, il ne put obtenir gain de cause. « Il se contenta, dit Lévêque de Pouilly, de protester contre les décisions prises, comme attaquant ouvertement, non-seulement les privilèges de l'Eglise gallicane, mais encore l'autorité du roi. » C'était la condamnation de cette politique si française qu'on demandait à Charles IX. Sous l'inspiration du chancelier, le roi répondit par une fin de non recevoir, en même temps que Dumoulin, ami de l'Hospital, écrivait un mémoire contre les décisions du concile de Trente.

Le cardinal de Lorraine, de retour en France, intrigua

auprès du roi pour le faire revenir sur sa détermination. Dans un conseil où était le Chancelier, il prétendit prouver que la Cour se trouvait dans l'obligation d'accepter les décrets. « Pour conserver, lui répondit avec véhémence l'Hospital, ces titres précieux de notre liberté, nous ne devons pas balancer à répandre, s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de notre sang.... L'acceptation du Concile nous entraînerait dans une nouvelle guerre civile. » Les décrets de Trente furent repoussés, mais les tristes prévisions du ministre de Charles IX se réalisèrent. Toutes les haines furent ravivées. Les protestants ayant été condamnés, les catholiques crurent obéir à un devoir de conscience en les persécutant de nouveau. L'édit d'Amboise fut violé. Les réformés s'armèrent et s'assemblèrent en nombre considérable, malgré l'édit d'avril 1561, qui défendait les synodes.

L'Hospital voulut se rendre compte de l'état des esprits et montrer au roi la désolation que la dernière guerre civile avait jetée dans les provinces du Midi. Un voyage fut résolu à cet effet. Partout où il passait, il exhortait les populations à la tolérance, à la charité, à la fraternité. Ses prières étaient quelquefois suivies de menaces. A Bordeaux, il fit présider un lit de justice par le roi. Le Parlement de cette ville avait joué un grand rôle dans les derniers troubles. Dans son discours d'ouverture, il dit aux juges de dures vérités. « Le roi s'est enquis de son peuple et de sa justice et a trouvé beaucoup de fautes en ce Parlement..... Il y a entre vous, lesquels, pendant ces troubles, se sont faits capitaines, les autres commissaires des vivres. Ce sont gens qui ne savent faire leur état et feraient bien d'y renoncer; puis ils s'en vont excusant les meurtres qui se sont faits, en disant : c'était un méchant homme. » Voulant montrer comment il entendait la justice, et ayant appris que le marquis de

Trans avait commis plusieurs violences, il le fit venir devant lui et le menaça sévèrement. « Ne fallait pas trop se jouer à ce rude magistrat et censeur Caton » dit Brantome, en rapportant ce fait.

La cour arriva à Bayonne, où la reine d'Espagne Elisabeth, sœur de Charles IX, était venue au-devant de son frère, accompagnée du duc d'Albe. Cet homme, trop célèbre, qui réunissait, dit Lévêque de Pouilly, « les talents et la férocité de Marius et de Sylla » était chargé par son fanatique maître, de perdre le chancelier dans l'esprit de la reine et d'arrêter avec elle un plan d'extermination des protestants français. A partir de ce jour, le crédit de l'Hospital baissa considérablement à la Cour; il n'en poursuivit pas moins son œuvre. Il devança le retour du roi à Paris, où il était appelé pour un procès célèbre qui se déroulait devant le Parlement. Les jésuites plaidaient contre l'Université qui ne voulait pas les admettre au nombre de ses membres et leur contestait, dit M. Villemain, le « privilège de l'enseignement public ». L'avocat du roi, Dumesnil, inspiré par le chancelier, conclut contre la célèbre compagnie; le Parlement donna gain de cause aux jésuites et les autorisa à ouvrir provisoirement une école : ce provisoire devait durer longtemps.

Les conférences de Bayonne, tenues secrètes, effrayaient les protestants, qui avaient plus d'une raison de redouter l'influence espagnole : aussi s'armèrent-ils rapidement pour être prêts à toute éventualité. Le cardinal de Lorraine, par ses funestes conseils, poussait la reine dans une voie dangereuse; le chancelier ne négligea rien pour prévenir uue rupture qu'il redoutait. Ses avis furent inutiles.

Les réformés firent une tentative pour s'emparer du roi qui était à Meaux. Les lenteurs de Condé permirent à 6,000 Suisses du duc de Guise d'arriver et d'empêcher tout

coup de main sur la cour. En même temps, a l'instigation du cardinal de Lorraine, Catherine voulut partir pour Paris; l'Hospital lui rappela ses promesses, lui montra le danger ; mais l'ambitieuse reine était gagnée d'avance : tout fut inutile. Le roi partit pour la capitale, se déclarant ainsi ouvertement pour les catholiques. Toutes les tentatives d'apaisement, toutes les mesures édictées par le chancelier pour la pacification du royaume devenaient des instruments inutiles ou même dangereux. Leur auteur, lui-même, semblait être de plus en plus à charge à la cour. On le supportait cependant encore. Pendant que les partis en venaient aux mains et déchiraient la France, il faisait des démarches auprès de la reine pour en obtenir un traité de paix. Mais la guerre servait trop bien les intérêts des Guises. L'Hospital rédigea alors un long mémoire sur la paix et sur la situation que la lutte faisait au roi. « Le roi pardonnera-t-il donc à des rebelles ? Mais quel est leur premier crime ? de penser autrement que nous ; mais ils croient bien penser et jamais la justice n'a puni ceux qui pèchent innocemment. Le prince qui abhorre la paix, qui tend à l'effusion du sang même de ses sujets et membres, le nom et l'effet de prince cessent pour un autre tant abominable que je ne le puis exprimer moins aigrement, et d'un nom plus léger, que d'ennemi du genre humain et de la nation. »

Ce plaidoyer produisit son effet; Catherine se sentit encore une fois subjuguée par le génie de l'Hospital; elle proposa la paix aux Calvinistes en leur offrant les conditions de l'édit de janvier ; sur ces bases, elle fut signée le 27 mars 1568 à Longjumeau.

La trêve ne fut pas de longue durée : les sermons et les persécutions continuaient à jeter le trouble dans la nation. Les princes lorrains insistaient auprès du roi et de sa mère pour que l'extermination fût poussée rapidement.

Le pape les seconda en adressant à la cour une bulle par laquelle il permettait l'aliénation de 100,000 écus d'or de rentes sur les bien-fonds du clergé, à la condition que cet argent serait employé à faire la guerre aux hérétiques. Catherine ne savait si elle voulait accepter l'offre et les conditions dans lesquelles elle était faite. Devant cette hésitation, l'Hospital s'indigna; la reine promit de renvoyer la bulle; mais les Guises intervinrent, et, par leurs menées, firent accepter les 100,000 écus à la cour. Ce changement de politique était une menace pour le chancelier.

On l'accusa d'avoir des relations avec les protestants. Catherine et les Guises, qu'il gênait, persuadèrent au roi qu'il avait des tendances à l'hérésie; on lui insinua que son ministre travaillait à l'élévation des protestants et non à la grandeur de la France; que toute sa famille était calviniste, ses affections comme ses intérêts le poussaient vers ce parti. Il était difficile de détruire l'ascendant que cet honnête homme avait su prendre, par son génie et sa vertu, sur l'esprit de Charles IX. Le dénigrement et la calomnie l'emportèrent cependant. Le Chancelier s'aperçut que son maître se montrait froid à son égard. Il se rendit auprès du roi et de la reine et leur dit : « qu'il voyait avec douleur que leurs majestés déféraient à des conseils pernicieux, qu'au moins il osait les prier, après qu'ils auraient saoulé et rassasié leur cœur et leur soif du sang de leurs sujets, d'embrasser la première occasion de paix qui s'offrirait. » En donnant ces sages et derniers conseils, il quitta ses fonctions qu'il avait toujours consciencieusement remplies et la cour, qui ne s'était jamais montrée digne de lui.

III

Il se retira à Vignay, dans cette maison de campagne que Henri II lui avait donnée, et qui lui rappelait des

temps meilleurs. Il vécut là, paisiblement, entre ses enfants et ses petits-enfants, se prenant quelquefois de tristesse à la pensée des maux qui désolaient son pays. Cette grande âme devait souffrir, en effet, d'avoir voulu le bien et de n'avoir pu l'accomplir tout entier. Semblable à un pilote qui guide un navire au milieu de la tempête, et qui, plusieurs fois, touche le port sans parvenir à s'y fixer, l'Hospital sauva souvent la France de la violence des partis, mais sans obtenir une paix durable, et, comme le pilote, il fut vaincu par les éléments au milieu desquels il se débattait avec une énergique volonté et une persévérance étonnante.

J'ai voulu raconter sa vie, en suivant l'ordre chronologique pour tous les faits qui se rapportent à son intervention dans la lutte religieuse, afin de bien montrer toute l'activité dont il fit preuve dans son passage au pouvoir. Il n'est pas une de ses journées qui ne soit remplie par des occupations nombreuses : discours, voyages, ordonnances, édits, négociations, correspondance. Cet austère magistrat portait dans tout ce qu'il entreprenait un vif amour pour la France : c'est ce sentiment qui a dicté la conduite de toute sa vie. On dirait qu'il avait pris à tâche de faire oublier le souvenir fâcheux qui pesait sur la mémoire de son père.

Rien ne lui fut étranger; il s'occupa du commerce, de l'industrie, de la législation avec une égale compétence et une même passion. Il institua les juges-consuls afin de donner aux commerçants une justice plus prompte et moins coûteuse; il abolit les priviléges exclusifs accordés à des particuliers; il défendit l'exportation des matières premières non fabriquées; il régla l'exercice de la magistrature par cette grande ordonnance de Moulins, en quatre vingt-six articles, qui demeura jusqu'à la Révolution française, dit H. Martin, « une des bases de notre droit

public, » et qui, à elle seule, suffirait à la gloire d'un homme. Imbu des principes qui présidaient au gouvernement de l'antique Rome, il pensait, à tort, que le luxe est une cause de ruine pour les États : l'ordonnance qu'il fit pour réglementer la forme et la qualité des habits, le nombre de plats et des convives qui pouvaient être tolérés dans un repas, nous paraît aujourd'hui au moins inutile, dit M. Villemain, mais elle correspondait à l'idée que ce grand citoyen se faisait d'un pays prospère au dedans et redouté au dehors, comme il voulait que fût le sien.

Il semble que, n'ayant plus l'État à gouverner et débarrassé des soucis de la politique, l'Hospital dût trouver bien calme et bien monotone sa retraite de Vignay. L'homme qui avait dépensé une si grande activité au service de son pays sut se créer des occupations dignes de son esprit élevé. L'étude et les amis se partagèrent son temps. Les personnages les plus renommés de l'époque venaient apporter à ce vertueux citoyen leur tribut de reconnaissance et de respect. Montaigne, lui écrivant pour lui recommander les ouvrages d'Estienne de la Boétie, lui disait : « Vous ne ferez que rendre la pareille à l'opinion résolue qu'il avait de vostre vertu » et plus loin : « au reste, monsieur, ce légier présent, pour mesnager d'une pierre deux coups, servira aussi s'il vous plaist, à vous témoigner l'honneur et révérence que je porte à vostre suffisance et qualités singulières qui sont en vous. »

Il se livrait à la poésie qu'il avait autrefois cultivée avec succès, et les vers latins qu'il nous a laissés sont pleins de pensées et de sentiments nobles et élevés. « Après Dieu, dit-il, c'est à la Patrie que nous devons le premier hommage de notre pieux dévouement. » Sa correspondance est empreinte d'une certaine tristesse facile à comprendre. « Ah ! combien la mort serait adoucie pour moi, écrit-il au président de Thou, si je voyais mes anciens rois réta-

blis dans leur pouvoir et mes concitoyens affermis dans la liberté. »

C'est en partageant ainsi son temps entre sa famille, ses amis et ses livres, que l'Hospital assistait à toutes les tempêtes qui ballottaient son cher pays. Pillage, assassinat, incendie, guerres, massacres de toutes sortes, toutes les calamités semblaient se donner la main pour le malheur de la France. Mais le fanatisme n'avait pas dit encore son dernier mot : le drame des guerres civiles devait compter la Saint-Barthélémy parmi ses scènes les plus tragiques. Dans cette tuerie, organisée par les soins de la cour, les citoyens les plus vertueux furent sacrifiés : L'exilé de Vignay lui-même devait périr. Une bande d'énergumènes rodaient autour de son château : on l'en prévint. « Si la petite porte n'est bastante, dit-il, qu'on leur ouvre la grande pour les faire entrer. » Au même instant, des cavaliers, dépêchés par le roi, venaient apporter le pardon du vieux chancelier : « J'ignorais, répondit-il, que j'eusse jamais mérité la mort ni le pardon. » Durant quelques jours, il fût très inquiet sur le sort de sa fille, qui se trouvait à Paris pendant le massacre. Quoique calviniste, elle fût recueillie par la duchesse de Guise qui la sauva ainsi d'une mort certaine. L'Hospital ne survécut que six mois à la Saint-Barthélémy. Il mourut le 15 mars 1573, regretté de tous les bons Français. La postérité a largement ratifié le jugement de ses contemporains. « Il avait l'âme d'un philosophe, le génie d'un législateur, le cœur d'un citoyen, » dit A. Thierry; et M. Merlet: « Il est de ces personnages dont la gloire grandit avec la raison publique. »

P. ESTIENNE.
Inspecteur primaire à Brest.

RÉSUMÉ

DE

L'HISTOIRE ASTRONOMIQUE

Nul ne peut contempler l'imposante majesté des cieux, sans ressentir dans son cœur une indéfinissable émotion et sans tomber dans une profonde rêverie. Nul ne peut résister à l'ardente curiosité qui le pousse à se demander : Quels sont ces points si brillants dont le nombre paraît aussi considérable que les grains de sable de la mer? Quel est cet astre, d'un éclat incomparable, qui, chaque jour, apporte la lumière et la vie et dont l'absence produit les ténèbres? Quel est aussi cet astre, dont la douce clarté dissipe les ombres de la nuit? Qui imprime à ces corps ce mouvement si régulier? Comment sont-ils fixés? Quelle est la force qui les empêche de se précipiter les uns sur les autres? Ce sont là autant de problèmes qui se posent à l'esprit recueilli et avide de merveilleux et qui suffisent pour montrer que l'étude des phénomènes célestes doit avoir la plus haute origine? C'est, en effet, chez les peuples les plus anciens de la terre que l'on trouve le berceau de l'astronomie.

On a remarqué que la civilisation avait suivi la marche apparente du soleil, et que, venue de l'Extrême-Orient elle s'était avancée progressivement jusqu'en Occident. L'astronomie a suivi la même route, et c'est chez les peuples qui habitaient les bords de l'Euphrate, les plaines de la Mésopotamie et la vallée du Nil, qu'on en trouve les premières connaissances. N'est-il pas naturel, d'ailleurs,

qu'habitant un pays où jamais un nuage ne vient troubler la transparence des cieux, et où la chaleur du jour les forçait à voyager la nuit, ces peuples pasteurs se soient livrés de bonne heure aux observations.

Les Chinois, les Indoux, les Chaldéens, les Egyptiens, furent les fondateurs de l'astronomie ancienne, de celle qui ne demande que des yeux, de l'attention, de la patience et du temps. Mais, à vrai dire, ils obtinrent peu de résultats; ce qui semble en contradiction avec les monuments qu'ils ont laissés, avec leurs pyramides orientées suivant les quatre points cardinaux, et aussi avec la longue durée de leurs observations. Ils n'avaient aucune idée des distances des planètes à la terre; les Egyptiens croyaient le soleil éloigné de nous de cent vingt-trois lieues et la lune de quatre-vingts. Pour les Chinois, une éclipse de lune était produite par un dragon étendant ses griffes sur l'astre des nuits et s'avançant pour le dévorer; aussi frappaient-ils sur des cymbales et poussaient-ils de grands cris pour effrayer le monstre! Cette tradition bizarre s'est continuée jusqu'à nous chez les peuples orientaux.

Les Chaldéens furent les plus assidus observateurs des cieux. Possédant des observations faites pendant un très grand nombre de siècles, ils reconnurent que toutes les éclipses de lune ayant lieu pendant une période de dix-huit années, se reproduisaient pendant les dix-huit années suivantes aux mêmes époques, ils eurent ainsi le Saros avec lequel ils prédisaient les éclipses. Ce fut chez ces peuples que naquit l'astrologie, science vaine et mensongère, qui soumettait l'homme, ses passions, ses maux et les biens de sa vie au pouvoir des étoiles. L'art de tromper les hommes en leur prédisant l'avenir, traversa les siècles, mais en devenant de plus en plus grossier! Après avoir lu le destin dans le cours des astres, on le

chercha dans les traits du visage, les lignes de la main, le vol des oiseaux et les entrailles des victimes, enfin on a évoqué les morts et on a fait parler les tables tournantes.

En résumé, une idée assez exacte de la longueur de l'année solaire, pour pouvoir servir, plus tard, de base au calendrier Julien, la connaissance du zodiaque, quelques observations d'éclipse, et deux instruments : la clepsydre ou horloge d'eau, et le gnomon qui n'est autre que l'obélisque des Egyptiens, admirable instrument aussi simple que fécond, tels furent les résultats que ces peuples transmirent aux Grecs, leurs successeurs dans la science et bientôt leurs maîtres.

Il faudrait passer immédiatement aux savants de l'école d'Alexandrie pour trouver une astronomie plus perfectionnée que ne l'était celle des Egyptiens et des Chaldéens. Les écoles qui la précédèrent n'eurent que des systèmes et l'astronomie ne consista que dans l'opinion de chaque chef d'école. Pour les Grecs, penseurs de génie, la théorie des phénomènes de la nature n'était pas le résultat d'un grand nombre de faits; ils la créaient d'un jet sans la soumettre à la pierre de touche de l'expérience; de là, des erreurs d'autant plus difficiles à détruire, qu'elles venaient de puissants esprits; mais on ne doit pas oublier que, s'ils ne furent pas observateurs, ils ouvrirent la voie dans laquelle Copernic et Képler devaient s'avancer plus tard.

Le chef de l'école ionienne, Thalès, un des sept sages de la Grèce, prédit l'éclipse totale de soleil qui mit fin à la guerre entre les Lydiens et les Mèdes, que Pline place dans la quarante-huitième olympiade. Cette date fut longtemps controversée, ce n'est que de nos jours qu'il a été reconnu qu'à la date indiquée par Pline et au lieu où combattirent Lydiens et Mèdes, il y eut une éclipse totale de soleil. Voilà donc un point de chronologie fixé par l'astronomie.

On doit encore aux philosophes de cette école, le système des sphères de cristal pour expliquer le mouvement des planètes et que l'on eut tant de peine à briser dans la suite. Les Phytagoriciens, auteurs des harmonies célestes, furent les premiers à enseigner que le mouvement diurne est produit par la rotation de la terre. Cette idée, combattue par Platon et Aristote, reprise par Aristarque de Samos, tomba dans les ténèbres, et ce ne fut que seize siècles plus tard que l'idée Pythagoricienne triompha.

L'école d'Alexandrie fut féconde et heureuse pour l'astronomie. A cette époque, les mathématiques et les sciences naturelles se séparent de la métaphysique et on cesse de discuter sur le principe des choses pour revenir à l'observation. La distance de la terre au soleil et la grandeur du rayon terrestre, étaient deux problèmes que les astronomes avaient abordés en vain jusque là. Aristarque trouva le principe des parallaxes qui sert à évaluer la distance des astres à la terre; Eratosthène donna une véritable méthode scientifique pour trouver la longueur de l'arc de 1° à la surface de la terre. Mais c'est Hipparque que l'on doit considérer comme le véritable fondateur d'une astronomie rationnelle, mathématique. Reconnaissant les erreurs et les imperfections des méthodes employées, il résolut de renverser le vieil édifice pour le poser sur de nouvelles bases.

Il chercha une théorie liant tous les faits observés, donnant les distances, la marche et la vitesse des corps célestes et prédisant leurs éclipses. Problème immense, digne de son génie, mais qui ne put être résolu complètement que par Képler.

Il commença par faire la révision de toutes les observations qui avaient été faites avant lui. Il eut besoin de nouveaux instruments, il les inventa. Les Grecs, géomètres fameux, ne savaient pas calculer les angles d'un

triangle, il créa la trigonométrie, outil indispensable de l'astronomie. On lui doit ausssi le premier catalogue d'étoiles où leurs positions étaient indiquées d'une façon assez exacte pour nous montrer que depuis son époque jusqu'à la nôtre leurs positions relatives n'ont pas varié.

L'observation attentive de la marche du soleil lui fit découvrir l'inégalité de sa vitesse, et n'osant pas mettre en doute le dogme philosophique qui affirmait que la dignité du mouvement circulaire et uniforme convenait seule aux astres, il inventa le cercle excentrique. Il commença une théorie de la lune, planète rebelle qui n'a pu être domptée que par Laplace. L'excentrique ne lui suffisant pas pour expliquer toutes les inégalités de son mouvement, il fit rouler un second cercle sur le premier et eut ainsi l'épycicle. Nous verrons combien cette croyance dans le mouvement circulaire et uniforme paralysa longtemps les efforts que l'on fit pour expliquer le véritable mouvement des planètes; à chaque inégalité, il fallait inventer un nouveau cercle; en entassant ainsi cercle sur cercle, on était arrivé à un inextricable enchevêtrement et le monde était devenu une machine aussi compliquée qu'absurde.

Sa plus belle découverte, qui suffirait seule à rendre son nom immortel, fut la précession des équinoxes, phénomène qui se traduit par un changement lent dans l'aspect du ciel en chaque lieu; il prit alors pour durée de l'année le retour du soleil au même équinoxe, seul point du ciel ramenant les saisons aux mêmes époques de l'année, il indiqua par ce fait la nécessité de la correction Grégorienne qui ne fut faite que bien des siècles après lui. Enfin, il est le premier qui ait prédit sûrement par le calcul les éclipses de lune et de soleil. Telles furent les principales découvertes d'Hipparque qui, suivant la belle expression de Pline « laissa le ciel en héritage à ceux qui voulaient l'explorer attentivement. »

Après cet homme illustre et jusqu'à Ptolémée, 260 ans plus tard, on ne trouve aucun astronome vraiment digne de ce nom. Quand la nature à enfanté un grand génie, elle semble épuisée et rentre dans le repos.

Si Hipparque fut le fondateur de l'astronomie, Ptolémée en fut l'organisateur. Combattant avec plus de violence que de raison les idées des Pythagoriciens, il plaça la terre immobile au centre du monde, et tournant autour, roulant sur des cycles et des épicycles le soleil et les planètes. Réunissant tous les matériaux épars de la science, principalement les travaux d'Hipparque, auxquels il ajouta ses propres découvertes, il exposa dans l'Almageste le système du monde, appelé système de Ptolémée, qui fut reconnu et adopté par tous les peuples et ne succomba que sous les coups de Copernic et de Képler.

Après Ptolémée, l'école d'Alexandrie, qui avait brillé d'un si vif éclat, ne fournit plus que des commentateurs et tombe bientôt en décadence. Depuis longtemps déjà, la Grèce elle-même, devenue province romaine, après avoir été le berceau de la civilisation et avoir porté les lettres et les arts à un point qu'elles n'ont jamais atteint, est plongée dans une obscurité dont elle n'est pas encore sortie. Les Romains conquérants et politiques s'occupent peu d'astronomie ; et, pendant tout le moyen-âge, les peuples d'Occident, absorbés par leurs luttes et leur travail de transformation, ne connaissent le ciel que par les écrits d'Aristote. Seuls, les Arabes se livrent avec ardeur à l'étude des phénomènes célestes, sans marquer toutefois leur passage par des découvertes éclatantes. Ce n'est qu'à la Renaissance que l'esprit humain, sortant de son long sommeil, prépare la révolution scientifique qui s'accomplit alors et dont Copernic fût la sentinelle avancée.

Ce chanoine révolutionnaire dans la science, frappé de l'extrême complication du système de Ptolémée, qui

faisait dire à Alphonse de Castille, un roi astronome, « qu'il regrettait de ne pas avoir été appelé au conseil quand Dieu créa le monde, car il aurait pu lui donner un bon avis sur le plan qu'il eût fallu suivre » chercha si dans un nouvel arrangement plus simple du système planétaire, on ne pourrait pas trouver également l'explication de toutes les apparences. Assurément, l'idée était hardie, presque téméraire ; l'Almageste était depuis dix-huit siècles l'évangile des astronomes et les opinions qui y étaient contenues avaient pour elles l'apparence de la réalité ; il fallait les détruire et faire rentrer les esprits dans un nouvel ordre d'idées, tâche d'une difficulté presque surhumaine. C'est dans l'idée Pythagoricienne, oubliée pendant plus de deux mille ans et lancée un peu au hasard par les philosophes Grecs qu'il trouva la base de son système. Christophe Colomb venait de découvrir le Nouveau-Monde ; cette découverte, montrant la terre sphérique, isolée dans l'espace, débarrassée de ses liens fantastiques, fournit l'élément le plus essentiel pour concevoir son mouvement. Copernic, d'ailleurs, se refusait à croire qu'une machine aussi immense pût avoir un mouvement de rotation, quand il suffisait de faire tourner la terre en sens contraire, pour expliquer les mêmes apparences. L'hypothèse de la rotation de la terre une fois admise, et son isolement dans l'espace reconnu, rien ne répugnait à l'esprit de la faire changer de place ; le mouvement annuel apparent du soleil pouvait alors s'expliquer par la translation de la terre autour de cet astre, et, si la terre tourne autour du soleil, pourquoi n'en serait-il pas de même des planètes? C'est ainsi que, de déduction en déduction, il plaça le soleil au centre du monde, puis les planètes décrivant autour de lui des cercles, dont les révolutions étaient d'autant plus longues qu'elles s'éloignaient davantage du soleil.

Ces dispositions nouvelles expliquent de la façon la plus simple et la plus heureuse l'inégalité de vitesse, les stations, les rétrogradations des planètes et font crouler l'énorme échafaudage d'épicycles imaginées par Ptolémée. Ce sont ces idées que Copernic médita pendant trente-six ans, les examinant sous toutes les formes, les appuyant par de nombreuses observations, vérifiant si elles répondaient à tous les phénomèmes, se pénétrant, chaque jour, de plus en plus de leur vérité. En substituant la réalité aux apparences, Copernic fit faire un pas immense à l'astronomie moderne, dont on doit le considérer comme le fondateur.

Les idées nouvelles ne font leur chemin que bien lentement; aussi le système de Copernic ne trouva-t-il qu'un petit nombre d'adeptes et des adversaires très nombreux. On regrette de trouver parmi eux un observateur aussi sagace, aussi puissant que Tycho-Brahé, dont les admirables travaux sur la planète Mars firent découvrir à Képler ses immortelles lois. Képler naquit pauvre, vécut pauvre et malheureux et mourut à peu près de faim; mais il hérita des papiers de Tycho-Brahé et cet héritage, fécondé par son génie, lui valut l'immortalité. Tycho-Brahé avait fait de Mars l'étude de toute sa vie ; de toutes les planètes, elle était la plus propre à mettre Képler sur la véritable voie, car c'est elle dont l'excentricité est la plus considérable et dont la trajectoire s'approche le plus de l'orbite de la terre. En étudiant cette planète, Képler trouvait constamment une erreur de 9' dans la longitude du périhélie ; les observations ne comportant pas une erreur aussi forte, il en vint à soupçonner que la courbe décrite pourrait bien ne pas être un cercle. La courbe qui se présenta naturellement à son esprit fut l'ellipse, il l'essaya; une erreur de calcul le fit échouer. Découragé, il essaya d'autres courbes, les erreurs devenaient de plus

en plus fortes : il revint à l'ellipse ; cette fois il réussit. Les recherches antérieures lui avaient déjà montré qu'en divisant l'arc décrit par la planète par le carré de sa distance au soleil on avait un nombre constant. Mars décrivait donc une ellipse dont le soleil était un des foyers et les aires décrites par le rayon vecteur qui va du soleil à la planète étaient proportionnels aux temps. C'était donc là cette uniformité que les anciens cherchaient dans les cieux, seulement ils l'avaient cherchée où elle n'était pas.

Profondément pénétré des idées d'harmonie des pythagoriciens, pour qui tout était nombre, poids et mesure, Képler voulait trouver l'ordre dans un désordre apparent : s'emparant des données de Copernic sur les temps des révolutions et sur les distances des planètes, il tenta de les lier par une loi commune. Après avoir essayé bien des combinaisons et torturé les chiffres pendant dix-sept ans, il trouva enfin que les carrés des temps des révolutions sont proportionnels aux côtés des grands axes.

Avec Képler s'écroulèrent les derniers épicycles conservés par Copernic, et le monde solaire fut renfermé dans trois formules aussi simples qu'élégantes. Képler, que la postérité avait mis au nombre des plus grands bienfaiteurs de l'humanité, passa presque inaperçu de ses contemporains et il fallut Newton pour le faire connaître.

Pendant ce temps-là, la guerre était dans le camp des astronomes ; la raison était d'un côté, Aristote était de l'autre. La lutte était vive entre Coperniciens et Péripatéticiens ; Galilée vint se jeter dans la mêlée et, par de nouvelles découvertes fournit de nouveaux arguments en faveur du système de Copernic. La lunette venait d'être inventée ; le premier, il eût l'idée de l'appliquer à l'observation des astres. Cette invention, en reculant les bornes

de l'univers et en y faisant découvrir de nouveaux mondes, commence une ère nouvelle dans l'astronomie. A l'aide de ce puissant instrument, Galilée reconnut que la lune présentait des vallées et des montagnes, en tout semblables aux nôtres, ce qui l'amena à penser qu'elle pouvait être habitée ; il découvrit les satellites de Jupiter observa leurs rotations autour de cette planète : leur ensemble lui apparût comme un véritable monde, miniature du monde solaire. Il distingua les taches du soleil dont le mouvement prouve visiblement la rotation. Il constata enfin que toutes les planètes offraient des phases comme la lune ; ce que Copernic avait déjà avancé comme preuve de son système, sans pouvoir le vérifier.

Toutes ces découvertes, qui détruisaient une à une les objections faites au système de Copernic grandissaient la réputation de Galilée. Il eut des envieux et des jaloux qui, imprudemment, portèrent le débat sur le terrain théologique où Galilée n'eût pas voulu les suivre. Accusé d'hérésie, réprimandé, puis condamné, Galilée se soumît. La postérité, qui juge nos écrits et nos actes en dernier ressort, a fait appel de ce jugement, et, aujourd'hui, à l'Observatoire de Rome, aussi bien qu'à celui de Paris, personne ne met plus en doute le mouvement de la terre.

Képler avait fait connaître les véritables lois du mouvement des planètes autour du soleil ; il restait à en faire connaître la cause. Cette cause avait été entrevue par les anciens, comme l'avaient été, d'ailleurs, la plupart des grandes vérités physiques. Anaxagore, Démocrite, Epicure, enseignaient que les corps étaient pesants, et que s'ils ne tombaient pas, c'est qu'ils étaient retenus par la force de rotation qui contrebalançait leur gravité. Copernic attribuait la rondeur des astres à la tendance que leurs parties avaient à se réunir. Képler était allé plus loin : il considérait le soleil comme un aimant retenant les pla-

nètes dans leurs orbites. Newton, un des plus grands génies que Dieu ait créé, eut la gloire de tirer des lois de Képler la loi unique qui régit le monde solaire et dont les mouvements des planètes ne sont que des conséquences. Je veux parler de la gravitation universelle.

On raconte que Newton, retiré à la campagne, voyant un jour tomber une pomme, porta toute son attention sur ce fait. Plongé dans de profondes méditations, il se demanda : Quelle est donc cette force qui attire tout vers la terre ? Elle agit partout, aussi bien à la surface du sol qu'aux sommets des plus hautes montagnes. Pourquoi cette force ne s'étendrait-elle pas à des distances que l'on ne peut atteindre ? Pourquoi n'irait-elle pas jusqu'à la lune et même au-delà ? Mais alors cette force qui fait tomber les corps à la surface de la terre ne serait-elle point aussi celle qui attire la lune vers la terre et qui la contraint à graviter autour d'elle ? Ne serait-ce point aussi la même cause qui ferait tourner les planètes autour du soleil et les satellites de Jupiter autour de Jupiter ? Ce furent là les réflexions qui le conduisirent à examiner les conséquences mécaniques des lois de Képler.

L'orbite des planètes étant une courbe plane, il faut qu'une force constamment située dans son plan vienne à chaque instant infléchir sa trajectoire autrement, d'après le principe de l'inertie de la matière énoncé par Képler, elle suivrait la ligne droite. De plus, les aires décrites étant proportionnelles aux temps, Newton démontra que cette force devait constamment passer par le soleil.

Il restait à trouver son intensité. Newton remarqua que la loi des aires et la loi des temps des révolutions étant indépendantes de l'excentricité, elles comprennent le cas où la courbe est un cercle ; d'ailleurs, l'excentricité étant toujours faible, Newton supposa, dans une première

approximation, que les courbes étaient des cercles et qu'ils étaient parcourus d'un mouvement uniforme. Dans un semblable mouvement, la force centrale et la force centrifuge déterminées par la rotation se font constamment équilibre. Newton trouva que les forces centrifuges déterminées dans les rotations des diverses planètes autour du soleil, et, par suite, que les forces centrales qui leur font équilibre, varient en raison inverse du carré de la distance. Il ne s'en tint pas là. Il chercha quelle courbe décrirait un corps, lancé dans l'espace, suivant une direction latérale, attiré par une force passant constamment par un point fixe et variant en raison inverse du carré de la distance de ce point au corps, et il trouva que la courbe décrite était une section conique, dont la forme dépendait de la vitesse initiale et de l'angle que fait sa direction avec le rayon vecteur. La loi était donc bien vérifiée et ne souffrait aucun doute..

Cette force agit sur toutes les molécules de la planète, de sorte que l'attraction dépend de la masse attirée; mais, il y a réciprocité, l'action étant toujours égale à la réaction, de sorte que deux corps s'attirent en raison inverse du carré de leur distance et proportionnellement au produit de leurs masses. Les satellites d'une planète décrivant des courbes semblables, la loi doit être la même. D'analogie en analogie, Newton arriva à poser ainsi le grand principe de la gravitation universelle; deux molécules s'attirent en raison inverse du carré de leur distance et proportionnellement aux produits de leurs masses.

Il restait à vérifier que la force qui fait tomber les corps à la surface de la terre est la même que celle qui retient la lune dans son orbite; c'était là son point de départ et ce devait être en même temps la confirmation éclatante de sa théorie.

Si la loi était vraie, la force qui retient la lune devait

être égale à celle qui s'exerce à la surface de la terre, divisée par le carré de la distance de la lune à la terre. Ces deux forces se mesurent par la quantité dont tombe la lune dans une seconde et par celle dont tombe un corps placé à la surface de la terre dans le même temps. Au moment de terminer le calcul qui devait lui montrer la vérité toute entière, resplendissante de lumière, but suprême de toute sa vie, ce vieillard, illustre entre tous, tomba dans un long évanouissement, dont il ne sortit que pour rendre hommage à l'être suprême dont il venait de surprendre les secrets.

Nous connaissons maintenant ces astres qui brillent au-dessus de nos têtes, nous savons pourquoi ils se maintiennent dans leurs orbites. Grâce à Képler et à Newton, au lieu du chaos des anciens, nous avons un univers harmonieux et sublime, digne de la puissance et de la majesté du créateur. L'édifice est solidement bâti et ne recevra plus que des perfectionnements qui ne changeront pas ses parties essentielles.

Pour développer les conséquences de la loi si simple de la gravitation universelle, les astronomes demandèrent à l'analyse ses plus hautes conceptions. C'est alors que prirent naissance les recherches de nos plus célèbres mathématiciens d'Alembert, Lagrange, Poisson, et, enfin, de Laplace, qui a légué à l'humanité, dans sa mécanique céleste, un monument immortel. Les perfectionnements apportés aux instruments et l'invention de la lunette méridienne conduisirent à la connaissance certaine des ascensions droites et des déclinaisons des étoiles, base fondamentale de l'astronomie. C'est grâce à ces investigations nouvelles que Bradley découvrit les phénomènes de la nutation et de l'aberration, preuve écrite dans le ciel de la translation de la terre. En même temps s'élaboraient les importantes recherches d'Olbers et de Gauss sur les

orbites des planètes et des comètes. Les méthodes de ces savants conduisirent rapidement et sûrement à la connaissance presque parfaite de la trajectoire décrite.

La loi de Newton, constamment vérifiée, a reçu de nos jours une éclatante confirmation dans la découverte de Neptune, par M. Leverrier.

Aujourd'hui, l'astronomie de mouvement ne roule plus que sur des secondes ou des fractions de seconde. Tous les astres principaux de notre système solaire suivent des routes connues et calculées à l'avance avec une précision presque mathématique.

Mais la science ne devait pas s'arrêter là. Les découvertes sur la lumière sont venues reculer le champ des investigations et révéler à nos regards éblouis des merveilles que nos pères, dans leurs plus hautes exaltations n'auraient pu rêver. A l'astronomie moderne, expliquant si admirablement la mécanique des cieux, vient s'ajouter une science nouvelle, qui nous fait pénétrer la nature intime des astres, leur constitution, la composition de leurs atmosphères, leur température; cette science se nomme l'analyse spectrale. Elle a permis d'assigner la composition de l'atmosphère solaire, d'analyser la lumière des étoiles et des nébuleuses, et de découvrir dans ces astres, placés si loin de nous, les corps simples de notre monde terrestre.

Quand on jette les yeux sur le passé et que l'on compare les idées d'autrefois sur la constitution de l'univers avec les théories si lumineuses de nos jours, comment ne pas se sentir saisi d'admiration et pénétré de reconnaissance et de vénération pour les grands génies qui, en soulevant le voile derrière lequel se cachaient tant de merveilles, ont révélé à nos esprits étonnés un monde où, selon la parole biblique, tout a été fait avec poids, mesure et harmonie. Plus heureux que Virgile qui, tourmenté du désir

de connaître, demandait vainement aux Muses de lui découvrir les causes des éclipses et les mouvements secrets du ciel ; aujourd'hui, grâce à ces infatigables explorateurs du ciel qui s'appellent Copernic, Képler, Newton, Laplace, nous pouvons satisfaire amplement notre curiosité. Saluons donc ces grands hommes et honorons-les; n'oublions pas aussi que la véritable science ne s'attache point aux choses périssables, ces espaces infinis, tant peuplés de soleils, dont le silence éternel effrayait l'âme de Pascal, semblent nous inviter à détourner, au moins pour un instant, nos regards de la terre et à les porter vers la région de la vérité pure, où il n'y a rien de passager, rien de corruptible. Pendant nos belles soirées d'été, quand nous serons aux milieux des champs où sur nos grèves pittoresques et que le ciel tout parsemé d'étoiles nous apparaîtra dans toute sa splendeur, laissons librement errer notre pensée dans ces espaces sans bornes, représentons-nous l'admirable ordonnance de tous ces globes flottants dans la lumière éthérée, et alors, peut-être plus fortunés que les Pythagoriciens, en prêtant l'oreille, entendrons-nous la divine harmonie des sphères ; en tout cas, nous sentirons passer en nous l'esprit de Dieu.

E. ROY,
Professeur au lycée de Brest.

FONDATION

DE

LA SOCIÉTÉ DES ROSATI

A ARRAS, EN 1778

Le soleil se lève radieux.

Tout fait présager une belle et splendide matinée de printemps.

La nuit a fait épanouir toutes les fleurs.

La nature sourit.

Les oiseaux chantent.

Une vraie journée pour aller folâtrer dans les champs ; pour s'en aller rêver bergers et chalumeaux, bergères roses et brebis blanches, enguirlandées de faveurs bleu-de-ciel ;

Un vrai temps pour suivre le sentier qui borde le ruisseau aux eaux limpides, qui court et serpente sous un long berceau d'aunes et de frênes ;

L'heure la plus favorable enfin, pour aller s'aventurer sous les verdoyants ombrages du grand bois embaumé par les enivrants parfums des violettes qui se cachent sous la mousse, et pour s'abandonner tout entier aux rêveries et à la contemplation de la poésie, vieille comme le monde, mais qui ne lasse jamais.

Telle la nature est aujourd'hui, telle elle était à Arras, le 11 juin 1778, lorsque « des jeunes gens, réunis par l'amitié, par le goût de la poésie, des roses et du vin, partirent à cinq heures du matin, et se réunirent dans un des jar-

dins des environs de la ville, jardin bien fleuri, bien ombragé, bien champêtre, possédant un berceau de troëne et d'acacia que réfléchissait le ruisseau le plus pur.

Chacun lut sa pièce de vers, analogue aux mystères qu'on devait y célébrer.

Des bouteilles furent apportées, on emplit les verres.

Tout-à-coup, l'un des jeunes garçons, fouillant dans ses poches, en tira un nombre considérable de roses fraîchement cueillies, qu'il maria aux feuilles vertes de la tonnelle.

A son exemple, les autres jeunes gens se répandirent dans le jardin, cueillant tout ce qu'ils trouvaient de roses, et, en un clin d'œil, le berceau vert en fut lambrissé et plafonné.

Des roses effeuillées rougirent la table, les bancs et le gazon.

On but à la reine des fleurs.

Les impromptus jaillirent avec le chambertin, et, dans un moment d'inspiration, l'un des plus aimables poètes de la société s'écria :

« Amis! qu'un jour si beau renaisse tous les ans, et qu'on l'appelle la Fête des Roses ! »

La fondation de la Société date de ce jour, et telle elle est racontée tout au long dans une lettre adressée à l'abbé Ménage, qui accompagnait l'envoi de son diplôme de Rosati.

Décidément, les sociétés anacréontiques de ce genre aimaient, pour le lieu de leurs réunions, à faire choix de jardins où croissaient les fleurs en abondance, de petits bois, de berceaux dont la solitude, la fraîcheur et le demi-jour étaient favorables aux jeux, à l'étude, au repos, et, même, à l'amour.

Dans l'antiquité, on le sait, la rose était l'emblême à la fois du plaisir et du mystère :

Est rosa flos Veneris, cujus quo furta laterent,
Harpocrati, matris dona dicavit Amor.
Inde rosam mensis hospes suspendit amicis,
Conviva ut sub ea dicta tacenda sciat.

Et, d'après Naudé, qui a reproduit cette fable dans la préface d'un de ses ouvrages :

Le dieu d'amour fit présent au dieu du silence, Harpocrate, d'une belle fleur de rose, lorsque personne n'en avait encore vu et qu'elle était toute nouvelle, afin qu'il ne découvrit point les secrètes pratiques et conversations de Vénus, sa mère, et que l'on a pris de là occasion de pendre une rose ès-chambre où les amis et les parents se festinent et se réjouissent afin que, sous l'assurance que cette rose leur donne que leurs discours ne seront point éventés, ils puissent dire tout ce que bon leur semble. »

La nouvelle société prit donc la rose pour emblême, et le sceau de la compagnie représenta une rose à mille feuilles.

A la même époque que la ville d'Arras avait ses Rosati, Douai possédait son Académie bocagère de Valmuse, où les initiés se réunissaient dans des bosquets, sur de fraîches pelouses, pour se réciter des vers galants, à l'ombre des charmilles.

A l'imitation de la société des jeux Floraux, nous dit M. Hédouin, « la société des Rosati eut principalement en vue l'étude de la *gaie science*, autrement dit de prendre un délassement honnête, de s'éclairer de la vraie philosophie de rire de l'ambition et de faire revivre le ton simple et franc des anciens auteurs. »

Ses travaux consistaient à faire l'éloge de quatre choses, fort agréables d'ailleurs, que les poètes chantent depuis le commencement du monde, qu'ils chanteront éternelle-

ment, et dont le sujet restera toujours jeune : la rose, la beauté, le vin et l'amour.

Les sociétaires se réunissaient donc sous un berceau de roses ; chaque couvert (car on comprend bien qu'après la lecture des poésies, la journée se terminait autour d'une table joyeuse), les couverts étaient marqués par un bouquet.

Le Berceau de Roses, comme on appelait le lieu des séances était situé à Avènes, un des faubourgs d'Arras, sur les bords de la Scarpe.

En tête de l'ordre, se place tout naturellement son chancelier et fondateur Le Gay, avocat, mort juge d'instruction à Béthune, auteur d'un volume de poésies : *Mes Souvenirs*, et de quelques autres opuscules poétiques.

Il y a comme cela des noms prédestinés qui semblent avoir été donnés exprès aux personnes qui les portent.

Rien de plus gai, en effet, que l'aimable président des Rosati, qui partageaient entre cette société et celle de Valmuse ses productions poétiques.

L'abbé Roman, de cette dernière société, écrivait à l'un de ses collègues en poésie, à la date du 10 décembre 1787, en parlant de l'avocat Le Gay :

« Le rosier d'Arras seul, toujours vert comme un if,
En dépit des frimas se montre encore actif,
Et couronnant son front de maint bouquet hâtif,
Du printemps à nos yeux offre un diminutif.
. . . . . .
Si Le Gay, Rosati très rarement fautif,
Se montrant de ce droit trop zélé défensif
Vend ses fleurs à ce prix, il vend ses fleurs en juif.
Pour pouvoir enfiler ce long récitatif,
Il n'a pas moins fallu qu'un puissant vomitif.
Mais je laisse Valmuse, encre, plume et canif,
Et cours vous embrasser samedi, mort ou vif. »

Voilà comment on passait son temps en 1787.

Les pastorales, les bergeries étaient en permanence.

On chantait, on faisait des vers à l'eau de rose, et l'on était à la veille de la Révolution.

Avocats, officiers, magistrats, abbés poudrés, parfumés et musqués, composaient ces sociétés anacréontiques; ils célébraient le printemps, les roses, tout ce qui est beau, jeune et frais dans la nature.

Si le compositeur français Barthélemy Pradère (dit Pradher) avait eu composé, à cette époque, le calembourg poétique, *Bouton de Rose*, rime pour la princesse de Salm, et qui a fait les délices de nos grand'mères, comme il eut été accueilli avec faveur par la société anacréontique d'Arras !

Bouton de rose,
Tu seras plus heureux que moi,
Car je te destine à ma Rose,
Et ma Rose est ainsi que toi
Bouton de rose.

Au sein de Rose
Heureux bouton, tu vas mourir ;
Ah ! si j'étais bouton de rose,
Je ne mourrais que de plaisir
Au sein de Rose.

Voulez-vous maintenant que je vous cite deux noms qui vont sans doute vous étonner ?

Deux noms de jeunes Rosati qui se contentaient alors de cultiver les Muses.

Vous les connaissez tous, mais vous n'y songez pas, j'en suis sûr.

Eh bien ! de ces deux inoffensifs Rosati, l'un était lieu-

tenant du génie, et s'appelait Carnot; l'autre, avocat au conseil supérieur d'Artois, s'appelait Robespierre.

Le premier se trouvait en garnison à Arras, le second, né dans cette ville, ne l'avait pas encore quittée.

Carnot était un des assidus de l'Académie. Il avait pris à cœur l'illustration de cette société, et se comparaît assez volontiers au joyeux père nourricier ex-compagnon de Bacchus.

Le bonhomme Silène,
Chantant ribon ribaine,
D'un grand verre nanti,
Buvant comme une éponge,
Et valant, sans mensonge,
Le plus franc Rosati.

Sa meilleure chanson est intitulée : *Je ne veux pas*.

Elle commence ainsi :

« D'où te vient cette fleur charmante?
Elle est divine, elle m'enchante,
Disait Lucas;
Donne-la moi, belle Thémire.
« Monsieur, cela vous plaît à dire :
Je ne veux pas. »

Thémire! en voilà un nom qui sent bien son époque, comme ceux de Flore, de Mirthé, de Climène, de Cypris, etc.

« Une fleur est si peu de chose !
Peut-on refuser une rose
A son Lucas ?
Prends donc pitié de mon martyre.
Mais, elle s'obstinait à dire :
Je ne veux pas ! »

Ses autres poésies n'étaient pas plus méchantes; écoutez encore cette bluette dans laquelle on retrouve comme un souvenir d'idylle antique et de bergers de Théocrite :

« Tant que la nature instruira
Philomèle à chanter sa peine,
Petits oiseaux, l'on vous verra
Deux à deux voler dans la plaine ;
Tant que le papillon vivra,
Tant qu'il sera des tourterelles,
Le papillon voltigera,
Les colombes seront fidèles. »

Pensez que c'est Carnot qui a écrit ces mignardises, Carnot, qui allait devenir l'un des hommes les plus remarquables qu'ait produits la Révolution française.

Il est vrai de dire que c'était comme délassement qu'il écrivait ces badinages poétiques; déjà, en 1784, il s'était fait distinguer dans une œuvre plus sérieuse. Il avait fait l'éloge de Vauban, qui lui mérita le prix proposé par l'Académie de Dijon, ce qui lui valut d'être couronné des mains du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne.

Quant à Robespierre, il possédait déjà à un tel point le secret de charmer son auditoire que ses confrères en poésie le surnommaient l'émule d'Amphion, ce fils de Jupiter et d'Antrope, à qui Mercure enseigna la musique et qui devint si habile dans cet art, qu'aux accords de sa lyre, les pierres, sensibles à l'harmonie, se rangeaient d'elles-mêmes pour former les murs de Thèbe :

« Ah ! redoublez d'attention !
J'entends la voix de Robespierre :
Ce jeune émule d'Amphion
Attendrirait une panthère. »

Les remerciements que Robespierre adressait aux Rosati le jour de sa réception, sont certes loin de laisser présager qu'il serait bientôt à la tête du club des Jacobins, et deviendrait l'accusateur public.

N'est-il pas curieux de lire aujourd'hui ces poésies innocentes en songeant aux discours violents et passionnés qu'il prononça à la Convention ?

« Je vois l'épine avec la rose
Dans les bouquets que vous m'offrez,
Et lorsque vous me célébrez,
Vos vers découragent ma prose,
Tout ce qu'on m'a dit de charmant,
Messieurs, a droit de me confondre :
La *Rose* est votre compliment,
L'*Épine* est la loi d'y répondre. »

Certes, ce sont là des vers qui semblent sortis de la plume d'un petit jeune homme bien timide ; on dirait voir le rose de la candeur se répandre sur les joues de son auteur ; ce qui prouve qu'il ne faut pas toujours se laisser prendre aux apparences.

En 1785 (Robespierre avait alors vingt-huit ans), il concourut pour l'éloge à Gresset, proposé par l'Académie d'Amiens.

C'est vers cette même époque qu'il écrivit pour une dame d'Arras le madrigal suivant :

Crois-moi, jeune et belle Ophélie,
Quoi qu'en dise le monde et malgré ton miroir,
Contente d'être belle et de n'en rien savoir,
Garde toujours ta modestie.
Sur le pouvoir de tes appas
Demeure toujours alarmée,
Tu n'en seras que mieux aimée
Si tu crains de ne l'être pas.

Les Rosati n'excluaient pas d'une manière absolue le beau sexe de leurs réunions.

On voyait bien de temps en temps le jardin s'emplir de couples jeunes et charmants ; le bruissement de la soie se mêlait au frémissement du feuillage, et l'éclat des parures le disputait aux teintes vives des fleurs, mais ils n'avaient que des *associées* étrangères à la ville d'Arras.

On ne cite qu'une seule exception à cette règle, et on a conservé le couplet que M. Le Gay adressa le jour de la réception à l'unique *Rosata* élue :

Sur ton visage
Quelle purpurine couleur !
Permets-moi le baiser d'usage ;
Je croirai reprendre la fleur
Sur ton visage.

Un point de ressemblance — que je note en passant — existe entre l'ancienne Académie d'Arras et notre Société Académique de Brest, pour laquelle j'écris cet article : c'est que, si la Société anacréontique des Rosati possédait une associée unique, *une Rosata*, l'Académie de Brest est heureuse aussi de posséder la sienne, et de voir figurer, au nombre de ses membres, l'auteur des *Chants du foyer*, des *Révélations poétiques*, dont les comptes-rendus sont imprimés dans nos Bulletins annuels, le chantre inspiré de *Velléda*, j'ai nommé Madame Auguste Penquer.

Éclose par une belle matinée de juin de l'année 1778, la Société des Rosati, neuf ans après, se mourait, et les membres se trouvaient à peu près dispersés à tous les vents .

La dernière réunion eut lieu en 1787.

Mes chers amis, séparons-nous,
Mais dans ces lieux, joyeuse troupe,
Au mois de mai retrouvons-nous,

Avait dit, aux membres réunis, en les convoquant pour l'année suivante, le chancelier.

Ils ne répondirent pas à cet appel ; les graves préoccupations de l'époque, la politique ne leur en laissa pas le loisir.

Carnot partit pour l'armée ; Robespierre se rendit à Paris ; les nobles émigrèrent, les abbés disparurent, tant il est vrai de dire que la vie n'est pas toujours semée de roses.

O. PRADÈRE.

LES IDÉES

DU

GRAND MIRABEAU

EN MATIÈRE

D'HYGIÈNE INFANTILE

Le titre de cette communication étonnera peut-être plusieurs personnes. Eh quoi ! ce puissant, vigoureux, véhément orateur, si extérieur, a été capable de comprendre ces mille petits détails pratiques qui concernent l'éducation physique d'un enfant en bas âge.

Oui, il l'a été : Celui qu'on appelle le grand Mirabeau, qui a été l'honneur, la gloire de la tribune française à l'aurore du parlementarisme, qui a guidé les premiers pas de la Révolution française, a été, dans une période de sa vie, le conseiller le plus tendre, le plus délicat et le plus juste en ses aperçus.

Qu'on me permette de rappeler dans quelles circonstances Mirabeau fut amené à jouer ce nouveau rôle auquel il ne semblait guère destiné par sa nature, ennemie de tout frein et de toute règle.

En 1775, étant en détention à Pontarlier, Mirabeau y fit la connaissance de Sophie de Ruffey, mariée alors à un vieillard sexagénaire, le marquis de Monnin. Mirabeau, dont l'âme était ardente, prenait volontiers feu pour tou-

tes les femmes ; aussi fut-il conduit souvent à se tromper en cette délicate matière de l'amour. Cette fois-ci, il faut le reconnaître, l'objet de sa flamme avait toutes les grâces : celles de la jeunesse unies à celles de la beauté et de l'intelligence. Que dire de plus : il fut séduit et séduisit.

Hélas ! cette lune de miel extralégale ne fut pas de longue durée. A cette époque, on ne connaissait ni le *Tue-le* d'Émile Augier, ni le *Tue-la* d'Alexandre Dumas, du moins érigé en doctrine et en sytème. On pensait bien à se faire justice à soi-même par l'épée mais pour tout autre motif qu'un drame conjugal. Dans ce cas, on ne peut vraiment en vouloir à l'impotent marquis de Monnin de ne pas en être venu à cette extrémité.

Ce marquis de Monnin, vu à distance de plus d'un siècle, me semble un type. Il en prend à son aise avec le ridicule qui atteint toujours les maris.... trompés : il sonne son malheur à tels coups de trompette qu'on se demande vraiment si c'est bien un malheur pour lui ou si ce n'est pas plutôt l'occasion d'attirer l'attention sur sa personne. Un homme bien peu intéressant, en somme, quoique trompé, je ne dis pas *parce que*, comme seraient tentés de le dire quelques-uns de mes contemporains pour qui tout mari est un âne bâté, à l'égard de qui on a le droit et le *devoir* de tout faire et de tout se permettre.

Au moment où le marquis de Monnin saisit les tribunaux de son affaire matrimoniale, Malesherbes, sans perdre de temps, écrivit à Mirabeau : « Je quitte le ministère et le dernier conseil que je puisse vous donner est de fuir et de prendre du service à l'étranger. »

Mirabeau, suivant ce conseil, se réfugia en Suisse, où bientôt Sophie, harcelée, persécutée et menacée de réclusion, vint le rejoindre. C'est de là qu'ils passèrent en Hollande. Mirabeau, dans une de ses lettres à Sophie,

nous a raconté avec des détails charmants les quelques jours de bonheur qu'ils vécurent sur cette terre de liberté. Dans cette circonstance, cette terre de liberté mentit à sa bonne réputation. Elle permit que Mirabeau fût arrêté en vertu d'une lettre de cachet venue de France. Pauvre Sophie ! A ce moment son désespoir est déchirant, même pour les amis de la vertu et de la vie régulière. Elle veut s'empoisonner; mais son amant l'en empêche; lui promettant de faire tout son possible pour obtenir justice et appelant sa tendresse sur le petit être, fruit de leurs amours, qu'elle porte dans son sein.

La séparation est consommée. On enferme Mirabeau dans le donjon de Vincennes. La marquise de Monnin est conduite au couvent de Sainte-Claire, à Gien. Eloignés ainsi l'un de l'autre, ils se rapprochent par une correspondance amoureuse, que favorise un lieutenant-général de police, très aimable et très galant, M. Lenoir, C'est de cette correspondance très volumineuse que j'ai tiré cette étude.

II.

Notre siècle est essentiellement analytique. Il se complaît volontiers à décomposer, à disséquer fibre à fibre cet étrange et original organisme qui constitue le cerveau d'un grand homme. Ai-je besoin de vous rappeler les études si curieuses qui ont été successivement publiées sur les différentes faces du génie de Molière ou de Corneille, de Montesquieu ou de Jean-Jacques Rousseau. Ces écrivains, à l'heure qu'il est, ont été si bien retournés, si bien creusés, qu'ils paraissent en simple déshabillé devant nous.

C'est une pensée de ce genre qui m'a attiré vers

Mirabeau. Laissant à d'autres beaucoup plus compétents et plus autorisés, le Mirabeau orateur ou le Mirabeau politique, j'ai pris, j'ai retenu le Mirabeau *médecin*, ou, pour mieux dire *hygiéniste*, qui se révèle dans les *Lettres à Sophie*.

Je l'ai fait pour un double motif :

D'abord parce que les principes proclamés par Mirabeau, en matière d'éducation physique des enfants, sont ceux de la véritable hygiène, ceux que nous nous efforçons encore aujourd'hui de faire pénétrer dans les masses.

Ensuite parce que ces grandes vérités sont exprimées par lui avec une étincelle, un charme et un goût littéraire qui en doublent la valeur, de même que le montage d'un diamant en décuple le prix, faisant sauter une à une ses facettes et donnant à son feu un éclat extraordinaire.

Ce qui domine avant tout dans ce côté de Mirabeau, c'est le clair bon sens et la vigueur du jugement. Si notre époque est remplie de préjugés et d'idées fausses, on peut deviner ce que devait être le XVIIIe siècle, même après les grandes échappées de génie et de lumière de Rousseau ou de Voltaire, même après les traités si vigoureux de Locke sur l'éducation. Mirabeau, avec cette plume incisive et mordante qui lui fit tant d'ennemis, poursuit ces préjugés, les dissèque un à un et les réduit en poussière. Nous en aurons plus d'un exemple dans la suite de ces extraits, qui seront plus éloquents et plus probants que tout ce que je pourrai dire.

J'ai divisé cette petite étude en deux parties :

Dans la première, je fais passer sous les yeux les conseils donnés par Mirabeau à Sophie-Gabriel sur la direction de sa grossesse.

Dans la seconde, je reproduis ses idées sur l'hygiène infantile elle-même.

III.

On sait de quelle faveur jouissait à cette époque la saignée. De tout temps les médecins ont été accusés de tuer leurs clients, ce qui n'empêche pas les clients de continuer à s'adresser à eux.

Il ne m'appartient pas de dire si le monde en ceci a raison. Mais ce que je puis affirmer, sans manquer de respect à mes aïeux médicaux, c'est que par leur méthode absolue et systématique, ils opérèrent une vaste saignée dans la France.

La mode (comment désigner autrement cet enjouement irraisonné ?) voulait en particulier, à cette époque, que toute femme *grosse* fut saignée. Certes, la saignée a ses indications à remplir dans la grossesse; mais de cette saignée exceptionnelle et limitée à une saignée *en masse* de toutes les femmes enceintes il y a loin. Mirabeau ne donne pas dans ce travers et, avec une merveilleuse clarté, il détermine les cas ou il faut saigner les femmes grosses et ceux où il ne faut pas le faire. « Ne donne point, dit-il à Sophie (1), dans le préjugé ordinaire qu'il faut saigner une femme grosse à telle ou telle époque : il n'y a pas plus de raisons de saigner une femme grosse qu'une autre, à moins que la nature n'en indique le besoin : ce qu'elle fait souvent par de grands maux de tête, des éblouissements, et, en un mot, des symptômes qu'il ne faut point être médecin ou chirurgien pour reconnaître. Alors il faut une saignée. Les femmes très sanguines sont plus sujettes que d'autres aux accidents qui

(1) Lettre II.

les nécessitent. Je ne crois pas que tu le sois beaucoup. Tes maladies périodiques (quel joli euphémisme pour désigner la période menstruelle !) tes maladies périodiques n'ont jamais été bien considérables. Quoi qu'il en soit, consulte un bon chirurgien et laisse les contes de bonnes femmes pour ce qu'ils sont. »

La saison des chaleurs est arrivée. Mirabeau fait à Sophie mille recommandations à ce sujet :

Je reviens de la promenade. Il faisait très chaud ; j'ai peur que tu n'en aies été incommodée, car tu m'y as paru très sensible, et le poids qui la rend plus difficicile à supporter augmente tous les jours. Heureusement, les chaleurs seront absolument abattues lorsque tu accoucheras; mais surtout ne fais point allumer de trop grands feux dans ta chambre, et souviens-toi, en dépit de toutes les commères qui t'entourent, que l'excessive chaleur a causé plus d'accidents aux femmes en couches que les imprudences contraires. »

Le terme de la grossesse approchant, les recommandations augmentent et se pressent. « Tu ne veux donc pas m'envoyer des nouvelles de ta grossesse ? Ah ! si je savais du moins qu'elle est heureuse, que tu souffres peu, que tu marches beaucoup, que ce pauvre petit remue ! Ma mie bonne, je crois t'avoir donné quelques avis, dans mes premières lettres, utiles sur la condition que tu dois tenir à cet égard. La grossesse orageuse dont j'ai été le témoin et l'observateur très attentif, m'en a beaucoup appris. Sophie, habille-toi bien large, pour que ton enfant se place à son aise ; mange des choses saines pour qu'il se porte bien, et toi aussi ; ne crois point aux envies, mais contente tes désirs avec modération, pour qu'il ne soit ni malingre, ni gourmand, ni capricieux ; et, surtout, marche beaucoup, quoique sans t'excéder, pour faciliter tes

couches. Hélas! c'est sur cette importante révolution que je voudrais veiller; car la santé des femmes dépend de leurs couches. Point d'imprudences, mais point de recettes de bonnes femmes; elles sont toutes fausses, pernicieuses et importunes (1). »

Comme tout ceci est d'un jugement sain et comme ces grandes vérités d'hygiène, encore si mal et si incomplètement comprises aujourd'hui, gagnent à être exprimées dans ce style limpide et clair, lestement troussé, enlevé *de verve*, comme on le dit dans le langage du jour.

A la veille de l'évènement, Mirabeau devient plus tendre, plus affectueux, mais aussi plus inquiet que jamais : « Ce que je te demande, à genoux, c'est de m'écrire aussitôt qu'il te sera possible, et en aussi peu de mots que ton état l'exigera, l'évènement de tes couches. Je ne veux pas te peindre mon inquiétude, mais tu peux te la figurer aisément. Ah! dis-moi bientôt que tu vis, que tu ne souffres plus; surtout ne me trompe pas. Dis-moi ce que sera devenu ton enfant, les baisers qu'il aura reçus de toi, ceux que tu lui auras donnés pour son malheureux père... Délivre-moi de l'étouffante perplexité qui m'oppresse, tu sais de quelle sensibilité mon cœur est formé, toi qui lui donnas la vie. Je te vois, je t'entends, tu me poursuis; en vain je fermerais mes yeux et boucherais mes oreilles; le fantôme n'est-il pas dans mon cœur? Ne va pas t'inquiéter cependant de cette crise si naturelle et si facile à supporter à ton âge; calme ton esprit et ton cœur. Ne fais aucune imprudence; songe que c'est la moitié de moi-même sur laquelle tu attentes, quant tu ne soignes pas ta santé. Ne hâte pas ton accoucheur; souffre sans impatience c'est à la nature à se délivrer... Ah! je détourne les yeux de ce tableau; mon faible cœur palpite et ne saurait le

(1) Lettre VI.

supporter. Je n'ai que faire de te recommander de m'écrire avec prudence; cette lettre le dit assez; encore me suis-je peut-être trop livrée au torrent de ma tendresse. »

J'ai tenu à citer ce passage tout entier parce qu'il est charmant de sentiment et d'entraînement affectueux, et qu'il est le dernier mot de la direction à donner à un accouchement naturel.

IV

Enfin, l'évènement est arrivée. La petite Gabriel-Sophie est née. Mirabeau entre dans un délire de joie où le cœur a bien sa part, mais où l'imagination, cette coquine d'imagination qui lui joue de si mauvais tours, laisse percer le bout de l'oreille. Ecoutez plutôt : « Que tu es aimable de me donner de bonnes nouvelles de ma petite Gabriel-Sophie. Ah! mon amie, c'est bien l'enfant de mon cœur comme celui de mon sang. Si tu savais combien de fois un songe favorable me l'offre enlacée dans nos bras ! Nos lèvres la touchent ensemble; nous l'enveloppons de la vapeur de nos haleines, comme elle naquit de celle de notre amour; elle sourit à nos caresses... O mon amie, comme ma tendresse est centuplée depuis que tu as donné l'être à un autre toi-même, qui est aussi un autre moi-même !... Sotte que tu es ! d'avoir été me dire qu'elle me ressemble, j'en ai une peur ! Mais non, je n'en ai pas peur; je suis sûr qu'elle ressemble à toi, tout à fait à toi. Fussé-je beau comme Adonis, je voudrais qu'elle te ressemblât uniquement... Sais-tu ce qu'elle fera la petite (car elle aura tout plein d'esprit) ? elle prendra chez nous deux : chez toi le teint, les traits, le genre d'esprit, le caractère, les grâces, les vertus ; chez moi, la voix que j'avais, quelques talents acquis, et le tendre, l'inexprimable amour qui brûle pour toi dans mon sein : en un mot, la petite

Gabriel-Sophie prendra de sa mère tout ce qui est aimable et bon, ses qualités et ses charmes ; et, laissant respectueusement les défauts de monsieur son père, elle lui empruntera seulement ce qui a plu à sa maman. »

Mais où Mirabeau excelle, où il devance vraiment non-seulement son temps, mais même le nôtre, c'est sur la question de l'allaitement maternel. Il l'envisage sous toutes ses faces, dans ses rapports avec la santé de la mère et de l'enfant, et cela avec tant de clarté, de précision, qu'aujourd'hui encore ses conseils peuvent être servis aux jeunes mères qui reculent devant un devoir d'apparence si naturel.

Ecoutez plutôt ce joli chapitre : « Hélas! tu voudrais sûrement bien lui servir de nourrice toi-même, et je serais bien plus tranquille pour ta santé. D'ailleurs, il m'eût été si doux qu'il s'imbibât de ta substance, qu'il pompât tes vertus ! L'agneau qui tette une chèvre prend les inclinations de sa nourrice : sa laine s'altère et se rapproche du poil. Une greffe entée sur une tige de différente espèce, change les productions de cette tige. Notre pauvre enfant tombera dans les mains d'une femme qui ne sera peut-être saine ni de corps ni d'esprit, et qui n'aura sûrement jamais la millionième partie de ta tendresse pour ce pauvre petit innocent. Il est certain que les humeurs et les qualités d'une femme doivent passer avec son lait dans le corps d'un enfant; et une expérience très générale confirme les raisonnements de la théorie. Pourquoi les affections morales ne se communiqueraient-elles pas comme les infirmités physiques ? Ne découlent-elles pas de la même source ? Oh ! mon amie, qu'il t'eût été agréable de prodiguer tes soins et ton sang à l'enfant de Gabriel ! Qne tu es loin de penser comme ces mères, aussi folles que dénaturées, qui prennent des prétextes faux et donnent des raisons absurdes pour se dérober au

devoir le plus sacré de la nature et à leur intérêt le plus pressant. Elles immolent leur fruit à leur caprice, à leur passion, à leur insensibilité, et, le plus souvent, par une juste vengeance de la nature, elles sont les victimes de leur inhumanité. Chère, chère Sophie, qu'il te sera cruel, après avoir porté et nourri dans ton sein cette précieuse partie de toi-même et de ton ami, d'abandonner ton enfant lorsqu'il verra le jour, et que, par ses cris, ses larmes, il implorera ton secours, il te sollicitera de lui donner ta mamelle remplie de ta substance ! Une véritable mère ne doit pas seulement produire, elle veut nourrir et entretenir encore, comme la terre, cette mère commune de tout ce qui a vie. Ah ! que cette cruauté, favorisée par la mode, est sûrement loin de ton cœur ! que tu désirerais de sacrifier la coutume à la nature et non pas la nature à la coutume ! » (1)

Gabriel-Sophie est délicate et chétive, Mirabeau s'en étonne, en recherche les raisons et donne à ce propos à Sophie les conseils les plus rationnels :

« Pourquoi donc, mon amie, pourquoi donc ta Gabriel-Sophie est-elle délicate? tu es si saine est si vigoureuse ! Hélas ! elle a crû au milieu des orages. Ne me cache jamais rien sur son compte, je te le demande en grâce ; car si je soupçonnais ta véracité à ce sujet, ou sur celui de ta santé, je n'aurais pas un moment de repos. Elle est bientôt assez âgée pour qu'on la règle. Alors le lait sera plus élaboré et mieux substantiel, et elle en rejettera moins. Au reste, cette avidité et cette évacuation est commune à tous les enfants. J'aurais mille choses à te dire sur cet important sujet ; car j'en avais fait une étude profonde, lorsqu'il me naquit un fils. Mais, hélas ! tu n'es pas à même d'y veiller et je sais trop qu'on n'obtient rien

(1) Lettre VII.

des nourrices. » (Il paraît que les nourrices de cette époque ne valaient pas mieux que celles d'aujourd'hui.)

Sur l'hygiène de la tête, Mirabeau a encore une page bien juste : « Bonne, bonne, je voudrais que tu fisses raser de très bonne heure ta fille; les raisons seraient trop longues à déduire : mais c'est une chose très salutaire, et tu sais que je ne suis pas savant en recettes de *bonne femme !* Mais ne fût-ce que pour lui faire avoir de beaux cheveux, ce serait bien assez. Je sais bien que les savants assurent qu'il faut être chauve pour avoir beaucoup d'esprit ; ils attestent l'antiquité, dont la plupart des grands personnages étaient ainsi. Ils cherchent aussi dans l'histoire moderne force exemple de têtes pelées et fort illustres, mais peu m'importe le génie de ma fille, pourvu qu'elle ait un cœur; et je l'aimerais mieux un peu plus jolie et un peu moins savante. Au reste, il y a des raisons de santé plus sérieuses que l'intérêt de la chevelure qui rendent cette pratique recommandable ! »

Comment ne pas citer encore ce passage sur l'hygiène de la peau qui est la clé de la santé de l'enfant : « Recommande qu'on la lave beaucoup, et toujours avec de l'eau froide : qu'on l'y plonge; elle frémira d'abord, elle s'y plaira ensuite; rien ne renforce comme cela les enfants; j'ai pour moi l'expérience et la théorie.

Et plus loin : « *Les bonnes femmes*, celle dont tu sais tant de secrets, s'imaginent, de la meilleure foi du monde, que les enfants n'ont point de chaleur, et elles les étouffent pour qu'ils n'aient point froid. Il arrive de là ce qui pour nous autres, arrive aussi; c'est qu'au moment où un enfant élevé ainsi prend l'air, il est enrhumé où a des coliques. Tu sais bien que les gens continuellement enrhumés sont ceux qui se couvrent; et moi qui ai toujours pensé ainsi, j'en ai fait une rude épreuve. Toute ma vie, j'ai nagé comme un poisson; tu n'ignores pas que je

chassais des journées entières d'hiver dans les marais de Franche-Comté, où il faut marcher en bas de fil et en escarpins pour ne pas s'engloutir, jamais je n'ai eu un rhume. Ici, où je suis forcé à mener une vie très renfermée, je ne saurais sortir sans revenir enroué et sentir ma poitrine se fendre. L'enfant, qu'on dorlotte et qu'on couvre trop, sera frileux et délicat le reste de sa vie. En général, ma Sophie-Gabriel, le froid n'enrhume que parce qu'on a eu chaud auparavant. Il faut donc accoutumer les enfants par degrés à l'air; et, sans les élever, comme ce charmant fou de Lauraguais, dans les quatre éléments, il ne faut les tenir ni renfermés ni chandement habillés. J'ai toujours vu que les enfants renfermés marchaient tard et faisaient difficilement leurs dents; et c'est une bénédiction que de voir nos petits paysans se battre en chemise sur la neige. Souviens-toi aussi que ma fille tette au moins jusqu'à ce qu'elle ait vingt dents, si toutefois sa nourrice n'a pas un trop vieux lait... »

Je laisse là ces citations qui, à la longue, finiraient par devenir fastidieuses, mais je ne puis m'empêcher, en terminant, de reproduire un coin de chapitre qui est le résumé de la méthode pidiatrique de Mirabeau, et peut être considéré comme le dernier mot de la vérité en matière d'hygiène infantile.

Mirabeau fait allusion à un ouvrage qui vient de paraître sur la matière et il conseille à Sophie de le lire : « Tu y verras, en soupirant, combien l'usage des nourrices *empruntées* est dangereuse. Mais comme il est cependant des cas où une mère peut et doit se dispenser de ce devoir (cas très-rares à la vérité), et que tu me paraîs contente de celle de ma fille, rassure-toi; tu verras encore quels sont les terribles inconvénients de l'usage des maillots et des corps de baleine; comme ils interceptent

l'équilibre nécessaire entre la masse des humeurs qui se meuvent du cœur aux parties, et celles qui retournent des parties au cœur; et comme il en provient des toux convulsives, des suffocations, etc. Tu y apprendras que la bouillie, aliment tenace et visqueux, est dangereux, et qu'il faut bien se garder de précipiter le sevrage; que laver les enfants avec de l'eau froide, les exercer au grand air en tout temps, les tenir libres et bien propres, les éloigner du feu, etc., sont les meilleurs moyens de les rendre vigoureux. Quant à l'inoculation, il est clair que tu ne la voies pas dans son véritable jour. Il n'y a pas deux manières de l'administrer parmi les gens de l'art, habiles, sensés, de bonne foi et non systématiques; et le premier soin nécessaire est de n'en pas prendre. Nous n'y sommes point encore; ainsi j'omets des détails superflus, mais je ne vois pas qu'une pâtissière puisse s'opposer à ce que nous voudrons pour notre enfant, ni avoir un avis sur l'inoculation; c'est tout ce qu'elle pourrait faire s'il était question d'une talmouse. »

Personne ne me contredira, quand je dirai que ce programme est celui des hygiénistes du dix-neuvième siècle. Aujourd'hui encore nous en sommes réduits à lutter contre les mêmes errements, contre les mêmes préjugés que du temps de Mirabeau.

Est-ce à dire qu'aucun progrès pratique n'ait été accompli? Il ne serait pas juste de le prétendre, mais ce progrès a été lent. C'est peu à peu qu'il s'est fait, c'est peu à peu qu'il a posé une pierre sur l'autre; de sorte que l'édifice est loin d'être complet encore aujourd'hui.

Est-ce une raison pour nous décourager? Certainement non. Du moment où nous sommes sûrs du succès, continuons à lutter pour faire triompher la meilleure méthode pidiatrique. Nous avons aujourd'hui, du reste, dans l'ins-

truction largement et libéralement répandue une arme de premier ordre pour attaquer les préjugés et faire pénétrer dans les masses, les notions d'hygiène. Usons-en largement et surtout, nous autres gens instruits, ou qui nous piquons de l'être, prêchons d'exemple et sachons élever nos enfants.

MA SOIF

Quand on a chaud, et qu'à peine on respire,
Si l'on a soif, pour adoucir le feu
De ce besoin si brûlant, on soupire
Après l'eau fraîche, afin d'en boire un peu.

— J'ai soif aussi ; mais ma soif me dévore !
Elle me tue ! et ma pauvre âme, hélas !
En souffre bien ! Le jour, la nuit, l'aurore,
De son ardeur, mon triste cœur est las !

Pour assouvir cette soif qui m'embrase,
Il me faudrait boire, et goûter un jour,
L'eau, que le pied du grand coursier Pégase
A fait jaillir ; et cette eau, mon amour,

Cette eau rêvée, est celle qu'Hippocrène
Verse à longs flots, à ses plus chers élus !
Vers cette source, hélas ! moi je me traîne,
Mais sans l'atteindre, aussi, n'en puis-je plus !

— Divines eaux, calmez enfin ma fièvre !
Si loin de moi, qui peut vous retenir ?
Puisque celui dont vous touchez la lèvre
Devient Poète, à moi, daignez venir !!!...

(7 Mai 1884.)

MON AMBITION

Combien de gens voudraient avoir sur cette terre :
Santé, fortune, ami, tendresse, amour ! — Eh bien,
Ces trésors, que toujours on désire, on espère,
Ne me séduisent pas, et pour moi ne sont rien !

— La santé je l'avoue, est le moins éphémère
De tous les biens que peut envier notre cœur ;
Eh bien, cette santé, pour d'autres nécessaire,
N'est pas ce qu'il me faut, à moi, pour mon bon heur.
Le trésor, que partout on poursuit, et sans cesse,
Qui toujours, et partout, a fait des envieux,
C'est la fortune ; eh bien, aurais-je la richesse,
Mon pauvre cœur encor ne serait pas heureux.

— Un ami, dira-t-on, c'est le bonheur suprême ;
Que peut-on désirer de meilleur ici-bas ?
Eh bien, posséderais-je un tendre cœur qui m'aime,
Cela, le croirait-on ? ne me suffirait pas !

— Mais, que vous faut-il donc pour faire votre ivresse ?
Puisque, me dira-t-on, le bonheur le plus doux,
La tendre affection, la touchante tendresse,
Ne vous suffisent pas ; mais que désirez-vous ?

Pourquoi donc refuser une amitié constante,
Un cœur pur qui saurait vous aimer sans retour ?
Mais que faudrait-il donc à votre âme souffrante ?
On croit le deviner, peut-être est-ce l'amour ?

— Alors je répondrais : « La fortune éphémère,
« La santé, l'amitié, les transports amoureux,
« Ne sauraient pas remplir mon cœur qui désespère,
« Et rien de tout cela ne le rendrait heureux !

« L'amour, par son ardeur, par sa brûlante flamme,
« Nous fait goûter, du ciel, le bonheur ici-bas ;
« Il est, je le sais bien, le foyer de notre âme,
« Eh bien, mon pauvre cœur ne le désire pas !

« Il me faut quelque chose, à moi, de plus durable
« Que ces fragiles biens qui n'ont qu'un seul moment ;
« Il me faut un bonheur, certes, plus enviable,
« Il me faut le Génie ! Il me faut le Talent ! »

A LA MER

Je te regarde, ô mer, te contemple ! A ta vue,
Mes yeux s'ouvrent bien grands, afin de t'admirer !
Je m'assieds devant toi, pour passer en revue
Tous les riches trésors que tu vas me montrer.

J'aperçois, tout d'abord, ta figure azurée,
Que doivent t'envier nos plus rares beautés ;
Tu me fais voir ensuite, et ta robe moirée,
Et tous tes vêtements, d'or très pur, pailletés ;

Tu me montres enfin ton palais grandiose,
D'ardoise plafonné, de diamants couvert,
Tout capitonné d'ambre, orné de corail rose,
Parqueté de joyaux, aux meubles, au fond vert.

Fais-moi connaître aussi, ta vie et ses mystères ;
Que fais-tu ? réponds-moi, comment passent tes jours ?
Connais-tu le devoir et ses rigueurs austères ?
Connais-tu le travail ? Connais-tu les amours ?

Je me tais, car j'entends ta voix et je l'écoute ;
Tu murmures ces mots : Tu tiens donc à savoir
« Ce que je fais ? Eh bien, malgré ce qu'il m'en coûte,
« Apprends que je remplis strictement mon devoir ;

« Puisque je dois monter, puisque je dois descendre,
« Puisqu'il me faut marcher à toute heure du jour,
« J'obéis au devoir ; toujours prête à l'entendre,
« Comme il le veut, je monte, et descends tour à tour ;

« J'ai mon travail aussi ; de l'ignoble paresse,
« Je n'écoute jamais les indignes propos ;
« Je construis : et cailloux, et goëmons, et, sans cesse,
« Je travaille toujours sans prendre de repos ;

« Mais, pour me délasser de mon travail sans trève,
« Lorsque la nuit arrive, et qu'aussitôt, le jour,

« A son approche sombre, et lugubre, s'achève,
« Un ange vient à moi, cet ange, c'est l'amour ;

« Il porte dans sa main un fruit qui fait envie ;
« Il me l'offre, et je mords ce fruit délicieux ;
« Il rafraîchit ma bouche, et mon âme ravie,
« Tout en le savourant, se trouve dans les cieux !

« C'est le flot, un beau jour, qui me l'a fait connaître
« Ce sentiment auquel on doit : joie et douleurs ;
« Quand il m'a dit : Je t'aime ! il m'a semblé renaître !
« Il m'a semblé marcher sur une route en fleurs !

« Et depuis ce moment, je connais cette flamme
« Dont le nom est : Amour ; j'ai donné tout mon cœur
« A ce flot, si charmant, qu'il a troublé mon âme ;
« Je l'aime ! je l'adore ! il est mon seul vainqueur !

« Dans le jour, ses baisers me donnent le courage
« Qu'exige mon labeur, bien pénible parfois !
« Cet ami, par les sons de son tendre langage,
« A su me remonter au travail, bien des fois ;

« De l'époux bien-aimé, je reçois les caresses,
« Avec un doux émoi ; nous buvons tous les deux,
« La liqueur des amours ! Nous goûtons ses ivresses,
« L'un à l'autre enlacés, que nous sommes heureux ! »

— Mer, mille fois merci ; ta franche confidence
M'a bien intéressée ; avec plus de plaisir,
J'écoute maintenant les chansons en cadence
Qui sortent de ta voix, car je peux les saisir.

Il faut partir pourtant, et m'éloigner, ô grève !
Pour fuir, il me faut faire un effort surhumain !
Je te quitte à regret, car tu portes au rêve,
Mais je te reviendrai, tu me verras demain !

(23 août 1884.)

EUGÉNIE BAISNÉE.

PROMENADE
DANS LE DICTIONNAIRE

Les meilleurs auteurs ont des défaillances, des lacunes, quelques fois des fautes : Faut-il s'en étonner? Rien n'est parfait sous le soleil qui lui-même a des taches. Cette pensée banale, très banale, m'est revenue en flanant dans le dictionnaire de Littré, car on flâne dans un dictionnaire comme dans une ville ou dans un musée. Quel charmant ouvrage qu'un dictionnaire bien fait, complet comme celui-là; avec un tel compagnon d'humeur si changeante, si prime-sautière, si pleine d'imprévu, il est impossible de s'ennuyer. Un dictionnaire c'est un monde, un microcosme, aucune branche des connaissances humaines ne lui est étrangère et toutes choses trouvent leurs places dans cette cité des mots. Qu'on y entre avec confiance, impossible de s'égarer, tant les quartiers sont bien divisés et les cases bien ordonnées; comme dans le monde chacun y est logé non pas selon sa valeur, mais selon le hasard de sa naissance, et cette classification rigide produit quelquefois des rapprochements insolites et bizarres; ainsi le maréchal de France est logé à la même enseigne que le maréchal ferrant, le lunetier est à côté du lunatique, le caboteur est voisin du cabotin et le savant n'est pas loin du savetier.

Que de vieilles connaissances on y retrouve avec plaisir! Que d'horizons vus et oubliés sont ouverts par une de ces rencontres fortuites! J'ai vu cette figure-là quelque part.

se dit-on, mais où? Dans la foule on se heurte aussi à bien des inconnus, qui peut se flatter de connaître tout le monde; mais hélas! quelle cohue d'étrangers et surtout de grecs! Trop de grecs! On se croirait dans une ville d'eaux. Ils se posent en français et on les accueille avec respect sans comprendre souvent un mot de leur charabia, et ce, à l'exclusion du vieux français que l'on relègue aux invalides! *Timeo Danaos !* Ces étrangers, auxquels on accorde trop facilement la grande naturalisation sous prétexte de science, cachent, sous des sons pompeux qui en imposent au vulgaire, quelquefois une idée juste, mais le plus souvent une sottise ou un néant.

Mais commençons notre promenade, livrons-nous au hasard propice et entrons. Je tombe dans la rue P.A.R., que de grec encore! *Parasitaire, parasiticide,* et tous les dérivés grecs du *parasite* qui ne vaut pas notre *pique assiette,* décidément le grec est le parasite de la langue française, Passons... *paratarse, paratartrate, parathénar, paratillaire, paratille,* encore du grec, ouff, j'ai envie de terminer là ma promenade que je me promettais plus agréable... Enfin, nous tombons dans un *parc* et j'entrevois aussitôt les vertes pelouses, les allées ombreuses, les bosquets pleins de mystères où s'égarent les amoureux, le lac aux cygnes blancs et la rivière qui mène à la mer où j'apperçois un *parc* aux huîtres. Voici un banc, voulez-vous vous asseoir? Non, c'est peut-être un banc d'huîtres, laissons ces mollusques, et continuons; nous tombons dans un *parc* d'artillerie : Voici les canons, les obusiers, les mortiers, pas ceux qui servent à construire les murailles, mais ceux qui servent à les démolir. A propos, pourquoi y avait-il autrefois des présidents à mortier? Et vous voyez comme on va doucement à la dérive quand on flâne dans le dictionnaire. Celui de Littré présente encore un agrément pour les curieux, c'est que chaque enseigne

possède un magasin d'antiquités, j'allais dire de bric-à-brac, véritable cabinet généalogique des gens logés à la même enseigne. On retrouve là leurs aïeux et il y en a de tous les pays et de de tous les siècles; les latins ont laissé en France une nombreuse postérité; elle s'est croisée sans perdre toutefois son cachet d'origine, avec des Welches, des Germains, des Bourguignons, des Celtes, des Ibériens, voire même des Basques. C'est bien l'image de la foule où les sangs de tous ces peuples sont mêlés, mais la généalogie de chaque mot est plus facile à établir que celle de chaque individu : on ne saura jamais quelle dose de sang et de caractère chacun de nous doit aux peuples qui on successivement couvert le sol de notre patrie.

Nous voici loin de notre *parc*, rentrons-y; ces canons, ces obusiers, ces mortiers, les uns neufs, les autres hors de combat, me font penser aux coups que ceux-ci ont tirés. Ces invalides évoquent l'image de la guerre, je vois leurs gueules fumantes, j'entends éclater les obus et siffler les boulets; quels beaux coups! les vieux ont dû tirer beaucoup de beaux coups!... Est-ce un calembourg? Est-qu'il existe quelque lien de parenté entre l'adverbe *beaucoup*, l'adjectif *beau* et le substantif *coup?* Je quitte le quartier P.A.R. et je cours à celui de B.E.A. Littré me dit alors : Etymologie de *beaucoup :* bourguignon, *beacó*: italien *bel copo*; de *beau* et de *coup*, c'est-à-dire un grand coup, et de là, grande quantité.

De là? Je ne vois guère que d'un grand coup de poing ou de canon on puisse jamais faire une grande quantité; ensuite *bol copo* en italien veut bien dire un beau coup de poing, d'épée, de dé, etc., mais ne veut pas dire *beaucoup* adverbe, qui se dit *molto, assaë*; et les exemples cités par Littré pour appuyer cette étymologie s'élèvent contre elle : Au XIIIe siècle, dit-il, on disait *grand coup* dans le sens de beaucoup : « Le roy eut, par la paix fesant, grand coup

de la terre le comte. » (Joinville), et au XIVe siècle : « L'on estait en conseil souvent grand coup avait de sage gent là oïssien de beaux langages. » (Le livre du bon Jehan.)

Or, il est impossible que dans ces phrases *coup* signifie *colaphus*, même en torturant le sens de cette racine ; il signifie simplement grande quantité, grande abondance ; le roi eut, par la paix fesant grande abondance ou grande quantité de la terre du comte. L'on estait en conseil souvent, grande quantité avait de sage gent. Or, si l'on remarque qu'*abondance, grande quantité* se dit en latin *copia*, on trouve tout naturellement pour étymologie de *beaucoup*, les deux mots latins *bella copia* belle abondance; *bella* a fait *bel* et *beau*; *copia* par la chute de la finale brève *ia* a donné d'abord *cop* et l'on écrivait beaucop, puis l'*o* s'est fermé, adouci en *ou*, dans *dolor* qui a fait *douleur* et *color*, *couleur*. Cette étymologie est si juste et si naturelle qu'elle s'applique à toutes les acceptions de l'adverbe *beaucoup*, tandis que l'autre donne les sens les plus ridicules.

Et puisque nous flânons dans le dictionnaire, sans sortir de ce quartier, c'est-à-dire de ce premier volume, voyons si *copia* est l'étymologie de son homonyme *copie* ainsi que le disent Littré et ses abréviateurs; ce n'est pas notre avis D'abord la *copie* d'un ouvrage n'est pas une abondance, une quantité de reproductions de cet ouvrage; *copia* implique sa multiplicité et non la quantité simple, l'unité. Il faut donc chercher ailleurs l'étymologie du mot *copie* et nous la trouvons dans le verbe *compilare* dont nous avons fait *compiler* qui signifie aujourd'hui copier des parties de divers ouvrages ; à l'origine il signifiait simplement *écrire* : « L'auteur qui compila ce livre vouldroyt qu'il fust en sa puissance de faire plus grand service à son pays. » (Palsgrave.) « J'ai recueilli sommairement des mémoires que j'ai, de longue main, compilez pour mon particulier. » (Amgot.) L'*m* de *com* est tombée comme

dans *compain* devenu *copain* ou *copin*; il est resté *copiler* d'où le peuple a dérivé *copier* en laissant tomber l'*l*, ce qui arrive quelques fois. *Compilare* a donné *compilation* mot savant, mais le vulgaire a dû dire *compile* ou *copile* et enfin *copie*, comme *vigilare* a donné à la langue lithurgique, *vigile* et au peuple *vigie*.

Nous voici dans la hune, voyez où nous a conduit le dictionnaire! J'allais fermer et remercier mon guide, lorsqu'à la même page, mes yeux tombent sur *beaupré* et mes idées tournées vers la marine par la vigie, m'engagent à lire tout l'article. Ici encore je me fâche contre Littré qui fait dériver ce mot de l'anglais *Bowsprit*, dérivé lui-même de l'allemand *Bug spriet*, de *bug*, la proue proprement la chose recourbée de *biegen*, courber, et de *spriet*, pièce de bois. Je crois que là encore notre docte auteur et ses copistes, ont été chercher midi à quatorze heures, lorsque le français ancien et moderne leur offrait une étymologie toute naturelle; et sans invoquer les anglais, ni surtout les allemands, nous pensons que *beaupré* vient tout simplement de *baume* ou *bome de proue*. La baume est une pièce de bois ou un gui qui servait anciennement à recevoir les points des voiles latines, celle de l'avant ou de la proue recevait l'amare du foc et pour la distinguer de celle de l'arrière ou gui qui recevait les points de la brigantine, on l'a nommée *baume de proue*, d'où les marins ont fait *beaupré* en éliminant les syllabes muettes ou sourdes peu favorables à la clarté du commandement. Les savants ont écrit *be*aupré, consacrant par leur orthographe un calembourg champêtre fort en vogue chez les loustics du gaillard d'avant.

Mais il est temps de fermer notre dictionnaire. Une seule page de ce Bottin de la langue française nous a fait parcourir bien du pays ; lecteur, quand vous vous ennuyerez, ouvrez Littré vous passerez avec lui du grave

au doux, du plaisant au sévère — *omne tulit punctum*, et ses légères taches vous procureront le plaisir de la critique.

Lambézellec, août 1881.

ANSART.

BREST EN L'AN III

D'APRÈS

UNE CORRESPONDANCE DE L'ORDONNATEUR CIVIL

REDON

L'histoire de la ville de Brest pendant la Terreur a été faite et bien faite par le regretté fondateur de notre Société, Prosper Levot. Il a point avec justice et vérité les tristesses de cette époque, pendant laquelle la France fut livrée à l'intérieur à bien des misères physiques et morales, et vit la liberté naissante sombrer dans une orgie sanguinaire.

La Convention avait à faire face à la coalition extérieure ; toutes les forces du pays se concentraient aux frontières ou dans les places fortes. Il serait permis de croire que dans ces dernières et dans les camps, l'autorité avait conservé son empire. Il n'en était rien, grâce le plus souvent aux tiraillements entre les commissaires civils et les chefs militaires, l'anarchie y était déchaînée. On y souffrait non seulement des compétitions des pouvoirs en présence, mais on y manquait fréquemment du nécessaire. Heureusement que le patriotisme ardent de nos généraux, de nos officiers, de nos soldats et de nos marins, était de taille à tout souffrir avec une patience admirable, à tout réparer avec un entrain merveilleux. « Une nation, a dit M. Taine, en parlant de cette époque, une nation dont le cœur est si haut, se sauve malgré ses gouvernants, quelles que soient leurs extravagances, et quels que soient leurs

crimes, car elle rachète leur ineptie par son courage, et couvre leurs forfaits sous ses exploits. »

Les preuves de ce malaise général abondent, mille documents en font foi. Je les ai retrouvés avec un accent d'autorité et d'insistance remarquable, dans une série de lettres de cette époque, qui m'ont été obligeamment communiquées par notre confrère et ami M. Le Moine, pharmacien en chef de la marine en retraite. C'est une correspondance privée adressée par M. Redon, ordonnateur civil à Brest, à M. Jean-Nicolas Trouille, grand'père de notre ami et l'un des hommes les plus éminents de cette époque. Arrivé simple soldat à Brest, il devint ingénieur en chef des ponts et chaussées et directeur des travaux maritimes. A l'époque dont nous parlons, il était avec de Bergevin et quelques autres, délégué de la commune de Brest près la Convention. Sa biographie a été faite par M. Levot.

Redon appartenait à une famille bretonne qui compta des administrateurs distingués et dont le souvenir est encore vivant dans notre ville. Il avait débuté, en 1757, dans l'administration de la marine. Après avoir servi en France et aux colonies, il avait été nommé contrôleur de la marine à Rochefort en 1777. Il revint à Brest commismissaire général et intendant. La Révolution le trouva au même poste avec le titre d'ordonnateur civil. Il correspondait directement avec le ministre, avait la charge de tout le matériel et devait nourrir le nombreux personnel militaire réuni à Brest avant l'époque où furent écrites ces lettres, c'est-à-dire en l'an II de la République.

Mais sur la dénonciation de deux individus, les nommés Vatrin et Jullien, dénonciation dont Barrère s'était fait l'écho le 8 thermidor à la Convention, Redon avait été brutalement destitué et jeté dans les cachots du fort la Loi, c'est-à-dire au Château.

On lui reprochait, suivant Barrère, « de faire passer les grands approvisionnements de Brest à Toulon, pour y être livrés aux Anglais. »

Devant cette inepte accusation, Redon se redressa du fond de sa prison. Sa justification était facile à produire ; il suffisait de publier les ordres du ministre de la marine, Monge, qui lui avaient prescrit les envois de matériel à Toulon, et les lettres qu'il écrivait au même ministre pour le conjurer de ne pas appauvrir les ressources en matériel de l'arsenal de Brest.

Ces pièces justificatives furent réunies en une petite brochure fort curieuse qui m'a été communiquée par notre confrère, M. Mauriès, un chercheur heureux. Elle sortait des presses de Gauchlet, imprimeur, place des Fontaines, à Brest. Elle avait pour titre : « Un administrateur du port de Brest devenu la malheureuse victime de la tyrannie, à tous les républicains de la France, justes, honnêtes et sensibles. »

Après avoir rapporté textuellement l'accusation de Barrère, Redon disait avant de donner les lettres.

« Sur une si grave accusation de la part d'un représentant du peuple présumé ne dire que la vérité, les yeux se sont tournés sur moi et tous les amis de la Patrie ont désigné l'Ordonnateur du port de Brest comme un grand conspirateur voué à la vengeance nationale. Il m'en coûte pour accuser le ministre Monge, dont j'ai toujours cru les intentions pures ; mais, lorsque ma justification entière se trouve dans ses ordres et dans ma résistance, mon silence laisserait des doutes injurieux sur les motifs qui pourraient me le faire garder,

« Lisez citoyens, et jugez si j'ai rempli les devoirs d'un bon patriote, et j'ose même dire d'un bon administrateur. »

La lecture de ces lettres démontre toute l'inexpérience

du ministre, prescrivant par exemple un jour d'expédier à Toulon la presque totalité des fils carrets du port, et donnant l'ordre d'armer pour ce transport un nombre de bagares incapables de suffire à ce chargement; prescrivant un autre jour la mise en mer de vaisseaux dont l'armement n'avait été ordonné que la veille.

Placé sans cessse entre ces ordres inexécutables ou dangereux et sa conscience, Redon finit par envoyer à Monge une de ces remontrances, telle que le fonctionnaire le plus haut placé aujourd'hui n'oserait en adresser à son ministre. Elle donne une haute idée du courage, de la fermeté et du patriotisme de l'ordonnateur Redon, et du désordre administratif de ces temps, la voici :

Le citoyen Redon, ordonnateur civil, au citoyen Monge, ministre de la marine, 11 *janvier* 1793 :

Dans l'incertitude ou je suis si vous accueillerez favorablement, ou si vous vous offenserez des vérités qu'il est de mon devoir de vous dire, je ne consulte que l'estime que vous m'inspirez et je parle en homme libre.

Ecoutez sans humour et sans partialité un honnête citoyen qui aime comme vous sa patrie, que vous mettez en danger en croyant la servir.

Je crains que vous n'ayez pas de plan fixe; vos ordres se contrarient et leur exécution est souvent si difficile que vous êtes obligé de les changer ou de les retirer, ce qui produit un mauvais effet : vous ne paraissez pas avoir dans les chefs qui pourraient vous aider à porter le fardeau qui pèse sur vous, toute la confiance qu'ils méritent, et ce mépris de leur zèle et de leur expérience les décourage. Vous suivez l'impulsion des hommes qui prétendent que le patriotisme dont ils sont animés remplace toutes les connaissances qui leur manquent et de là l'incertitude et la confusion dans le service que vous dirigez.

Ouvrez les yeux, citoyen Ministre, avant que tout se désorgonise et croule ; peut-être il en est temps encore. Faites-vous représenter vos lettres et mes réponses, relisez surtout avec réflexion sur l'avenir l'ordre par lequel vous avez détruit dans un moment si critique et si orageux l'ancien régime des vivres pour en surcharger l'Ordonnateur civil, qui déjà ne pouvait pas suffire à la tâche immense qui lui était imposée. Jamais ce monstrueux édifice ne remplacera celui de Colbert. Le vrai moyen qu'un homme ne puisse rien faire de bien, c'est de lui demander plus qu'il ne peut faire, et je vous prédis que c'est la pierre d'achoppement où se brisera votre ministère ; c'est un piège qu'on a tendu à vous seul, car quant à moi je vous ai déclaré que ce nouveau service mal organisé était au-dessus de mes forces, et que je ne m'en rendais pas responsable.

J'entrevois qu'il est décidé dans vos bureaux de se roidir contre toutes les observations des ports, quelques justes, quelques nécessaires qu'elles soient, parce qu'on ne veut pas, dit-on, *être mené*. C'est très bien quand on peut voler de ses propres ailes ; encore ne peut-on pas tout voir. Mais lorsqu'on débute dans une carrière épineuse, lorsqu'on marche à tâtons sur un terrain mobile et inconnu, c'est sacrifier la chose publique à une vanité digne de l'ancien régime, que de rejeter les avis des administrateurs instruits qui ne prétendent à d'autre gloire qu'à bien servir et obscurément la République. Il doit être moins pénible pour l'amour-propre de demander ce qu'on ignore, que d'ordonner des choses qui peuvent être impossibles ou dangereuses.

J'ai répondu dans les termes les plus réservés à l'ordre que vous donnez de mettre en rade et de là tout de suite à la mer trois vaisseaux et trois frégates, dont vous aviez prescrit l'armement la veille et qu'on n'a pas encore commencé à délester ; vous savez qu'il n'y a pas de vivres,

vous savez qu'il n'y a pas de matelots ; appréciez maintenant à quelle époque ils pouront être prêts. Quelle opinion pensez-vous que de pareils ordres connus des gens de l'art, à qui il faut les transmettre, donnent du ministre et de ceux qui le secondent.

Vous ordonnez le changement total de la comptabilité des ports ; je veux croire que celle que vous prescrivez de suivre soit meilleure et plus facile, mais est-ce le moment pour la mettre à exécution ? Et s'il manquait un moyen de mettre la confusion partout, celui-là n'est-il pas infaillible ? Lorsque les sujets ne font qu'avec beaucoup de peine ce qu'ils savent, comment croyez-vous que, dans le mouvement extraordinaire qui existe dans le port, ils se prêteront, outre le service courant, à apprendre un nouvel ordre de travail ?

Les envois qne vous avez ordonné pour Toulon, contre mon avis, paralysent pour longtemps nos opérations. L'enlèvement que vous avez fait, malgré mes vives instances, des sujets qui pouvaient assurer le service dans ce moment de crise, tels qu'Ozanne entre autres ; le refus que vous m'avez fait d'un administrateur consommé pour la partie des vivres, en mettant ma responsabilité à couvert, pèse sur la vôtre, et le moment peut-être n'est pas éloigné où de grands malheurs dont vous ne vous doutez pas et que je vois venir, vont attirer sur vous la foudre que vous voudrez peut-être détourner sur moi, mais vos ordres et mes réponses sont mon égide ; jamais je ne m'en servirai pour vous accuser ; je serais vil à mes propres yeux, si j'en avais eu la pensée ; mais vous trouverez juste que je les produise pour ma justification, si je suis accusé.

Je sens, citoyen Ministre, qu'après avoir lu cette lettre, je dois paraître à vos yeux le plus vrai de vos amis ou le plus grand de vos ennemis.

Si vous ne consultez que vos propres lumières et votre cœur honnête, je suis sûr de votre estime, de vos remercîments, de votre confiance et de votre amitié; mais, à tout évennement, j'ai rempli mon devoir en dessillant les yeux d'un bon citoyen; je me repose sur la pureté de ma conscience et ne vous ferai pas l'injure de vous craindre.

REDON.

Cette lettre est remarquable à tous les titres; c'est bien l'accent du patriotisme, il y a bien dans ce fier et libre langage comme nn écho ou un souvenir de ces vertus républicaines de l'antiquité, avec l'auréole dont notre éducation classique les fait briller à nos yeux.

Elle montre qu'on peut être un savant de premier ordre, comme était Monge, et n'avoir pas les qualités qui font un ministre. Que de fois depuis, sous tous les régimes, n'avons-nous pas vu ce fait se reproduire.

Heureusement pour nos affaires, très peu de temps après, au mois d'avril, le futur président de l'Institut d'Egypte, où il fût mieux à sa place, ne dirigeait plus la marine.

Comment prit-il cette verte admonestation d'un subordonné? Fût-il pour quelque chose dans la disgrâce de Redon qui, cependant, ne fût arrêté et jeté en prison que le 22 septembre suivant? Ce dernier, dans sa justification semble croire au ressentiment de Monge, mais en toute justice cela n'est pas prouvé. Bien assez de basses jalousies fermentaient à Brest, autour des hommes qui dirigeaient l'arsenal, sans qu'il soit nécessaire d'attribuer une aussi mesquine vengeance à l'illustre savant.

Il n'en est pas moins vrai que Redon risquait beaucoup en disant la vérité; à ce moment là, il risquait sa tête.

Mis au secret, au Château, séparé de sa femme et de ses enfants, privé des choses les plus nécessaires, il demanda seulement des juges et terminait son plaidoyer par ces

belles paroles : « Si je suis innocent, j'ai trop souffert, et si je suis coupable, j'ai trop vécu. »

Il passa près de dix-huit mois dans cette affreuse prison. Il n'en sortit, après avoir été transféré à Carhaix, que grâce aux démarches et aux bons offices de ses amis. Trouille et de Bergevin, qui avaient été envoyés à Paris pour demander, au nom de la commune de Brest, l'élargissement des prisonniers, la poursuite des membres du tribunal révolutionnaire, et des vivres, dont on manquait absolument.

Dans ces temps de disette, ce n'était pas tout que de reconquérir sa liberté, il fallait vivre : qu'allait-il devenir, serait-il réintégré ou aurait-il une retraite ?

Le 16 pluviose an III, il écrivait à Trouille :

« Mon projet était d'aller à Paris vous remercier de vos soins obligeants et des démarches que vous avez faites pour me procurer ma liberté ; mais je vous avoue que le délabrement de ma santé, la rigueur de la saison, la difficulté de se procurer des chevaux, les mauvais procédés de messieurs les chouans, et plus que tout cela encore, la pénurie de nos finances, m'épouvantent et me décident à vous prier de mettre le comble à vos bontés en terminant, si cela se peut vous-mêmes avec les matériaux que je vous envoie, l'affaire de ma retraite ou de ma réintégration. Je m'arrête à cette mesure avec d'autant plus d'espérance, que la Société populaire vient d'adresser au Comité de salut public une pétition en ma faveur.

Trouille et Olivier de Bergevin réussirent encore. Redon fut réintégré dans ses fonctions d'ordonnateur, mais avec le titre plus modsste *d'agent maritime*. C'était du pain pour lui et sa famille dans un temps où des amiraux servant à la mer, et comptant peu sur la régularité de la solde, sollicitaient la délivrance de rations pour leurs familles restées au port.

Redon remercia de nouveau ses amis tout en leur indiquant, puisqu'ils étaient aussi chargés de faire arriver les approvisionnements, les conditions déplorables de la ville et de l'arsenal.

« *Brest, 16 ventose, l'an IIIe de la République française.*

» Vous savez, aujourd'hui, mes bons amis, que les représentants du peuple auxquels j'ai été peint sous des couleurs trop favorables, sans doute, ont pensé que j'avais le don des miracles et que je pourrais remettre de l'ordre dans une machine totalement désorganisée, remplir les magasins des objets précieux que le brigandage en a fait disparaître, enfin changer les pierres en blés pour nourrir cinquante mille hommes qui sont à la veille de manquer de pain. J'ai accepté, mes bons amis, en bon citoyen qui voit toute la profondeur du précipice et s'y lance sans en être effrayé. Oui, mes amis, si je peux conjurer le premier orage, celui de la famine dont nous sommes menacés, j'ose encore espérer qu'avec de meilleures lois, et une volonté ferme de la part des administrateurs qui seront chargés de les faire exécuter, le mal, quelque grand qu'il soit, peut encore se réparer, mais il n'y a pas de temps à perdre.

» Croiriez-vous, bons citoyens, qu'à l'instant où j'ai repris mes fonctions il n'y avait plus que pour vingt jours de vivres, en mangeant les farines et le biscuit de l'armée, et trente-deux bœufs, lorsque nous en consommons deux cent-trente par décade. Les ordres donnés, joints aux arrêtés des représentants du peuple, ont assuré le service des hôpitaux qui ont été, au moment de n'avoir ni bouillon, ni bois. L'armée aura bientôt de la viande fraîche, mais l'allarme sur les grains ne diminue pas parce que les arrivages sont lents et mesquins, que la consommation égale presque la recette, et que les temps que

nous éprouvons alimentent autant nos craintes que nos espérances. Le grand mal, et qui est irréparable, c'est que nous mangeons le biscuit de l'armée et paralysons par là tous les projets, toutes les expéditions ordonnées, mais la faim ne connait pas de lois. . . . . .

. . . . . .

» REDON. »

Les lettres du patriote intendant à Trouille vont se succéder, lettres pleines d'angoisse qui montrent la situation, s'aggravant de jour en jour. On dirait que Brest est une ville assiégée dont les vivres manqueront demain. De fait, c'était un peu cela. La mer était bien gardée par les Anglais, et du côté de terre les mauvaises routes de l'époque étaient peu sûres, des bandes de chouans les infestaient. Les campagnes, d'autre part, ne voulaient rien livrer sans écus comptants, les assignats étaient dans un plein discrédit.

Trois jours après sa rentrée en fonctions, Redon écrit de nouveau à ses amis de Paris.

« *Brest*, 19 *ventose*, *an* III.

« Ah mon digne ami, si comme j'aime à m'en flatter vous avez toujours de l'amitié pour moi, plaignez-moi d'avoir accepté un service qu'il semble que les plus grands ennemis de l'Etat se soient plu à désorganiser dans toutes les parties à un point effrayant, et de manière à ne pas me laisser l'espoir d'avoir le temps d'exposer le mal et le remède. Quand j'ai pris le détail il y avait pour dix-neuf jours de vivres à 60.000 bouches. A force de nous retourner, nous avons fait face au courant, et moyennant que nous mangions les vivres de l'armée, farines, biscuit et riz, nous sommes encore dans le même état que le jour de mon arrivée. Nous employons les grandes mesures pour

faire rentrer les réquisitions faites sur les districts du département, et moyennant la force que nous employons, nous espérons que nous aurons le temps d'attendre les grands secours que nous promet le comité de Salut public et la commission de la marine; mais grâce à l'imprévoyance et à la léthargie de cette dernière, le moins qui puisse arriver c'est que toutes les missions ordonnées par la Convention sont impossibles, et l'armée est condamnée pour longtemps à une inactivité absolue parcequ'il n'y aura plus ni biscuit, ni farine, ni bois pour en faire. Quel service, quels administrateurs! Tous les magasins sont vides, le hasard seul qui nous a fait faire dernièrement deux prises chargées de charbon de terre nous a empêché d'arrêter les travaux du port et d'en fermer la porte. Tout, jusqu'à l'argent qui est si abondant me manque, et je dois, dans ce moment, prés de 4,000,000 à diverses caisses, quoiqu'il m'en soit annoncé six qui n'arrivent pas. Et puis, mon bon ami, si vous connaissiez quel est aujourd'hui le service de l'agent, comme il est borné dans son autorité et entouré par l'agence du commerce chargé de ses approvisionnements qu'elle ne fait pas, vous gémiriez sur le sort de votre pauvre ami qui se trouvait bien moins malheureux au château, à la guillotine près, qu'il avait en perspective, que dans ce guêpier dont il ne sait comment il pourra sortir. »

Le 23 ventose la situation était la même, il écrivait aux citoyens députés extraordinaires de la commune de Brest qui tous étaient ses amis, cette lettre désolée : « Il n'est plus temps de taire une effrayante vérité, tout est perdu et il n'est pas possible de récréer ce qui n'existe plus. On pourra bien à force de zèle et d'activité retarder quelques jours peut-être un évennement nécessaire autant que désastreux, mais l'époque n'en est pas éloignée, et si

l'on n'anéantit pas dans l'instant toutes les commissions qui fournissent, ou plutôt qui ne fournissent pas la marine, il est impossible qu'il n'y ait pas une catastrophe avant trois mois. Heureux si nous allons jusque-là, mais le moins qui pourra arriver sera de paralyser, et pour bien longtemps, le service de l'armée entière dont nous mangeons et buvons tous les vivres de campagne, et d'annuler de fait toutes les missions ordonnées par le gouvernement. Vous nous verrez bloqués cet été de manière qu'il nous sera impossible de recevoir rien par mer. J'ai beau mettre sous les yeux de la commission le tableau alarmant de notre position, on ne me répond pas, ou l'on croit avoir grandement rempli sa tâche lorsqu'on m'annonce qu'on a fait passer mes réclamations à la commission des subsistances. Ah! pauvre République, comme tu es servie! Et cependant malgré tous les mouvements que nous nous sommes donnés, et la chaleur qu'ont mis les représentants pour aplanir toutes les difficultés, nous n'avons pu que nous soutenir au même état que lorsque nous avons pris le service; c'est-à-dire que tous les vivres de l'armée réunis, biscuit, farine, riz et vin compris, nous n'avons en pain que pour quinze à dix-huit jours et pour dix jours de vin. Toutes nos ressources dépendant de l'inconstance des vents ou du hasard des arrivages. Depuis quinze jours l'escadre est à la viande salée, et les hôpitaux n'auraient pas de bouillon depuis la même époque, sans les achats qu'un arrêté des représentants du peuple m'autorise à faire. Nous n'avons pas pour quinze jours de charbon de terre, et le jour où il manquera, tous les travaux du port seront arrêtés. Le bois est si rare, grâce à l'imprévoyance de la nouvelle commission chargée de cet approvisionnement, que les malades boivent leur tisane froide, et meurent en grand nombre faute de bois dans les poêles. Le mal augmente chaque jour, chaque heure,

chaque moment, et je vois que l'instant fatal de l'explosion s'avance avec la rapidité de l'éclair. Avouez, mes amis, qu'il est affreux pour moi de n'être sorti du Château que pour être la victime de l'insouciance ou de la maladresse de nos prédécesseurs. Au nom de Dieu, sonnez le tocsin sur ces alarmantes vérités, électrisez les bons représentants, et qu'ils se coalisent pour sauver le port de Brest qui n'a jamais été si près du précipice.

Redon terminait cette lettre en priant ses amis de l'arracher à cette situation, et de lui faire obtenir un emploi à Paris. Sans doute ceux-ci lui dirent que dans les circonstances, lui seul pouvait remédier au mal, ce à quoi il répondait le 29 ventose :

« Le zèle, les talents d'un seul homme, en supposant que de nombreuses années de service m'en aient acquis, ne peuvent rien contre le débordement des abus de tout espèces, justifiés par des décrets et des arrêtés.... Dites-moi comment on conçoit que je puisse réparer le mal qui va toujours croissant, si je ne dis pas que je n'ai pas même le droit de m'y opposer, puisque la loi charge chaque chef de détail d'en répondre personnellement, et de me prévenir seulement de ce qu'il a jugé à propos de faire. Représentez-vous une voiture attelée par devant, par derrière et sur les côtés. Tous les efforts se faisant en sens contraires, ce qui peut arriver de plus heureux c'est qu'elle reste immobile. Mon ami, je crois que pour arrêter un torrent, il faut une forte digue, et tant qu'il ne me sera pas permis d'en construire une, j'avoue en bon citoyen, que ma présence ici est inutile pour la République et dangereuse pour moi. Je dis plus, si j'avais bien connu à quel point de désordre les choses sont parvenues, j'aurais préféré retourner au Château à reprendre une place qui n'est pas tenable pour un honnête homme. »

Redon terminait cette lettre en citant un fait caractéris-

que du désordre administratif de ce temps pour ne pas dire plus :

« Il m'arrive aujourd'hui un petit évènement qui mérite sa place. D'après un arrêté du comité de Salut public, les agences du commerce ont été supprimées à Brest le 27 de ce mois. Le 28 j'ai reçu un arrêté des représentants du peuple qui me charge avec le contrôleur de les représenter pour les achats propres au service de la marine ; et le 29 un citoyen nommé Desvigne m'a présenté un ordre de la commission du commerce qui le charge de tout le service de l'agence, avec le petit bénéfice de deux pour cent sur tous les achats qu'il fera pour tous les services de la République, et vous vous doutez bien qu'il achètera beaucoup, et le plus cher possible pour se faire quatre à 500.000 francs de rente. Moi je l'aurais fait pour rien, mais la République est généreuse, et bien servie comme vous le voyez. »

Le 13 germinal la détresse était à son comble, outre l'armée, la marine et 6.000 malades dans les hôpitaux, il y avait les femmes et les enfants de nos prisonniers en Angleterre, 2.000 prisonniers anglais à nourrir, en tout 60.000 bouches, et sans tenir compte de cette situation, le comité de Salut public annonçait l'envoi de nouvelles troupes. Redon annonçait qu'une insurrection militaire due à la misère publique était imminente. « Je sens, citoyens, — disait-il dans un mémoire adressé à la commission de la marine à Paris, — je sens combien ma correspondance sur des objets de cette nature doit vous paraître importune, mais si on avait alarmé à temps votre sollicitude, je n'aurais pas la tâche pénible de vous faire partager mon embarras qui, depnis quelque temps, est à son comble. »

Dans les lettres suivantes le découragement de Redon s'accuse de plus en plus Les Jean Bon Saint-André, les

Prieur, les Trehouart, les Faure, qui avaient terrorisé Brest ont disparu. Redon les regrette presque, en présence de la nullité et de l'indolence de leurs successeurs, incapables d'arrêter le désordre qui s'aggrave. « Quand donc, disait-il, à Trouille, en terminant sa lettre du 24 germinal, quand prévoyez-vous donc que nous pourrons jouir de cette liberté après laquelle nous courrons depuis si longtemps, et pour laquelle nous avons fait tant de sacrifices? Quand nous sera-t-il permis de n'obéir qu'aux lois? Etait-ce pour servir sous les petits que nous avons renversé les grands de ce monde? »

Le 2 floréal il écrit que les Anglais ont pris tous les convois expédiés sur Brest, que la commission de la marine annonce qu'elle ne peut plus m'en envoyer, et cependant qu'elle donne l'ordre d'expédier dans l'Inde et aux colonies tous les vaisseaux disponibles. Que les représentants du peuple à Brest songent à mettre ta ville en état de siège, pour la préserver des représailles de quarante mille affamés. Ces plaintes incessantes, parceque la situation ne changeait pas, ennuyaient beaucoup le comité de Salut public, où l'on aurait aimé à croire que tout marchait bien. On y appelait l'agent de Brest, qui disait de si déplaisantes vérités, *un pleureur*.

On avait enfin, sur les instances de Redon, décidé d'acheter des blés dans le Finistère, les convois d'Amérique n'arrivant plus; mais il ne fallait pas penser à présenter des assignats au paysan, il ne voulait même pas d'écus neufs. On ramassa avec grand peine une somme de 500.000 francs en vieux écus, et comme elle était insuffisante, la marine troqua des fers et de l'eau-de-vie pour des blés. Il en résulta à Brest une dépréciation épouvantable des assignats, qui n'avaient pas déjà une haute considération. Ce furent les fonctionnaires qui recevaient leur

solde en papier, qui en pâtirent le plus; ils vivaient dans une profonde misère.

Le 22 floréal la situation était tellement grave, que Redon terminait ainsi sa lettre à Trouille et à Bergevin : « Recevez mes derniers adieux mes bons amis, car je n'espère plus vous voir, et je mourrai à mon poste, victime innocente de l'impéritie du despotisme, et peut-être de la malveillance, en faisant des vœux jusqu'au dernier moment pour ma patrie, pour ma malheureuse famille, et pour tous les honnêtes gens qui sont mes amis. »

Les représensants du peuple à Brest avaient enfin ouvert les yeux, quand Redon vint leur dire, qu'il n'y avait plus le 22 floréal, que pour deux jours de farine. Champeaux prescrivit que trois fois par décade, l'armée aurait deux repas de biscuit et un de pain et que ceux qui auraient besoin de congé l'obtiendraient; quant aux ouvriers auxquels on donnait vingt-huit onces de pain, il les réduisit à vingt-quatre, en annonçant que ceux qui n'auraient pas la volonté de faire ce sacrifice au Salut public pourraient demander leur congé et l'obtiendraient sans difficulté.

Dans tous les cas, on comptait assez peu sur le patriotisme de gens qu'on laissait mourir de faim, puisqu'on se décida à armer la garde nationale à laquelle on avait retiré ses fusils. On fut obligé d'en demander à l'artillerie de marine. Cela fait, Redon écrivait : « Il ne me manquerait plus pour me croire absolument en sûreté que de voir mon ami Trouille à la tête des bons citoyens de cette ville, mais il est si utile à tout, qu'il ne peut être partout.

Enfin le 22 floréal un convoi de 18 voiles, expédié de Bordeaux, mais qui avait dû se réfugier à Lorient pour échapper aux Anglais, entrait à Brest : bien qu'un des

navires de ce convoi chargé de 1,800 quintaux de farine se fut brisé en entrant à Lorient, c'était du pain pour quelques jours.

Malgré ce secours imprévu le 30 floréal il ne restait encore que pour cinq jours de farine. La situation n'était pas brillante, car il fallait par jour 600 quintaux de farine, et Redon pouvait écrire à ses amis avec une pointe d'ironie : « Si l'Etre Suprême dont nous avons décrété l'existence ne vient pas à notre secours, c'en est fait de nous, et nous périrons misérablement. »

Enfin des jours moins mauvais reparurent, et le 19 prairial Redon écrivait à ses amis : « Quelque incrédule que j'aie été jusqu'à ce jour, force m'est bien de croire à votre Providence, car il m'est démontré qu'elle seule vous a sauvés ainsi que nous. »

D'un autre côté la réaction contre les hommes qui avaient terrorisé Brest et fait tomber tant de têtes grandissait d'heure en heure. L'opinion publique exigea que Champeaux fit justice, et les pétitions aux représentants de la commune de Brest à Paris se couvrirent de signatures pour que la Convention frappât les membres du tribunal révolutionnaire.

Une des manifestations du sentiment public à Brest est relatée dans la lettre du 4 prairial, an III, adressée encore par Redon à Trouille. Nous la donnons parce que Levot n'en parle pas dans son histoire de Brest sous la Terreur :

« Hier le club a fait l'apothéose de nos malheureux concitoyens et l'autodafé des scélérats qui ont concouru à leur massacre. La fête a eu une solennité majestueuse. Toutes les autorités constituées avaient été invitées et s'étaient rendues à la Comédie d'où l'on est parti au son lugubre des instruments sur le lieu fatal de la boucherie. Là un orateur pathétique a peint les vertus de nos mal-

heureux frères et la férocité de leurs bourreaux. Le soir on a fait une visite dangereuse et effrayante de près de 2.000 citoyens à tous les terroristes qui s'est heureusement bornée à les accabler d'injures et de menaces que je tremblais de voir se réaliser comme à Lyon. Mais grâce à la sagesse imperturbable de nos Brestois, les monstres en ont été quittes pour la peur. » Quatre jours après, Champeaux faisait arrêter vingt-huit terroristes de Brest, qui furent ainsi soustraits à la fureur publique, jusqu'au moment où la Convention les amnistiant, ils disparurent dans l'oubli ou le mépris général.

Ici se termine la correspondance de Redon aux représentants dont la mission à Paris allait prochainement prendre fin. Lui-même y fut appelé en 1795 et prit rang parmi les membres de la commission de la marine et des colonies. En 1800, il fut nommé président du conseil des prises. A la formation du Conseil d'Etat ses capacités hors ligne l'appelèrent à en faire partie, il y siégea jusqu'en 1810, époque à laquelle il entra au Sénat.

Par un de ces jeux du sort, si fréquents à cette époque, Redon, sénateur et comte de Baupréau, dut rencontrer dans les salons impériaux l'ancien ministre de la marine auquel il avait écrit des lettres si dures, Monge, comblé de faveurs, et devenu lui-même comte de Peluse. Sans doute ils avaient oublié les mauvais jours de l'an II, et le spectacle de leur patrie réparant ses maux avait éteint leurs rancunes.

A. COUTANCE.

SOIRÉES

LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES & MUSICALES

Pendant l'hiver 1884-1885, la Société académique de Brest a donné trois soirées qui ont été suivies avec le plus grand empressement comme les précédentes. C'était la septième année de ces séances offertes aux familles des sociétaires et à leurs invités. Ce fait, cette durée, témoignent hautement, et de l'attrait persistant de ces réunions, et de la persévérance de la Société académique dans une voie qui justifie son titre — d'utilité publique. Voici la composition des programmes :

19e Soirée. — Lundi, 29 décembre 1884.

1° *Les possessions européennes sur la côte occidentale d'Afrique, à propos de la conférence de Berlin*, par M. Féris, médecin professeur de la marine ;

2° *Le Mont Saint-Michel*, légende-histoire, par M. Le Balle, professeur au Lycée.

PARTIE MUSICALE

Impromptu hongrois, de Schubert. M. Belot, professeur au Lycée.

Intermède de Schumann. M. Belot, professeur au Lycée.

Grand air de Joseph. M. Lacoste, professeur au Lycée.

La Traviata, grand caprice de concert d'Ascher. Mme Cavalier.

Que le jour me dure, mélodie d'Etienne Rey. M. Lacoste.

Berceuse, de Chopin. M. Belot.

20e Soirée. — Le 13 février 188[illegible]

POÉSIES

Le berceau de poupée, par M. Joubert.

Ma soif, Mon ambition, La Mer, par Mlle Baisnée.

CONFÉRENCE

La Musique instrumentale, par M. Guéneau de Mussy.

PARTIE MUSICALE

Barcarolle, allegro, romance, scherzo, par Alex. Fesca, exécutés par M. Tréguier (violon), Lécureux (piano), Allègre (violoncelle).

21e Soirée. — 2 mai 1885.

Physiologie du papier, par M. A. Coutance.

Une page du règne de Louis XIV, par M. Langeron, professeur au Lycée.

PARTIE MUSICALE

Trio en ré mineur, andante, Mendelshon, pour violon, violoncelle et piano, par MM. Mertian de Muller, D'Alsace et Belot.

Le Messager des beaux jours, chanté par Mme Durruthy.

Czarda, danse hongroise. M. Belot.

Sérénade de Méphistophélès (Berlioz). M. Belot.

Air des bijoux de *Faust*, chanté par Mme Durruthy.

La société d'élite qui remplissait la salle de la Bourse, a revu avec plaisir les conférenciers et les artistes qu'elle connaissait déjà, et ses applaudissements ont témoigné aux amateurs qui, pour la première fois, nous prêtaient leur gracieux concours, combien elle appréciait leur talent et leur bonne volonté.

NÉCROLOGIE

Pendant l'exercice 1884-1885, la Société académique de Brest a fait, par suite de décès, des pertes douloureuses. Un nombre assez considérable de ses membres a, d'une autre part, cessé de lui appartenir, par suite de départs. Dans les villes maritimes, les Sociétés, comme la population elle-même, sont soumises à ces fluctuations.

Les membres décédés sont :

MM. Allain, Augustin, avocat ;

Borius, médecin principal de la marine, officier de la Légion d'honneur, officier d'Académie ;

Michel, docteur-médecin, chevalier de la Légion d'honneur ;

Villiers, député du Finistère, chevalier de la Légion d'honneur ;

Armand-René Maufras du Chatellier.

Parmi ces regrettés confrères, l'un deux, le docteur Borius, s'était fait connaître par ses travaux scientifiques et ses communications fréquentes à notre compagnie. Borius avait pris, comme météorologiste, un rang important dans ls science contemporaine, et avait, sous ce rapport, parmi les médecins de la marine, une spécialité incontestée. Son livre, *Le Climat de Brest*, est un document précieux pour notre ville. Il est mort à la tête d'un service important dans les hôpitaux militaires du Tonkin, à la veille de rentrer en France.

Il avait recueilli, dans cette campagne, des documents importants sur la météorologie de ces contrées lointaines, car Borius travaillait toujours et partout. Le Sénégal et le Tonkin ont été ses champs de bataille scientifiques. Honneur à sa mémoire.

Augustin Allain, enlevé trop tôt à sa famille et à ses amis, a laissé à ses confrères du barreau de Brest et à tous ceux qui l'ont connu, le souvenir d'une nature aimante et droite. Il fit largement son dovoir pendant la guerre de 1870, montrant une énergie supérieure à ce que l'on pouvait attendre de sa frêle constitution, qui, depuis cette époque, demeura fortement ébranlée.

Le docteur Michel, lui aussi, a succombé prématurément à une affection qui ne pardonne guère. Il appartint pendant quelques années au service de santé de la marine, et les fatigues de cette rude et noble carrière l'obligèrent à quitter le service où son dévouement lui avait valu la croix de la Légion d'honneur. Il se consacra à la médecine civile où il a laissé d'excellents souvenirs et de vifs regrets. Michel, homme de travail et de goût, aimait les arts et fut président de l'une des sociétés musicales de notre ville.

M. Villiers, député du Finistère, appartenait depuis longtemps à notre compagnie. Homme de convictions profondes, il n'en apportait pas moins dans le commerce de la vie, avec tous, une aménité et un charme qui lui attiraient toutes les sympathies. A la Chambre, il savait mettre au service de ses opinions une parole élégante et facile, toujours mesurée et courtoise pour ses adversaires, aussi était-il écouté avec déférence sur tous les bancs de la Chambre.

Parmi nos membres correspondants, s'est produit un grand vide causé par la mort de M. Du Chatellier, doyen des membres correspondants de l'Académie des sciences morales et politiques.

M. Du Chatellier s'est éteint à l'âge de quatre-vingt-huit ans, dans sa belle propriété de Kernuz, près de Quimper. L'espace nous manquerait pour retracer ici cette longue existence toute de travail et d'honneur.

Dans une notice biographique, lue à l'Institut par M. A. Geffroy, président de l'Académie des sciences morales et politiques, nous lisons ces lignes qui résument la carrière littéraire de M. Du Chatellier : « Publiciste et homme d'initiative politique et sociale, économiste et statisticien, érudit et archéologue, historien spécial, il a été tout cela de pair et à la fois, continument, parce que son ardeur intellectuelle et morale et son dévouement aux intérêts publics étaient perpétuellement en éveil. »

C'est comme historien de la Bretagne, pendant la période révolutionnaire, que notre regretté correspondant a donné les témoignages les plus vivants de son activité et de l'élévation de son caractère. Il a retracé d'une main sûre les souffrances de sa province natale pendant ces jours néfastes, succédant si rapidement à l'élan de 1789, qui fit naître tant d'espérances. Ce volume renferme un de ses derniers travaux et l'on pourra juger par lui, quelle clarté, quelle vigueur ce ferme esprit conservait encore à quatre-vingt-huit ans. A. C.

LIVRES REÇUS

Histoire de Turgot, 2 vol. in-8°, par M. Newmarck.

La Chine méridionale de Canton à Mandalay. — Oudin, éditeur, 51, rue Bonaparte.

Les Laennec, par A. Du Chatellier.

La Nouvelle-Zélande et le peuplement de la Polynésie, par M. Jouan, capitaine de vaisseau, en retraite.

Etude historique sur Nicolas Rienzi, par M. E. d'Auriac.

Le Pétrole, histoire, origines, exploitation, dans tous les pays du monde, par Fernand Hue, 1 vol in-12, orné de gravures et d'une carte. H. Lecène et H. Oudin, édit., rue Bonaparte, 17, Paris.

L'Afghanistan : Les Russes aux portes de l'Inde, 1 vol. in-18, broché, orné d'une carte de l'Afghanistan. H. Lecène et H. Oudin, éditeurs.

Légendes bibliques et orientales, poésies par le comte de Saint-Jean. Hommage de l'auteur.

Notice biographique sur Armand-René Maufras du Chatellier, correspondant de l'Institut, par A. Geffroy, président de l'Académie.

Les dents, leurs maladies, leur traitement et leur remplacement, par A. Préterre, chirurgien dentiste.

Guide hygiénique et médical du voyageur dans l'Afrique centrale, rédigé au nom d'une commission de la Société de médecine pratique, par MM. Ad. Nicolas, Lucaze, et Signol.

De la récolte des Mollusques dans la région Celtique (particulièrement dans la rade de Brest), par le docteur F. Daniel. Hommage de l'auteur.

Résumé analytique de la théorie des marées, telle qu'elle

est établie dans la mécanique céleste de Laplace, par Edmond Dubois, examinateur hydrographe de la marine.

— L'auteur de cette remarquable étude, destinée à prendre place parmi les œuvres les plus importantes publiées sur ce sujet, continue brillamment ainsi la vulgarisation scientifique et astronomique entreprise par lui, et qui compte déjà : la traduction française de l'ouvrage de Gauss sur le *Mouvement des planètes;* les passages de Vénus sur le disque scolaire; les méthodes de Hansen et de Wolhouse sur la prédiction des éclipses; la méthode suivie par Le Verrier pour la découverte de la planète Neptune, etc., etc.

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST

AU 6 JUILLET 1885

(Les noms des membres fondateurs sont précédés d'un astérisque)

BUREAU

ÉLU LE 6 JUILLET 1885

Président : M. COUTANCE (A.), O. ✻ O. A., Pharmacien en chef de la marine en retraite.

1re SECTION

HISTOIRE, LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS

Vice-président : M. JOUBERT, O. A., avoué-licencié.

Secrétaire : M. LE BALLE, Professeur au Lycée.

2e SECTION

GÉOGRAPHIE

Vice-Président : M. LANGERON, O. A., Professeur au Lycée.

Secrétaire : M. FROGER, Professeur de littérature à l'École navale.

3e SECTION

SCIENCES

Vice-Président : M. FÉRIS (B.), ✻, Professeur aux Ecoles de Médecine navale.

Secrétaire : M. PRADÈRE, ✻, agent comptable principal de la marine, en retraite.

Bibliothécaire Archiviste : M. MAURIÈS.

Trésorier : M. BOURRUT-DUVIVIER, Professeur de physique à l'Ecole navale.

COMITÉ DE PUBLICATION

MM.

BAILLY, Professeur d'anglais au Lycée.

CUZENT, ✻, O. A, Pharmacien de la marine, en retraite.

TURIAULT, ✻, Commissaire-Adjoint de la Marine, en retraite.

BOURGEOIS, O ✻, lieutenant-colonel d'artillerie territoriale.

IUNG, O ✻, colonel d'artillerie.

LE JANNIC DE KERVIZAL, Commis principal des télégraphes.

BELOT, Professeur de Philosophie au Lycée.

MEMBRES RÉSIDANTS

MM.

*ALLAIN, Docteur-Médecin.
ALLAIN (L.), Avoué.
*ALLANIC, ✻, O. I., Professeur de philosophie, en retraite, Président de la Société d'Emulation.
ALLANIC, ✻, Médecin en chef de la Marine.
ALLÈGRE, Professeur de musique.
ANJOT, Professeur de grammaire et d'histoire au Lycée.
ANSART, O. ✻, Capitaine de frégate, en retraite.
AUGER, Professeur à l'Ecole navale.
BÆCKER; Professeur au Lycée.
10 BASTIT (J.), Négociant.
BASTIT (M.), Négociant.
BAUDE, ✻, Docteur-Médecin.
BARON, Pharmacien.
BAYOT, O. ✻, Capitaine de frégate, en retraite.
BAILLY, Professeur d'anglais au Lycée.
BELLAMY, ✻, O. I.
BERBINEAU, ✻, Capitaine de frégate.
BERGER, ✻, Médecin de la marine en retraite.
BERNIER, ancien Médecien de la Marine.
20 BERTHE, Ministre protestant.
BERTIC, Juge de paix.
BAISNÉE, Négociant.
BIACABE, Propriétaire.
BOCHÉ, Négociant.
BOISRAMÉ, Professeur au Lycée.
BONNEAU, ✻, Agent comptable principal, en retraite.
BOUET, ✻, Commissaire-Adjoint de la Marine.
BOURRUT-DUVIVIER, Professeur à l'Ecole navale.
BERTIN, O.✻, Ingénieur des Constructions navales.

MM.

BOURGEOIS, O. ✻, Lieutenant-Colonel d'artillerie territoriale.

30 BOUSSICAUX, ✻, O. I., Proviseur du Lycée.

BRÉMAUD, Architecte.

BRÉMAUD, ✻, Médecin de la marine de 1re classe.

CAMESCASSE, O. ✻, O. I.

CARADEC (Th.), fils, O. A., Docteur-Médecin.

CARADEC (Louis), ✻, Docteur-Médecin.

CARRIVE, Pharmacien.

CAVALIER, ✻, Pharmacien de la Marine.

CAVALIER, Aide-Pharmacien de la Marine.

*CERF-MAYER; ✻, Médecin en chef de la Marine.

40 CHABAL, Architecte.

CHALMET, Docteur-Médecin à Landerneau.

CHAUVIN, Pharmacien.

CHASTANET, Rentier.

CHÉDEVILLE, C. ✻, Directeur des Constructions navales, en retraite.

CHIC, ✻, O. A., Chef de Musique de la Marine, en retraite.

COATPONT (de), Avocat.

COLARDEAU, Professeur au Lycée.

COLAS, Négociant.

CORRE, Courtier-Interprète.

50 COSSÉ, O. ✻, O. A., capitaine de frégate, en retraite.

COUTANCE, O. ✻ O. A., Pharmacien en chef de la marine, en retraite.

COUTANCE, ✻, Pharmacien-Professeur de la marine.

CUZENT, ✻, O. A., Pharmacien de la Marine, en retraite.

CRAS, O. ✻, Médecin en chef de la Marine.

MM.

DALIGAULT, Sous-Directeur des Contribu
rectes.

DANIEL, ✻, Capitaine de frégate.

DAURIAC, O. A., Professeur de philos
Faculté de Montpellier.

DELALANDE, Professeur au Lycée.

DELAPORTE, Avocat.

60 DELÉCLUSE, Inspecteur de l'Enregistre
retraite.

DELÉCLUSE, de l'Administration des Télég

DELISLE, O. ✻, Chef de bataillon, en retra

DEMEULE, Négociant.

DENOUEL, Rentier.

DELOBEAU, Avoué, Maire de Brest, consei
ral.

DIDELOT (Baron), G. O., ✻, Vice-amiral.

DUBLED, Vérificateur des Douanes.

DUCHATEAU, Architecte.

DUBOIS, O. ✻, O. I., Examinateur d'hydrog

70 DUPUIS, O. ✻, Capitaine de vaisseau.

DUPUY, O. A., Professeur d'histoire à la F
de Rennes.

DUVAL, C. ✻, Directeur du Service de Sa
Marine, en retraite.

EICHOFF, Auteur d'ouvrages de controve
gieuses.

ELÉOUET, ✻, Médecin de la Marine.

ELY-LABASTIRE, Négociant.

ESTIENNE, O. A., Inspecteur primaire.

FAURÉ DE LALÈNE-LAPRADE, lieutenan
seau, en retraite.

FALLIER, O. ✻, Docteur-Médecin.

MM.

FLAGELLE, Expert-Arpenteur.

80 FÉRIS, ✻, Médecin-Professeur.

FOUCAULT, O. ✻, Receveur municipal.

FOURNIER, Avoué.

FRANÇOIS (ADOLPHE), Négociant.

FROGER, Professeur à l'Ecole navale.

GADREAU, Imprimeur-Editeur.

GALACHE, O. ✻, Capitaine de vaisseau.

GARNAULT, ✻, O. A., Examinateur d'hydrographie.

GEOFFROY, Pharmacien de la Marine.

GELLÉ, O. ✻, Capitaine de frégate, en retraite.

90 GÉRARD, Avoué.

GHILINO, Propriétaire.

GLEIZES DE FOURCROY, O. ✻, Inspecteur en chef de la Marine.

GOOD, Pharmacien.

GOUYE, O. ✻, Capitaine de frégate, en retraite.

GRALL, Médecin de la Marine.

GRALL, Pharmacien.

GUÉNEAU DE MUSSY, Avocat.

GUÉZENNEC (L.), Négociant.

GUÉRANDEL, Négociant,

100 GUESNET, Aide-Commissaire.

HACHE, Médecin de la Marine.

HALLIGON (V.), C. ✻, Contre-Amiral.

HALLIGON (L,), ancien Notaire.

HÉBERT, Médecin à Tiphauge.

HÉTET, O. ✻, O. I., Pharmacien en chef, Professeur, en retraite.

HEUREUX (D'), ✻, Percepteur.

HOMBRON, Conservatenr du Musée.

HUET (ALBERT), Négociant.

MM.

JARDIN, O. I., Professeur de mathématiques au Lycée.

110 JACOB, Négociant.

JOUBERT, O. A., Avoué.

KERNÉIS, Sous-Commissaire de la Marine.

KERROS, Agent consulaire.

KERSAUSON DE PENNENDREFF, Notaire.

KIÉSEL, ✻, Lieutenant de vaisseau.

LAMARQUE, Notaire.

LAMY, Pharmacien de la Marine.

LANGERON, O. A., Professeur d'histoire au Lycée.

LAFONT, C., ✻, Vice-Amiral, Préfet maritime.

120 LAPOTAIRE, ✻, Lieutenant de vaisseau.

LAVARDE, Lieutenant au 82e territoriale.

LE BEURRIER, Négociant.

LE BLANC, Médecin de la Marine.

LE GOLLEUR, Professeur de sciences au Lycée.

LEHIDEUX, Négociant, ancien Pharmacien de la Marine.

LE JEUNE (JOSEPH), Propriétaire.

LE LAN, Etudiant en médecine.

LAVISE, Sous-Commissaire de la Marine.

LÉCUREUX, O. A., Professeur de musique et compositeur.

130 LE BALLE, Professeur au Lycée.

LE DALL, Professeur au Lycée.

LEFOURNIER (L.), Libraire-Editeur.

LEFOURNIER (A.), Libraire-Editeur.

LEGUAY, ✻ Commissaire-Adjoint de la Marine.

LÉONARD, ✻, Médecin principal de la Marine.

LE GUEN, ✻, Chef d'escadron, en retraite.

LE LOUP DE VARENNES, Propriétaire.

MM.

LE JANNIC DE KERVIZAL, de l'Administration des Télégraphes.

LE PETIT, Chef de Bureau à la Mairie.

140 LE MOINE, O. ✻, Pharmacien en chef, en retraite.

LE ROUX, Médecin-Vétérinaire.

LE LOARER, O. ✻, Capitaine de frégate.

LEPOURTRE, Négociant.

LORSA, Négociant.

LOYER, O. A., Professeur de seconde au Lycée.

LEVOT-BÉCOT, Propriétaire.

MARÉCHAL, ✻, Médecin principal de la Marine, en retraite.

MARION, ✻, Docteur-Médecin, bibliothécaire de la Ville.

*MAURIÈS, Bibliothécaire.

150 MERCIER, Médecin de la Marine.

MÉZERGUES, Médecin de la Marine.

MIRIEL, Professeur de dessin à l'Ecole navale.

MIRIEL (ARISTIDE), Agent comptable de la Marine, en retraite.

MOTTET, ✻, Lieutenant de vaisseau.

NIELLY, ✻, Médecin-Professeur.

NEWTON, Professeur d'anglais à l'Ecole navale.

NOEL, ✻, Trésorier des Invalides.

ORTOLAN (A.), O. ✻, O. I., Mécanicien en chef de la Marine de réserve.

PAILLET, Négociant.

160 PARIS, C. ✻, Général.

PALIERNE DE LA HAUDUSSAYE.

PELLEN, Pharmacien de la Marine.

PESLIN, Professeur au Lycée.

PARIN-LAMARQUE, Négociant.

MM.

PICARD, Pharmacien de la Marine.
PICOT, Directeur de l'Hôpital civil.
PITTY, (H.), Chimiste.
POULLAOUEC, Notaire.
PRADÈRE, Agent comptable principal, en retraite.
170 RAILLARD, Notaire.
REILLY, Pharmacien de la marine.
RÉGURON, Négociant.
RÉTIÈRE, Pharmacien,
RIVET, ✱, Capitaine de frégate.
RAOUL. ✱, Pharmacin de la marine.
ROBERT (J.), Libraire.
ROBERT fils, Libraire.
ROBERT (E.), Lieutenant de vaisseau.
ROSUEL, Négociant.
180 ROSSI (DE), Avocat.
ROUGET, Sous-Directeur du Gaz.
ROUSSEL, Agent comptable de la Marine.
ROBERTSON, Employé des Télégraphes.
ROY, Professeur de mathématiques au Lycée.
SANQUER, ✱, ancien Capitaine du Génie.
THIERRY, Négociant.
TOUBLANC, Négociant.
THOMAS, Professeur au Lycée.
TRANVOES, Notaire à Landerneau.
190 TRISTCHLER, Architecte.
TROBRIAND (Comte ALPHÉE DE), Sous-Inspecteur de l'Enregistrement.
TRONQUET, Négociant.
TURIAULT, ✱, Commissaire-Adjoint de la Marine, en retraite.
URSCHELLER, Professeur au Lycée.
UZEL, Libraire.

MM.

VAILLANT, ✻, Médecin principal de la Marine.
VITASSE ✻, O. I., Professeur de mathématiques au Lycée.
VRIGNAUD, ancien Pharmacien de la marine.
WEBSTER, Employé au câble anglo-américain.
202 WILLOTTE, Ingénieur.
IUNG, O. ✻, Colonel d'artillerie.
ZÉDÉ, C. ✻, Capitaine de vaisseau, en retraite.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

ANTOINE, O. ✻, Ingénieur de la Marine.
ALLAIRE, Chimiste à Levallois-Perret.
ARNAUD, ✻, Propriétaire à St-Pierre-Quilbignon.
ARNOULD, Professeur au Lycée de Bordeaux.
BONNEFOY, ✻, Mécanicien de la Marine, en retraite.
BURGUET, ✻, Intendant militaire.
BÉCHARD, ancien Sous-Préfet de Brest.
BLAIN, O. I., Inspecteur d'Académie, en retraite.
BONNEL, Professeur de mathématiques au Lycée de Lyon.
10 BLÉAS, O. I., ancien Directeur d'école normale primaire.
BODET, Professeur agrégé de la Marine.
BOURDAIS, O. ✻, Ingénieur civil à Paris.
BOURGEOIS, G. O. ✻, O. I., Vice-Amiral, conseiller d'Etat à Paris.
BRICHET, ancien Commissaire-Priseur à Paris.
BROUSMICHE, Pharmacien de la Marine.

MM.

CLAPARÈDE, Ingénieur à Paris.
CHALUS (Paul de), Juge à Dieppe.
CARBONNIER, ✻, O. I., Pisiculteur à Paris.
CARCARADEC (de), ✻, Ingénieur en chef à Nantes.
20 CLOSQUINET, Instituteur à Guimaëc, près Morlaix.
COURBEBAISSE, O. ✻, Ingénieur de la marine à Rochefort.
COMBETTE, ✻, O. A., Professeur de mathématiques au Lycée Saint-Louis, à Paris.
COURCY (Pol de), Archéologue à Saint-Pol-de-Léon.
COTTEAU (Edmond), Géographe.
DESCHANEL, O. A., ancien Sous-Préfet de Brest.
DEVAUX, Professeur de physique.
DALIMIER, Proviseur à Orléans.
DE LIVAUDAIS, ✻, Officier en retraite.
D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Archiviste à Troyes.
30 D'AURIAC, Secrétaire à la Préfecture de Quimper.
D'AURIAC, ✻, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale à Paris.
DELAVAUD, O. ✻, O. I., Pharmacien en chef de la Marine
DANIEL (F.), ✻, O. A., Docteur-Médecin à Paris.
DENNIÈRE, Archéologue à Paris.
DUCHATEAU, ✻, Médecin professeur de la Marine.
DE RAUGLAUDRE, gérant des pêcheries de Kerlouan.
DU CHATELLIER (Paul).
FLEURIOT DE LANGLE, C ✻, Contre-Amiral.
FALLOY, ✻, Commissaire de la Marine à Royan.
40 FIERVILLE, O. A., Proviseur au Lycée de St Brieuc.
GAYET (Abel), Agent comptable à Lorient.
GADOT, Pharmacien à Terre-Neuve.
GAUTHIER, Docteur-Médecin à Magny (S.-et-Oise).

MM.

GAULTIER DE LA RICHERIE, O. ✻, Capitaine de vaisseau, en retraite, Président de la Société de Géographie bretonne.

GAUTIER, O. A., Directeur de l'École normale primaire.

GÉRARD, Botaniste à Neuilly-Saint-Frout (Aisne).

GUÉRIN, ✻, O. I., Proviseur au Lycée de Clermont.

GUICHON DE GRANDPONT, C. ✻, O. I., Commissaire général de la Marine, en retraite, à Kéroualin, près Landerneau.

GUILLEBERT, Propriétaire à Saint-Cloud.

50 GRENOT, Juge de paix à Pleyben.

GAUGUET, Publiciste à Paris.

HÉITZMANN, Professeur à l'Université.

HÉLIÈS, Sous-Agent administratif à Alger.

HÉLAIN, Comptable de la Marine à Bordeaux.

HENRI, Ingénieur en chef à Orléans.

HERLAND, Chimiste.

HAMON, O. A., Inspecteur primaire.

JARDIN, ✻, Inspecteur de la Marine à Rochefort.

JARRY, Recteur de l'Académie à Rennes.

60 JOUAN, O. ✻, O. I., Capitaine de vaisseau à Cherbourg.

KÉRÉBEL, Pharmacien de la Marine.

KERVILER, ✻, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Saint-Nazaire.

KLEINHANS, (Mlle), Professeur à Ste-Barbe, à Paris.

LALANDE, Pharmacien de la Marine.

LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, ✻, Inspecteur de la Marine, en retraite, à Cherbourg.

LE CHANTEUR DE PONTAUMONT fils, Avocat à Cherbourg.

LE BRAS, Juge à Morlaix.

MM.

LECLERT, O. ✻, Ingénieur de la Marine, en retraite, à Paris.

LE MESL DE PORZOU, ancien Directeur des Contributions indirectes à la Noë-Verte, près Paimpol.

70 LEMIÈRE, Propriétaire à Saint-Brieuc.

LE NÉE, ancien Notaire à Paris.

LÉONARD, Pharmacien principal de la Marine.

LE PLÉ, Docteur-Médecin à Rouen.

LE GROS, O. ✻, Lieutenant-Colonel, en retraite, à Paris.

LÉPISSIER, Astronome à l'Observatoire de Paris.

LESPINASSE (DE), ancien Agent de change à Bordeaux.

LESEINE, Pharmacien à Paris.

LE TELLIER, Propriétaire à Caen.

LIEBAER, Directeur de sucrerie à Magny (Seine-et-Oise).

80 LOUDUN, Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

LOZÉ, ✻, ancien Sous-Préfet de Brest.

LIÉGEARD, ✻, Docteur-Médecin à Paris.

LUZEL, O. A., Littérateur à Plouaret (Côtes-du-Nord.)

LEJANNE, Pharmacien de la Marine, compagnon de Crevaux.

MARCHARD, Juge à Quimperlé.

MARIOT, Capitaine de frégate à Cherbourg.

MENIÈRE, Pharmacien à Angers.

MILLIEN, Architecte à Beaumont-Laferrière (Nièvre).

MILNE, Professeur d'anglais.

90 MITRECE, C. ✻, Général de brigade de la réserve à Paris.

MM.

MONTIFAULT (DE), ancien Sous-Préfet à Quimper.
NICOLAI, O. A., Chef d'institution à Paris.
ORTOLAN, officier de marine à Toulon.
PARMENTIER, Docteur-Médecin à Corbeny (Aisne).
PESLOCHE, Architecte à Montauban.
PIET, ancien Notaire à Noirmoutier.
PIEDAGNEL, Homme de Lettres à Paris.
POL, ancien Secrétaire d'inspection académique à Quimper.
RASLIER (DE), Homme de Lettres à Bordeaux.
100 REYNAL, O. I., Elève de l'Ecole normale et de l'Ecole d'Athènes, Professeur de littérature à la Faculté d'Aix.
RICHARD (baron A.-A.), ancien Préfet à Quimper.
ROBERT, Docteur-Médecin, Géologue, Archéologue à Belle-Vue (Seine-et-Oise).
ROCHARD, C. ✻, O. I., Inspecteur général du Service de santé de la Marine, Membre de l'Académie de Médecine de Paris.
RAGOSINE, Directeur d'usine à Paris.
SALSAC, Percepteur à Quimper.
SAULNIER, Président du Tribunal à Dieppe.
TAPSNIER, Publiciste à Paris.

PRÉSIDENTS HONORAIRES

MM.

TEMPLE (DU), O. ✻, Capitaine de frégate, en retraite, à Paris.
BARRE DU PARC (DE LA), O. ✻, O. I., Colonel du génie, en retraite, à Paris.

SECRÉTAIRE HONORAIRE

M

ORTOLAN A. O. ✱ O. I. Mécanicien en chef de la Marine de réserve.

MEMBRES HONORAIRES

Mme

PENQUER Adrien, les Chemins de Fer, des Recherches géologiques, de Vaux à Brest.

Mme SOUVESTRE à Paris

MM

F. DE LESSEPS G. O. ✱

SAVORGNAN DE BRAZZA. ✱ Lieutenant de vaisseau.

COUTEAU, Voyageur géographe

THOUAR Voyageur géographe.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES ET DES PUBLICATIONS

AVEC LESQUELLES

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST

EST EN RELATION D'ÉCHANGES

FRANCE

Abbeville. — Société d'émulation.

Aix. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

Amiens. — Société des antiquaires de Picardie.

— Académie des sciences, des lettres et des arts.

— Société linnéenne du Nord de la France.

Angers. — Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.

— Société d'agriculture, sciences et arts.

— Société industrielle et agricole.

Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente.

10 — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce de la Charente.

Annecy. — Association florimontane.

Arras. — Académie des sciences, lettres et arts.

Auch. — Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique.

Autun. — Société éduenne.

Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Avallon. — Société d'Etudes.

Avranches. — Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts.

Beauvais. — Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

20 **Bezançon**. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

— Société d'émulation du Doubs.

Bordeaux. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

— Société linnéenne.

— Société des sciences physiques et naturelles.

— Société de géographie commerciale de Bordeaux.

Boulogne-sur-Mer. — Société académique.

Bourg. — Société d'émulation, agriculture, sciences, lettres et arts de l'Ain.

Bourges. — Société historique du Cher.

Caen. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

30 — Société des antiquaires de Normandie.

— Société linnéenne de Normandie.

Cambrai. — Société d'émulation.

Châlons-sur-Marne. — Société de sciences naturelles de Saône-et-Loire.

Châlons-sur-Marne. — Société d'histoire et d'archéologie.

Chambéry. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de la Savoie.

— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Cherbourg. — Société des sciences naturelles.

Château-Thierry. — Société historique et archéologique.

40 **Clermond-Ferrand.** — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Dijon. — Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or.

— Académie des sciences, arts et belles-lettres.

— Société bourguignonne de géographie et d'histoire.

Draguignan. — Société d'études scientifiques et archéologiques.

Dunkerque. — Société dunkerquoise pour l'enseignement des sciences et des arts.

Douai. — Union géographique du Nord de la France.

Embrun. — Académie flosalpine.

Evreux. — Société libre d'agriculture, sciences, arts belles-lettres de l'Eure.

Epinal. — Société d'émulation des Vosges.

50 **Grenoble.** — Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère.

— Société zoologique des Alpes.

— Académie delphinale.

Guéret. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

La Roche-sur-Yon. — Société d'émulation de la Vendée.

Laon. — Société académique.

La Rochelle. — Académie des belles-lettres, sciences et arts.

Le Havre. — Société havraise d'études diverses.

— Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre.

— Société de géographie.

60 **Le Mans.** — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

— Société historique et archéologique du Maine.

Lille. — Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

— Société des architectes du Nord de la France.

— Société de géographie.

Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin.

— Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Vienne.

Lorient. — Société bretonne de géographie.

Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique.

— Société d'agriculture.

70 — Académie des sciences, belles-lettres et arts,

— Musée Guimet.

— Société de géographie.

— Revue savoisienne,

Mâcon. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

Marseille. — Athénée populaire.

— Académie des sciences, belles-lettres et arts.

— Société de statistique.

Marseille. — Comité médical des Bouches-du-Rhône.
— Société libre d'émulation de la Provence.
0 — Société de géographie.
Melun. — Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne.
Metz. — Académie des lettres sciences, arts et agriculture.
Montpellier. — Académie des sciences et belles-lettres.
— Société archéologique.
— Société languedocienne de géographie.
Montauban. — Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. — Société d'émulation.
Moulins. — Société d'émulation de l'Allier.
Morlaix. — Société des études scientifiques et littéraires du Finistère.
0 **Nancy.** — Académie de Stanislas.
— Société de géographie de l'Est.
Nantes. — Société académique de la Seine-Inférieure.
— Société d'archéologie.
— Société de géographie.
Nice. — Société centrale d'agriculture et d'acclimatation des Alpes-Maritimes.
Nimes. — Académie du Gard.
Niort. — Société de statistique, sciences, belles-lettres et arts des Deux-Sèvres.
Paris. — Archives de médecine navale.
— *Revue maritime et coloniale.*
90 — Société de médecine.
— Société philomatique.
— Société Indo-Chinoise.
— Comité du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.
— Romania. P. Mayer et G. Paris.

Paris. — Société des antiquaires de France.
— Société bibliographique.
— Société philotechnique.
— Société des études maritimes et coloniales.
— Société de géographie.
100 — Revue géographique internationale.
— Congrès archéologique.
Périgueux — Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne
Perpignan. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
Poitiers. — Société des antiquaires de l'Ouest.
Privas. — Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche.
Quimper. — Société archéologique du Finistère.
Rennes. — Société archéologique d'Ile-et-Vilaine.
Rochefort. — Société de géographie.
Rodez. — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.
110 **Romans**. — Société de la Drôme qui publie *Bulletin d'histoire ecclésiastique et archéologie* des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.
Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société normande de géographie.
— Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie.
Saint-Brieuc. — Société d'émulation des Côtes-du-Nord.
— Société archéologique des Côtes-du-Nord.
Saint-Jean-de-Maurienne. — Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne.

Saint-Quentin.. — Société académique des sciences, arts et belles-lettres, agriculiure et industrie.

Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie.

Sémur. — Société des sciences historiques et naturelles.

120 **Sens**. — Société archéologique.

Soissons. — Société archéologique, historique et scientifique.

Toulon. — Société académique du Var.

Toulouse. — Académie des jeux floraux.

— Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

— Académie de législation.

— Société d'archéologie du Midi de la France.

— Société d'histoire naturelle.

— Société de géographie.

— Société académique hispano-portugaise.

130 **Tours**. — Société médicale d'Indre-et-Loire.

— Société d'agriculture, de sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.

— Société de géographie.

— Société archéologique de la Touraine.

Troyes — Société académique, d'agriculture des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

Valenciennes. — Société d'agriculture, sciences et arts.

Vannes. — Société polymathique du Morbihan.

Versailles. — Société de sciences morales, des lettres arts.

— Société des sciences.

COLONIES

Alger. — Société historique algérienne.
140 — Société de climatologie.
Bône. — Académie d'Hippone.
Cherchell. — Société archéologique.
Constantine. — Société archéologique du département de Constantine.
— Société de géographie.
Saint-Denis (Réunion). — Société des sciences et arts.

ÉTRANGER

ANGLETERRE : MANCHESTER. — Société de géographie.
ANVERS. — Société de géographie.
BELGIQUE : BRUXELLES. — Société archéologique de Bruxelles.
— — Société royale de botanique.
— — Société belge de géographie.
150 — LIÈGE. — Société de l'Union des artistes liégeois.
— Le mouvement géographique.
BRÉSIL : RIO-DE-JANEIRO. — Observatoire impérial, astronomique et météorologique.
ÉGYPTE : LE CAIRE. — Société de géographie.
ÉTATS-UNIS : WASHINGTON. — Smithsonian institution.
HOLLANDE : AMSTERDAM. — Société royale des sciences.

ITALIE : Rome. — Académia dei Lincéi.

NORWÈGE : Christiania. — Université royale de Norwège.

PORTUGAL : Lisbonne. — Societade de geographia Lisboa.

Porte. — Société de géographie.

SUÈDE : Lund. — Université de Lund.

160 **SUISSE** : Genève. — Société d'histoire et d'archéologie.

— — Institut génevois national.

— — Société de géographie.

— Neufchatel. — Société mauritienne du Valais.

— — Société de géographie.

— Zurich. — Société des antiquaires.

166 **RÉPUBLIQUE ARGENTINE** : Cordoba.